



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**Archive ouverte UNIGE**

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Master

2018

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

---

Organisations, circulations, réseaux : la jeunesse arménienne universitaire  
à Genève et à Lausanne entre 1887 et 1926 comme vecteur de lien entre  
les peuples suisse et arménien

---

Bektas, Huseyin

#### **How to cite**

BEKTAS, Huseyin. Organisations, circulations, réseaux : la jeunesse arménienne universitaire à Genève et à Lausanne entre 1887 et 1926 comme vecteur de lien entre les peuples suisse et arménien. Master, 2018.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:110689>



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

**Organisations, circulations, réseaux : la jeunesse arménienne  
universitaire à Genève et à Lausanne entre 1887 et 1926  
comme vecteur de lien entre les peuples suisse et arménien**



**Hüseyin BEKTAS**

10-428-043 / Huseyin.Bektas@etu.unige.ch

**Mémoire de maîtrise en histoire transnationale  
sous la direction du Prof. Matthias SCHULZ**

Septembre 2018

**Photo de couverture :**

Corps enseignant arménien du Foyer « Haïastan » (« Arménie » ou « pays ») de Genève (1928), anciens étudiants à l'Université de Genève :

- M. Boghos KEVORKIAN : Directeur de l'école. Licencié ès sciences sociales de l'Université de Genève, ancien directeur de l'Ecole normale d'institutrices « Tébrozassère », à Constantinople.
- Mme Elizabeth ROSTOM-ZORIAN : Doctoresse ès sciences naturelles de l'Université de Genève.
- M. Nichan BEKIAN : Diplômé de l'Institut J.-J. Rousseau de Genève, ancien directeur de l'Ecole de l'Orphelinat américain de Corinthe.
- Mlle Makrouhi KALOUSDIAN : Diplômée de l'Ecole américaine d'Adana, ancienne institutrice à l'Ecole nationale arménienne de Tarse.
- M. Arshavir HANEDIAN : Bachelier du Collège Bezazian de Constantinople.

Source :

KRAFFT-BONNARD Anthony, *Ecole arménienne, Begnins et Genève*, 1928, pp. 66-67.

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	1
1. Introduction.....	2
2. Genèse d'une communauté arménienne en Suisse .....	5
2.1. Causes de l'émigration estudiantine arménienne .....	7
2.2. Organisations politiques arméniennes à Genève.....	17
2.2.1. Parti social-démocrate Hentchakian (SDH ou Parti Hentchakian) fondé en 1887 à Genève.....	21
2.2.2. Fédération Révolutionnaire Arménienne (FRA ou Daschnaktsoutioun) fondée en 1890 à Tiflis .....	26
2.3. Retour des premiers étudiants .....	35
3. Emergence de la question arménienne sur le plan international et ses répercussions en Suisse .....	42
3.1. Les massacres des Arméniens en 1894-1896.....	45
3.2. Comités suisses de secours en faveur des Arméniens persécutés (1895-1909).....	52
3.3. Organisations estudiantines arméniennes à l'Université de Genève (1888 - 1926).....	68
3.3.1. Société anonyme arménienne de Genève (fondée en 1897).....	70
3.3.2. Société des étudiantes et étudiants arméniens « Caucase » (fondée en 1903).....	71
3.3.3. Société des étudiants arméniens de Genève (fondée en 1899).....	74
3.4. Organisations estudiantines arméniennes à l'Université de Lausanne (1890-1926).....	81
3.4.1. Arménia : Société des étudiants arméniens de l'Université de Lausanne (1907-1923) .....	89
3.4.2. L'Association Jeunesse Universitaire Arméniennes de Lausanne (1919-1926) .....	91
3.4.3. Institut Mont Ararat (1902-1908).....	91
4. Vers la guerre mondiale : massacres de 1909 à Adana et génocide des Arméniens de 1915 .....	92
5. Conclusion .....	107
BIBLIOGRAPHIE.....	120
REMERCIEMENTS.....	125
ANNEXES.....	126
Annexe 1 : Cartes .....	126
Annexe 2 : Drapeau arménien .....	128
Annexe 3 : Liste des étudiants arméniens à l'Université de Genève (1890-1926) .....	130
Annexe 4 : Liste des étudiants arméniens à l'Université de Lausanne (1890-1926) .....	138

## **1. Introduction**

Ce travail s'intéresse à la présence des étudiants arméniens en Suisse dans les années allant de 1887 à 1926. C'est à partir de 1887 environ qu'on observe une présence organisée et des activités de ces étudiants à Genève et à Lausanne, 1887 étant la date de création du Parti social-démocrate Hentchakian (SDH ou Parti Hentchakian) à Genève, par sept étudiants arméniens de l'Université. La période étudiée de 1887 à 1926 permet d'identifier d'éventuels effets causés par les événements historiques touchant directement la population arménienne, sur la présence en Suisse d'étudiants arméniens. Nous nous référons, entre autres, au génocide des Arméniens, à la guerre mondiale et aux événements liés à la fin de l'Empire ottoman et précédant l'avènement de la République de Turquie en 1923.

En tant qu'expérience transnationale, le parcours des étudiants arméniens en Europe et en Suisse notamment, illustre comment des hommes entrent en contact avec des idées, comment ils les réceptionnent, se les approprient, les rejettent ou les transforment, pour les intégrer d'abord dans leurs histoires personnelles en tant qu'individus, puis au sein de leurs organisations et réseaux en tant qu'entités collectives. Nous montrons comment, dans des conditions sociales, culturelles et historiques précises, l'ensemble de leurs expériences et échanges intellectuels donne naissance à des associations, des organisations et des partis politiques qui deviennent à leur tour acteurs de l'histoire du peuple arménien. Les moyens à disposition de ces étudiants comprennent les partis politiques créés, les sociétés d'étudiants, leurs journaux et publications, leur réseau à l'échelle internationale et les soutiens qu'ils trouvent auprès de la société civile et des institutions officielles suisses. En nous concentrant sur l'Empire ottoman, nous mettons en évidence la place importante qu'occupent ces étudiants en tant qu'acteurs de transferts de modèles et de concepts entre les trois empires, mais aussi entre leur société d'accueil, la Suisse et les empires. Nous nous intéressons également aux conséquences de ces entreprises à la fois personnelles et collectives, pour les individus qui en sont les acteurs et pour les collectivités auxquelles ils appartiennent.

L'ensemble des événements dont il est question dans ce travail sont reliés par le fil conducteur central de la formation. Celle-ci se trouve dans un premier temps au cœur des contacts avec les missionnaires occidentaux au sein de l'Empire ottoman, au cœur également des parcours des étudiants qui viennent se former en Europe, est un axe principal des réformes ayant cours au sein de l'empire et, finalement, se trouve au cœur de la solidarité exprimée par

les comités de soutien suisses aux orphelins arméniens. Dans toutes ces situations, la formation apparaît, comme nous le verrons, comme un élément rassembleur.

Dans le chapitre 2 « Genèse d'une communauté arménienne en Suisse », nous étudions les causes de l'immigration estudiantine arménienne vers l'Europe et la Suisse en particulier. C'est la deuxième génération d'étudiants dans les Universités de Genève et de Lausanne, entre 1887 et 1926, qui retient principalement notre attention. Dans un premier temps, nous présentons les organisations politiques qu'ils ont créées comme le parti social-démocrate Hentchackien créé à Genève 1887 et la Fédération révolutionnaire arménienne, fondée à Tbilissi en 1890 et dont le siège est transféré à Genève en 1892. Il s'agit d'évoquer les programmes de ces partis et les influences multiples avec lesquelles ils ont été en contact. Nous nous intéressons alors aux idées et modèles de société dont ils se sont inspirés et qu'ils ont transférés dans leur réalité d'origine, et à l'accueil qui leur a été réservé de la part de l'empire et de la communauté arménienne. Nous illustrons le retour de ces étudiants en Arménie et dans l'Empire ottoman, en présentant quelques cas emblématiques.

L'« Emergence de la question arménienne sur le plan international et ses répercussions en Suisse » sont analysés dans le chapitre 3. Celui-ci passe en revue les conditions historiques qui prévalent au moment des premiers massacres d'Arméniens en 1894-1896 sous le règne du Sultan Abdülhamid. Nous étudions les répercussions de ces massacres en Europe et plus particulièrement en Suisse, où un mouvement de solidarité avec les Arméniens voit le jour. A cet égard, nous nous intéressons aux activités en Suisse, et sur place dans l'empire, du Comité suisse de secours en faveur des Arméniens persécutés. En Suisse, les actions menées concernent la sensibilisation du grand public, des démarches au niveau diplomatique, la récolte de fonds en faveur des Arméniens et l'organisation d'une récolte de signatures pour une pétition adressée au Conseil fédéral. Sur le terrain, le comité entreprend de créer des orphelinats suisses et de soutenir des orphelins accueillis dans d'autres foyers ou par des familles. Il envoie des représentants dans l'empire, pour analyser la situation. Ceux-ci rédigent des rapports détaillés concernant les événements, leurs conséquences et le sort des Arméniens. Dans une moindre mesure, le comité accueille également quelques orphelins en Suisse.

Le chapitre 3 aborde également les organisations estudiantines réunissant les étudiants arméniens des Universités de Genève et de Lausanne. Après avoir analysé les statuts de ces sociétés d'étudiants, nous évoquons leurs activités. Des soirées annuelles et culturelles, ainsi que des conférences, sont autant d'occasions d'échanges avec la population locale. Nous nous

intéressons à la place qui leur est faite dans la presse et à l'accueil en général de la part de la société et des institutions locales. Finalement, nous passons en revue le nombre d'étudiants inscrits dans les deux universités entre 1890 et 1926, leurs provenances et leurs cursus, sans oublier les thématiques choisies par certains pour leurs travaux de thèses ainsi que les postes qu'ils ont occupés à l'Université.

Dans le cadre du dernier chapitre intitulé « Vers la guerre mondiale : les massacres de 1909 à Adana et génocide de 1915 », nous présentons les événements majeurs qui ont lieu avant, pendant et après la guerre mondiale. Tout d'abord, il s'agit de montrer comment est né le Comité Union et Progrès (CUP) des Jeunes-Turcs, comment il a évolué, ses alliances et ses aspirations et le rôle qu'il a occupé dans les événements de la fin de l'Empire ottoman. En nous basant sur certains événements clés, nous analysons enfin les relations du CUP avec les partis politiques arméniens et l'héritage qu'il laisse à la nouvelle République de Turquie kémaliste à sa création en 1923.

Les sources utilisées pour ce travail sont constituées principalement par d'archives, d'ouvrages, d'articles et des sites internet. Les Archives fédérales suisses, les Archives administratives et patrimoniales de l'Université de Genève, les Archives de l'Université de Lausanne, les Archives d'Etat de Genève, les Archives de la Ville de Genève et les Archives cantonales vaudoises, fournissent des documents et informations concernant la présence en Suisse des étudiants arméniens. Les Archives cantonales vaudoises et les Collections numérisées des trois quotidiens *Le Journal de Genève*, *La Gazette de Lausanne* et *Le Nouveau Quotidien*, nous renseignent sur les activités des étudiants arméniens en Suisse, sur celles du Comité suisse de secours en faveur des Arméniens persécutés, et sur les événements se déroulant au sein de l'Empire ottoman. Les Archives du Bureau international du travail (BIT) sont notre référence en ce qui concerne les échanges de populations entre la Grèce et la Turquie.

Les ouvrages et articles de référence se regroupent selon leurs thématiques. Relativement à l'Empire ottoman, on trouve des ouvrages qui passent en revue l'histoire de l'Empire ottoman, dont celui de Bozarslan « Histoire de la Turquie, De l'Empire à nos jours ». Parmi les rapports sur les événements qui ont lieu au cours de la période étudiée, citons les deux rapports de Lepsius, pasteur allemand ayant produit des informations parmi les plus complètes sur les massacres de 1896-1896 et sur le génocide des Arméniens en 1915-1916. Certains ouvrages traitent des réformes entreprises au sein de l'empire et de ses liens avec l'Europe. En ce qui concerne les Arméniens, d'autres titres renseignent sur leur histoire et leur

place au sein de l'empire tels que « Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide » de Kevorkian et Paboudjian et « Le génocide des Arméniens » de Kevorkian. Plusieurs ouvrages et articles concernent l'histoire et les activités des partis politiques arméniens, dont le livre d'Anahide Ter Minassian « La question arménienne » et ses articles « Le mouvement révolutionnaire arménien, 1890-1903 » et « Les élites arméniennes en Suisse, le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XXe siècle », les ouvrages de Minassian « Le rêve brisé des Arméniens » et de Kadir Akin « Ermeni Devrimci Paramaz - Abdülamid'den Ittihat Terakki'ye Ermeni sosyalistleri ve soykirim », ainsi que l'article de Louise Nalbandian « Le Parti révolutionnaire Huntchakian 1887-1896 ». Quelques sites internet d'organisations et d'universités nous ont fourni certaines archives et des articles.

Dans les conclusions de notre travail nous tentons de dégager ce qui, dans l'expérience des étudiants arméniens et plus généralement du peuple arménien, peut venir éclairer la compréhension des événements actuels touchant d'autres peuples également concernés par une présence dans plusieurs états, tels que le peuple kurde d'aujourd'hui. L'expérience arménienne donne-t-elle en effet certains outils d'analyse permettant de questionner des références conceptuelles telles que la notion de frontière, celle d'état-nation, ainsi que la transmission de l'héritage culturel et historique d'une génération et d'une entité politique à une autre, avec ses ruptures et ses continuités. Sur cette base, nous proposons quelques pistes de réflexions pour tenter de sortir des impasses passées et actuelles.

## **2. Genèse d'une communauté arménienne en Suisse**

Les traces les plus anciennes d'Arméniens à Genève et Lausanne sont celles d'étudiants ayant fréquenté l'Académie de Lausanne à partir de 1865. Tigrane Abro, un Arménien d'Egypte, est le premier étudiant arménien inscrit à l'Académie en 1865, en faculté des Lettres et Sciences. Dix autres étudiants, tous en provenance de l'Empire ottoman, sont inscrits entre 1865 et 1890, dont deux portant également le nom d'Abro. Ces premiers étudiants arméniens en Suisse appartiennent pour la plupart aux grandes familles arméniennes des trois Empires qui envoient leurs enfants se former en Europe, comme nous le verrons dans ce chapitre. Parmi eux, citons l'Arménien Boghos Nubar, fils du premier Premier ministre égyptien Nubar Pacha. Inscrit à la Faculté des Lettres et Sciences, Boghos Nubar devient une figure centrale de la défense de la cause arménienne au niveau la diplomatie internationale.<sup>1</sup> Garabed

---

<sup>1</sup> ACV, K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, *Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne, année académique 1865-1866*, Imprimerie Pache, Lausanne, 1865, p. 17.

Thoumaian fait également partie de ces premiers étudiants. En Suisse et ailleurs en Europe, il devient un personnage important en lien avec les comités de soutien aux Arméniens victimes des massacres d'Abdülhamid entre 1894 et 1896. En ce qui concerne l'Université de Genève, le premier étudiant enregistré en tant qu'Arménien est inscrit en 1874.<sup>2</sup> La présence estudiantine arménienne augmente progressivement dans les deux universités romandes. Elle est l'objet de ce chapitre, dans lequel nous nous intéressons à ses activités politiques et associatives. En effet, ces étudiants font partie des fondateurs des deux partis politiques arméniens actifs dans les trois empires ottoman, russe et perse, pour défendre la cause arménienne. Comme nous le verrons aussi, ces étudiants arméniens sont à la base du développement de nombreux liens entre la Suisse et la communauté arménienne. Ces liens sont profondément marqués par les événements tragiques touchant en particulier la population arménienne de l'Empire ottoman.

Parallèlement à cette présence estudiantine arménienne en Suisse, on observe celle de missionnaires Américains et Européens au sein de l'Empire ottoman, très investis dans la formation scolaire, créant de nombreuses écoles largement fréquentées par des élèves de la communauté arménienne. Selon un rapport de 1894 du ministre de l'Education Ahmet Zühdü Pacha sous Abdülhamid, 321 des 427 écoles des minorités pour l'Empire appartiennent à des étrangers.<sup>3</sup> Le *Journal de Genève* du 24 août 1889, dans un article intitulé « Suisses à l'étranger », fait part de la nomination en tant que directeur de la prestigieuse école arménienne Berberian à Scutari d'Asie (Constantinople), du Neuchâtelois A. Matthey-Durpaz.<sup>4</sup> Certains étudiants arméniens ayant séjourné en Suisse, retournent dans l'empire pour enseigner dans des écoles tenues par des Occidentaux et dans les écoles arméniennes.

Toujours dans le domaine de l'éducation, des Arméniens tels que le pédagogue Reteos Berberian, ouvrent des écoles en Occident. Berberian pour sa part séjourne deux ans durant à Genève (1896 à 1898), avec son épouse. Il y fonde en 1897 une maison d'éducation pour jeunes Arméniens.<sup>5</sup> Depuis 1902, existe à Lausanne un Institut arménien, « Mont Ararat », dirigé par M. et Mme Nalbandian. Comme l'écrit la *Gazette de Lausanne* du 4 juin 1908, M. Nalbandian de Sivas, est un ancien professeur du Collège Berberian à Constantinople et

---

<sup>2</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Elites arméniennes en Suisse, Le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle*. In : KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999, p. 37.

<sup>3</sup> SISMAN Adnan, *Tanzimat döneminde Fransa'ya gönderilen Osmanlı öğrencileri (1839-1876)*, Türk Tarih Kurumu, Ankara, 2004, p. 17.

<sup>4</sup> *Suisses à l'étranger*, Journal de Genève, le 24 août 1889, <http://www.letempsarchives.ch/>.

<sup>5</sup> *Ecole arménienne*, Journal de Genève, le 21 septembre 1897, <http://www.letempsarchives.ch/>.

docteur ès-sciences de l'Université de Genève, où il a également enseigné comme privat-docent.<sup>6</sup>

Certains étudiants arméniens s'établissent en Suisse, se marient avec des Suisses et fondent des familles dans ce pays. Les noms de familles arméniennes installées en Suisse et citées par Armand, sont ceux de Tchamkerten, Tchéraz et Philippossian.<sup>7</sup> De plus, comme les Arméniens sont à cette époque déjà actifs dans le commerce international, des activités économiques sont également développées en Suisse. A titre d'exemple, on trouve dans le guide de l'étudiant de l'Université de Lausanne de 1921-1922, une publicité pour les cigarettes égyptiennes Philippossian & Co., entreprise installée au Caire et à Berne, dont le nom est clairement arménien. Le slogan publicitaire s'adresse ainsi aux étudiants : « Etudiants ! Pour reposer votre esprit durant le « quart d'heure académique », ayez dans votre poche une boîte de Philippossian & Co., Berne. »<sup>8</sup>

Dès les massacres d'Arméniens de 1894-1896 dans l'Empire ottoman, un mouvement de solidarité naît en Suisse pour venir en aide au peuple arménien de l'empire et militer pour la cause arménienne. L'aide humanitaire apportée dans l'empire à travers l'ouverture d'orphelinats suisses, se prolonge en Suisse avec l'accueil de réfugiés et de quelques orphelins par les comités suisse. Leur nombre augmente avec l'arrivée, dans les cantons de Vaud et de Genève notamment, de réfugiés et orphelins rescapés du génocide de 1915. Une partie d'entre eux s'installeront définitivement en Suisse, alors que d'autres émigreront en Europe et aux Amériques après leur formation.

Ce préambule dresse un bref tableau des multiples réseaux favorisant la venue d'étudiants arméniens en Europe et en Suisse.

## **2.1. Causes de l'émigration estudiantine arménienne**

Bien que la présence d'étudiants arméniens en Europe au XIX siècle soit liée aux Empires russe, perse et ottoman, nous nous concentrons, dans ce chapitre, sur le phénomène de l'émigration estudiantine arménienne en provenance de l'Empire ottoman. Pour dégager les causes de cette émigration estudiantine vers l'Europe et en particulier vers la Suisse, il convient de s'intéresser au contexte social, économique et politique de l'Empire ottoman, à la

---

<sup>6</sup> *Un institut arménien*, Gazette de Lausanne, 4 juin 1908, <http://www.letempsarchives.ch/>.

<sup>7</sup> GASPARD Armand, Arménie, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F25005.php>, consulté le 26.07.2018.

<sup>8</sup> Université de Lausanne, *Guide de l'étudiant de l'Université de Lausanne de 1921-1922*, Librairie internationale et universitaire, F. Haeschel-Dufey, Lausanne, 1921, p. 68.

place de la communauté arménienne au sein de l'empire et aux dynamiques de changement qui ont cours dès 1839 dans l'empire avec les Tanzimat (« réorganisations, réformes ») et qui débouchent sur la Constitution ottomane en 1876. A la suite des Tanzimat, la période à considérer couvre le règne de 33 ans de monarchie absolue d'Abdülhamid II (1876-1909), avant une période de stagnation des réformes, une période de guerres et de persécutions, puis la prise de pouvoir par les Jeunes Turcs et la chute de l'Empire.

Citons tout d'abord des raisons économiques pour expliquer l'émigration estudiantine arménienne, et globalement ottomane, vers l'Europe. Ce sont les classes bourgeoises ottomanes, qui comptent des Arméniens dans leurs rangs, qui disposent des moyens suffisants pour envoyer leurs enfants étudier en Europe. Les élites arméniennes sont présentes dans deux secteurs d'activités principalement : l'industrie naissante et les activités commerciales avec l'Europe d'une part et l'administration ottomane (hauts fonctionnaires, conseillers, médecins, architectes, etc.) d'autre part. La classe privilégiée arménienne au sein de la bourgeoisie ottomane est très présente dans le commerce de l'or ; en pratiquant le change de l'or, elle joue un rôle central dans le système bancaire ottoman. On trouve également de grandes familles arméniennes parmi les hauts fonctionnaires des autorités ottomanes.<sup>9</sup> Ces deux classes arméniennes, actives dans le fonctionnement étatique et les professions libérales (finance et industrie), agissent comme deux groupes d'influence économique et politique non seulement au sein de l'empire, mais également au sein de la société arménienne elle-même.<sup>10</sup> On accorde le titre d'*amira*, couche supérieure de l'élite arménienne, aux Arméniens possédant suffisamment de fortune et détenant certaines relations de haut niveau avec les hauts fonctionnaires turcs.<sup>11</sup> Le système de perception des impôts ottoman (*iltizam*) prévoit que les *pachas* (hauts fonctionnaires ottomans) puissent louer des régions entières de l'Empire pour en retirer des impôts. Lorsqu'ils ne possèdent pas les fortunes suffisantes pour le faire, ils s'adressent aux financiers arméniens enregistrés auprès du Trésor central ottoman. Ces derniers leur avancent les prêts nécessaires, tout en récoltant des intérêts.<sup>12</sup> Les Arméniens libéraux sont donc intimement liés au fonctionnement du système étatique ottoman, ainsi qu'aux représentants de l'empire. De sorte que, toute minoritaire qu'elle soit parmi la population arménienne, cette élite développe néanmoins une fortune importante à travers des activités que l'on peut qualifier de type bancaire. L'autorité ottomane lui accorde en outre

---

<sup>9</sup> ARTINIAN Vartan, *Osmanli Devleti'nde Ermeni Anayasasi'nin Dogusu 1839-1863*, Aras, Istanbul, 2004, p. 35.

<sup>10</sup> Ibid., p.36.

<sup>11</sup> BARSOUMIAN Hagop L., *Istanbul'un Ermeni Amiralari Sinifi*, Aras, Istanbul, 2013, p. 59.

<sup>12</sup> Ibid., p.88.

divers privilèges tels que l'exonération d'impôts, un code vestimentaire plus distingué que celui des pachas eux-mêmes, ou la permission de monter à cheval (refusée généralement aux non musulmans), etc.<sup>13</sup> Les *amira* sont une sorte de petite oligarchie conservatrice au sein de l'oligarchie ottomane. Le statut spécial que leur réserve le système ottoman leur permet d'avoir une position économique forte au sein du système tout en exerçant une influence économique et politique envers leur propre communauté, notamment envers son Eglise. Ainsi, durant toute la période allant de la conquête de Constantinople en 1453 à la constitution nationale arménienne en 1860, ces deux groupes d'influence (*amira* financiers et *amira* hauts fonctionnaires) déterminent la vie de l'Eglise arménienne, elle-même faisant le lien entre la communauté et l'empire.<sup>14</sup> A côté de ces deux groupes fortunés qui financent les institutions arméniennes (écoles, églises, hôpitaux), évolue aussi la classe des commerçants, beaucoup plus disséminée à travers les différentes régions, mais sans rôle particulier sur la vie de la communauté arménienne jusqu'à la période des réformes.

En résumé, les classes aisées ottomanes (arménienne, turque et grecque, arabe etc.) possèdent suffisamment de fortune et de privilèges leur permettant d'envoyer leurs enfants dans les universités européennes. Leur but est d'offrir une formation de qualité à la nouvelle génération, de lui permettre l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques, et de lui permettre d'expérimenter la vie européenne. Leur but est aussi d'assurer la poursuite des activités économiques familiales et de permettre à la jeune génération d'accéder à des postes clés dans la bureaucratie ottomane tournée vers l'Europe.

A partir de la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Empire ottoman commence à perdre sa supériorité militaire sur les pays d'Europe, ainsi qu'une partie de ses territoires européens. Voyant la supériorité des pays européens en matière de développement technologique et industriel, il entreprend une série de réformes dans plusieurs domaines, visant à combler ce retard. Ces *Tanzimat* (réformes, réorganisations) prennent pour modèles les systèmes européens. Elles occupent une place importante parmi les causes de l'immigration de la jeunesse ottomane vers l'Europe. Elles touchent en premier lieu une modernisation de l'armée et du secteur militaire, une réorganisation administrative (fonction publique et organisation territoriale), la réforme du système de formation et un programme de développement industriel, pour ne citer que les plus importants. Misant tout d'abord sur le secteur militaire et technique pour moderniser l'enseignement supérieur, l'Empire fait venir des officiers français pour créer des hautes

---

<sup>13</sup> Ibid., pp. 66-67.

<sup>14</sup> ARTINIAN Vartan, p. 13.

écoles techniques et militaires, sur le modèle français : l'École des ingénieurs de la marine impériale (1775), l'École impériale de génie (1795), l'École impériale de médecine (1827) et l'École impériale militaire (1834).<sup>15</sup> Ces écoles dispensent leur enseignement en français, langue de la diplomatie ottomane. Les réformes entreprises sont soutenues par Napoléon III qui envoie à Constantinople son ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, pour soumettre un projet de réforme de l'enseignement ottoman dans son ensemble.<sup>16</sup>

Jusqu'aux réformes des *Tanzimat*, le système scolaire ottoman est intimement lié au fonctionnement des mosquées. Celles-ci sont en effet bien davantage que des lieux de prières. Elles incluent des écoles, des internats et des lieux d'accueil sociaux venant en aide aux personnes dans le besoin (distribution de repas) et offrant un hébergement aux étrangers de passage. Il existe deux types d'écoles dans le cadre des mosquées : les *mekteb*, écoles coraniques centrées sur l'écriture et le coran, et les *medrese*, collèges de théologie, qui forment aussi bien les cadres religieux que les fonctionnaires de l'administration ottomane. Dans le cadre des plus grandes mosquées, les mosquées impériales, on trouve plusieurs *medrese*.<sup>17</sup> La mosquée est le centre névralgique de la société ottomane. Pour les Musulmans, il n'existe donc, jusqu'en 1846, qu'un seul système d'instruction au sein de l'empire : celui formant des *ulémas* (dignitaires religieux), basé sur le droit et la religion. Les branches enseignées dans les écoles concernent la grammaire, la syntaxe, la logique, la morale, la science allégorique, la théologie, la philosophie, la jurisprudence, le Coran et les lois du Prophète. Les langues utilisées dans l'éducation sont le turc, le persan et l'arabe.<sup>18</sup>

A partir de 1839, les réformes calquées sur le modèle européen touchent le système scolaire. Celui-ci arrive à ses limites pour répondre aux nouveaux besoins de l'empire. Les réformes du système scolaire sont mises en place parallèlement au système existant, sans le remplacer. Les deux systèmes coexistent jusqu'à la chute de l'empire. Le gouvernement ottoman crée des

---

<sup>15</sup> ETENSEL ILDEM Arzu, *La formation des enseignants de français en Turquie : le cas du département de français de l'université d'Ankara*, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, [En ligne], 55 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2018, consulté le 04.08.2018, pp. 2-3, URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/4312>.

<sup>16</sup> TIMUR AGILDERE Suna, *L'éducation de l'élite féminine dans l'Empire Ottoman au XIXe siècle : Le Pensionnat de filles de Notre-Dame de Sion d'Istanbul (1856)*, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, [En ligne], 47-48 | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 05.03.2018, p. 2, URL : <https://journals.openedition.org/dhfles/3163>.

<sup>17</sup> D'OHSSON Ignace Mouradgea, *Tableau général de l'empire Othoman, divisé en deux parties, dont l'une comprend la Législation Mahométane ; l'autre, l'Histoire de l'Empire Othoman. Dédié au roi de Suède*, Tome second, De l'imprimerie de Monsieur, Paris, 1788, pp. 468 - 469.

<sup>18</sup> V<sup>TE</sup> DE LA JONQUIÈRE A., *Histoire de l'Empire ottoman depuis les origines jusqu'au traité de Berlin*, sous la direction de M. V. Duruy, Librairie Hachette, Paris, 1881, pp. 619 – 620.

écoles primaires civiles (*rüstdiye*), des collèges (*idadî*) et des lycées appelés écoles impériales (*sultanî*). Les efforts ottomans pour organiser l'enseignement aboutissent à une loi sur l'instruction publique en 1869. L'enseignement primaire (cinq ans pour les garçons et quatre ans pour les filles) est gratuit et devient obligatoire, contrairement à l'enseignement primaire supérieur, également gratuit mais non obligatoire. En 1864, on compte 12 509 écoles musulmanes et 2 562 écoles non musulmanes. Les agglomérations de plus de 500 maisons ont leur école. Les agglomérations mixtes du point de vue communautaire disposent d'une école musulmane et d'une école non-musulmane.<sup>19</sup> L'enseignement secondaire est restreint. Il comprend les écoles préparatoires et les lycées. Le nouveau système mis en place représente les premiers pas vers une laïcisation et une démocratisation de l'enseignement. Selon De La Jonquière, on trouve, dans les écoles de l'empire, une liberté d'enseignement jusque dans les écoles non musulmanes, l'état exigeant uniquement que l'enseignement ne soit pas contraire à la morale, ni ne contienne de politique.<sup>20</sup> Le système scolaire ottoman cohabite avec deux autres systèmes scolaires parallèles : celui des communautés non musulmanes (grecque, arménienne, juive), les *millet*, et celui des missionnaires venus de l'extérieur de l'Empire.

Comme d'autres communautés minoritaires au sein de l'empire, la communauté arménienne jouit d'une autonomie confessionnelle. Comme nous l'avons vu plus haut, la religion est l'élément à partir duquel s'organisent les communautés ethnoreligieuses (*millet*) musulmane, grecque, arménienne (orthodoxe, catholique et protestante) et juive.<sup>21</sup> L'organisation sociale arménienne en général dépend donc directement du patriarcat arménien, sorte d'« Etat dans l'Etat » qui gère les services de l'état civil, les successions, les impôts, l'école, les hôpitaux, etc., et qui fait également le lien entre la communauté et les autorités de l'empire.<sup>22</sup> Les réformes se déroulent d'une manière parallèle et synchronisée au sein des communautés ottomane et arménienne. La nouvelle génération formée dans les universités occidentale et marquée par le « jeu démocratique » vient remettre en cause la structure du pouvoir interne, notamment les privilèges notables (*amira*).<sup>23</sup> En 1851, on assiste la même année à la réforme des langues turque et arménienne, portées par Ahmet Cevdet pour le turc et par Krikor Odyan pour l'arménien.<sup>24</sup> Des journaux arméniens en langue moderne sont créés, des livres

---

<sup>19</sup> Ibid., p. 620.

<sup>20</sup> Ibid., p. 621.

<sup>21</sup> KEVORKIAN Raymond H., PABOUDJIAN Paul B., *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*, Les Editions d'Art et d'Histoire, Paris, 1992, p. 9

<sup>22</sup> Ibid., p. 9.

<sup>23</sup> Ibid., p. 7.

<sup>24</sup> ARTINIAN Vartan, p. 84.

européens sont traduits et d'autres, tels que des manuels scolaires, sont rédigés. Le premier journal officiel ottoman, « *Moniteur Ottoman* », est publié en 1831 en français (langue qui gagne en importance au sein de l'empire), avec un supplément en langue turque. Il est intéressant de noter que le nom du journal reprend le nom du journal officiel français « *Le Moniteur Universel* ». <sup>25</sup> Des associations de soutien aux écoles arméniennes sont créées. Le nombre d'écoles arméniennes à Constantinople passe de vingt-quatre en 1847 à quarante-deux en 1859. <sup>26</sup> Comme nous l'avons dit plus haut, l'ensemble des réformes au sein de l'empire sont fortement imprégnées des idées européennes, et particulièrement françaises. La jeunesse de l'élite arménienne est très intégrée à la société de l'empire, y exerçant une forte influence, jusque dans la définition d'une nouvelle Constitution de l'empire en 1876. <sup>27</sup> L'adoption, en 1860, d'une Constitution arménienne au sein de l'Empire ottoman, avalisée par le Sultan le 17 mars 1863, amène une laïcisation et une démocratisation du pouvoir au sein de la société arménienne de l'empire, et permet la multiplication d'écoles et de collèges arméniens. A la veille de la première guerre mondiale, le système scolaire arménien compterait près de 3 000 écoles (dont 452 gérées par des Arméniens protestants et 500 par des Arméniens catholiques) et environ 500 000 élèves, pour une population de 2 millions d'Arméniens. <sup>28</sup> Un certain nombre d'écoles arméniennes sont investies par des missionnaires anglais, américains, français, allemands et suisses, qui propagent l'enseignement des langues étrangères aux Arméniens. Cette dimension plurilinguistique et la forte scolarisation au sein de la société arménienne, fait partie des causes à la base de l'exil de nombreux jeunes Arméniens vers l'Europe.

Malgré l'ouverture massive d'écoles primaires et secondaires, on constate un manque d'établissements au niveau des lycées, des hautes écoles et des universités. Dans le sens occidental du terme, la première université de l'empire date de 1900. Afin de combler ce vide, trois écoles fondées en Europe prennent une place importante dans l'immigration de la jeunesse vers l'Europe. L'Ecole égyptienne, fondée à Paris par Mehmet Ali Pacha, gouverneur de l'Empire ottoman en Egypte, est la première école de l'empire créée en Europe. Elle est active de 1826 à 1835, puis de 1844 à 1849. <sup>29</sup> Cette école reçoit des jeunes issus des familles aisées de l'empire, dont font partie de jeunes arméniens. En 1826, pour sa

---

<sup>25</sup> SISMAN Adnan, *Tanzimat döneminde Fransa'ya gönderilen Osmanlı öğrencileri (1839-1876)*, Türk Tarih Kurumu, Ankara, 2004, p.22.

<sup>26</sup> ARTINIAN Vartan, p. 79.

<sup>27</sup> Ibid., p. 123.

<sup>28</sup> KEVÖRKIAN Raymond H., PABOUDJIAN Paul B., p. 83.

<sup>29</sup> SISMAN Adnan, p.85.

première année, l'école reçoit 44 étudiants venant d'Égypte et de Constantinople. En 1833, on compte 115 étudiants inscrits.<sup>30</sup> En 1857, le gouvernement ottoman fonde également à Paris l'« Ecole ottomane », qui reçoit des étudiants des hautes écoles (écoles de guerre, de médecine, d'ingénierie) et d'autres étudiants financés par un système de patronage traditionnel. Cette école reste active jusqu'en 1864. Toutefois, l'institution coûte cher à l'empire. Il décide de la remplacer en 1868 par l'Ecole impériale ottomane à Constantinople (future Université d'Istanbul).<sup>31</sup> Pour renforcer l'appropriation des connaissances scientifiques et l'expérience de la vie européenne, des enseignants européens sont invités et des étudiants sont envoyés étudier dans les universités européennes, principalement en France, puis ailleurs en Europe (Italie, Allemagne, Belgique, Suisse, Angleterre).

Cette volonté de réformes calquées sur le modèle européen apparaît comme la principale cause de la présence estudiantine ottomane en Europe. Une égalité de traitement de tous les sujets ottomans, indépendamment de leur appartenance ethnique et religieuse explique la présence d'étudiants arméniens parmi ceux qui sont envoyés en Europe, principalement en France. Selon Sisman, la France reçoit entre 1839 et 1876 un total de 244 étudiants de l'Empire, dont 171 étudiants musulmans (71%) et 73 non-musulmans (29%), la plupart financée par l'empire et répartis entre les écoles ottomanes et françaises.<sup>32</sup>

Une autre contribue à expliquer la présence d'étudiants arméniens dans les universités européennes. Elle découle d'une division religieuse qui s'opère au sein de la société arménienne elle-même. Une partie des Arméniens se convertit au catholicisme au contact des missionnaires européens et une autre au protestantisme. Ces nouvelles communautés arméniennes sont reconnues comme nations (*millet*) en date du 5 janvier en 1831 (Arméniens catholiques)<sup>33</sup> et du 14 novembre en 1850 (Arméniens protestants)<sup>34</sup>. A travers cette reconnaissance, l'empire tente de mettre fin aux conflits religieux internes à la société arménienne.<sup>35</sup> Cette reconnaissance intervient contre la volonté de l'Eglise arménienne qui veut éviter de perdre ses membres et son pouvoir. Elle est aussi le résultat de pressions exercées sur l'empire par la France en ce qui concerne les Catholiques et par l'Angleterre et

---

<sup>30</sup> Ibid., p. 4.

<sup>31</sup> GEORGEON François, *La formation des élites à la fin de l'Empire ottoman : le cas de Galatasaray*, In : Revue du monde musulman et de la Méditerranée, no 72, 1994, p. 17.

<sup>32</sup> SISMAN Adnan, p. 85.

<sup>33</sup> NORADOUNGHIAN Gabriel Efendi, *Recueil d'actes internationaux de l'Empire ottoman, tome deuxième, 1789 – 1856*, Librairie Cotillon, F. Pichon, Successeur, 1900, pp. 203-204.

<sup>34</sup> Ibid., pp. 392-394.

<sup>35</sup> ARTINIAN Vartan, p. 12.

les Américains concernant les Protestants.<sup>36</sup> Une partie des Arméniens catholiques, la congrégation des Mekhitaristes, rejetée par l'Eglise arménienne, est contrainte de s'exiler en Italie. En 1834, ils fondent le Collège Muradyan à Padoue, fréquenté majoritairement par des étudiants arméniens jusqu'en 1844.<sup>37</sup> Le collège est transféré à Paris en 1846 et y reste actif jusqu'en 1870, pour être à nouveau transféré en Italie. Durant ses vingt-quatre ans d'existence parisienne, ce collège arménien attire la jeunesse arménienne ottomane, perse, d'Egypte, des Indes et de Russie.<sup>38</sup> Citons en outre, entre les années 1856 et 1860, la brève présence du Collège national arménien, au 60, rue de Violet à Paris. Il s'agit d'une branche dissidente du Collège Muradyan. Des écoles mekhitaristes sont fondées également en 1810 à Vienne et en 1836 à Venise (collège Raphaël).<sup>39</sup> Dans son discours prononcé lors de la 26e distribution annuelle de prix du collège Samuel Moorat à Paris, le Père Léon M. D. Alishan, directeur du collège, donne les raisons de la présence des étudiants arméniens en France qui se forment en premier, dit-il, pour « être utiles autant à leur patrie qu'au gouvernement » de la Sublime-Porte, « auquel appartient la majorité de notre nation ».<sup>40</sup> Il fait mention également de deux fondateurs de la congrégation mekhitaristes qui, « bien qu'Arméniens, étaient sujets anglais » et des sources de financements anglaises du Collège Raphaël.<sup>41</sup>

Les étudiants des collèges arméniens en Europe, tout en étant favorables à l'Empire, prendront une part active dans les réformes qui ont lieu au sein de l'Empire ottoman et dans la société arménienne. De jeunes Arméniens fondent à Paris, en 1849, l'Association Ararat qui rassemble les étudiants arméniens de toutes appartenances et qui se veut distincte des Jeunes Ottomans, luttant eux-mêmes contre l'Empire. Pour les jeunes Arméniens en Europe, la transformation de la société arménienne et de l'Empire doit passer en premier lieu par l'éducation.<sup>42</sup> Les Arméniens catholiques et protestants, bien que numériquement peu nombreux, se spécialisent ainsi dans l'ouverture d'écoles au sein de l'Empire. Ces écoles seront petit à petit fréquentées par l'ensemble des Arméniens et concurrencées par les écoles créées par l'Eglise arménienne apostolique qui investit à son tour dans l'éducation.

---

<sup>36</sup> Ibid., p. 51 et 56.

<sup>37</sup> Ibid., p. 73.

<sup>38</sup> ALISHAN, P. Lèon. *Tableau succinct de l'histoire et de la littérature de l'Arménie*, In. Sous la direction de M. A. BONNETTY, *Annales de Philosophie chrétienne*, recueil périodique, Vème série, tome II, n°8, aout, à Paris, Bureau des annales de philosophie chrétienne 1860, p. 102.

<sup>39</sup> Ibid., p. 103.

<sup>40</sup> Ibid., pp. 103-104.

<sup>41</sup> Ibid., p. 104.

<sup>42</sup> ARTINIAN Vartan, p. 77.

Contrairement aux églises arméniennes de l'Empire, les jeunes de retour d'Europe, sont favorables à une éducation de type laïque.

Le développement de l'éducation par les différentes églises arméniennes au sein de l'empire, l'ouvertures de collèges arméniens en Europe et les contingents de places d'études dans les universités européennes pour les étudiants des nombreuses écoles missionnaires au sein de l'Empire, expliquent ainsi une grande partie de la présence arménienne dans les universités et hautes écoles européennes.<sup>43</sup>

En plus de l'émigration arménienne en provenance de l'Empire ottoman, on observe une émigration estudiantine arménienne à partir des empires russe et perse. Des raisons de classes et de fortune similaires à celles motivant les étudiants ottomans, expliquent leur présence en Europe. Selon Anahide Ter Minassian, il n'y a pas d'université reconnue ni au Caucase, ni au sein des empires ottoman et perse. Quant aux étudiants arméniens de l'Empire russe, ils se détournent des universités russes d'abord en raison des *numerus clausus* limitant l'accès aux universités, puis en raison de troubles estudiantins en 1864, bloquant les inscriptions.<sup>44</sup>

A plusieurs reprises, la Suisse fait figure de terre d'accueil pour différents groupes en recherche de protection : aux XVI et XVIIe siècles pour les Protestants, pour les « proscrits de l'Europe révolutionnaire » et les révolutionnaires russes, et pour de nombreux immigrés économiques.<sup>45</sup> Dans une Europe en conflit et en déstabilisation permanente, la situation géographique de la Suisse ainsi que sa neutralité et sa pluralité linguistique, favorisent l'immigration de l'intelligentsia européenne, mais également américaine et orientale. Dans le paysage universitaire européen, la Suisse occupe ainsi une place particulière. Offrant des formations de qualité, elle possède sept universités. Celle de Zürich est la première, en 1865, à ouvrir ses portes aux femmes, suivie de Genève en 1872. La première femme à obtenir un PhD à Zürich est une Russe. En retour, « l'afflux des étudiants orientaux a été un facteur décisif du développement de l'enseignement supérieur en Suisse, et plus particulièrement à Genève. »<sup>46</sup> L'Université de Genève adopte le modèle universitaire libéral allemand et fait venir de l'étranger de nombreux professeurs prestigieux, tel que l'Allemand Carl Vogt.

---

<sup>43</sup> KEVORKIAN Raymond H., PABOUDJIAN Paul B., p. 83.

<sup>44</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Elites arméniennes en Suisse, Le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle*. In : KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999, p. 36.

<sup>45</sup> Ibid., p. 30.

<sup>46</sup> Ibid., p. 30.

Plus tard, les massacres de 1894 à 1896 perpétrés contre les Arméniens d'abord à Constantinople puis dans d'autres régions de l'empire, constituent une raison supplémentaire de la venue en Suisse d'étudiants arméniens. Largement rapportés en Europe et aux Etats-Unis, ces massacres envers les Arméniens suscitent des vagues d'indignation dans différents pays. En Suisse, des voix s'élèvent à leur encontre. « A la suite de nombreuses assemblées, le peuple suisse adressait alors au Haut Conseil Fédéral une pétition recouverte de 430 000 signatures pour le prier d'intervenir en faveur de ce peuple chrétien persécuté. »<sup>47</sup> Ce mouvement arménophile est à la base de l'accueil d'étudiants arméniens en Suisse. Mentionnons ici Léopold Favre, bienfaiteur de la cause arménienne, qui finance quantité d'écoles et d'orphelinats en Anatolie et octroie de nombreuses bourses d'études à des orphelins arméniens venus poursuivre leur cursus à Genève. Favre développe de nombreuses relations personnelles avec les étudiants qu'il soutient : « Il s'intéressait aux étudiants, de Constantinople au Caucase, de la Mer noire à l'Egypte. En Arménie et à l'étranger il en connaissait un très grand nombre par leurs noms et leurs travaux. »<sup>48</sup>

Ajoutons un dernier facteur, politique, ayant conduit de nombreux étudiants politisés des empires ottoman et russe à s'installer en Suisse. « Située au carrefour de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, Genève était devenue la Mecque des révolutionnaires russes, juifs, polonais, bulgares et arméniens. »<sup>49</sup> On note la présence en Suisse et à Genève de plusieurs partis et leaders révolutionnaires exilés, tels que Herzen, Bakounine, Kropotkine, Lénine et Plekhanov. Plusieurs groupes transfèrent leurs activités légales (presse, maisons d'édition, associations) à Genève et recrutent leurs militants parmi le vivier des étudiants orientaux. Comme nous le verrons dans les chapitres 2.2.1 et 2.2.2, Genève devient le centre des activités révolutionnaires arméniennes. L'endroit permet de nombreux échanges avec d'autres partis et activistes révolutionnaires. Cette présence politique et associative arménienne contribue à attirer des d'étudiants de cette communauté en provenance des trois empires.

Pour conclure sur les raisons à la base de la présence arménienne en Europe et en Suisse, on peut dire que, tout en étant distincts, les différents éléments mentionnés plus haut apparaissent comme interconnectés et se renforcent au fil du temps. Les facteurs politiques et communautaires viennent s'ajouter à la dimension internationale qui caractérise déjà la

---

<sup>47</sup> Comité central de la Fédération des comités suisses amis des Arméniens, *Suisse et Arménie, Le passé et l'avenir de l'œuvre suisse en Arménie*, Genève, 1919, p. 1.

<sup>48</sup> FAVRE Edouard, *Léopold Favre 1846-1922*, Imprimerie Albert Kundig, Genève, 1923, pp. 47 et 50.

<sup>49</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Elites arméniennes en Suisse, Le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle*, p. 33.

communauté arménienne, en ce qui concerne ses échanges commerciaux à travers le monde et à sa présence dans plusieurs empires. De même, cette dimension internationale préexistante vient également soutenir le développement des autres facteurs identifiés. La dimension internationale est en effet quasiment intrinsèque à la communauté arménienne et à son importante diaspora, fonctionnant en réseaux depuis plusieurs siècles. Comme le dit un voyageur en 1718 : « Non seulement ils sont les maîtres du commerce du Levant, mais ils ont beaucoup de part(s) à celui des grandes villes de l'Europe. On les voit venir du fond de la Perse jusqu'à Livourne. Il n'y a pas longtemps, il(s) se sont établis à Marseille. Combien en trouve-t-on en Hollande, en Angleterre ? Ils passent chez les Mongols, à Siam, à Java... Les Arméniens de Julfa sont devenus les plus célèbres commerçants de la terre. »<sup>50</sup>

## 2.2. Organisations politiques arméniennes à Genève

Les premiers groupes politiques arméniens au sein de l'Empire ottoman sont des sortes de sociétés secrètes régionales, dont les revendications restent modestes. Anahide Ter Minassian mentionne l'Union du Salut, créé en 1872 à Van, la Société de la Croix Noire également créé à Van en 1878 et les Protecteurs de la Patrie, groupe créé à Erzeroum en 1881.<sup>51</sup> Le premier parti révolutionnaire arménien est le parti Armenakan, créé en 1885 à Van par un groupe d'instituteurs formés sur place. Les adhérents à ce parti resteront toujours originaires de l'Empire ottoman. Lorsque le parti s'étendra au Caucase, en Perse et aux USA, ses membres se recruteront parmi les déplacés de l'Empire ottoman<sup>52</sup>.

La première génération de jeunes Arméniens formés en Europe dans les années 1830-1870, vient des grandes familles de la classe bourgeoise des trois empires, et en particulier de l'Empire ottoman. Cette génération, appartenant à la classe favorisée, originaire des grandes villes, contribue à son retour d'Europe à l'évolution et aux changements en cours au sein de l'empire, dont la démocratisation scolaire. A cet égard, *Le Journal de Genève*, dans un article datant de 1883, parle d'une « mode » arménienne auprès des autorités de l'empire, donnant quelques exemples d'Arméniens bien placés : Artin Dardian est sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères (avec des chances de devenir titulaire de ce département), Vahan Effendi est sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice et Ohannès Tschamitch

---

<sup>50</sup> DE TOURNEFORT P, Relation d'un Voyage du Levant, publié à Amsterdam en 1718, t. II, p. 389-301, cité par VARANDIAN Mikaël, *L'Arménie et la question arménienne, avec une préface de Victor Bérard*, Laval imprimerie moderne, G. Kavanagh Cle, Paris, 1917, p. 32.

<sup>51</sup> TER MINASSIAN Anahide, *La question arménienne*, éditions Parenthèses, Roquevaire, 1982, p. 122.

<sup>52</sup> Ibid., p. 122.

président de la cour des comptes et directeur général des archives. Non seulement l'administration, mais également la diplomatie compte de nombreux Arméniens. Le ministre de la liste civile, l'Arménien Agôp Kazazian, administre les biens du padishah et les revenus du sultan. Il a été recommandé par le financier français M. Deveaux, directeur de la Banque ottomane.<sup>53</sup>

Après une première vague d'étudiants en provenance des trois empires entre 1830 et 1870 environ, on observe, à partir de 1890 et jusqu'à 1915 en ce qui concerne les Arméniens, une augmentation de leur nombre ainsi qu'une diversification au niveau de leur composition sociale. Cette deuxième génération provient non seulement de la petite bourgeoisie, mais également de la paysannerie et du bas clergé.<sup>54</sup> Formant donc une catégorie plus hétérogène, ces jeunes se forment pour devenir instituteurs, écrivains, médecins, avocats et ingénieurs. Leurs revendications évoluent vers une conscience nationale et révolutionnaire, qui cherche à améliorer la situation économique et sociale du peuple arménien des classes délaissées.<sup>55</sup> L'intelligentsia provenant de l'Empire ottoman s'instruit en Italie et en France, alors que celle venant de Russie séjourne dans les villes de Moscou, Saint-Pétersbourg, Dorpat, Leipzig et Berlin. Les influences idéologiques et politiques auxquelles ils sont confrontés diffèrent donc à cause de cela, les uns recevant les influences des révolutions françaises, de la libération de la Grèce, de l'unité italienne et du socialisme utopique, alors que les autres sont nourris par le socialisme populiste et le marxisme tels qu'ils se développent en Russie.<sup>56</sup>

Les universités européennes dont les universités suisses, servent de « réceptacles » de la jeunesse arménienne des trois empires. Se retrouvant à l'étranger, celle-ci y reconstruit une identité et un destin « national » commun, dépassant les frontières des trois empires qui les séparaient. C'est ainsi que les étudiants arméniens du Caucase s'engagent en faveur du peuple arménien persécuté au sein de l'Empire ottoman. Un mouvement révolutionnaire arménien prend naissance avec la création de deux partis politiques, le Parti social-démocrate Hentchakian (SDH ou Parti Hentchakian), fondé en 1887 à Genève par sept étudiants arméniens à l'Université de Genève et la Fédération Révolutionnaire Arménienne (FRA ou

---

<sup>53</sup> *Turquie*, Journal de Genève, 6 janvier 1883, <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>54</sup> TER MINASSIAN Anahide, *La question arménienne*, p. 127.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 127.

Daschnaktsoutioun), fondée en 1890 à Tbilissi par des intellectuels arméniens du Caucase et dont le siège est transféré en 1891 au 29 rue de la Roseraie, à Genève.<sup>57</sup>

Les archives cantonales de Genève et les archives fédérales, ainsi que la presse suisse de l'époque nous renseignent sur la vie en Suisse de ces deux organisations. Nous présentons dans cette partie leurs programmes politiques, leurs réseaux internationaux, leur presse, et le rôle qu'ils ont joué dans l'évolution de la situation des Arméniens au sein de l'Empire ottoman ainsi que leur alliance avec le mouvement Jeunes-Turcs, lui-même auteur du génocide perpétré contre les Arméniens en 1915. Nous nous intéressons enfin à l'attitude des autorités suisses vis-à-vis de ces mouvements, en nous référant aux archives de la police politique helvétique, attitude qui contraste avec le soutien d'une partie de l'élite et de la population suisses.

Pour présenter l'histoire des partis arméniens révolutionnaires, nous nous basons principalement sur les ouvrages de Anahide Ter Minassian intitulés *Le mouvement révolutionnaire arménien, 1890-1903* et *La question arménienne*. Historienne française d'origine arménienne, Anahide Ter Minassian est spécialiste de l'histoire arménienne pré- et postsoviétique. Le second auteur auquel nous nous référons est Minassian, historien et connaisseur du mouvement Daschnaktsoutioun. En ce qui concerne le parti Hentchakian, notre source principale est l'historienne Nalbandian.

Les deux partis sont représentés et actifs au sein de la diaspora arménienne, en même temps que dans l'Empire ottoman et au Caucase. Organisés internationalement, ils sont exposés à diverses influences. L'influence russe est toutefois dominante, du fait de l'origine caucasienne de leurs fondateurs, formés dans le système russe. Cette influence est visible à différents niveaux : en ce qui concerne leurs méthodes d'action, leur organisation, les références utilisées et jusqu'au nom du parti Hentchakian (la cloche en arménien), qui reprend celui du journal socialiste libertaire et révolutionnaire *Kolokol* (la cloche en russe), publié par Alexandre Herzen et Nikolas Ogarev de 1857 à 1865.<sup>58</sup>

Le Vte De La Jonquière, ancien professeur d'histoire à l'école militaire impériale de Coumbar-Hané à Constantinople, estime en 1881 la population arménienne à 4 millions de

---

<sup>57</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Elites arméniennes en Suisse, Le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle*, p. 48.

<sup>58</sup> MINASSIAN Gaïdz, *Le rêve brisé des Arméniens*, Ed. Flammarion, Paris, 2015, p 52.

personnes, dont un peu plus de 2 millions en Turquie d'Asie.<sup>59</sup> Que ce soit en tant qu'ouvriers, paysans ou comme Chrétiens, les Arméniens subissent diverses pressions et discriminations au sein de l'Empire ottoman. En effet, la première division interne à la société ottomane est celle qui sépare la classe militaire de la classe *reaya* (strates populaires). La paysannerie, musulmane ou non, a des droits restreints : elle ne peut par exemple pas quitter les terres sur lesquelles elle travaille et qu'elle ne possède pas, ni n'a accès aux métiers d'armes. Elle doit l'obéissance à ses maîtres.<sup>60</sup> De La Jonquière explique que la paysannerie arménienne est en plus aux prises avec les pillages de clans kurdes et avec la brutalité des fonctionnaires ottomans. Elle doit, par exemple, payer un double impôt : l'un à l'État ottoman et l'autre aux Kurdes féodaux.<sup>61</sup> L'aspect confessionnel est, comme l'explique Bozarслан, l'autre élément de stratification sociale au sein de l'empire, les non-musulmans représentant principalement une source de revenus. En tant que « gens du Livre », ils sont protégés, en échange d'une taxe spécifique, dite *cizye* (taxe de capitation) payée par les hommes à partir de leur quatorzième anniversaire. Bozarслан parle ici d'« unités fiscales durables ».<sup>62</sup> Ainsi, « il ne faut pas sous-estimer la contribution des chrétiens et des juifs aux finances de l'Etat par le truchement de la *cizye*, crucial durant les crises. »<sup>63</sup> Par ailleurs, les Arméniens ne sont autorisés ni à porter les armes, ni à monter à cheval, ni à construire des lieux de cultes. Ils sont aussi contraints à porter certaines couleurs de vêtements.<sup>64</sup> Les partis révolutionnaires Henchakian et Daschnaktsoutioun se développent à partir de cette réalité économique et sociale qui touche la majorité de la population arménienne. Du fait de cette oppression multiple, les révolutionnaires arméniens se montrent ouverts aux changements qui se déroulent dans chacun des empires. Ils prennent une part active aux différents changements qui émergent ici et là, des Balkans au Moyen Orient, et du Caucase à l'Égypte. Le mouvement révolutionnaire arménien touche également la diaspora. Très mobiles, organisés au niveau international, ces acteurs participent aux différents débats idéologiques et politiques en cours au niveau international, tout en militant pour la cause arménienne. Dans la diaspora, les révolutionnaires arméniens cherchent des appuis auprès de l'opinion publique européenne,

---

<sup>59</sup> V<sup>TE</sup> DE LA JONQUIERE A., *Histoire de l'Empire ottoman depuis les origines jusqu'au traité de Berlin*, sous la direction de M. V. Duruy, Librairie Hachette, Paris, 1881, p. 37.

<sup>60</sup> BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie – De l'Empire à nos jours*, Éditions Tallandiers, Paris, 2013, pp. 73-74.

<sup>61</sup> V<sup>TE</sup> DE LA JONQUIERE A., *Histoire de l'Empire ottoman depuis les origines jusqu'au traité de Berlin*, pp. 38-39.

<sup>62</sup> BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie – De l'Empire à nos jours*, pp. 74-77.

<sup>63</sup> Ibid., p. 77.

<sup>64</sup> Ibid., p. 76.

auprès des révolutionnaires russes et de tous les mouvements qui se développent au Moyen-Orient et au Caucase. Le socialisme apparaît au sein du mouvement arménien dès les premières phases de son développement. Le mouvement au Caucase entre en contact avec l'idéologie marxiste en même temps que le fait le mouvement révolutionnaire russe. Ces mouvements révolutionnaires découvrent les références marxistes notamment en Allemagne, en France et en Suisse. Ils militent pour la démocratie, la justice sociale et la liberté des minorités. Ils prévoient d'atteindre leurs buts via une révolution culturelle et sociale en Arménie occidentale. L'Unité italienne, la libération de la Grèce et les mouvements nationalistes en Europe et dans les Balkans vont secouer profondément les révolutionnaires arméniens.

### **2.2.1. Parti social-démocrate Hentchakian (SDH ou Parti Hentchakian) fondé en 1887 à Genève**

Le Parti social-démocrate Hentchakian (SDH) est fondé en 1887 à Genève par sept étudiants : Avetis Nazarbekian, Mariam Vardanian, Gevorg Gharadjian, Ruben Khan-Azat, Christophor Ohanian, Gabriel Kafian et Manuel Manuelian, tous Arméniens du Caucase issus de familles aisées.<sup>65</sup> Étudiants en sciences sociales, ils sont « convaincus de la supériorité du socialisme marxiste et du rôle moteur de l'économie dans l'Histoire ».<sup>66</sup> Genève est un centre principal du parti, c'est là qu'est publié de novembre 1887 à 1892 le journal *Hentchak* (« Cloche ») mentionné plus haut. Il est ensuite publié en 1893 à Athènes, de 1894 à 1904 à Londres et finalement de 1904 jusqu'en 1914 à Paris.<sup>67</sup> Le centre du parti, avec le couple Nazarbékian, assure la publication. Il est diffusé illégalement et gratuitement en Turquie et en Russie.<sup>68</sup> L'organe du Parti débat de sujets divers, dont la lutte des classes et la situation des opprimés en général, dans une perspective internationaliste. Selon Anahide Ter Minassian, les Hentchakians sont les premiers à expliquer les termes théoriques de révolution et de socialisme. D'après cette auteure, ce sont également eux, en 1894, qui traduisent en arménien

---

<sup>65</sup> NALBANDIAN Louise, *Le Parti révolutionnaire Hentchakian 1887-1896*, chapitre 4 de *The Armenian Revolutionary Movement - The Development of Armenian Political Parties through the Nineteenth Century* (Berkeley and Los Angeles, 1963).

[http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical\\_nalbandian.html](http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical_nalbandian.html), consulté le 28.04. 2018.

<sup>66</sup> MINASSIAN Gaïdz, *Le rêve brisé des Arméniens*, p 52.

<sup>67</sup> NALBANDIAN Louise, *Le Parti révolutionnaire Hentchakian 1887-1896*, [http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical\\_nalbandian.html](http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical_nalbandian.html), consulté le 28.04. 2018.

<sup>68</sup> TER MINASSIAN Anahide, *La question arménienne*, p. 157.

le Manifeste du Parti communiste de Marx et Engels.<sup>69</sup> Le parti fonctionne, comme la plupart des organisations marxistes de cette époque, selon les règles du centralisme démocratique.<sup>70</sup>

Les dirigeants Hentchakians sont en contact avec les institutions socialistes et avec la plupart des leaders socialistes comme Engels, Lénine, Kautsky, Rosa Luxemburg, ou avec le leader et penseur marxiste russe Plekhanov, avec qui ils sont en liens étroits.<sup>71</sup> Roupen Khan Azad, un des fondateurs du parti Hentchakian assiste, en 1889 à Paris, au I<sup>er</sup> Congrès de la II<sup>e</sup> Internationale. Aux congrès suivants, le parti est représenté par Plekhanov.<sup>72</sup> Comme déjà dit, le Parti Hentchakian est un parti social-démocrate qui adopte le centralisme démocratique comme mode de fonctionnement. Son programme est une synthèse de socialisme et de nationalisme. L'indépendance de l'Arménie turque comme but immédiat et le socialisme comme objectif à plus long terme, sont complémentaires. En d'autres termes, pour les Hentchakians les revendications nationales et la lutte pour le socialisme ne sont pas des notions contradictoires. Elles sont bien au contraire compatibles et peuvent être harmonieusement développées ensemble. En ce qui concerne la clarté et la précision du programme du parti, Louise Nalbandian relève que : « L'ampleur des objectifs politiques et idéologiques des Hentchakians est remarquable. Ils étaient le seul parti politique arménien au XIXe siècle dont le programme clairement demande une République indépendante et unifiée arménienne, et au-delà, un ordre socialiste pour tous les peuples du monde. »<sup>73</sup> La révolution est le moyen fondamental pour atteindre l'objectif final et la violence peut être utilisée pour la protection de la population et pour gagner la confiance de celle-ci. La classe ouvrière et les paysans sont les deux forces indispensables de la lutte révolutionnaire. La propagande du Parti Hentchakian vise prioritairement ces deux forces, mais pas uniquement, pour mener la révolution. Elles sont aussi considérées comme la base de la société et du futur système qui devra fonctionner selon des principes démocratiques. Ces derniers sont incompatibles avec tout état autocratique, que ce soit le régime turc, ou un gouvernement dirigé par une noblesse arménienne. « La seule garantie pour le progrès arménien était le gouvernement d'un peuple libre dans une Arménie indépendante. »<sup>74</sup>

---

<sup>69</sup> Ibid., p. 81.

<sup>70</sup> MINASSIAN Gaïdz, *Le rêve brisé des Arméniens*, pp. 52-53.

<sup>71</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Le mouvement révolutionnaire arménien, 1890-1903*. In : Cahiers du monde russe et soviétique, vol. 14, no 4, octobre-décembre 1978, pp. 536-537 et 560.

<sup>72</sup> Ibid., pp. 536 et 555.

<sup>73</sup> NALBANDIAN Louise, *Le Parti révolutionnaire Hentchakian 1887-1896*, [http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical\\_nalbandian.html](http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical_nalbandian.html), consulté le 28.04.2018.

<sup>74</sup> Ibid.

Comme l'action révolutionnaire arménienne en général, celle du parti Hentchakian se traduit par des actions spectaculaires visant à attirer l'attention de la communauté internationale sur la question arménienne. L'Etat ottoman accuse les Arméniens de trahison et d'alliance avec les Etats européens et les russes. Il les présente comme un ennemi intérieur également à cause de leur accueil réservé à l'armée russe et à ses généraux arméniens pendant la guerre de 1877-1878, à cause du courant migratoire continu vers la Russie, à cause de l'apparition de la question arménienne avec le Traité de Berlin et finalement à cause de la création de partis politiques arméniens par des Arméniens de Russie.<sup>75</sup> En fait, la position du Parti Hentchakian est de combattre le régime ottoman et toute autre puissance cherchant à dominer l'Arménie turque. Anahide Ter Minassian montre en effet que le programme du parti met en garde contre la Russie : «...Toute guerre, menée par telle ou telle puissance étrangère contre la Turquie, doit être considérée comme un moment propice à la réalisation du programme minimum des révolutionnaires : avec la même force ils lutteront contre cette puissance étrangère, de même qu'ils lutteront contre l'Etat turc, si elle a la prétention de conquérir l'Arménie... »<sup>76</sup> Le mouvement prédit la répartition du territoire ottoman par les puissances européennes lors de sa chute, y c. l'Arménie turque. Il réaffirme donc la nécessité immédiate d'une indépendance pour l'Arménie turque, mettant en avant le fait que la liberté de l'Arménie ne viendra pas de l'extérieur, même si, à un moment donné, une puissance étrangère appuie dans ce sens. « ...la politique actuelle et la diplomatie des puissances européennes est comme un moulin à vent, il tourne dans cette direction du vent aujourd'hui, alors que demain, selon le plaisir du même vent, il peut tourner dans le sens opposé. »<sup>77</sup> Dans l'Empire ottoman, les Hentchakians construisent leur propagande sur deux axes : le marxisme et la révolution nationale.

Le Parti Hentchakian s'organise à travers différentes activités telles que syndicats, associations de quartiers, clubs sportifs, troupes de théâtre. Devant l'impossibilité d'utiliser les voies démocratiques au sein de l'Empire ottoman (refus de négociations, répressions des manifestations, arrestations, kidnappings, transferts de population forcés), le Parti Hentchakian défend la violence comme pratique révolutionnaire et envisage une insurrection générale pour l'Arménie turque.<sup>78</sup> Les Hentchakians rencontrent rapidement un certain succès auprès des Arméniens de l'Empire ottoman, notamment à Constantinople, Trébizonde,

---

<sup>75</sup> TER MINASSIAN Anahide, *La question arménienne*, p. 152.

<sup>76</sup> Ibid., p. 158.

<sup>77</sup> NALBANDIAN Louise, *Le Parti révolutionnaire Hentchakian 1887-1896*, [http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical\\_nalbandian.html](http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical_nalbandian.html), consulté le 28.04. 2018.

<sup>78</sup> MINASSIAN Gaïdz, *Le rêve brisé des Arméniens*, p. 53.

Erzeroum, Van et en Cilicie. Ils multiplient leurs actions à travers l'empire. Ils s'organisent parmi les paysans, les ouvriers et les intellectuels arméniens. Les Hentchakians veulent redonner confiance aux paysans arméniens vivant dans des conditions misérables. Ils se fournissent en armes et vont jusqu'à organiser des groupes armés d'auto-défense arménienne au sein des campagnes et des villes, contre les agressions et les pillages de la part des Kurdes et Turcs. La violence fait partie des armes utilisées par le parti Hentchakian à différents niveaux. Elle constitue notamment une méthode de propagande d'agitation afin de défendre, de réveiller et d'éduquer les masses. Pour affaiblir l'état, la violence s'exerce aussi contre le gouvernement ottoman, c'est-à-dire contre ses agents, arméniens et turcs, ainsi que contre les espions et les « traîtres ». Le parti a une organisation spéciale chargée d'accomplir les actions violentes. La violence vise aussi la classe bourgeoise arménienne qui, sauf exceptions, ne soutient pas les révolutionnaires. Au Caucase, des membres de la bourgeoisie refusant une taxation forcée, seront directement visés.<sup>79</sup>

Dans les villes où la population arménienne est nombreuse, le Parti Hentchakian rencontre une large sympathie. Face à cela, le 18 juillet 1890 la police ottomane commence à mener des opérations à Erzeroum contre les militants du parti. Ces derniers résistent, et une confrontation armée se termine par la mort de vingt officiers ottomans. Suite à cet événement, de terribles massacres commencent dans les régions d'Erzeroum et de Van, au cours desquels quatre cent Arméniens sont également arrêtés.<sup>80</sup> Les Arméniens de Constantinople organisent une manifestation en juillet 1890 pour dénoncer les massacres et arrestations des militants hentchakians. La police ottomane intervient là aussi par la violence, faisant sept morts et des dizaines de blessés. Cet événement a un grand écho au niveau international. L'ambassadeur britannique relate la situation ainsi : « Pour la première fois depuis la conquête de Constantinople par les Turcs, [...] des chrétiens osent résister aux soldats à Stamboul. »<sup>81</sup>

Les actions les plus importantes des Hentchakians dans l'Empire ottoman sont menées entre 1890 et 1896 : la manifestation de Koum Kapou (Constantinople) le 15 juillet 1890, la rébellion de Sassoun (Bitlis) en août 1894, la manifestation de Bab-i Ali (Constantinople) le 18 septembre 1895, la révolte de Van en 1895 et la rébellion Zeïtoun (Marach) entre le 12 octobre 1895 et le 1<sup>er</sup> février 1896.<sup>82</sup> Ces actions se terminent par une suite d'échecs et de

---

<sup>79</sup> Ibid., p. 159.

<sup>80</sup> Ibid., p. 76.

<sup>81</sup> Ibid., p. 76.

<sup>82</sup> NALBANDIAN Louise, *Le Parti révolutionnaire Hentchakian 1887-1896*, [http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical\\_nalbandian.html](http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical_nalbandian.html), consulté le 28.04. 2018.

massacres. Le parti se retrouve devant une double contradiction : « leur action met en danger l'existence de la nation arménienne » et ils attendent le soutien des puissances étrangères, alors qu'ils dénoncent l'impérialisme de ces mêmes puissances.<sup>83</sup> Le parti traverse une crise interne. Sa stratégie consistant à mettre l'accent sur la lutte des classes et le socialisme est remise en question par ses membres égyptiens et arméniens de l'empire, qui y voient trois conséquences : d'abord l'absence de soutien des grandes puissances, l'absence d'intérêt de la bourgeoisie arménienne pour la cause nationale et la peur induite auprès de la société musulmane conservatrice. Selon Anahide Ter Minassian, certains des membres remettent en cause l'adhésion du parti au marxisme, tout en conservant l'idée de nationalisme (cause arménienne).<sup>84</sup> Un premier congrès à Londres en août-septembre 1896 pour résoudre ce problème de stratégie et de socialisme, donne lieu à une rupture entre le centre Nazarbekian en faveur de la conservation du programme et du socialisme et les Arméniens de Turquie, d'Égypte et des États-Unis, qui fondent le parti Hentchakian réformé. Les Nazarbékistes tiennent un congrès à Londres en septembre 1896, directement après la division du parti, confirmant à cette occasion son programme socialiste et la diffusion de littérature marxiste, mais abandonnant sa politique des manifestations publiques.<sup>85</sup> Ils se replient en Transcaucasie, où ils sont organisés, depuis 1890 à Bakou (parmi les travailleurs du pétrole), Batoum, Tiflis et en Perse. Ils travaillent alors dans les milieux ouvriers et de la paysannerie, et traversent de nouvelles crises (1903-1905). Lors d'un III<sup>e</sup> congrès à Londres (septembre 1901 – mars 1902), le parti Hetchakeian réformé et le parti Hentchakian social-démocrate parviennent à une réunification, avec un centre unifié et un comité exécutif provisoire. Toutefois, les deux partis maintiennent leurs programmes respectifs et ne cherchent qu'à s'opposer à Nazarbekian. A la place d'une unification, les ailes du parti entrent dans une véritable guerre interne qui débouche sur une série d'attentats fratricides. La réunification n'a pas lieu. Le débat se poursuit à l'intérieur du parti Hentchakian socialdémocrate, avec un groupe constitué principalement des Arméniens d'Égypte, de Turquie et des États-Unis et un autre mené par Nazarbékian et d'autres Caucasiens. Un Ve congrès est organisé à Paris en 1905 autour de la stratégie du parti. Le congrès rejette la proposition de Nazarbékian consistant à lutter sur deux fronts, dans le Caucase en entrant au Parti ouvrier social-démocrate russe (POSDR) et, dans l'Empire ottoman, en conservant l'identité de parti autonome avec un programme de libération des Arméniens de Turquie. Les principaux

---

<sup>83</sup> TER MINASSIAN Anahide, *La question arménienne*, p. 158.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>85</sup> *Ibid.*, pp. 161-162.

fondateurs caucasiens du parti le quittent pour rejoindre les rangs du POSDR. La direction du parti passe dans les mains des Arméniens de Turquie, qui maintiennent son programme et sa ligne politique traditionnelle, regroupant les Arméniens des Etats-Unis, d’Egypte, de l’Europe et de l’Empire ottoman,<sup>86</sup> Ils privilégient la recherche d’alliance avec l’ensemble des opposants au régime du Sultan Abdülhamid, notamment avec les Jeunes-Turcs. De retour en Turquie suite à la « Révolution » des Jeunes-Turcs, à l’instar d’autres opposants exilés tels que les Daschnaktsoutioun, ils deviennent un parti légal avec quelques modifications de leur programme, s’organisent dans les villes principales et participent aux premières élections. Ils sont représentés au sein du parlement ottoman. Toutefois, contrairement aux Daschnaktsoutioun, le Parti Hentchakian se montre prudent face aux Jeunes-Turcs. Il collabore avec le parti « *Ahrar Firkasi* », principal adversaire des Jeunes-Turcs face au sultan, toujours en place.

Suite au grand massacre de 1915 (génocide des Arméniens), les Hentchakians participent à l’auto-défense de la République arménienne face aux attaques turques de 1918, notamment lors de la bataille de Sardarapat qui est entrée dans la légende arménienne. Le Conseil national arménien à Tiflis proclame la Première République démocratique d’Arménie, dont le gouvernement est constitué presque exclusivement de représentants Daschnaktsoutioun. Le 4 juin 1918, face à la résistance arménienne, les Turcs signent avec les Arméniens, le traité de Batoum, qui attribue un territoire restreint aux Arméniens. Abandonnées par les grandes puissances et face à la menace turque kémaliste, les Arméniens acceptent la soviétisation de la République. Le 29 novembre 1920 naît la République soviétique d’Arménie, sans la participation Daschnaktsoutioun, mais avec le soutien des Hentchaks.

### **2.2.2. Fédération Révolutionnaire Arménienne (FRA ou Daschnaktsoutioun) fondée en 1890 à Tiflis**

De l’automne 1889 à l’été 1890, les membres de l’organisation « Jeune Arménie », un groupe d’étudiants arméniens de Moscou, Tiflis et Saint-Pétersbourg, d’intellectuels et certains marxistes hentchakians, se regroupent dans le but de réunir tous les mouvements politiques arméniens en une seule organisation. En 1890, le marxiste Cristapor Mikaelian, le populiste Stepan Zorian et le bakouniste Simon Zavarian, créent la Fédération des Révolutionnaires arméniens (FRA Daschnaktsoutioun) à Tiflis.<sup>87</sup> D’abord gérée par un bureau central à Tiflis, ce type d’organisation et le mode de fonctionnement centraliste qui l’accompagne est remis

---

<sup>86</sup> Ibid., pp. 100-101.

<sup>87</sup> Ibid., p. 123.

en question dès la fondation du parti, pour trois raisons : La forte influence anarchiste parmi les fondateurs et notamment celle de Zavarian, suiveur de Bakounnine, pousse le parti vers un modèle décentralisé. De plus, la structure diasporique de la société arménienne favorise la recherche d'un nouveau type d'organisation. Finalement, les échecs rencontrés par les Henschakians sont précisément attribués à leur organisation centraliste. Après avoir évoqué la possibilité d'ouvrir davantage de bureaux (Etats-Unis, Perse), les discussions aboutissent, lors du II<sup>e</sup> congrès de 1898, à la création de deux bureaux du parti : le bureau oriental à Tiflis couvrant l'Arménie turque, la Russie et la Perse et le bureau occidental à Genève, pour l'Asie mineure, l'Égypte, l'Amérique et le reste de la diaspora. Les comités locaux conservent une certaine autonomie de fonctionnement. Le bureau de Genève est en charge de la communication (publication du journal *Droshak*), de la création de nouveaux comités en Occident et de la liaison avec les Européens en général, notamment les socialistes européens.<sup>88</sup>

Publié entre 1891 et 1930, le journal *Droshak* (« drapeau ») est l'organe de la FRA. Les deux premiers numéros sont publiés à Tiflis en 1891 sous forme de journal-tract et le numéro 3 en Roumanie en 1892. Entre 1892 et 1914, *Droshak* est publié à Genève. Sa publication cesse entre 1914 et 1925, pour reprendre à Paris de 1925 à 1933. Le nombre total de parutions est de 326. Durant les premières décennies, il s'agit d'un journal de propagande, diffusé illégalement en Turquie et en Russie. Ses rédacteurs sont les principaux dirigeants et idéologues du parti : Rostom, Christapor, Zavarian et Varandian. Citons également Khatchadour Maloumian, étudiant à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève en 1899 et qui compte parmi les rédacteurs du *Droshak*. Maloumian crée en 1902<sup>(\*)</sup> à Genève l'Union des étudiants arméniens d'Europe.<sup>89</sup> Entre 1894 et 1916, une soixantaine de publications de la FRA paraissent à Genève, dans le cadre de la « bibliothèque de *Droshak* », souvent en langue arménienne. Il s'agit le plus souvent de brochures à faible coût qui s'adressent aux Arméniens des deux empires russe et ottoman, de même qu'aux Arméniens séjournant en Occident. A part « Le socialisme scientifique » de F. Engels traduit en arménien et publié à Genève en 1894, très peu de références théoriques sont traduites en arménien. Par contre, la

---

<sup>88</sup> Ibid., p. 155.

<sup>(\*)</sup> BvS /28/381-4/1 Union des Etudiants Arméniens de l'Europe- Genève, 1901.11.29, une lettre adressée à Bertha von Suttner pour le projet de livre intitulé « L'Arménie et la question arménienne », signée par l'Union des Etudiants Arméniens de l'Europe et trouvée dans les archives des Nations Unies, donne la date de 1900 pour la création de l'Union des Etudiants Arméniens de l'Europe.

<sup>89</sup> TER MINASSIAN Anahide, *La question arménienne*, p. 156.

« bibliothèque de *Drochak* » dresse une vaste liste de lectures recommandées, dans diverses langues et se référant à de nombreuses conceptions théoriques.<sup>90</sup>

Les deux partis Hentchakian et Daschnaktsoutioun ne parviennent pas à s'unir. Minassian évoque un conflit d'ego : « En creux, les divergences entre le parti Hentchakian et la FRA révèle l'existence d'un conflit d'ego entre Avedis Nazarbekian et Christapor Mikaelian, le premier n'accepte pas de se soumettre à l'autorité du second, et inversement.<sup>91</sup> » Les deux partis continuent leurs activités politiques en parallèle, en étant parfois concurrents, mais tout en maintenant le dialogue entre eux.

Les trois leaders Mikaelian, Zavarian et Zorian sont originaires du Caucase. Après avoir suivi des études à Moscou, ils s'engagent principalement pour la cause de l'Arménie ottomane. En effet, le Parti Daschnaktsoutioun se concentre sur l'Empire ottoman et milite en faveur de la liberté démocratique et de l'égalité pour les Arméniens de l'empire. Contrairement aux Hentchakians, les Daschnaktsoutiouns, dans leur premier programme, ne défendent ni l'autonomie politique, ni l'indépendance, ni l'union des trois « Arménie » (ottomane, russe et perse). Mettant le socialisme à distance, le Parti Daschnaktsoutioun fonctionne sans programme formel jusqu'en 1892. La plupart des militants daschnaktsoutioun s'engagent pour les problèmes quotidiens en Asie Mineure, de même que pour des questions à moyens termes dans la région. Ils considèrent que « le socialisme est une doctrine savante d'intellectuels, et surtout d'intellectuels russes, qu'il semble impossible de propager dans la paysannerie arménienne de Turquie. »<sup>92</sup> En territoire ottoman et ailleurs, les Daschnaktsoutiouns rencontrent une certaine adhésion auprès de l'élite arménienne qui rejette les idées marxistes hentchakians.<sup>93</sup> L'intellectuel Vramian de Constantinople en est un exemple. Pour lui, la société arménienne est déjà éclatée entre trois empires. Il s'agit donc de ne pas la diviser davantage en différentes classes sociales. Suivi de nombreux étudiants, il promeut une révolution culturelle à travers le développement de réseaux scolaires et la diffusion de publications philosophiques, sociologiques et politiques.

Cherchant des alliances stratégiques avec les états européens, les Daschnaktsoutiouns espèrent sans succès l'appui des gouvernements impérialistes et leur intervention en faveur

---

<sup>90</sup> TER MINASSIAN Taline, *Genève : "Capital de l'édition arménienne ? La presse et les éditions arménienne en Suisse avant la première guerre mondiale* », in KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Editions Chronos, Zürich, 1999, p. 57.

<sup>91</sup> MINASSIAN Gäidz, *Le rêve brisé des Arméniens*, p. 83.

<sup>92</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Le mouvement révolutionnaire arménien, 1890-1903*. In : *Cahiers du monde russe et soviétique*, vol. 14, no. 4, Octobre-décembre 1973. p. 556.

<sup>93</sup> MINASSIAN Gäidz, *Le rêve brisé des Arméniens*, p 53.

des Arméniens auprès de l'Empire ottoman. Comprenant mieux les liens économiques et stratégiques entre l'empire et les grandes puissances européennes qui expliquent l'absence du soutien recherché, le parti finit par adopter le socialisme dans son programme en 1892, espérant trouver un soutien auprès du socialisme international. Toutefois, il ne nomme pas le socialisme comme tel, le considérant plutôt comme un idéal lointain.<sup>94</sup> Voici comment il s'y réfère : « La conquête de l'autonomie et les droits politiques n'est qu'une partie de notre tâche. Ces droits ne pourront guère garantir au travailleur la jouissance complète des produits de son travail. Nous cherchons à propager le principe de la propriété et du travail collectifs, afin de nous préparer à l'organisation sociale qui s'établira tôt ou tard dans les pays avancés, par la révolution du prolétariat. »<sup>95</sup> Dès 1896, le Parti Daschnaktsoutioun participe régulièrement au Congrès international socialiste. Lors du congrès général de la II<sup>e</sup> Internationale socialiste à Londres du 26 juillet au 2 août 1896, la FRA lance un appel au réseau international socialiste signé par la Rédaction du Droshak à Genève et daté du 25 juillet 1896, afin d'y adhérer en tant que parti révolutionnaire arménien et de clarifier qu'« il n'y a pas ombre d'intrigues russes ou anglaises à la base du mouvement révolutionnaire arménien. »<sup>96</sup> Après un historique des oppressions subies par le peuple arménien, ainsi que par d'autres peuples de l'Empire ottoman réprimés par la bureaucratie ottomane, le document parle de danger d'« extermination pure et simple » en ce qui concerne les Arméniens.<sup>97</sup> Le document explique que l'existence de la FRA découle de cette situation économique, sociale et politique. Devant cette situation et devant les « antagonistes inhérents de cultures, de races et de religions que le gouvernement actuel tend à perpétuer pour conserver son existence », la FRA recherche « les mêmes libertés et les mêmes droits pour toutes les populations de notre pays dans une Fédération libre et égalitaire ». <sup>98</sup> Le bien-être économique souhaité pour le pays apparaît comme deuxième but du parti, qui souligne l'absence en Arménie turque d'industrie, de production capitaliste, de prolétariat industriel et de bourgeoisie. Ces conditions socio-économiques différentes de celles qui prévalent en Europe, expliquent l'absence de parti socialiste. La FRA se donne le but de combler cette absence en s'affiliant au réseau international, avec lequel elle dit partager le même projet socialiste pour l'humanité. Le parti dit ne faire confiance qu'à ses propres forces pour réaliser son programme, mais

---

<sup>94</sup> TER MINASSIAN Anahide, *La question arménienne*, pp. 128-129.

<sup>95</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Le mouvement révolutionnaire arménien*, p. 556.

<sup>96</sup> La rédaction du Droshak, *Au Congrès international socialiste de Londres, Fédération révolutionnaire arménienne*, Genève, 1896.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 3.

demande un soutien international auprès des peuples, afin que ceux-ci exercent une pression en faveur de l'Arménie sur leurs gouvernements. Car en effet, il serait vain que la FRA elle-même « mendie une intervention chez la diplomatie européenne ». Elle demande que le réseau international diffuse une propagande pro-arménienne propre à soutenir sa cause, en utilisant également la presse et les réunions publiques et visant à dissiper les « bruits absurdes » circulant jusque dans la presse socialiste concernant son prétendu rôle d'agent des Russes et des Anglais.<sup>99</sup>

Afin de sensibiliser l'opinion publique européenne, la FRA lance le 25 novembre 1900 le bimensuel « Pro Armenia », édité à Paris sous la direction de Pierre Quillard et tiré à 2500 exemplaires. Quillard est un ancien enseignant français au collège arménien catholique de Galata à Constantinople. La FRA reçoit le soutien recherché de la part d'intellectuels européens, tels que Jaurès, Clemenceau, Bérard, Anatole France, Francis de Pressensé, Charles Longuet (petit-fils de Karl Marx) et Eugène de Roberty. Le journal est financé par la FRA.<sup>100</sup> Dès sa première publication, il a un fort écho auprès des députés et intellectuels de différents milieux politiques. S'en suit une série de conférences publiques en France et ailleurs en Europe, en faveur de la cause arménienne. Paris devient la capitale du mouvement européen pro arménien, dont Pro Armenia est l'organe. D'après Minassian, l'événement le plus marquant de ce mouvement est le congrès arménophile organisé à Bruxelles les 17 et 18 juillet 1902, avec la participation de plusieurs centaines de délégués européens. Les délégués français sont au nombre de 224. Parmi eux se trouvent 34 journalistes et directeur de presse, 63 parlementaires dont Jaurès, Clemenceau, Denys Cochin, Aristide Briand, Elysée Lassalle, Albert de Mun et Marcel Sembat. Les trois résolutions prises lors du congrès sont les suivantes : un appel s'adressant aux gouvernements des six puissances européennes afin qu'ils fassent appliquer les accords de 1878 et 1895 sur les réformes en Arménie turque et la protection des Arméniens ; un appel lancé aux états européens afin qu'ils augmentent leur présence consulaire en Arménie sur l'exemple de la France et de la Russie ; et un appel à la presse pour couvrir l'actualité arménienne. Malgré cette forte mobilisation autour de la question arménienne au sein de la société civile européenne, elle n'est, d'après Minassian, pas suivie d'effets concrets au niveau diplomatique.<sup>101</sup> En 1907, le parti est admis au sein de l'Internationale en tant que parti caucasien, puis en 1909 comme représentant de l'Arménie

---

<sup>99</sup> Ibid., pp. 5 et 6.

<sup>100</sup> MINASSIAN Gaïdz, *Le rêve brisé des Arméniens*, pp. 147, 148 et 150.

<sup>101</sup> Ibid., p. 151.

turque (une exception, vu que l'Arménie turque ne constitue pas un état souverain).<sup>102</sup> Dans ces années, le parti adopte deux programmes avec des objectifs distincts pour l'Arménie turque et pour la Transcaucasie : une autonomie locale avec des liens fédératifs pour la première et une République démocratique transcaucasienne intégrée à une République russe fédérée pour la deuxième.<sup>103</sup>

L'Extrait du programme du Parti, ou Programme minimum, est publié en français et arménien à Genève en 1907. Le document présente 21 articles de revendications politiques, séparées en revendications propre à l'Arménie turque (4 articles), en revendications concernant la Transcaucasie (7 articles) et en revendications communes aux deux régions (10 articles). 24 articles concernent des revendications économiques.<sup>104</sup> Dans l'introduction, la FRA se définit clairement comme un parti révolutionnaire et socialiste, visant à protéger les intérêts économiques, politiques et nationaux des masses travailleuses du peuple arménien. Il propose de remplacer la monarchie par une large démocratie dans laquelle le peuple est rendu maître du gouvernement, et de remplacer le capitalisme par la socialisation des moyens de production.<sup>105</sup>

Certaines revendications sont communes aux deux pays, dont : la liberté de conscience, de parole, de presse, de réunion, d'association et de grève ; la séparation de l'église et de l'état ; égalité des nationalités et religions et la suppression des privilèges de classes ; la liberté individuelle (domicile et correspondance) ; la suppression de l'obligation du passeport ; enseignement primaire obligatoire et gratuit dans la langue maternelle et la laïcisation des écoles ; la gratuité de la juridiction ; les trois dernières revendications communes laissent percevoir une influence du modèle suisse, l'adaptant à certaines réalités locales : l'instruction est une affaire cantonale et communale, le budget étant réparti proportionnellement à la population ; les fonctionnaires communaux et cantonaux doivent connaître les deux langues locales, les fonctionnaires généraux les trois langues principales, et la langue de l'état est obligatoire ; un système de milices pour les citoyens valides, appelés à servir dans leur arrondissement, et sous le drapeau de l'état uniquement lorsque sa liberté et son intégralité

---

<sup>102</sup> TER MINASSIAN Anahide, *La question arménienne*, p. 130.

<sup>103</sup> Ibid., p. 130.

<sup>104</sup> Fédération révolutionnaire arménienne (Daschnaksoutioun), Programme minimum (Extrait du Programme du Parti), Rédaction Droschak, Genève, 1907.

<sup>105</sup> Ibid., p.3.

sont menacées, remplace l'armée permanente ; les milices reçoivent une solde correspondant à un salaire minimum courant.<sup>106</sup>

En ce qui concerne l'Arménie turque, le programme de la FRA revendique une autonomie politique et économique locale, et des liens fédératifs au sein de l'Empire ottoman. A nouveau, leur modèle s'inspire fortement de l'organisation politique suisse : c'est le gouvernement central ottoman qui, organisé sur des bases constitutionnelles et démocratiques, dirige les affaires de l'état : la politique extérieure, l'armée, les finances, les douanes, les postes et télégraphes, les chemins de fer, en laissant les autres fonctions de l'état aux arrondissements locaux autonomes. A l'intérieur de l'Arménie turque, elle-même partie intégrante de l'Empire ottoman, chaque arrondissement et commune jouit d'une autonomie pour gérer les affaires locales. Les membres des organes législatifs et exécutifs à tous les niveaux, sont élus sur la base du suffrage universel, égal, direct, secret et proportionnel, sans distinction de race, de religion et de sexe.<sup>107</sup>

La FRA ne parle pas d'Arménie en ce qui concerne le Caucase. Elle prévoit une République démocratique de Transcaucasie qui ferait partie de la Fédération républicaine de Russie. Le système suisse apparaît dans ce cadre-là aussi comme la référence. La République de Transcaucasie serait liée au système fédéral par la défense de l'état, le système monétaire, les douanes et la politique extérieure. Elle posséderait son parlement central, élu au suffrage universel, égal, secret et proportionnel. Chaque citoyen à partir de l'âge de vingt ans et sans distinction de sexe aurait le droit d'élection. Elus de la même manière, des représentants de la Transcaucasie seraient délégués au Parlement central. Pour la République de Transcaucasie, le parti prévoit également une division en cantons et communes autonomes pour la gestion des affaires locales. Ces entités seraient autant que possible homogènes au niveau de leurs populations et tiennent compte de la topographie. Les corps législatifs, judiciaires et administratifs, ainsi que les fonctionnaires seraient élus par le peuple. Une législation directe prévoirait le droit d'initiative et de referendum.<sup>108</sup>

Les aspects économiques du programme de la FRA prévoient une réforme agraire se basant sur le principe socialiste de la collectivisation des terres, mais également sur leur étatisation. Cette réforme comprendrait néanmoins une gestion locale, avec un contrôle de l'utilisation des bénéfices pour des travaux d'utilité générale. Le programme mentionne également la

---

<sup>106</sup> Ibid., pp. 5-6.

<sup>107</sup> Ibid., pp. 3-4.

<sup>108</sup> Ibid., pp. 4-5.

nationalisation des mines, la suppression des impôts indirects, la création d'impôts progressifs sur le revenu et celle d'un crédit populaire d'état et d'une assurance étatique contre les fléaux naturels. Les entreprises d'utilité publique (route, éclairage, boulangerie, abattoirs, hospices, etc.) relèveraient de l'état. Le développement des coopératives est envisagé pour les entreprises de production et de consommation. Le programme donne une large place à la protection des droits des travailleurs, définie par une législation. Sont prévus : la journée de huit heures (journée plus courte pour les activités dangereuses), la fixation d'un salaire minimum, la suppression du travail de nuit (à part exceptions), la suppression du travail de nuit sans exception pour femmes et enfants, un congé maternité et un article qui limite strictement le travail des enfants, l'interdiction des heures supplémentaires de travail et d'une réduction de salaire sous forme d'amende. Un jour hebdomadaire serait chômé (« leur jour de repos » pour les Musulmans). Au niveau de la gestion des usines, le programme prévoit l'élection de la direction des usines par les ouvriers et la participation de ces derniers à l'administration des usines. Des bourses à travail seraient créées. La protection sociale dans le modèle de la FRA est assumée conjointement par l'état et les patrons. Une assurance protégerait les ouvriers contre les risques d'accident, de maladie, de vieillesse et de chômage. Les traitements médicaux seraient dispensés gratuitement.<sup>109</sup>

Le centre idéologique de la FRA étant basé à Genève, on perçoit clairement l'influence idéologique et politique suisse sur le programme développé tant pour l'Empire ottoman que pour le Caucase, avec la prise en compte des réalités locales au niveau de l'organisation étatique et de la composition ethnique. Le socialisme éclaire très précisément les aspects économiques. Le programme est très progressiste pour son époque, en ce qui concerne le droit du travail et la protection sociale en général.

Comme le souligne Anahide Ter Minassian, les initiatives arméniennes socialistes dans l'Empire ottoman, sont vaines, pour trois raisons : « ... le socialisme ne répondait pas à la réalité économique et sociale de la Turquie. » D'autre part, « ... les théoriciens socialistes occidentaux ne donnaient aucune clé, au milieu des années 90, pour la conduite d'une révolution en Orient et prévoyaient encore moins que l'on puisse sauter l'étape capitaliste et démocratique. »<sup>110</sup> En ce qui concerne les Daschnaktsoutiouns, ces derniers ne considèrent à

---

<sup>109</sup> Ibid., pp. 6-8.

<sup>110</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Le mouvement révolutionnaire arménien*, p. 559.

aucun moment le socialisme comme la dictature d'une seule classe (le prolétariat). « Ils voient d'abord, dans le socialisme la promesse de la liberté et de l'égalité. »<sup>111</sup>

De manière générale, Hentchakian et Daschnaktsoutiouns ne bénéficient pas du soutien de la haute bourgeoisie et du clergé arméniens. En abordant l'Histoire de l'Arménie à travers ces deux partis, nous avons été confrontés à une période de l'histoire très tourmentée dans la région. Avec la chute des empires, la Révolution française et l'idée d'Etat-nation représentent une référence pour les peuples qui cherchent à se redéfinir. L'autre modèle est celui des états réunis en fédération, tel que le modèle de l'Union soviétique. Les Arméniens, existant en véritables réseaux internationaux, sont influencés idéologiquement par les deux modèles, et s'en font les médiateurs. Toutefois, ils s'en inspirent, puis les interprètent à partir de leur propre contexte social et historique, en rejetant certains aspects, selon la période et le lieu.

Dans le cas du Parti Hentchakian, une même influence marxiste est reçue différemment par les Arméniens de l'Empire ottoman (contexte social sans conscience de classes), que par ceux du Caucase en 1905 (contexte de révolution de 1905). Mais dans les deux cas, l'idée est partiellement rejetée. Le cas du Parti Daschnaktsoutioun est particulièrement intéressant, dans le sens où, prenant en compte les deux idéologies fortes de l'époque (le marxisme et le modèle de la Révolution française), ainsi que les spécificités de la société arménienne (un peuple sans état réparti sur trois empires), il tente d'élaborer une idéologie mixte incluant les deux influences, en dépassant les frontières de ces deux idées. En plus des idées, l'idéologue Daschnaktsoutioun Christapor réunit également les dimensions temporelle et spatiale. Minassian l'explique ainsi : « L'union et la synthèse doivent servir un équilibre et, pour l'atteindre, il fait intervenir le rapport espace-temps dans l'architecture de sa fédération. Dans une approche spatiale, il veut établir un lien entre le « Yerkir » [pays] et le monde extérieur, entre les réalités locales et l'évolution des idées universelles. Dans une approche temporelle, il a le coup de génie de proposer un programme à court terme, ou minimum, aux plus réalistes et un programme à long terme, ou maximum, aux plus ambitieux. »<sup>112</sup>

Tout en s'appuyant sur des idéologies d'origine européenne telles que la Révolution française, le marxisme, l'internationalisme et l'anarchisme, les partis révolutionnaires arméniens prennent également en compte les mentalités et traditions locales, dans une synthèse adaptée au contexte du peuple arménien. Ils s'inspirent de modèles extérieurs, les déconstruisent, pour les reformuler en les adaptant au point de vue local et régional. On peut encore mentionner le

---

<sup>111</sup> Ibid., p. 559.

<sup>112</sup> MINASSIAN Gaïdz, *Le rêve brisé des Arméniens*, p. 79.

fait que ces actions révolutionnaires se développent dans une dynamique traversant plusieurs espaces distincts : des capitales européennes (Paris, Genève, Moscou, Berlin) aux campagnes de l'Empire ottoman, en passant par Istanbul, et jusqu'au Caucase. Ces révolutionnaires, pris en permanence dans un dilemme entre internationalisme et nationalisme, proposent la construction d'une nouvelle entité plurinationale, pluriethnique et plurireligieuse.

Pour conclure cette partie à propos des activités politiques des étudiants arméniens, soulignons tout d'abord leur exposition dans leur exil européen à diverses influences idéologiques, notamment les influences populistes, anarchistes, marxistes et révolutionnaires, sous toutes leurs formes. La jeunesse arménienne ouverte à toutes ces tendances, les adopte, les interprète et tente de les appliquer au contexte arménien des deux empires principalement. Avec leur jeunesse, leur manque d'expérience en matière d'organisation politique et leur manque de moyens à tous les niveaux, ils se retrouvent face à des empires dont les institutions sont millénaires, dont les relations avec d'autres puissances sont complexes et dont les expériences de gouvernement dépassent de loin le bagage des jeunes révolutionnaires et leur fraîcheur. Cette situation leur laisse juste une petite marge de manœuvre au sein du « grand jeu politique ». L'engagement des jeunes Arméniens pour des idées révolutionnaires est lié aux diverses couches sociales dont ils sont issus, les petits bourgeois et paysans étant davantage représentés parmi la deuxième vague des étudiants arméniens exilés que les enfants des bourgeois parfaitement intégrés au sein des institutions des empires respectifs. Leur engagement prend donc racine dans la situation socio-économique de la majorité de la population arménienne. L'intelligentsia arménienne, « ...numériquement très faible, se définit par son caractère révolutionnaire. L'histoire de l'intelligentsia arménienne reste à faire. Elle a, dans des conditions héroïques, assumé la création et la diffusion de 592 nouveaux périodiques arméniens entre 1885 et 1917, dont tous sans doute n'étaient pas révolutionnaires, mais dont tous ont contribué à la formation politique et culturelle des Arméniens. Elle s'est faite militante, *fédai* et terroriste et, payant un immense tribut à la cause arménienne, elle a affronté l'exil, les prisons, le bagne, les pendaisons et les massacres. »<sup>113</sup>

### **2.3. Retour des premiers étudiants**

Après leur retour dans les empires, certains des étudiants arméniens venus faire leurs études en Europe, occupent des places importantes au sein de la communauté arménienne, des autorités de l'empire, de la diplomatie et également au sein des mouvements révolutionnaires.

---

<sup>113</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Le mouvement révolutionnaire arménien*, p. 127.

Pour illustrer ces trajectoires, nous présentons ici quelques exemples d'étudiants ayant étudiés dans les Universités de Genève et de Lausanne.

Mentionnons tout d'abord l'exemple de Garabed Thoumaian, qui sera évoqué plus en détails dans le chapitre 3.2. *Comités suisses de secours en faveur des Arméniens persécutés (1895-1909)*. Originaire de Mersovan (Turquie), Thoumaian est immatriculé à la Faculté des Lettres de l'Académie de Lausanne entre 1875 et 1879. Après ses études en Suisse, il rentre dans sa ville natale pour y enseigner dans le Collège Américain Protestant d'Anatolie. Il développe des liens serrés avec la Suisse, notamment suite à son mariage avec une vaudoise qui s'impliquera à son tour pour la cause arménienne au niveau européen et suisse.<sup>114</sup>

Boghos Nubar (1851-1930) étudie l'ingénierie en Suisse et en France. Il fait partie des étudiants immatriculés à la Faculté des Lettres et Sciences de l'Académie de Lausanne en 1867-1868.<sup>115</sup> Boghos Nubar est du fils de Nubar Pasha, Premier ministre d'Egypte. A son retour en Egypte, il devient administrateur des chemins de fer égyptiens de 1878 à 1879 et de 1891 à 1898. Il participe au développement de la banlieue d'Alexandrie *Ramleh*, ainsi qu'à la création de la ville d'Héliopolis près du Caire. Il est l'inventeur d'une machine à labourer remarquée lors de l'Exposition universelle de 1900 à Paris. A partir de l'âge de 55 ans, il s'engage en faveur de la cause arménienne et crée en 1906 l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance, dont le siège est au Caire. Installé à Paris à partir de 1912, il est nommé à la tête de la Délégation Nationale Arménienne par Sa Sainteté le Catholicos Kévork V et plaide la cause des Arméniens auprès des Puissances, afin de les convaincre de la nécessité des réformes en faveur des Arméniens de l'Empire ottoman. Il organise notamment à Paris en 1913 une conférence internationale sur les réformes en Arménie, réunissant des représentants des comités arméniens et des comités de soutien d'Europe, ainsi que des hommes politiques occidentaux. C'est suite à cette conférence, le 25 décembre 1913, que Russes et Allemands remettent le projet de réformes au gouvernement ottoman, qui se voit dans l'obligation de l'accepter le 8 février 1914. Devant l'influence de Boghos Nubar, le premier ministre Mahmud Sevket l'invite à se rendre à Constantinople pour « venir régler en famille le projet de réformes ».<sup>116</sup> Dès 1915 à Paris, Boghos Nubar organise des aides financières en faveur des victimes du génocide. I en 1916, il est également l'initiateur de la « Légion d'Orient »,

---

<sup>114</sup> ACV, K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne, année académique 1880-1881, Imprimerie Pache, Lausanne, 1880, pp. 17-23.

<sup>115</sup> ACV, K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne, année académique 1865-1866, Imprimerie Pache, Lausanne, 1865, p. 17.

<sup>116</sup> KEVORKIAN Raymond, *Le génocide des Arméniens*, Odile Jacob, Paris, 2006, p. 208.

renommée « Légion arménienne », qui fournit des volontaires en soutien aux Alliés en Syrie et en Cilicie. A partir de 1921, il se consacre exclusivement à son œuvre philanthropique et déplace le siège de l'Union de Bienfaisance à Paris. Il développe des bourses d'études et crée plusieurs institutions de formation : un Institut ophtalmologique à Erevan, la Bibliothèque arménienne de Paris, l'Ecole Nubarian d'Héliopolis et la Maison des étudiants arméniens de la Cité universitaire de Paris. Il meurt à Paris le 25 juin 1930. <sup>117</sup>

Un autre étudiant arménien de Lausanne s'est distingué en tant qu'intellectuel à travers la littérature et par son engagement politique. Il s'agit d'Avétis Aharonian (1866-1948). Originaire de Ygdir (aujourd'hui ville turque à la frontière avec l'Arménie), Aharonian appartient à une famille modeste : son père est forgeron et sa mère une des rares femmes lettrées de l'époque. Etudiant à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne entre 1898 et 1900, il se rend après sa formation à Paris pour suivre des cours de littérature à la Sorbonne. A partir de 1903, il collabore avec plusieurs journaux arméniens, dont le *Drochak* (journal de la FRA). En 1907, le patriarche de tous les Arméniens l'envoie au Congrès de La Haye pour la paix comme chef de la délégation arménienne « pour rappeler aux puissances les engagements internationaux de Berlin touchant l'Arménie turque ». On lui propose la même année un poste de responsable dans le grand collège supérieure Nersissian, à Tiflis, où il travaille de 1907 à 1909. Il est arrêté par la police tsariste en 1909 avec plusieurs centaines de membres de l'élite arménienne accusés d'appartenir au parti Dachnaksoutioun. Aharonian est impliqué dans un grand procès visant de fait la communauté arménienne, comptant 500 accusés et 1500 témoins. Il est détenu à Bakou, Rostov-sur-le-Don, puis Novotcherkassk, dans des conditions déplorables. Atteint de tuberculose, son état est rapporté être des plus graves. C'est alors que le *Journal de Genève* publie un appel en faveur de sa libération, émanant du président, du vice-président et d'autres membres de la ligue des Droits de l'homme.<sup>118</sup>

Libéré sous caution en 1911, Aharonian fuit et s'établit en Suisse où il réalise, de 1912 à 1913, une thèse de doctorat à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, intitulée « Les anciennes croyances arméniennes. D'après le Folk-Lore arménien. »<sup>119</sup> Il poursuit en Suisse son travail littéraire. Citons à ce propos son ouvrage intitulé « Village suisse » dans lequel, livrant des notes de voyages, il compare les modes de vie dans les villages arméniens

---

<sup>117</sup> Ibid., pp. 200-201.

<sup>118</sup> Pour Avétis Aharonian, Journal de Genève, 21 janvier 1911, <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>119</sup> AHARONIAN Avétis, *Les anciennes croyances arméniennes. D'après le Folk-Lore arménien*, Imprimerie Jent, Genève, 1913.

et suisses et se livre à une analyse fine du système politique et social suisse, expliquant en détail le schéma de fonctionnement politique qui existe à tous les niveaux du pays, depuis les villes jusqu'aux villages des campagnes. Il parle du conservatisme ambiant en Suisse et du fait que les Suisses sont réfractaires à toute idée « d'explosion brutale, de changements brusques par les révolutions et le sang en général ». On peut voir dans cette œuvre un exemple de l'impact exercé par le mode de vie et le système politique occidentaux, notamment suisses, sur les jeunes intellectuels venus d'Orient pour se former. Dans le cas de Aharonian, cette influence transparaît via un support littéraire. Le commentaire de l'éditeur de l'ouvrage en 2016 exprime ainsi l'admiration de l'auteur pour la civilisation occidentale : « Révolutionnaire en quête des principes conducteurs qui mènent à la civilisation, l'auteur prend la Suisse comme modèle afin d'exhorter son peuple au progrès. Sa réflexion, de dimension universelle, s'attache aux questions de l'évolution de la civilisation et du heurt entre Orient et Occident. « Le Village suisse » se propose à tout un chacun comme un (r)appel à la Civilisation que Aharonian concevait comme une aspiration à la justice, à la tolérance, à la xénophilie et à l'humanisme. »<sup>120</sup> Toutefois, Aharonian admire la Suisse sans naïveté en n'oublie pas, dans la dernière lettre du livre, de mentionner les côtés sombres de la vie telle qu'il l'observe dans ce pays, et dont font partie par exemple les discriminations sociales laissant de côté leur lot de citoyens : « Il y a des faibles qui sont piétinés, des puissants qui jouissent. » Finalement, ce qui lui importe de mettre en avant est la capacité des populations, où qu'elles soient, à faire évoluer leurs sinistres situations. Pour cela il insiste sur le fait qu'il faille du temps et des conditions. « Tout réside surtout dans le fait de lutter contre les difficultés, les malchances, les incidents malheureux de la vie et de les vaincre. La civilisation n'est rien d'autre que l'image de cette lutte primitive et son résultat perceptible. En Suisse, il en faut peu pour que l'impossible devienne possible, alors que chez nous, au contraire, même le possible est impossible. Voilà ce qu'il faut changer. » Il veut croire en un potentiel existant aussi pour les Arméniens de « réaliser de belles et puissantes créations civilisatrices ». <sup>121</sup> La bibliographie de Aharonian est riche de nombreux ouvrages : récits, nouvelles, poèmes. Ses œuvres complètes comptent près de 5000 pages réparties en dix tommes.

De retour au Caucase, Aharonian est élu Président du Conseil National Arménien en 1917, et en 1919, membre du Parlement de la Première République d'Arménie (1918-1920), dont il sera ensuite le Président. En tant que chef de délégation de cette république, il participe aux

---

<sup>120</sup> <http://www.acam-france.org/bibliographie/auteur.php?cle=aharonian-avetis>, consulté le 18.07.2018.

<sup>121</sup> AHARONIAN Avétis, *Le Village suisse*, Editions Turquoise, Genève, 2016, pp. 243-245.

négociations de Constantinople (juin-novembre 1918) et à la Conférence de la Paix à Paris (1919-1920). Il signe le Traité de Sèvres (1920) et participe encore aux Conférences de Londres (1920) et de Lausanne (1922-1923). Il meurt en exil à Marseille le 20 mars 1948, après avoir été victime d'une attaque cérébrale le privant de parole et d'écriture durant quatorze ans.<sup>122</sup>

Khatchadour Maloumian (1863-1915), également connu sous le nom de Aknouni, a étudié au Collège Necessian à Tiflis (Caucase). Il appartient à une famille aisée. Côté le groupe des fondateurs du parti Dachnaktoutioun, il est journaliste et écrit dans le journal *Mschak* (« Cultivateurs »), le périodique le plus connu et lu des Arméniens du Caucase, porte-parole des progressistes et libéraux arméniens.<sup>123</sup> Il quitte Tiflis pour Genève en 1898. On le trouve parmi les étudiants inscrits à la faculté des Lettres et sciences sociales de l'Université de Genève de 1899 à 1904.<sup>124</sup> Son adresse personnelle à la rue de l'Ecole de Chimie 2, est également celle de l'Union des étudiants arméniens de l'Europe, mouvement qu'il crée en 1902, selon Anahide Ter Minassian.<sup>125</sup> Maloumian fait partie des organisateurs du 5<sup>e</sup> Congrès du mouvement, qui a lieu du 29 mars au 6 avril 1902 à l'Hôtel des Alpes à Genève. Un rapport de la police politique de Genève adressé au procureur de la Confédération relate l'événement.<sup>126</sup> Celui-ci est ouvert uniquement aux membres invités, dont certains délégués en provenance d'Allemagne, de France, de Belgique et d'Italie. Le congrès n'étant pas ouvert au public et les discussions se menant en langue arménienne, il est difficile à la police de préciser les contenus des discussions. Le rapport précise que le discours d'ouverture a été mené par un nommé Maloumian. D'après un communiqué du Congrès, des résolutions ont porté sur la propagande confiée à l'Union des étudiants arméniens de l'Europe et la création d'un journal. Un certain Radoff (déjà signalé antérieurement par la police genevoise), membre du comité révolutionnaire macédonien a fait un discours appelant à la solidarité des Arméniens et à la lutte commune et a lu une lettre du président du Comité révolutionnaire macédonien Boris Saradoff. Cette information montre l'existence de liens de solidarités entre les organisations des deux communautés. Un compte-rendu publié dans le *Journal de Genève*

---

<sup>122</sup> <http://www.acam-france.org/bibliographie/auteur.php?cle=aharonian-avetis>, consulté le 18.07.2018.

<sup>123</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Le mouvement révolutionnaire arménien, 1890-1903*. In : Cahiers du monde russe et soviétique, vol. 14, no. 4, Octobre - décembre 1973, p. 575.

<sup>124</sup> CH UNIGE/aap/biblio/PU 35/., Université de Genève, *Liste des autorités, professeurs, étudiants et auditeurs, 1880-1943*, Imprimerie commerciale, Genève.

<sup>125</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Le mouvement révolutionnaire arménien, 1890-1903*, p. 575.

<sup>126</sup> AF, E2 / 14240 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Arménier in Genf 1902, no: 204, *Police politique, au Ministère public Fédérale*, Genève, 11 avril 1902.

le 8 avril 1902 et joint au rapport de police avec d'autres coupures de presse, donne l'ensemble des thématiques discutées lors du congrès : outre le travail de propagande comprenant les publications en quatre langues, on trouve la création d'un mouvement arménophile en Italie, la création d'un journal en Allemagne pour défendre les revendications arméniennes, la prise en charge par les étudiants arméniens de Suisse des orphelins accueillis dans ce pays afin de leur permettre de conserver un lien avec leur langue et culture, l'organisation de publications en Turquie et au Caucase où la propagande n'est pas tolérée, la formulation d'une demande d'organisation d'une conférence officielle aux puissances signataires du Traité de Berlin concernant la question arménienne et, pour finir, les massacres de Sassoun.<sup>127</sup> Le rôle de Maloumian comme président du congrès est souligné par d'autres coupures de presse. En tant que président, c'est lui qui présente le rapport de l'année écoulée.<sup>128</sup> En 1905, la police bernoise dresse un rapport daté du 11 avril concernant un autre congrès des étudiants arméniens de l'Europe tenu cette fois à l'Hôtel Eiger de Berne durant une semaine. Il est précisé que la manifestation se déroule dans le calme, sans causer de dérangement et sans aucune manifestation extérieure. D'après le rapport, le congrès rassemble des étudiants arméniens provenant principalement de villes allemandes et suisses, également de Montpellier, etc. Le « sympathique journaliste de Genève » Maloumian est présenté comme le président du congrès. C'est lui qui donne quelques explications à la presse bernoise concernant le but et certains contenus de cet événement, relaté très positivement dans trois brefs articles du *Bund* et un autre du *Berner Tagblatt*.<sup>129</sup> A Genève, Maloumian entre à la rédaction de *Droshak* (organe de la FRA). Christapor, leader Dachnak, lui demande de produire une série d'articles sur le Caucase. Il commence cette réflexion intitulée « Les Nouvelles du Caucase » dans *Droshak*, dans lesquelles il se montre critique envers la Russie tsariste. Ces nouvelles sont réunies et traduites dans son ouvrage « Les Plaies du Caucase », publié en 1905.<sup>130</sup> Anahide Ter Minassian précise que le style sentimental des nouvelles de Maloumian a enchanté ses lecteurs.<sup>131</sup>

Il développe ses liens avec les Jeunes turcs de Paris, contribuant à l'organisation du Congrès des Opposants de l'Empire ottoman qui se tient à Paris en novembre et décembre 1907. Il est

---

<sup>127</sup> AF, E2 / 14240 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Arménier in Genf 1902, no: 204. *Congrès arménien*, Tribune de Genève, le 2 avril 1902.

<sup>128</sup> AF, E2 / 14240 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Arménier in Genf 1902, no: 204, *Congrès des Arméniens*, Tribune de Genève, le 1<sup>er</sup> avril 1902.

<sup>129</sup> AF, E2 / 13954- Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Kongress armenischer Studenten in Bern von 3-10 April 1905, *Rapport an der Polizei Inspektorat des Kantons Bern*, 11. April 1905.

<sup>130</sup> MINASSIAN Gaïdz, *Le rêve brisé des Arméniens*, Ed. Flammarion, 2015, p. 156.

<sup>131</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Le mouvement révolutionnaire arménien, 1890-1903*, p. 575.

membre du bureau occidental de la FRA de 1901 à 1915.<sup>132</sup> Après la « révolution » \* jeune-turque, l'ensemble des exilés est invité à retourner au pays. Maloumian rentre parmi les premiers en août 1908 à Constantinople. Il écrit son enthousiasme au bureau de Genève : « Vous ne pouvez pas imaginer combien je suis heureux de vous écrire de cette ville sans la moindre surveillance ou censure. Après trente-deux ans de mutisme, la ville scande la liberté ; la foule est en délire. Peu importe, trente années de silence méritent bien trente jours d'ivresse. »<sup>133</sup> Maloumian devient le responsable du bureau central de la FRA à Constantinople, auxquels est rattaché l'ensemble des comités régionaux. Il joue un rôle important dans les liens d'alliance avec les Jeunes-Turcs. Plusieurs signes viennent peu à peu briser la confiance que les responsables de la FRA accordaient aux Jeunes-Turcs : les massacres d'Adana en 1909, la mise en place d'une politique de boycott économique envers les Arméniens et plusieurs alliances entre Turcs et Kurdes contre les Arméniens dans les provinces orientales. La tension monte fortement suite à la pression des Allemands et des Russes sur les Jeunes-Turcs en vue de l'application des réformes concernant les Arméniens de l'empire. Le 25 décembre 1913, les puissances remettent au gouvernement ottoman le projet de réformes. La Porte finit par accepter ce projet en février 1914. Le plan de génocide de 1915 démarre précisément à Constantinople par la neutralisation d'intellectuels arméniens, dont fait partie Maloumian. Avec d'autres députés et intellectuels, il est arrêté dans la nuit du 24 au 25 avril 1915 et détenu à Ayas, près d'Ankara, puis déporté le 2 juin 1915, officiellement à Dyarbekir, avec cinq autres principaux chefs politiques. Les six sont exécutés à mi-chemin, entre Urfa et Severek, par un chef des forces de l'organisation spéciale basée à Severek, sur ordre du capitaine Sevket.<sup>134</sup>

Ces exemples individuels illustrent le retour au pays d'étudiants arméniens venus étudier en Europe. Ils sont nombreux à prendre part aux changements en cours dans l'Empire ottoman durant la révolution jeune-turque (1908), dans l'Empire perse lors de la révolution constitutionnelle persane (de 1905 à 1911) et dans le Caucase durant la révolution de 1905. Leur participation à ces événements permet à certains de se faire une place au sein des nouveaux systèmes, comme en Perse. Dans le Caucase, leur lutte mène à certaines victoires contre l'empire, mais la situation des Arméniens est complexe et ne cesse de se modifier. On peut considérer la création d'une République arménienne, d'abord indépendante puis

---

<sup>132</sup> KEVORKIAN Raymond, *Le génocide des Arméniens*, Odile Jacob, Paris, 2006, p. 208.

\* Concernant la nature de cet événement, voir chap. 5 : Vers la guerre mondiale : les massacres de 1909 à Adana et génocide de 1915.

<sup>133</sup> Ibid., p. 73.

<sup>134</sup> Ibid., p. 653.

soviétisée, comme un certain résultat dans les conditions qui prévalent à cette époque. Le destin des Arméniens de l'Empire ottoman est plus tragique, puisqu'ils sont victimes d'une extermination visant une majorité des jeunes ayant séjourné en Europe, de même que l'ensemble de la classe intellectuelle et politique arménienne de l'époque. C'est bien entendu une toute autre issue pour laquelle la jeunesse arménienne a combattu depuis son exil et de retour dans l'empire, une issue tantôt propre à la communauté arménienne, mais aussi comme projet de société pour l'ensemble des communautés en présence. Comme le dit le représentant hentchakian Sabah-Gulian : « Les souhaits mesurés, les objectifs immédiats avancés par la nation arménienne, ses corps combattants ne se sont jamais opposés aux intérêts permanents de la Turquie en tant qu'état... Les modestes demandes de réformes du peuple arméniens, les transformations politiques, économiques, sociales préconisées par les révolutionnaires arméniens ne visent, dans leur ensemble, non pas à détruire la Turquie, mais portent en elles-mêmes de nombreux bourgeons de renouveau. »<sup>135</sup>

### **3. Emergence de la question arménienne sur le plan international et ses répercussions en Suisse**

La guerre russo-ottomane de 1877-1878 représente un tournant dans les relations entre les Arméniens et les autorités de l'Empire ottoman. Jusqu'ici considérés comme de fidèles sujets, les Arméniens commencent à être vus comme de potentiels collaborateurs avec les forces étrangères, notamment avec les Russes. Cette guerre, qui a lieu sur les deux fronts du Caucase et des Balkans, est une grande défaite pour l'Empire ottoman. L'armée russe arrive par les Balkans jusqu'aux portes de Constantinople, à Ayastefanos (Yeşilköy), à 25 km du Palais « La Sublime Porte », se posant en libératrice des peuples sous domination ottomane. Il s'agit en effet du premier conflit ayant le panslavisme en toile de fond. Sur le front caucasien, la Russie avance en Anatolie orientale en direction d'Erzurum, région avec une forte présence arménienne, prenant le contrôle des villes de Kars, Batoum, Ardahan et Bajazet. A la tête de l'armée russe sur ce front, se trouve le commandant arménien russe de Tbilissi Mikayel Loris-Melikof.<sup>136</sup> Des milliers d'Arméniens de Russie font également partie des troupes de l'armée russe. On en trouve des centaines parmi les officiers russes. Les Arméniens de Turquie se trouvent donc « naturellement » poussés à trouver une protection du côté de l'armée russe, dont une des composantes significatives est arménienne. Cela les fait passer, aux yeux des autorités ottomanes, du statut de fidèles sujets à celui de collaborateurs contre l'empire. La

---

<sup>135</sup> SABAH-GULIAN S., [La Jeune Turquie], *Hentchak*, no 2, 10 février 1901, p. 11, cite par KEVORKIAN Raymond, *Le génocide des Arméniens*, pp. 27-28.

<sup>136</sup> MINASSIAN Gaïdz, *Le rêve brisé des Arméniens : 1915*, Flammarion, 2015, p. 35.

guerre se termine par le traité de San Stefano le 3 mars 1878, par lequel l'Empire ottoman doit céder des territoires sur les deux fronts. Sur celui des Balkans, la Bulgarie devient une principauté autonome et la Bosnie-Herzégovine obtient un statut ad hoc. La Serbie, le Monténégro et la Roumanie gagnent leur indépendance totale. Thessalie est cédée à la Grèce. En Anatolie orientale, l'Empire ottoman doit également céder à la Russie les quatre provinces de Kars, Batoum, Ardahan et Bajazet.<sup>137</sup>

On estime à 200'000 le nombre de réfugiés déplacés vers l'Empire ottoman à la suite de cette guerre.<sup>138</sup> L'ensemble des onze guerres ayant opposé les empires ottoman et russe entre le XVIe et le XXe siècle ont des conséquences démographiques particulièrement importantes, modifiant profondément la structure démographique en Anatolie. Selon Dündar, les Musulmans qui constituaient 59,6% de la population de l'empire en 1820, sont 76,2% à la fin du siècle, comprenant 1,8 million de Tatars de Crimée, 1,5 million de Caucasiens et 1,5 million de Musulmans venus des Balkans.<sup>139</sup> Une population musulmane fuyant les massacres dans les Balkans, en Crimée et au Caucase vient s'installer en Anatolie à proximité des zones dans lesquelles se trouvent la population chrétienne arménienne. Il en résulte la création de zones de tensions et de futurs conflits potentiels.<sup>140</sup> Face aux tensions avec les Kurdes et les nouvelles populations musulmanes, les Arméniens demandent une protection d'abord aux autorités locales et centrales de l'empire. Devant l'absence de mesures de protections efficace à leur égard, ils s'adressent aux Grandes puissances européennes et russe, afin que celles-ci fassent à leur tour pression sur l'empire. Le Patriarche arménien Nerses fait intégrer au traité de San Stefano du 3 mars 1878, par les Russes, un article sur des réformes et des mesures de protection en faveur des Arméniens, face aux Circassiens et aux Kurdes. Toutefois, les alliances entre la France, l'Angleterre et la Russie sont très instables. En l'espace de très peu de temps, les puissances sont tour à tour alliées et concurrentes, chacune cherchant à tirer le meilleur profit du partage de l'Empire ottoman. « En 1807, la Russie faisait la guerre à la France, étant alliée de l'Angleterre ; en 1809 elle faisait la guerre à l'Angleterre, étant alliée de la France. »<sup>141</sup> Devant l'impossibilité d'un projet de partage en elles, la France et l'Angleterre optent pour consolider la possession ottomane des détroits de Dardanelles et du

---

<sup>137</sup> BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie, De l'Empire à nos jours*, Editions Tallandier, Paris, 2013, p. 190.

<sup>138</sup> GEORGEON François, *Abdülhamid II. Le Sultan-Calife (1876-1909)*, Fayard, Paris, 2003, p. 86.

<sup>139</sup> DÜNDAR Fuad, *İttihat ve Terakki'nin Müslümanları İskân politikası (1913-1918)*, İletisim Yayınları, İstanbul, 2001, p. 56.

<sup>140</sup> KEVORKIAN H, Raymond, PABOUDJIAN B. Paul, p. 48.

<sup>141</sup> MOURAVIEFF Boris, *L'alliance russo-turque au milieu des guerres napoléoniennes*, Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1954, p. 305.

Bosphore, afin d'empêcher la Russie d'en prendre possession. De plus, la France veut mettre les Ottomans contre la Russie, et l'Angleterre entend fermer les détroits aux navires russes. « Une fois de plus, la France et l'Angleterre, ennemies jurées partout ailleurs, opéraient parallèlement sur l'échiquier du Bosphore, toutes deux marchant contre la Russie. »<sup>142</sup> L'Empire ottoman conclut avec l'Angleterre une alliance de protection contre la Russie, en échange de l'île de Chypre. Devant la menace que représente pour elles la Russie, les puissances occidentales, à l'initiative de Bismarck, organisent une nouvelle conférence à Berlin dont le but est de planifier un « nouvel équilibre européen ». Le traité de Berlin, signé le 14 juillet 1878, oblige la Russie à reconsidérer les termes du traité de San Stefano signé 4 mois plus tôt. A la suite de ce traité, l'Empire ottoman récupère certains territoires des Balkans et du Caucase, dont la plus grande partie de l'Arménie. L'article 16 du traité de San Stefano à propos de la question arménienne est repris et transformé significativement dans le traité de Berlin par l'article 61. Il s'agit du début de l'internationalisation de la question arménienne. L'article 61 du traité de Berlin prévoit un devoir de protection des Arméniens par l'Empire ottoman, mais ne mentionne plus l'existence de l'Arménie, comme le faisait le traité de San Stefano : « La Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux Puissances qui en surveilleront l'application. »<sup>143</sup> Ce traité constitue la base de toutes les futures revendications des Arméniens vis-à-vis des grandes puissances signataires. L'Empire ottoman accusera les Arméniens de faire intervenir les puissances étrangères dans les affaires internes de l'empire, pour finalement utiliser cet argument pour les réprimer. En lieu et place de réformes favorables aux Arméniens, les autorités ottomanes renforcent les persécutions à leur égard, jusqu'à perpétrer des massacres contre cette population en 1894-1896, pour tenter de « régler » définitivement la « question arménienne ». Comme l'explique l'historien arménien, Vahakn Dadrian, cette période correspond au premier cycle organisé du génocide.<sup>144</sup> Elle est également à l'origine de la première vague d'émigration arménienne. Selon le Patriarcat arménien de Constantinople, 150 000 Arméniens émigrent au Caucase et 150 000 - 200 000 aux Etats-Unis, en Egypte et dans les Balkans. Environ 300 000 Arméniens quittent le Haut

---

<sup>142</sup> Ibid., pp. 304-305.

<sup>143</sup> *Grands traités politiques, Congrès de Berlin de 1878*, <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1878berlin.htm>, consulté le 27.06.2018.

<sup>144</sup> DADRIAN Vahakn, *Autopsie du génocide arménien*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1995.

plateau anatolien en raison des répressions politiques et économiques exercés par les autorités centrales et régionales sur les Arméniens.<sup>145</sup>

### 3.1. Les massacres des Arméniens en 1894-1896

A la suite de la défaite de l'empire contre la Russie, le Sultan Abdülhamid suspend la constitution et le parlement, pour instaurer la monarchie absolue. Celle-ci dure jusqu'à la révolution Jeunes Turcs en 1908. Selon Bozarслан, l'entrée en guerre a en effet été imposée par le gouvernement constitutionnel, alors que le Sultan souhaitait privilégier la négociation et les concessions avec la Russie.<sup>146</sup> Devant la perte de ses territoires européens et les conflits permanents avec ses sujets chrétiens dans les Balkans, Abdülhamid, pour sauver l'Empire, intensifie sa politique basée sur l'Islam et la turquicité. En 1890, la formation des régiments de cavalerie légère des Hamidiés, composés de diverses tribus kurdes, turques, azéris, et arabes, est une des mesures importantes de cette politique. Elle vise à la fois à contrer les attaques russes, à réprimer les révoltes arméniennes et à intégrer Kurdes et Arabes dans le système ottoman, en distribuant les privilèges. Le régiment des Hamidiés, appartenant à l'armée, est créé sur le modèle « des régiments des cosaques de la garde de sa majesté » russe, sous l'impulsion du commandant de l'armée Zeki Pacha et de l'officier Şakir Pacha. Le premier, petit-fils de l'Imam Chamil et beau-frère du sultan, est très influent auprès de ce dernier. Quant à Şakir Pacha, ambassadeur durant onze ans en Russie, il est réputé connaisseur de l'armée russe.<sup>147</sup> Le sultan ouvre l'École tribale impériale en 1892, à Constantinople. Pensée d'abord pour les tribus arabes, elle intègre rapidement également les tribus sunnites kurdes. Les enfants des chefs de tribus viennent s'y former et repartent dans leurs régions d'origine avec des responsabilités officielles. Trois écoles d'officiers sont également fondées à Erzurum, Muş et Erzincan. Entre 1895 et 1898, on compte 56 régiments hamidiés, pour un total de 30 000 à 60 000 hommes selon les périodes.<sup>148</sup> C'est ainsi que le sultan tente de consolider et généraliser son pouvoir sur l'ensemble du territoire de l'Empire. Au lieu des réformes annoncées, les Hamidiés apportent le désordre, en particulier dans les

---

<sup>145</sup> KEVORKIAN H, Raymond, PABOUDJIAN B. Paul, p. 47.

<sup>146</sup> BOZARSLAN Hamit, p. 189.

<sup>147</sup> VAHDETTIN Engin, *L'établissement des régiments de cavalerie légère Hamidiye*, <http://turksandarmanians.marmara.edu.tr/fr/letablissement-des-regiments-de-cavalerie-legere-hamidiye/>, consulté le 07.07.2018.

<sup>148</sup> DORRONSORO Gilles, *Les politiques ottomane et républicaine au Kurdistan à partir de la comparaison des milices Hamidiye et korucu : modèles institutionnels, retribalisation et dynamique des conflits*, European Journal of Turkish Studies, Thematic Issue N°5, Power, ideology, knowledge - deconstructing Kurdish Studies, [En ligne], 5 | 2006, mis en ligne le 05 mars 2015, consulté le 10.07.2018. <http://www.ejts.org/document778.html>.

zones habitées par les Arméniens. Des plaintes émises par la communauté arménienne sont relayées par l'Angleterre et d'autres puissances occidentales, qui demandent l'élimination de ces groupes armés. Kervorkian et Paboudjian mentionnent pas moins de 223 plaintes officielles formulées par les services du Patriarcat arménien et adressées à la Porte fin 1894 à 1895.<sup>149</sup> Le sultan leur répond que les régiments des Hamidiés sont sous l'administration de la quatrième armée ottomane et que, par conséquent, ils ne diffèrent pas d'autres forces militaires ottomanes et comprennent aussi des officiers ottomans.<sup>150</sup>

Dès les années 1890, les partis politiques arméniens, le Parti Social-Démocrate Hentchakian (SDH ou Hentchakian) puis la Fédération révolutionnaire arménienne (FRA ou Dachnaktsoutioun), intensifient leurs organisations parmi la population arménienne mécontente. Ils tentent d'organiser certains groupes locaux d'auto-défense contre les attaques et diverses provocations des Hamidiés, de l'armée et des autorités locales. C'est à partir de cette période qu'on observe une résistance arménienne contre les répressions. Quelques événements marquent la période de 1890 à 1897, qui se solde avec les massacres hamidiens : à Erzeroum le 18 juin 1890, la police perquisitionne l'évêché arménien, à la recherche d'armes et de militants hentchakians. Ces derniers se défendent avec les armes et la police réplique en tirant sur les fidèles présents, faisant 20 morts. D'autres Arméniens sont massacrés à Erzeroum le 20 juin suivant avec la complicité des autorités, ne provoquant aucune réaction de la part des chancelleries présentes. La police arrête 400 Arméniens à Van le 25 juin 1890, à la recherche de révolutionnaires. La crise atteint Constantinople le 27 juillet 1890 avec la manifestation du quartier de Koum Kapou, qui marque un tournant dans ces événements : des révolutionnaires hentchakians interviennent lors de la messe dans la Cathédrale arménienne. Ils demandent au patriarche officiant d'intervenir avec eux auprès du Palais. L'armée turque intervient et des échanges de tirs font une vingtaine de morts dont quatre musulmans et plusieurs dizaines de blessés.<sup>151</sup> « Pour la première fois depuis la conquête de Constantinople par les Turcs, écrit l'ambassadeur britannique Sir W. White dans un courrier adressé à Lord Salisbury, des Chrétiens osent résister aux soldats à Stamboul. »<sup>152</sup> Les faits sont rapportés par le *Journal de Genève* dans son édition du 31 juillet 1890. Le journal précise que les puissances occidentales vont donner suite à l'événement, lui-même conséquence des troubles en Anatolie, en réitérant leurs demandes en faveur d'une réalisation

---

<sup>149</sup> KEVORKIAN H, Raymond, PABOUDJIAN B. Paul, p. 46.

<sup>150</sup> Ibid.

<sup>151</sup> *Turquie*, Journal de Genève, le 01 août 1890, <http://www.letempsarchives.ch/>.

<sup>152</sup> MINASSIAN Gaïdz, p. 76.

des « réformes promises à l'Arménie par le Traité de Berlin ». <sup>153</sup> La *Gazette de Lausanne* relate un autre événement touchant Constantinople le 30 septembre 1895 : un cortège d'Arméniens voulant porter au Palais une demande en faveur des réformes en Arménie est intercepté par la police. Le porte-parole des manifestants et le major de police Servet bey, sont tués par balle. Une bagarre éclate sur plusieurs jours, dans laquelle une partie de la population prend une part active. Selon le quotidien, 80 Arméniens perdent la vie au cours de ces événements, qui font également de nombreux blessés et environs 500 personnes sont arrêtées. <sup>154</sup> Le journal présente comme invraisemblable ce fait transmis par le télégraphe turc : deux Arméniens se seraient introduits dans le tribunal de Stamboul et aurait tué deux juges sur leurs sofas. La *Gazette de Lausanne* explique que la presse allemande (l'Allemagne est alliée à la Russie par un protocole additionnel du Traité de Berlin) <sup>155</sup> accuse les autorités turques d'avoir provoqué les bagarres, alors que la presse britannique (l'Angleterre est alliée à la Turquie par la Convention de Chypre) dénonce des massacres sur commande organisés par les Arméniens. <sup>156</sup>

Cet événement marque le début de la participation active d'une partie de la population dans les massacres des Arméniens. Akin mentionne que le consul autrichien à Constantinople Wladimir Giesel relate ces faits dans un rapport en expliquant avoir vu plusieurs scènes de bandes de civils écrasant les têtes des Arméniens avec des machettes identiques à bout métallique, sans faire de différence entre jeunes et vieux. <sup>157</sup> La troisième manifestation ayant lieu à Constantinople se déroule le 26 août 1896. Cette opération est réalisée par le parti Dachnaksoutioun, qui cherche à faire pression sur les Occidentaux pour qu'ils interviennent afin de faire cesser les massacres envers les Arméniens d'Anatolie et d'Istanbul. La Banque ottomane, où prédominent les investissements britanniques et français, est prise pour cible. Un groupe armé de Dachnaksoutioun l'occupent durant les quatorze heures que vont durer les négociations avec les autorités et les ambassades étrangères. A part quatre hommes tués, le groupe de quinze hommes est finalement extradés soit en France, soit en Egypte en ce qui concerne les blessés.

---

<sup>153</sup> *Bulletin*, Journal de Genève, 31 juillet 1890, <http://www.letempsarchives.ch/>.

<sup>154</sup> *Londres*, La *Gazette de Lausanne*, le 5 octobre 1895, <http://www.letempsarchives.ch/>.

<sup>155</sup> MINASSIAN Gaïdz, p. 75.

<sup>156</sup> *Bulletin politique*, La *Gazette de Lausanne*, le 5 octobre 1895, <http://www.letempsarchives.ch/>.

<sup>157</sup> AKIN Kadir, *Ermeni Devrimci Paramaz, Abdülhamid'den Ittihat Terakki'ye Ermeni Sosyalistleri ve Soykirim*, Dipnot Yayinlari, Istanbul, 2015, pp. 44-45.

Le sultan commente ces faits dans une « proclamation ».<sup>158</sup> Il précise que quelques « Arméniens insensés » ont « osé commettre des crimes sur différents points de la Capitale, subitement et publiquement... » Il explique que les autorités ont réagi pour « châtier les coupables » et rétablir la « confiance publique ». Avec insistance, il invite toutes les classes de la population à « s'occuper de leurs affaires », l'arrestation et la punition des brigands revenant au gouvernement seul.<sup>159</sup> On comprend que cette déclaration est faite en réponse aux notes émises par les ambassades étrangères.

Le patriarcat arménien à Constantinople s'empresse de réagir publiquement le 27 août 1896, en condamnant fermement les agissements des révolutionnaires arméniens.<sup>160</sup> Il précise que la communauté arménienne connaît son devoir de fidélité au sultan et demande à ce que les criminels soient punis « avec toute la sévérité que mérite leur forfait ». Ainsi, la « fidèle communauté arménienne ... se maintiendra dans l'attachement de ses frères musulmans avec lesquels elle vit en bonne harmonie depuis six cent ans et fera la preuve de son attachement éternel et de sa fidélité inébranlable au gouvernement impérial et à la personnalité sacrée de S. M. I. le sultan. »<sup>161</sup> Dans le but de prévenir toute atteinte vis-à-vis de la communauté arménienne, le patriarcat demande à ce que sa déclaration soit diffusée à toutes les populations de l'empire.

Les craintes du patriarcat deviennent réalité, les massacres se propageant à travers toute la ville de Constantinople. Selon les Anglais sur place, cet événement a déclenché le massacre immédiat de 8000 victimes arméniennes à Constantinople, 6100 selon les Russes. Les uns et les autres s'accordent pour dire que ces massacres ont été organisés par les autorités.<sup>162</sup> La *Gazette de Lausanne* relate l'intervention de matelots anglais venus protéger l'ambassade, qui sauvent des Arméniens et se font massacrer par des Turcs. A la réclamation de la Porte, l'ambassade britannique réplique que « si les troupes turques ne protègent pas les Arméniens, les matelots anglais le feront, toutes les fois qu'ils le pourront. »<sup>163</sup>

Selon la *Gazette de Lausanne*, suite à ces événements, les Arméniens employés comme domestiques, gardes de nuit et portefaix sont presque tous assommés ou arrêtés et remplacés

---

<sup>158</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no : 19430, *Les massacres de Constantinople (29 août Constantinople)*, La Gazette de Lausanne, 3 septembre 1896.

<sup>159</sup> Ibid.

<sup>160</sup> Ibid.

<sup>161</sup> Ibid.

<sup>162</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no : 19430, *Les massacres de Constantinople*, La Gazette de Lausanne, 3 septembre 1896.

<sup>163</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no : 19430, *Le correspondant des Murichver Nettesle Nachrichten (29 août Constantinople)*, La Gazette de Lausanne, 3 septembre 1896.

par des Turcs.<sup>164</sup> Bozarslan indique également que de nombreux colporteurs arméniens (porteurs de marchandises entre le port et les boutiques de la ville) sont remplacés par des Musulmans, notamment des Kurdes. Toujours selon Bozarslan, les massacres se généralisent à travers tout le territoire en l'espace de deux ans, faisant entre 100 000 et 300 000 victimes. Ces événements définis par le sultan comme des « explosions populaires », se transforment en fait en une politique étatique, comme l'exprime le *Vali* (« gouverneur ») de Van en 1894 déjà, cité par Bozarslan : « J'enverrai un bataillon et détruirai tout votre village ; vous pourrez alors aller vous plaindre auprès du consulat anglais ou russe, ou celui de qui vous voulez, et voir s'ils peuvent vous aider. »<sup>165</sup>

Les manifestations de révolte se multiplient, avec leur lot de répression et de victimes. Elles sont utilisées comme prétexte par le pouvoir, qui justifie grâce à elles les massacres de plus en plus généralisés. Ceux-ci se poursuivent à Sassoun, Mouch, Bitlis, Diyarbakir, Erzeroum, Kharpout, Sivas, Trabzon. Pour rendre compte de ces faits, des délégués des consulats anglais, français et russe, sont intégrés en 1895 à la commission turque chargée d'enquêter sur les massacres de Sassoun, les 27 villages détruits, la participation de soldats turcs et tenter de mettre en évidence les responsabilités. Lepsius explique que la commission d'enquête turque conteste a priori l'existence d'un massacre et reçoit comme « tâche d'enquêter sur les agissements des brigands arméniens ».<sup>166</sup> Les puissances constatent alors que la commission d'enquête auditionne des « témoins turcs préalablement stylés » qui « corroborent la culpabilité des brigands arméniens. » Les témoins émettant des dépositions contraires se voient emprisonnés. En outre, la commission refuse d'entendre les témoins chrétiens proposés par les délégués consulaires.

Devant cette « farce », les délégués consulaires décident de mener eux-mêmes l'enquête sur les lieux des massacres. Il en ressort un rapport émanant des six grandes puissances présentes en Turquie, qui constitue la référence officielle au niveau diplomatique. Le rapport est transmis le 30 janvier 1896 aux pays respectifs et le 4 février 1896 au sultan.<sup>167</sup> Ce rapport entend donner « un compte rendu succinct des événements qui ont précédés les massacres ou les troubles dans chaque ville, de la perte des vies et des propriétés, autant que les détails en ont été connus, et de l'attitude des autorités locales. » Comme le précise Charmetant, « aucun

---

<sup>164</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no : 19430, *les plus récentes dépêches adressées au Wiener telegraphischcs Korrcspondenz bureau*, La Gazette de Lausanne, 3 septembre 1896.

<sup>165</sup> BOZARSLAN Hamit, p. 219.

<sup>166</sup> LEPSIUS, *L'Arménie et l'Europe, Un acte d'accusation contre les grandes puissances chrétiennes*, Payot, Lausanne, 1896, pp. 9-10.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 11.

témoignage arménien n'a été admis ». <sup>168</sup> La lettre du 30 janvier 1896 accompagnant le rapport du représentant anglais, le consul Philippe Currie, à son gouvernement, précise que les informations réunies doivent être comprises comme étant incomplètes. En effet, il n'a pas été possible de trouver des informations dans plusieurs zones dévastées. Le rapport ne couvre donc pas l'ensemble des régions concernées, notamment celles les plus touchées telles que Van, Kharpourt ou Diarbékir. « Le nombre de victimes n'a été indiqué que dans les seuls cas où les données étaient de nature à établir une appréciation exacte. » De nombreux villages et localités sur lesquelles aucune information précise n'a pu être récoltée sont simplement mentionnés comme se trouvant dans des « régions dévastées ». « Le chiffre de la population chrétienne étant fort élevé dans cette région, on peut craindre que le nombre des victimes ne soit très considérable. » <sup>169</sup> On trouve aussi la mention « chiffres inconnus » lorsque ceux-ci n'ont pu être vérifiés par les consuls. En outre, les victimes du froid et de la famine, comme les blessés morts faute de soins, ne sont pas répertoriés dans le rapport. Au final, celui-ci évalue le nombre de victimes de ces massacres à 25 000. <sup>170</sup> Le consul Currie écrit que « si nous y ajoutons les massacres sur lesquels il n'y a pas de détails, l'estimation peut monter à un chiffre fort supérieur. » <sup>171</sup> Le rapport présente en colonnes pour chaque Vilayet et villages les faits datés, le nombre de victimes, le récit des événements et leurs causes, ainsi que l'attitude des autorités et de la population. Il met en évidence, par de nombreuses notes, l'aspect organisé des massacres, ainsi que la participation et la tolérance des autorités locales, des religieux musulmans et des militaires face aux massacres et aux pillages. En relatant les événements à Trébizonde, le rapport dit : « ...aucune provocation n'est venue des Arméniens. La ville était dans le calme lorsque, sur un signal donné par un coup de trompette, l'émeute commença. Elle cessa également vers trois heures, sur un signal analogue. » <sup>172</sup> Les propos d'auteurs de massacres sont rapportés ainsi par le rapport des consuls : « ...ils sont animés du plus mauvais esprit et ils déclarent que, s'ils doivent partir pour obéir aux ordres du sultan, il leur faudra auparavant nettoyer le pays de tous les Chrétiens. » <sup>173</sup> La lettre du consul Currie

---

<sup>168</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no : 19430, *Tableau officiel des massacres d'Arménie dressé après enquêtes par les six ambassades de Constantinople*, par le P. Fx Charmetant, directeur général de l'œuvre d'Orient, Paris, p. 7.

<sup>169</sup> LEPSIUS, p. 218.

<sup>170</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no : 19430, *Rapport officiel, sur les massacres en Asie, rédigé par les six ambassadeurs à Constantinople*, Gazette des Champs, le 10 mars 1897.

<sup>171</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no : 19430, *Tableau officiel des massacres d'Arménie dressé après enquêtes par les six ambassades de Constantinople*, par le P. Fx Charmetant, directeur général de l'œuvre d'Orient, Paris.

<sup>172</sup> LEPSIUS, p. 207.

<sup>173</sup> Ibid., p. 211.

accompagnant le rapport des consuls est publiée dans le *Times* du 18 février 1896 à l'intention du grand public.

C'est finalement un témoin considéré en Europe comme indépendant, le pasteur allemand Lepsius, qui fournira en septembre 1896 un rapport plus détaillé des massacres de 1895, venant compléter le travail commencé par les consuls. Le rapport de Lepsius comprend un grand nombre de récits de témoins oculaires, de consuls, de voyageurs, de marchands, etc. Il relate les faits *villayet* par *villayet*, présente des tableaux avec des statistiques d'ensemble et donne les sources de toutes les informations récoltées. Sont répertoriés pour chaque *villayet* : les personnes tuées (Arméniens et autres Chrétiens, Musulmans, ecclésiastiques), les pillages et destructions (maisons, boutiques, églises, couvents), les conversions forcées (villages, personnes, prêtres), les églises converties en mosquées et les malheureux souffrant de la misère. Ses chiffres contrastent avec ceux des rapports susmentionnés. Ils donnent un total de 88 243 Arméniens tués, 1293 Musulmans tués, 2493 villages, 568 églises et 77 couvents pillés et détruits, 179 prêtres tués, 646 villages convertis, 55 prêtres convertis, 328 églises converties en mosquées et 546 000 miséreux.<sup>174</sup> Les massacres se poursuivent au-delà de cette date, notamment après la prise de la banque ottomane de Constantinople en 1896 et jusqu'en 1897. Le patriarcat de Constantinople recense environ 50 000 orphelins au début de 1897 et 300 000 morts durant les massacres hamidiens.<sup>175</sup> De 1896 à 1900, des milliers d'Arméniens dépouillés meurent de famine et du froid, « malgré l'assistance internationale (freinée par Constantinople) et l'aide massive des autorités patriarcales, que la porte n'a pas autorisées à constituer une commission spéciale de coordination. »<sup>176</sup> Selon Kevorkian et Paboudjian, il n'a jamais été possible d'évaluer précisément le nombre de victimes des massacres ni leurs conséquences (famine, épidémies et froid).<sup>177</sup>

Certains auteurs tels que Dadrian voient dans ces massacres une mise en œuvre du mécanisme de génocide et les débuts, en réalité, du génocide de 1915. Mentionnons ici que les deux partis révolutionnaires à l'origine des manifestations relatées plus haut, devant l'absence d'effet qu'elles suscitent auprès des Occidentaux et le désastre des massacres qui s'en suit, revoient leur stratégie à partir de 1897. Renonçant à ce type d'actions, ils réorientent leurs efforts sur les événements dans le Caucase.

---

<sup>174</sup> Ibid., pp. 238-243.

<sup>175</sup> KEVORKIAN H, Raymond, PABOUDJIAN B. Paul, p. 50.

<sup>176</sup> Ibid., p. 50.

<sup>177</sup> Ibid., p. 50.

### 3.2. Comités suisses de secours en faveur des Arméniens persécutés (1895-1909)

Les massacres dont sont victimes les Arméniens, chrétiens d'Orient, suscitent de vives indignations en Occident. Des initiatives de soutien voient le jour dans plusieurs pays, dont la Suisse, où plusieurs comités cantonaux de secours en faveur des Arméniens persécutés se mettent sur pied. Nous rendons comptes ici de leurs activités de soutien à partir d'archives cantonales vaudoises.

Une figure apparaît comme déterminante dans l'élan de solidarité exprimé en Suisse, comme ailleurs en Europe. Un jeune arménien venu se former à l'Université de Lausanne, Garabed Thoumaian, retourne dans sa ville natale de Merzifon pour enseigner, accompagné de sa femme, fille d'un pasteur vaudois.<sup>178</sup> Thoumaian enseigne au Collège Américain Protestant d'Anatolie à Merzifon et est accusé d'être président du Comité Révolutionnaire de cette ville. Arrêté à cause de ses activités révolutionnaires en mai 1893 avec, selon les archives ottomanes, 1800 autres Arméniens,<sup>179</sup> il est torturé et condamné à mort. Sa femme rend public les faits et parvient à mobiliser la communauté internationale, notamment l'Angleterre, en vue de le faire libérer. Elle obtient le soutien de 200 membres du parlement anglais, relayé par l'intermédiaire de l'Ambassadeur d'Angleterre, aidé de son collègue allemand.<sup>180</sup> Un scandale diplomatique a lieu. Aydin, parle d'« ingérence britannique au sein de la juridiction de l'empire » et de menaces de l'Angleterre de ne pas accorder son indépendance à l'Égypte, sous son occupation depuis 1882. Le sultan cède et expatrie Thoumaian à jamais du territoire. Arrivé par bateau en Angleterre, celui-ci bénéficie rapidement, grâce à sa propre expérience, d'une forte audience déjà informée des événements impliquant les Arméniens. Thoumaian démarre une série de conférences européennes, organisées par les réseaux de soutien, qui le mènent entre autres en Suisse. Les médias apportent leur contribution à ce mouvement de solidarité et des comités locaux sont créés. Signalons toutefois une tentative émanant de plusieurs journaux suisses, dont le *Intelligenzblatt* de Berne et le *Intelligenzblatt* de Schaffhouse, des journaux opposés au mouvement en faveur des Arméniens, de venir contrecarrer le travail de sensibilisation opéré par de nombreux autres journaux. Un article apporte le témoignage, ensuite officiellement reconnu comme par les mêmes journaux comme

---

<sup>178</sup> ACV, K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne, année académique 1880-1881, Imprimerie Pache, Lausanne, 1880, pp. 17-23.

<sup>179</sup> AYDIN Mahir, *Karabet tomayan : un pion arménien de l'impérialisme occidental*, <http://turksandarmanians.marmara.edu.tr/fr/karabet-tomayan-un-pion-armenien-de-limperialisme-occidental/>, consulté le 30.06.2018.

<sup>180</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *La conférence de M. Thoumaian*, Gazette de Lausanne, le 7 décembre 1896.

monté de toutes pièces, de Bélart-Lanz, un négociant suisse établi à Constantinople, accusant Thoumaian d'avoir détourné les fonds récoltés en Suisse. Bélart-Lanz aurait été témoin de la construction d'un moulin valant CHF 75'000.- par des proches de Thoumaian. En outre, certains affiliés du professeur Thoumaian auraient démarré l'exploitation d'un commerce de coton et fils, pour répondre à la demande de comités de secours allemands nécessitant ce type de marchandises à prix de revient. Ces accusations sont vite dissipées par la Conférence des comités suisses de secours aux Arméniens, avec le concours d'un avocat. Les journaux se voient contraints de corriger l'erreur et de reconnaître l'honnêteté de M. Thoumaian.<sup>181</sup>

Une conférence organisée à la Collégiale de Neuchâtel le 4 mars 1896 et organisée par l'« Eglise indépendante », est à l'origine du mouvement de l'aide suisse aux Arméniens. En effet, il est décidé lors de cette conférence de créer un Comité de soutien, sous la direction du Prof. Georges Godet. L'objectif de ce comité est de rallier à sa cause les responsables de l'Eglise nationale « afin d'insuffler dans toutes les Eglises de Suisse un mouvement en faveur des Chrétiens persécutés. »<sup>182</sup> Le Prof. Godet est chargé de rassembler dans une brochure l'historique des massacres en Arménie, parue en avril 1896 sous le titre « Les souffrances de l'Arménie ». Cette brochure ainsi que d'autres de ses publications rencontrent un fort écho auprès des églises. Des collectes sont organisées.

Deux massacres durant lesquels plusieurs milliers d'Arméniens perdent la vie occasionnent des vagues de grande indignation : celui de Van du 14 au 22 juin 1896 et celui de Constantinople du 25 au 28 août 1896. Ces événements sont un tournant pour le travail commencé par ces comités de soutien aux Arméniens.<sup>183</sup>

Dans une lettre « au nom d'un petit groupe de citoyens » datée du 3 septembre 1896, F. Terrisse, représentant des Unions chrétiennes, invite tous les intéressés à un entretien restreint organisé à Lausanne à l'attention des hommes dans la grande salle de l'Union chrétienne (20, Pré-du-Marché), à la suite d'une conférence de Garabed Thoumaian qui a lieu le 6 septembre 1896 à la chapelle des Terreaux à Lausanne. Le but de cet entretien est « d'étudier la question que voici : En présence de la situation du peuple arménien, y a-t-il à faire autre chose que ce qui a été fait jusqu'ici ? Serait-il désirable, en particulier, et serait-il possible d'engager le peuple suisse dans un mouvement de protestation ? Subsidièrement,

---

<sup>181</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Correspondance*, La Suisse libérale, 12 février 1897.

<sup>182</sup> MANOUKIAN Abel-Hratch, *La communauté arménienne de Suisse. Le présent et une histoire de plus de 100 ans*, Ataz Printing Press, Beyrouth, 2009, p. 18

<sup>183</sup> *Ibid.*, p.19.

quelle serait la forme à donner à cette protestation ? »<sup>184</sup> La lettre annonce une autre conférence de Thoumaïan le 7 septembre 1896 à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, à nouveau suivie d'un entretien restreint, pour traiter cette question. La *Gazette de Lausanne* rapporte une forte affluence à la conférence des Terreaux et à l'entretien qui suivit. « Des citoyens appartenant à tous les partis et à toutes les confessions religieuses y assistaient. »<sup>185</sup> Le 8 septembre 1896, la *Gazette de Lausanne* publie en première page un long compte-rendu de l'événement ainsi qu'un historique détaillé des événements survenus en Turquie. Il précise que la foule présente rassemblait des hommes appartenant à toutes les conditions sociales, dont un grand nombre n'a pas pu pénétrer dans la salle : « Le professeur d'université en chapeau haute-forme et redingote y côtoyait l'ouvrier en habits de travail, le libéral y siégeait à côté du radical ou du socialiste, le protestant national ou libre, le catholique, le franc-maçon s'y trouvaient ensemble, tous réunis dans un même sentiment de tristesse indignée devant les événements horribles qui provoquaient ce concours de toutes les consciences honnêtes dans une même protestation. »<sup>186</sup>

Un comité de cinq personnes est nommé ce soir-là, composé de M. Terrisse, évangéliste, du Prof. Paschoud, de M. Bonnard, rédacteur de la *Gazette de Lausanne*, du conseiller d'Etat Virieux et de l'abbé Weinsieffer.<sup>187</sup> Ce comité est chargé de rapporter la discussion lors de la réunion à l'Hôtel-de-Ville le 7 septembre 1896. Celle-ci est la plus grande manifestation de protestation. Elle a lieu sous la direction du Recteur de l'Université, le Prof. de théologie E. Combe. A cette occasion, le directeur de la *Gazette de Lausanne* Albert Bonnard, porte-parole du comité récemment nommé, lance un appel à une manifestation nationale.<sup>188</sup> Après les témoignages de MM. Thoumaïan et Zeky Effendi Cantar, un Arménien ayant travaillé comme fonctionnaire de la Sublime Porte en tant qu'attaché au ministère des affaires étrangères et ayant également épousé une Suisse, le discours de M. Bonnard apparaît comme l'un des éléments centraux de cette réunion à l'Hôtel-de-Ville. Nous en rapportons ici certains extraits. Son discours parle d'abord de l'incrédulité générale en Europe face aux échos parvenus depuis l'empire sur les atrocités commises envers sa population arménienne. En effet, les informations rapportées émanent généralement d'acteurs impliqués dans les

---

<sup>184</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no:19430, Lettre de F. Terrisse du 3 septembre 1896.

<sup>185</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *La conférence de M. Thoumaïan*, Gazette de Lausanne, le 7 décembre 1896.

<sup>186</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Pour les Arméniens*, Gazette de Lausanne, le 8 décembre 1896.

<sup>187</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Lausanne pour les Arméniens*, Gazette de Lausanne, le 8 décembre 1896.

<sup>188</sup> MANOUKIAN Abel-Hratch, p. 19.

questions de l'Empire ottoman. Elles peuvent donc ne pas être perçues comme impartiales. Que ce soient les propos rapportés par les Anglais, décrédibilisés par ceux qui les accusent d'avoir mis en scène les troubles en Arménie ou ceux des Arméniens, directement concernés et qui pourraient avoir tendance à exagérer les faits. M. Bonnard apporte comme preuve irréfutable des massacres commis, le rapport détaillé d'un acteur indépendant et sincère, le pasteur allemand le Dr. Lepsius qui, également incrédule devant les faits rapportés, a voulu visiter les « contrées intéressées », réunissant témoignages et rapports. Il en a rapporté un rapport détaillé qui catalogue les faits *villayet* par *villayet*, « avec une précision et une sobriété terrible » et qui énumère la source de chaque information listée. Les faits rapportés dépassent tous les autres témoignages en termes d'atrocités commises et de nombre de victimes. Lepsius « prouve que tout cela a été fait avec suite, persévérance et méthode ». <sup>189</sup> Son rapport, publié en 1896 à Lausanne aux Editions F. Payot, est intitulé « L'Arménie et l'Europe. Un acte d'accusation contre les grandes puissances chrétiennes. Avec une carte de l'Arménie turque. » Le compte-rendu du rapport est publié dans le journal de Berlin le *Reichsbote*, « qui n'est point un organe révolutionnaire, mais au contraire un organe conservateur et presque officieux », comme le précise Bonnard. Il relève le sort réservé à de nombreuses femmes arméniennes, vendues sur les marchés de Perse, d'Anatolie et d'Arabie : on a communiqué à un journal allemand que « le prix d'une jeune fille arménienne était descendu à... six francs. » <sup>190</sup>

Bonnard aborde le rôle d'une très grande partie de la presse européenne qui a « joué le jeu du sultan », taisant ou niant systématiquement la vérité. D'après lui (il dit pouvoir citer des noms de preuves), la presse européenne a été achetée par le gouvernement turc. Toutefois, si « elle a pu tromper les peuples ; elle n'a pas trompé les puissances, qui ont d'autres sources d'informations. » <sup>191</sup> Il rappelle l'engagement pris par les puissances européennes en faveur des peuples chrétiens de l'Empire ottoman, dans les deux actes diplomatiques que sont les Traités de Paris et de Berlin. Il explique que les puissances ne sont nullement intervenues, bien qu'ayant reçu de nombreux rapports sur les massacres commis. Elles ont uniquement rédigé des notes, dont le sultan se serait moqué. « Il a imperturbablement poursuivi son plan d'extermination et son favori Izzet bey se vante de lui avoir dit : Que votre majesté ne

---

<sup>189</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Lausanne pour les Arméniens*, Gazette de Lausanne, le 8 décembre 1896.

<sup>190</sup> Ibid.

<sup>191</sup> Ibid.

s'occupe pas de ces *giaours* (« infidèles » en turc) ; ce sont des chiens qui aboient, mais qui ne mordent jamais ! ... »<sup>192</sup>

Selon Bonnard, au vu de la situation, une solution doit passer par l'indignation populaire à travers l'Europe. Il voit neutralité de la Suisse comme un avantage pour s'interposer vis-à-vis des puissances européennes, comme le sont aussi les moyens démocratiques dont dispose le peuple suisse, tels que l'initiative et le référendum, pour intervenir directement dans son gouvernement. De plus, la Suisse possède la Croix-Rouge, héberge des institutions internationales et est régulièrement choisie comme arbitre dans des conflits internationaux. D'après Bonnard, la crédibilité de la Suisse est entière. Il insiste sur le rôle que peuvent et doivent jouer les peuples au niveau international, pour initier « un procédé nouveau dans le droit international, procédé qui fera peut-être date : l'initiative des peuples venant au secours des peuples et imposant leur volonté à travers les minuties diplomatiques et les ambitions rivales où ces peuples ne sont pour rien. »<sup>193</sup>

Les deux réunions organisées à Lausanne sont l'occasion d'un changement qualitatif et quantitatif dans le soutien apporté par les Suisses aux Arméniens. Un élargissement de la participation implique désormais les trois partis politiques principaux, les médias, l'ensemble des mouvements religieux et des académiciens, rejoints par une forte adhésion populaire. Le nouveau Grand comité vaudois issu de la séance à l'Hôtel-de-Ville réunit 58 éminentes personnalités, dont plusieurs hommes politiques (trois conseillers d'Etat, deux conseillers nationaux, sept députés, un syndic et un préfet), de nombreux directeurs d'institutions locales (postes, BCV, gymnase, pénitencier, Ecole normale), des responsables de cinq journaux (la *Gazette de Lausanne*, la *Tribune de Genève*, la *Nouvelliste*, la *Feuille d'avis*, la *Revue*) deux médecins, six professeurs, des hommes d'églises (neuf pasteurs, un rabbin, deux curés), un procureur et un juge cantonal.<sup>194</sup> Le recteur Combe convoque les membres le 10 septembre 1896 dans la salle du Conseil communal de Lausanne pour se constituer officiellement en comité.<sup>195</sup> Celui-ci organise six sous-comités : 1. Propagande en Suisse et à l'étranger (avec le conseiller d'Etat Virieux comme président), 2. Pétitionnement dans le Canton de Vaud (avec le conseiller d'Etat Cossy comme président), 3. Conférences publiques, brochures populaires, etc. (avec le conseiller d'Etat et syndic Cuénoud comme président),

---

<sup>192</sup> Ibid.

<sup>193</sup> Ibid.

<sup>194</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Comité nommé par l'Assemblée réunie à l'Hôtel de Ville de Lausanne, le 7 septembre 1896, au soir, pour s'occuper de la question arménienne*, Imprimerie Regamey & C<sup>e</sup>.

<sup>195</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Lettre de convocation M. Combe*, datée du 8 septembre 1896.

4. Propagande par le moyen de l'Église (avec le Pasteur de Loès comme président),  
5. Presse (avec le rédacteur Feyler comme président) et 6. Finances et secours (avec le directeur Favre comme président).<sup>196</sup> Le sous-comité « Propagande en Suisse et à l'étranger » élabore un projet de lettre à adresser au Conseil fédéral, dans lequel il explique vouloir développer, dans tous les cantons suisses, un travail en comités identiques au comité vaudois, initier la constitution d'un Comité central suisse et l'organisation d'un réseau et d'une action similaire à l'étranger. Il prévoit l'organisation d'une pétition au Conseil fédéral. Le sous-comité se positionne avec un objectif humanitaire, ralliant toutes les tendances politiques et religieuses face à l'urgence de la situation. Il sollicite les préfets et les syndics pour la récolte de signatures dans le canton de Vaud. Dans une autre lettre du sous-comité de Pétitionnement du canton de Vaud à un responsable de commune, le comité charge les communes vaudoises d'organiser la récolte de signatures auprès des citoyens, en mettant à leur disposition le matériel nécessaire.<sup>197</sup> Une lettre à un syndic précise qu'il s'agit d'un pétitionnement général et que les signatures de tous et toutes dès l'âge de 16 ans sont donc admises, y compris celles des femmes et des étrangers. Toutefois, celles des femmes sont récoltées sur une liste à part (sur papier jaune).<sup>198</sup> Le sous-comité récoltera les pétition remplies pour le canton de Vaud. Le sous-comité vaudois envoie la pétition aux autres cantons suisses, traduite en allemand et italien, pour qu'ils l'utilisent à leur tour. Le texte final de la pétition figurant sur chaque page de signatures, est succinct. Il expose brièvement l'indignation du Peuple suisse vis-à-vis de la tragédie arménienne en cours dans l'Empire turc depuis deux ans. Tout en rappelant la neutralité de la Suisse sur la scène internationale, le texte demande au Conseil fédéral d'intervenir au nom de Peuple suisse auprès des Grands états d'Europe qui se sont constitués comme protecteurs des Chrétiens d'Orient à travers la signature de traités internationaux, afin qu'ils fassent cesser les cruautés à leur égard.<sup>199</sup>

Différentes lettres émanant de diverses organisations se joignent au mouvement pour soutenir la récolte de signatures dans leurs milieux. Elles proviennent du Comité central romand de la Croix-Bleue, de l'Union des amis de la jeune fille et du le Comité central romand des Unions chrétiennes de jeunes gens. A l'occasion du Jeûne fédéral, le sous-comité de Propagande

---

<sup>196</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Question arménienne*, Comité vaudois, Sous-Comité de propagande inter-cantonale et internationale, daté de septembre 1896.

<sup>197</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Lettre du Sous-comité de pétitionnement dans le Canton de Vaud aux préfets de district*, datée du 14 septembre 1896.

<sup>198</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Lettre du Sous-comité de pétitionnement dans le Canton de Vaud à un syndic*, datée du 14 septembre 1896.

<sup>199</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Pétition au Conseil fédéral de la Confédération suisse*.

relaye l'appel aux Eglises, leur demandant d'inciter les citoyens à faire preuve de solidarité avec les Chrétiens d'Orient persécutés.<sup>200</sup>

Le sous-comité « Finances et Secours » lance un appel aux dons, signé par son Président M. Favre et par son secrétaire M. J.-E. David, en s'adressant à la générosité de l'ensemble des citoyens. Il indique que les dons seront reçus non seulement par le Comité, mais aussi par tous les journaux.<sup>201</sup> Selon un rapport final du sous-comité des finances daté de 1909 et signé par E. Favre, la somme totale de dons récoltés en Suisse en faveur des survivants arméniens s'élève à près d'un million. Le rapport comptabilise CHF 57'684.35 en ce qui concerne le seul Grand Comité Vaudois pro Arménien.<sup>202</sup>

Un comité neuchâtelois, également composé de conseillers d'Etat et communaux, d'un président de Conseil général, d'un préfet, d'un juge de paix, de pasteurs et curés, de professeurs, de députés et de rédacteurs de journaux, est formé pour faire cause commune avec le comité de Lausanne. Le mouvement vise un ralliement populaire pour faire pression sur les gouvernements. Ainsi, la presse neuchâteloise rapporte les propos de M. Bonnard lors de la création du comité vaudois : « Nous espérons que notre cri ne restera pas isolé, qu'il retentira partout en Suisse, qu'il retentira au-delà de nos frontières parmi les peuples amis ; le peuple anglais, le peuple français, le peuple allemand, les peuples aussi des Etats secondaires, et qu'il déterminera un grand mouvement, un mouvement irrésistible, qui donnera à réfléchir aux Cabinets et les amènera enfin – nous osons l'espérer – aux démarches décisives devant lesquelles ils hésitent. »<sup>203</sup>

Les comités travaillent avec l'appui de la presse. En janvier 1897, un groupe de rédacteurs en chefs de plusieurs Journaux vaudois (la *Gazette de Lausanne*, la *Revue*, le *Nouvelliste vaudois*, la *Tribune de Lausanne* et la *Feuille d'avis de Lausanne*) envoie un communiqué aux rédactions de la presse française, transmettant à leur connaissance la traduction française du rapport du Dr. Lepsius. Leur intention est de contribuer à faire pleine lumière sur des faits souvent dissimulés ou travestis à dessein et de fournir un support utile au travail des journalistes français.<sup>204</sup>

---

<sup>200</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Pour les Arméniens*, La Suisse libérale, le 9 septembre 1896.

<sup>201</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Appel du Sous-Comité des Finances et Secours*.

<sup>202</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Communiqué. Arméniens. Résumé des comptes du Grand Comité Vaudois pro Arménien*, 2 décembre 1909.

<sup>203</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Pour les Arméniens*, La Suisse Libéral, le 9 septembre 1896.

<sup>204</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Circulaire adressée à un très grand nombre de journaux étrangers* par des rédacteurs en chef de journaux vaudois, janvier 1897.

C'est le Comité vaudois pour les Arméniens qui convoque, pour le 18 octobre 1896, à l'Hôtel-de-Ville à Berne, une assemblée de citoyens des divers cantons, afin de constituer un Comité central suisse. La convocation porte les signatures du président du Comité vaudois le Prof. Paschoud et de son secrétaire le Pasteur F. Terrisse.<sup>205</sup>

Le Comité suisse de secours pour l'Arménie, qui se nomme également « Association suisse pour les Arméniens », est l'organe national regroupant l'ensemble des comités cantonaux du mouvement. En janvier 1897, il envoie depuis Zurich et pour relecture à M. Bonnard, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*, la traduction en français du texte d'accompagnement pour la transmission au Conseil fédéral, en février suivant, des signatures récoltées en Suisse.<sup>206</sup> Le texte du Comité suisse transmis au Conseil fédéral compte huit pages A5 imprimées et reliées. La première partie du texte aborde la situation concernant les « massacres en masse et les dévastations » perpétrés depuis 1894 au sein de l'Empire ottoman contre les Arméniens et l'évidence indiscutable de la responsabilité du gouvernement turc dans l'organisation des faits : 3000 villages détruits, plus de 100'000 personnes massacrées et « 500'000 sujets plongés dans la plus affreuse misère ». Cette partie met en avant les traités internationaux signés par les grandes puissances européennes, donnent à celles-ci des obligations contractuelles en matière de protection des Chrétiens d'Orient et en particulier de la population arménienne. Elle fait également part de la protestation de plus de 400'000 Suisses et Suissesses « contre les abominations turques » et rend compte de l'organisation des citoyens de toutes les classes sociales et dans toutes les confessions religieuses en comités régionaux à travers le pays, pour faire entendre leur voix et exiger une intervention du gouvernement auprès des puissances européennes. Dans une deuxième partie, le texte présente, en trois points, la résolution approuvée par les signataires : d'abord leur indignation contre le crime abominable contre l'humanité que représente le massacre de 100'000 Arméniens, ensuite un appel à la conscience des grands états européens afin qu'ils apportent leur protection au peuple arménien et, finalement, leur sympathie exprimée au peuple arménien.

Se référant aux critiques qui considèrent ce mouvement de protestation comme un « acte d'entraînement irréfléchi », le texte termine sur le devoir moral collectif et historique d'intervenir face à une situation menaçant les plus hauts intérêts de l'humanité : « L'histoire

---

<sup>205</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Arméniens, Comité vaudois*.

<sup>206</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Texte d'accompagnement pour la transmission des signatures au Conseil fédéral*, signé par le Dr. K. Furrer (pasteur), président de l'Association suisse pour les Arméniens et Joh. Schurter (prorecteur), premier secrétaire, février 1897.

ne doit pas dire un jour que le peuple suisse s'est tu, inerte et lâche, quand la conscience publique élevait la voix. »<sup>207</sup> Le texte conclut que cette intervention pour le développement d'une « conscience collective des peuples chrétiens de l'Europe », s'appuie autant sur les « règles éternelles qui permettent à tout peuple de revendiquer le respect de la dignité humaine » que sur le « droit écrit de main d'homme », sur les lois impériales des sultans et sur les traités sanctionnés par les grandes puissances.<sup>208</sup>

Le 4 mars 1897, la pétition munie de 430 562 signatures est remise au Président de la Confédération M. Deucher.<sup>209</sup> Selon Gaspard (1999), il s'agit du premier et dernier exemple de ralliement populaire en Suisse autour d'une cause située à l'étranger. En effet, cette initiative en faveur des Arméniens totalise, selon cet auteur 454 290 signatures, soit 13% de la population suisse. Dans le canton de Vaud, la proportion de signataires atteint 44,2% des habitants.<sup>210</sup> L'article de la *Gazette de Lausanne* qui relate l'événement le 5 mars 1897, précise que la délégation compte cinq membres, représentant les 21 comités cantonaux listés sur la pétition : trois Suisses allemands et deux Suisses romands, dont trois protestants et deux catholiques.<sup>211</sup>

A cette occasion, le Prof. Paschoud livre un discours qui rappelle les sévices exercés par le gouvernement turc et contre lesquels les pétitionnaires s'indignent. Malgré l'accueil sympathique réservé aux pétitionnaires par le président de la Confédération, on comprend que les efforts du peuple suisse et des comités ne vont pas aboutir comme souhaité par la pétition. A savoir : « Nous vous prions de demander, au nom du peuple suisse, aux gouvernements des grands Etats de l'Europe, qu'ils s'entendent enfin pour faire cesser les massacres d'Orient. » « Maintes fois, la Suisse a pris des initiatives internationales. Jamais circonstance plus tristement impérieuse ne l'a sollicitée d'en tenter une nouvelle. »<sup>212</sup> En effet, alors que la demande est clairement formulée sur les feuilles de signatures, le président se dit satisfait de constater que les pétitionnaires ne réclament pas cette démarche diplomatique de la part de la Suisse, car celle-ci serait vaine et impossible au vu de la neutralité suisse sur le plan international : « Au début du mouvement arménien en Suisse, il est vrai, le Conseil fédéral l'a contrecarré. Il craignait d'être contraint par ce mouvement à des démarches diplomatiques

---

<sup>207</sup> Ibid.

<sup>208</sup> Ibid.

<sup>209</sup> D'après Manoukian, le total des signatures s'élève à 454 290.

<sup>210</sup> GASPARD Armand, *Le traité de Lausanne, la question arménienne et la Suisse*, In : KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999, p. 270.

<sup>211</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Pétition au Conseil fédéral de la Confédération suisse*.

<sup>212</sup> Ibid.

contre l'action ou l'inaction des puissances qui, de la part d'un état neutre, eussent été vouées à un insuccès inévitable. Si l'intention d'amener le Conseil fédéral à une démarche de ce genre a jamais existé, vous avez déclaré vous-même, et avec vous une série d'hommes avisés, que le mouvement ne devait pas être compris de la sorte. Dans votre intention, cette adresse doit être transmise au Conseil fédéral pour manifester la protestation du peuple suisse contre les abominations qui ont été commises. Comprise ainsi, votre adresse est la bienvenue du Conseil fédéral. Avec vous, il espère que la volonté manifestée par le peuple, non seulement par le peuple suisse, mais par tous les peuples civilisés de l'Europe, forcera la diplomatie à faire son devoir vis-à-vis des opprimés. Je vous réitère mes remerciements pour votre activité. »<sup>213</sup>

Avant que les délégués cantonaux prennent congé du président, le Prof. Paschoud, délégué pour les comités de Suisse romande, prend la parole et confirme qu'« il n'a jamais été dans l'intention de personne de réclamer de nos hautes autorités fédérales une action diplomatique dont l'inutilité et les dangers ne sauraient être méconnus. Avec leurs confédérés de la Suisse entière, ils ont voulu avant tout élever leur voix contre des actes de barbarie commis impunément et dont est victime un petit peuple sans défense et sans protection. »<sup>214</sup> Paschoud assure encore le président que si l'occasion se présente pour les autorités suisses de faire entendre la voix du peuple suisse, elles pourront le faire avec le soutien du peuple suisse. Face à la réaction des autorités fédérales, il est frappant de constater le recul des pétitionnaires dans la formulation de leur demande, après les efforts déployés pour récolter les signatures et malgré le soutien populaire massif reçu pour cette cause. La lettre d'accompagnement de la pétition conclut : « Veuillez donc accueillir avec bienveillance cette adresse que nous vous faisons tenir au nom de 430 000 Suisses et Suissesses. Chacun pourra alors constater que, dans ce domaine, autorité et peuple de la Suisse sont pénétrés du même esprit et animés de la même conviction. »<sup>215</sup> On mesure ici l'écart entre l'espoir initial des pétitionnaires et l'accueil du Conseil fédéral. Toutefois, pour Manoukian, la collecte de signatures et l'action dans son ensemble n'est pas sans effets. Selon lui, cela permet le développement d'une attention particulière vis-à-vis de la situation des Arméniens et, très concrètement, la mobilisation massive du peuple suisse pour venir en aide aux Arméniens.<sup>216</sup> La courte lettre de réponse que le comité reçoit du Conseil fédéral suite au dépôt des signatures, ne mentionne pas le

---

<sup>213</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Le Conseil fédéral et les Arméniens*, Gazette de Lausanne, le 5 mars 1897.

<sup>214</sup> Ibid.

<sup>215</sup> Ibid.

<sup>216</sup> MANOUKIAN Abel-Hratch, p. 20.

terme d' « Arméniens » et confirme la position de non entrée en matière de la part des autorités suisses : « Le Conseil fédéral a reçu avec plaisir cette adresse comme on témoignage de la chaleureuse sympathie du peuple suisse pour les souffrances d'autres peuples. Il exprime l'espoir que cette manifestation, qui ne comporte nullement l'idée d'une ingérence de la Suisse dans les affaires de pays étrangers - ingérence incompatible avec notre situation de pays neutre - sera jugée et appréciée à son juste titre en dehors de nos frontières ». <sup>217</sup>

Les activités réalisées par les comités suisses de secours pour les Arméniens sont réalisées tant sur place en Anatolie, qu'en Suisse, avec la récolte de fonds, la récolte de témoignages oculaires, la traduction de nombreux rapports établis par leur réseau international sur place et publiés à l'attention du grand public et de diverses autorités politiques.

Mme Thoumaian, épouse vaudoise de M. Thoumaian, connaît la réalité locale en Anatolie. Elle intervient en une sorte de médiatrice interculturelle entre les Suisses souhaitant s'impliquer pour soutenir la cause arménienne et les victimes, afin de suggérer les formes d'aide les plus utiles. Devant quantité de vêtements envoyés aux différents comités, elle émet une missive en trois langues (français, allemand et anglais) expliquant à toutes les personnes souhaitant soutenir la cause arménienne, les meilleures façons de le faire. Elle propose d'autres mode de soutien que l'envoi de vêtements, trop chers à transporter par manque de réseau ferroviaire en Anatolie et dont la destination finale ne peut être contrôlée. Elle précise que les vêtements locaux sont plus adaptés aux habitudes des Arméniens, changeant d'une région à l'autre, et que leur fabrication à la main produit une qualité souvent supérieure à celle des vêtements européens pour un prix très accessible sur place. Pour répondre au besoin le plus pressant de l'argent, elle propose aux personnes intéressées d'organiser des ventes d'objets de seconde main afin de récolter de l'argent par ce biais, tel que cela se pratique déjà en Angleterre. <sup>218</sup>

Deux rapports sur l'œuvre des Comités suisses de secours en faveur des Arméniens nous renseignent précisément sur les actions des comités, en particulier sur les activités menées sur place. L'un couvre la période de 1896-1897 et l'autre celle de 1897-1898. Ils sont publiés par le Bureau central siégeant à Neuchâtel et composé de MM. le Prof. Godet (président), Reutter, avocat (secrétaire) et Quinche, Caisse d'Epargne (caissier). Son comité exécutif comprend MM. le Prof. G. Godet de Neuchâtel, Léopold Favre de Genève et le Pasteur Hugendubel de

---

<sup>217</sup> *Rapport présenté à l'Assemblée fédérale par le Conseil fédéral suisse sur sa gestion pendant l'année 1897*, p. 328-329, [www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch](http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch), consulté le 06.07.2018.

<sup>218</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Circulaire* rédigée par Mme Thoumaian, octobre 1896.

Berne.<sup>219</sup> Ce bureau central est la direction de la Conférence des comités suisses de secours aux Arméniens, créée à Berne le 15 septembre 1896.

Lors d'une conférence du 29 septembre 1896, les comités décident de soutenir les orphelins « dans l'intérieur de l'Arménie ». Selon les informations recueillies par le comité, CHF 125.- permettent d'entretenir un enfant durant un an. Un appel aux dons lancé publiquement par la voie des journaux amène 323 engagements réguliers se montant entre CHF 150.- et CHF 250.-, la plupart pour une durée de cinq ans. Ces dons sont attribués à des orphelinats et collèges dans les provinces de Sivas (160 orphelins dans trois orphelinats : Swiss home, Annexe et Nid), de Gurun (105 orphelins), de Brousse (26 orphelins), de Bardezag (26 orphelins), de Marash (37 orphelins), d'Arabkir (90 orphelins), d'Aïntab (5 orphelins au collège américain) et de Marsovan (12 orphelins). Certains comités cantonaux parrainent des groupes d'orphelins placés dans des orphelinats de missions étrangères, tels que les établissements de Kaiserswerth à Smyrne (9 orphelins) et de M. Schneller, à Jérusalem (17 orphelins). Au total, ce sont 487 orphelins pris en charge par le comité suisse, auxquels s'ajoutent 150 enfants soutenus tout en étant adoptés par des familles arméniennes.<sup>220</sup>

Plusieurs familles suisses émettent le désir d'accueillir des orphelins arméniens. Une commission ad hoc est chargée d'étudier cette question délicate. Elle envoie à Constantinople un de ses membres, M. F. Stucky, pour en discuter avec les comités de secours sur place et voir avec eux la meilleure manière d'utiliser l'argent récolté. M. Stucky accompagne l'institutrice Mlle Schweizer, du comité du Berne, qui part travailler à Brousse, dans l'orphelinat de M. Baghdasarian. Sur place, Anglais et Américains sont déjà à l'œuvre. Une mission américaine propose à M. Stucky le prêt d'un bâtiment à Brousse pour y ouvrir un orphelinat suisse de jeunes filles. Finalement, il est convenu que l'orphelinat sera géré par M. et Mme Garabedian, sous la surveillance de la mission américaine. Les Suisses s'engageant à soutenir un certain nombre de jeunes filles pendant cinq ans et à envoyer une institutrice suisse pour l'enseignement du français et de la couture. Celle-ci assurera le lien entre les protégées et le comité suisse.<sup>221</sup>

---

<sup>219</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Rapports sur l'œuvre des comités suisses de secours en faveur des Arméniens 1896-1897 et 1897-1898*, Bureau Central de Neuchâtel, Attinger Frères Editeurs, Neuchâtel, 1897 et 1898.

<sup>220</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Rapport sur l'œuvre des comités suisses de secours en faveur des Arméniens 1896-1897*, Bureau Central de Neuchâtel, Attinger Frères Editeurs, Neuchâtel, 1897, p. 2.

<sup>221</sup> Ibid., p. 4.

Le deuxième voyage d'un représentant suisse à Constantinople, M. Favre, président du comité de Genève et membre du comité central suisse, permet d'identifier des projets d'orphelinats manquant de ressources, à la réalisation desquels l'argent des comités suisses sera attribué. Un besoin en représentants suisses, capables et dévoués, est exprimé sur place, notamment à Sivas. Le rapport mentionne un total de 206 enfants soutenus par les comités suisses dans deux maisons à Gurun et trois maisons à Sivas. 24 autres vont être accueillis à Tokat. D'autres orphelins sont entretenus dans des familles. Le nombre total d'orphelins soutenus est de 500. Ceux-ci sont minutieusement enregistrés, avec leur identité, leur âge, leur provenance et leur histoire (membres de la famille perdus). Une somme de CHF 700'000.- est envoyée en Turquie principalement par l'intermédiaire de comités de secours anglais, du ministre suisse à Londres M. Burkhardt, et du Consul d'Allemagne à Alep, M. Zollinger. Une partie des fonds est envoyée directement au Comité international et à la caisse de secours de la mission américaine, à Constantinople en qui le comité suisse a entière confiance.

Pour mieux coordonner l'aide envoyée en Turquie, le comité suisse participe au réseau international de soutien à l'Arménie. Notamment aux trois premières conférences des comités allemands à Francfort en juillet et août 1896 et Barmen en janvier 1897. Le comité suisse est également présent à la conférence de l'Association internationale des Amis de l'Arménie à Londres le 19 mai 1897.<sup>222</sup>

Le rapport de mission de M. L. Favre est source d'informations détaillées sur la situation sur place et la gestion de l'aide. Celle-ci est coordonnée à Constantinople par un comité international rattaché aux Anglais et aux Américains, qui gère également les fonds envoyés par la Suisse, la France et l'Allemagne. Les consuls anglais présents dans diverses provinces d'Anatolie et donc plus proches du terrain pour évaluer les besoins, servent d'agents de distribution, en plus de missionnaires américains et de notables arméniens. Les comités locaux évaluent les besoins et expriment leurs demandes de crédits. Ceux-ci sont le plus souvent accordés en partie seulement, les comités locaux devant composer avec les ressources identifiées sur place. L'aide matérielle, variée, consiste en achat de subsistances, de semences, de bestiaux, en l'établissement de nouvelles industries ou rétablissement d'industries tombées, en reconstruction de maisons et en distributions de vivres et d'argent. Favre loue le courage, l'abnégation et l'intelligence des consuls et missionnaires qui se transforment en

---

<sup>222</sup> Ibid., p. 7.

« sauveurs de populations immenses réduites au dernier degré de la misère et du malheur. »<sup>223</sup>

A cette aide s'ajoute l'envoi de personnel suisse pour enseigner et diriger les orphelinats à Sivas, Gurun et Kayabaché (Brousse).

Afin de pouvoir suivre l'utilisation des fonds qu'il a mission de distribuer, M. Favre voyage à travers l'Anatolie et sélectionne plusieurs sites dans le besoin pour leur apporter une aide. Voici les sites et les aides que cela concerne :

*Marash-Zeitun* : CHF 9'200.- pour 3000 orphelins de la région (55 villages pillés).

*Diarbékir* : CHF 5'750.- pour des orphelins.

*Sivas* : District particulièrement éprouvé (1100 orphelins pour la seule ville de Gurun) où se concentrent les secours envoyés par la Suisse (cf. rapport du comité cité plus haut) et où les comités suisses prévoient d'envoyer des représentants. CHF 15'000.- sont attribués par M. Favre pour des enfants abandonnés (vêtements).

*Constantinople* : CHF 2'000.- pour la remise en état d'un bâtiment dans le village arménien de Berdezag, épargné par les massacres, pour créer un orphelinat pour garçons entre six et treize ans et CHF 2'000.- pour entretenir 50 enfants pendant une année. L'orphelinat est géré par un missionnaire canadien qui prévoit de dispenser des formations professionnelles pour les métiers de tailleur, cordonnier, menuisier et jardinier. En quittant ce lieu, M. Favre fait la promesse d'entretenir dix garçons pendant cinq ans, à hauteur de CHF 200.- par garçons et par année.

*Brousse* : visite à l'orphelinat de M. et Mme Garabedian (le comité suisse y soutient 25 jeunes filles) et à l'orphelinat pour garçons et filles de Baghdasarian (aussi en partie soutenu par des fonds suisses) où travaille l'institutrice suisse Mlle Schweizer.

*Aïntab* : instruction supérieure pour cinq garçons pendant cinq ans, à CHF 250.- par an par garçon, dans le collège de jeunes gens placé sous la direction du Dr. Fuller.

*Marash* : instruction similaire pour cinq jeunes filles durant cinq ans dans le collège pour jeunes filles de Miss Blakely. CHF 150.- par an et par jeune fille.<sup>224</sup>

M. Favre explique dans son rapport que Constantinople compte de nombreux garçons errant dans les rues (les filles ont été recueillies dans des orphelinats), de nombreux Arméniens sont faits prisonniers et des familles arméniennes ayant tout perdu vivent entassées dans les cours. 50 000 Arméniens ont quitté la ville. La communauté arménienne elle-même est donc très affaiblie et incapable d'assurer jusqu'aux besoins de son clergé. L'aide transmise au

---

<sup>223</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Rapport de M. L. Favre sur sa mission à Constantinople*, Genève, 8 mai 1897.

<sup>224</sup> Ibid, pp. 13-14.

patriarche est entravée par le gouvernement turc qui la juge inutile, arguant que les Turcs ont déjà organisé des comités de secours. Le gouvernement empêche la création d'un comité par les Arméniens eux-mêmes.<sup>225</sup>

D'après M. Favre, l'argent attribué est assuré d'atteindre sa cible. Toutefois, alors que les autorités facilitent la distribution de l'aide dans certaines localités, il faut aussi compter, dans d'autres, sur des visites du fisc dans les institutions ayant reçu des donations et sur la soustraction, par les autorités, des vivres reçus.<sup>226</sup> Néanmoins, ce sont 500 000 personnes qui survivent depuis les massacres grâce au secours international. Celui-ci parvient, d'après Favre, à faire beaucoup avec peu : « avec des sommes relativement faibles, on a fait un bien incalculable. »<sup>227</sup> Le rapport de Favre conclut sur son inquiétude de voir les fonds internationaux, rassemblés sous l'émotion des événements, diminuer avec le temps et mettre en danger le sort des miséreux secourus.

La « Société suisse d'immigration et de patronage d'Orphelins Arméniens » est constituée suite à la demande d'une quarantaine de familles et de plusieurs responsables d'orphelinats suisses, d'accueillir des orphelins en Suisse pour les adopter. Elle a son siège à Bégnins (Vaud), chez son président, le Pasteur Anthony Krafft-Bonnard. Son vice-président est M. Fritz Stucky (agronome de Berne) et sa caissière Mlle Naville (de Genève). Cette commission étudie la faisabilité du projet qui s'avère difficile à réaliser. L'idée est émise que les orphelins accueillis en Suisse devraient pouvoir retourner dans leur pays d'origine en tant qu'adultes formés professionnellement, qui pourront lui faire profiter de leurs acquis. Cette société est enregistrée au registre du commerce. Un total de six orphelins immigreront dans ce cadre : deux sont adoptés dans le canton de Vaud, un à Berne, deux à Genève et un à Montauban (France). L'entretien et l'éducation est à la charge des familles, de même que les frais de voyage. Pour chaque enfant, un contrat est fixé entre la société et la famille d'accueil. La société garde un droit de contrôle sur les orphelins et en est responsable en cas de décès des parents adoptifs. Elle a donc le droit d'intervenir en cas de conflit ou d'incompatibilité entre orphelin et famille d'accueil.<sup>228</sup> Neuf orphelins supplémentaires arrivent par un

---

<sup>225</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Rapport de M. L. Favre sur sa mission à Constantinople*, Genève, 8 mai 1897, p. 16.

<sup>226</sup> Ibid., p. 17.

<sup>227</sup> Ibid., p. 19.

<sup>228</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Rapport sur l'œuvre des comités suisses de secours en faveur des Arméniens 1896-1897*, Bureau Central de Neuchâtel, Attinger Frères Editeurs, Neuchâtel, 1897, pp. 23-24.

deuxième voyage. Quatre sont placés dans le canton de Vaud, deux à Neuchâtel, deux à Genève et un au Jura bernois.<sup>229</sup>

Nous avons vu dans ce chapitre que l'internationalisation de la question arménienne apporte les conditions qui mènent aux massacres généralisés de la population arménienne. Malgré le cadre contractuel qu'offrent les traités internationaux prévoyant la protection de la population arménienne et des réformes visant à améliorer ses conditions au sein de l'empire, les massacres se déroulent sans interventions concrètes de protection et la population arménienne paye le prix des rivalités entre les puissances. En étudiant cette période, on constate que les conditions menant au génocide de 1915 prennent déjà forme : une volonté politique de trouver une solution finale à la question arménienne, la préparation de la population musulmane pour l'impliquer dans le processus, la provocation de conflits organisés afin de propager une violence généralisée, des attaques successives ciblées sur les populations arméniennes dans les différentes zones de l'empire, des attaques visant les institutions et les représentants influents de ces communautés et, finalement, une destruction massive des ressources économiques en mains arméniennes. Le grand génocide de 1915 va en effet reproduire ces éléments dans un contexte de guerre mondiale et à une échelle plus importante, se soldant par de plus lourdes conséquences.

L'émotion et l'indignation que suscitent les massacres des Arméniens au sein de l'Empire ottoman entre 1894 et 1896, conduisent à l'organisation de mouvements de soutien à travers l'Europe, dont celui qui voit le jour en Suisse et qui fait figure de mouvement important au sein du réseau international. Une mobilisation massive regroupant toutes les couches sociales et les tendances politiques et confessionnelles à travers le pays est remarquable en ce qui concerne la solidarité suisse envers une cause de l'étranger. Comme nous l'avons vu, cette mobilisation organise des activités en Suisse et également sur le terrain, auprès des populations massacrées. Elle se distingue en Suisse par la récolte de signatures pour exprimer l'indignation populaire aux autorités, par un travail de sensibilisation de la part des médias et par la récolte de fonds pour l'aide humanitaire. Sur place, une aide humanitaire et l'envoi de personnel pour gérer des orphelinats et offrir une instruction aux orphelins constitue le corps de l'aide suisse aux populations rescapées des massacres, avec le soutien sur plusieurs années de 650 orphelins en foyers ou placés dans des familles. A cela s'ajoute les quelques 16 cas d'enfants accueillis et adoptés en Suisse par l'intermédiaire du comité suisse de soutien.

---

<sup>229</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Rapport sur l'œuvre des comités suisses de secours en faveur des Arméniens 1897-1898*, Bureau Central de Neuchâtel, Attinger Frères Editeurs, Neuchâtel, 1898, 15.

Soulignons le contraste entre, d'un côté, la mobilisation massive de la population suisse envers les Arméniens et, de l'autre, les réticences des autorités suisses à utiliser leur position de neutralité sur le plan international pour se positionner en intermédiaire et intercéder pour faire cesser les massacres.

### **3.3. Organisations estudiantines arméniennes à l'Université de Genève (1888 - 1926)**

Selon Anahide Ter Minassian, le premier étudiant de l'Université de Genève enregistré en tant qu'arménien a étudié en 1874-1875. Le nombre d'Arméniens augmente lentement et régulièrement des 1898-1879, avec une nette croissance dans les années 1880. Le premier diplômé arménien obtient son diplôme en sciences médicale en 1884. Il obtient un doctorat en janvier 1899.<sup>230</sup>

Notre observation comprend les données à partir de 1888, année durant laquelle l'université compte huit étudiants arméniens. Durant la période observée entre 1888 et 1926, on totalise 405 étudiants arméniens à l'Université de Genève.<sup>231</sup> Ceux-ci sont identifiables dans les registres des étudiants de l'université, principalement grâce aux suffixes -ian, -yan et -iantz qui terminent leurs patronymes, à leurs prénoms arméniens et à leurs lieux d'origine. A noter que certains noms russifiés se terminant par -off, étant plus difficiles à différencier des noms russes en général, nous ont probablement échappé. Les patronymes se terminant en -iantz sont également des noms arméniens russifiés. Les chiffres d'Anahide Ter Minassian concernant les étudiants arméniens à l'Université de Genève pour le seul semestre d'hiver 1909-1910 sont effectivement légèrement plus élevés (60, soit 3% de l'ensemble des étudiants de l'Université) que les nôtres (53), qui doivent donc être revus légèrement à la hausse, sans que cela ne vienne modifier significativement les tendances observées.<sup>232</sup> De 1888 à 1901, les registres de l'Université de Genève donnent l'Arménie comme origine des étudiants arméniens, alors même que le pays « Arménie » n'est pas encore une réalité officielle. Nous ne savons pas si l'information a été fournie par les étudiants eux-mêmes ou définie ainsi par l'université. On voit apparaître quelques origines de « Russie » ou « Turquie » à partir de 1902. A partir de 1903, l'ensemble des étudiants arméniens est considéré comme russe, avec quelques exceptions d'étudiants venant d'« Arménie » de « Turquie », de « Perse » ou

---

<sup>230</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Elites arméniennes en Suisse, Le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle*. In : KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999, p. 37.

<sup>231</sup> CH UNIGE/aap/biblio/PU 35/.., Université de Genève, *Liste des autorités, professeurs, étudiants et auditeurs, semestre d'hiver 1903-1904*, Imprimerie commerciale, Genève.

<sup>232</sup> TER MINASSIAN Anahide, p. 45.

d'« Egypte ». Entre les années 1903 et 1909 environ, l'immense majorité est d'origine russe. Les Arméniens de Turquie sont plus présents dès 1909 environ, et majoritaires à partir de 1911. On observe dès lors un mélange de Russes, Perses et Turcs, la mention « Arménie » disparaissant jusqu'en 1914-1915. Puis elle réapparaît, accompagnée des précisions de « Turquie », « Russie » ou « Caucase ». Entre 1919 et 1922, on voit de nouveau l'inscription « Arménie » seule. Le fait que les registres de l'Université de Genève ne donnent pas la ville d'origine des étudiants, ne permet pas de situer avec une grande précision l'origine des étudiants, comme il est possible de le faire à partir des données existantes pour l'Université de Lausanne. Dans le cadre du chapitre 3.4 sur la présence d'étudiants arméniens à l'Université de Lausanne, nous comparons les données concernant les étudiants arméniens des deux universités avec celles des autres étudiants étrangers et celles des étudiants suisses.

A noter que plusieurs étudiants d'origine arménienne à Genève accèdent aux rôles d'assistants et de privat-docents. De 1894 à 1897, Paul Melikian est assistant à la Faculté des sciences, en chimie analytique et biologique. Dr. Martyr Nalband est privat-docent en sciences de 1901 à 1903. Aroutune Arabian, assistant de chirurgie à la polyclinique en 1903, est rejoint par Haïk Kertighian en 1904-1905, assistant en chimie analytique et la même année par Zareh Cheridjian, assistant en chirurgie à la polyclinique. En 1904-1905, Aroutune Arabian passe à la clinique gynécologique. En 1908-1909, Gazar Gazarian apparaît parmi les privat-docents de radiologie de la Faculté des sciences et Georges Karadjian comme privat-docent en sciences sociales de 1910 à 1913. En 1913-1914, Sourenne Erzinkian est privat-docent à la Faculté de droit. Quant à Leon Melkonian, il est lui assistant en médecine en 1916-1917. Marie Pastermadjian est médecin assistante à l'Hôpital cantonal de 1817 à 1918. Un chef de laboratoire en dermatologie est aussi arménien : Kevork Diradourian, en 1922-1923.<sup>233</sup>

Les étudiants arméniens à Genève ont créé des partis politiques avant de s'organiser en associations estudiantines. Dans cette partie, nous présentons les trois associations créées à Genève en 1897 et 1903 sur la base de documents d'archives de l'Université de Genève, ainsi que de la police cantonale genevoise et de la Ville de Genève. Nous présentons ces sociétés d'étudiants et leurs structures, avant d'analyser leurs activités et leurs programmes. Nous tentons de dégager les influences idéologiques et politiques auxquelles ces mouvements sont soumis. Les archives de l'Université de Genève donnant accès aux dossiers des étudiants arméniens, on y trouve des indications sur leurs parcours d'études antérieurs. Ces dossiers

---

<sup>233</sup> CH UNIGE/aap/biblio/PU 35/..., Université de Genève, *Liste des autorités, professeurs, étudiants et auditeurs, semestre d'hiver 1903-1904*, Imprimerie commerciale, Genève.

nous renseignent donc sur les niveaux de scolarisation des Arméniens au sein de chacun des empires et montrent en particulier un haut niveau de compétences linguistiques.

Les archives consultées pour ce travail mettent en évidence pas moins de trois sociétés d'étudiants arméniens à Genève : 1) La Société anonyme arménienne de Genève, fondée en 1897 et dont le règlement se trouve dans les Archives fédérales. Ce règlement accompagne un rapport de police de Genève. 2) La Société des étudiants arméniens de Genève, fondée en 1899, dont plusieurs lettres ont été trouvées dans les archives de l'Etat de Genève, adressées à la Société d'étudiants Zofingue. Le timbre utilisé sur ces lettres indique la date de création de la société en 1899. L'entête est inscrit en français et en arménien. Cette société, ratifie ses statuts en 1903 pour les faire enregistrer officiellement auprès du Rectorat de l'Université.<sup>234</sup> 3) La Société des étudiantes et étudiants arméniens « Caucase », dont les statuts sont également présentés au rectorat en 1903.<sup>235</sup>

### **3.3.1. Société anonyme arménienne de Genève (fondée en 1897)**

Un exemple de document présentant le Règlement de la Société anonyme arménienne de Genève se trouvent dans les Archives fédérales. Ce document a été imprimé par la maison J. Studer, au Rond-Point de Plainpalais, en 1897, l'imprimerie de laquelle sort la plupart des publications arméniennes à Genève à cette époque.

Le but de cette société est d'« aider matériellement les étudiants arméniens nécessiteux et d'établir un lien intellectuel et moral parmi la jeunesse universitaire arménienne. »<sup>236</sup> Le document comprend trois parties : le but, le programme (2 chapitres) et le règlement (4 chapitres), totalisant 35 articles.

Pour apporter une aide aux étudiants nécessiteux, cette société prévoit de fonctionner grâce aux souscriptions de ses membres, à des dons et aux soirées organisées. En ce qui concerne la facilitation du lien moral et intellectuel entre les Arméniens, elle compte organiser des conférences sur divers sujets et, avec le concours des étudiants arméniens, publier une feuille scientifique en langue arménienne. La société est composée uniquement d'étudiants arméniens payant leur cotisation. Les assemblées générales ont lieu quatre fois par an. Le comité comprend cinq membres, élus pour un semestre : le président, le secrétaire, le

---

<sup>234</sup> CH UNIGE/aap/2/5B1/6, Université de Genève, *Le règlement de la Société des étudiants arméniens de Genève, Ratifié à l'assemblée générale du 8 novembre 1903.*

<sup>235</sup> CH UNIGE/aap/2/5B1/6, Université de Genève, *Société des Etudiantes et étudiants arméniens « Caucase » décembre 1903.*

<sup>236</sup> AF, E2 / 14240 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Comité & Colonie Arménienne 1896-1897, *Règlement de la Société anonyme de Genève*, Imprimerie J. Studer, Genève, 1897.

trésorier, ainsi que deux autres membres. Il revient au comité de sélectionner les étudiants qui recevront un secours de la part de la société ainsi que les sommes attribuées. Les bénéficiaires d'une aide doivent être membres de la société et sont moralement tenus, lorsque leur situation économique ultérieure le leur permettra, de rembourser l'aide reçue. Concernant les publications du journal, un comité de rédaction ad hoc est créé pour chaque publication prévue.

Le nom de cette société identifiée comme la première société d'étudiants arméniens à Genève en 1897, n'apparaît plus ultérieurement en tant que tel, que ce soit dans la presse locale, qui diffuse les informations concernant les activités des étudiants arméniens de Genève entre 1892 et 1921, dans les archives consultées, ou dans les articles et ouvrages bibliographiques utilisés. Il est donc difficile de savoir s'il s'agit éventuellement d'une des deux sociétés ci-après, actives à Genève, ou si elles sont toutes distinctes. L'utilisation des termes « étudiants et étudiantes » dans son règlement, se retrouvent dans les statuts de la Société des étudiantes et étudiants arméniens « Caucase » de 1903. Par ailleurs, ses statuts comprennent plusieurs « Remarques », que l'on retrouve dans les statuts de la Société des étudiants arméniens de Genève en 1903.

### **3.3.2. Société des étudiantes et étudiants arméniens « Caucase » (fondée en 1903)**

En décembre 1903, quatorze étudiants arméniens de l'Université de Genève adressent une lettre au Recteur de l'Université pour lui présenter la Société des étudiantes et étudiants arméniens « Caucase ».<sup>237</sup> Jointes à cette lettre, ils soumettent au Rectorat les statuts et le règlement de la société, afin de la faire reconnaître comme société universitaire. Cette lettre est signée par Aramaïs Erzinkiantz, étudiant en droit et président de la société, et Stefan Chaumian (Chahoumian), étudiant à la Faculté des lettres et sciences sociales, et secrétaire de la société. Tous deux, ainsi que les autres étudiants de la société, sont Arméniens du Caucase. Sur un total de quatorze étudiants membres de la société, dix sont des femmes, six sont étudiants en médecine, quatre inscrits à la Faculté des lettres et sciences sociales (dont une est auditrice), trois à la Faculté des sciences, et un à la Faculté de droit (le président).

Les statuts de la société Caucase comprennent deux articles qui présentent le but de la société (art. 1) et la façon dont celle-ci peut être dissoute (art. 2). Son but est de « développer chez ses membres le goût de la littérature et de la science ».<sup>238</sup> C'est l'unanimité des membres

---

<sup>237</sup> CH UNIGE/aap/2/5B1/6, Université de Genève, *Correspondance du Recteur novembre - décembre 1903, Société des Etudiantes et étudiants arméniens « Caucase »*.

<sup>238</sup> Ibid., p.1.

seulement qui peut décider de sa dissolution. La culture arménienne n'est pas mise en avant explicitement dans les statuts.

Les règlements de la société sont organisés en sept chapitres qui comprennent un total de quarante-deux articles.<sup>239</sup> Le premier chapitre définit les conditions générales d'admission, de démission et d'expulsion des membres. L'adhésion à la société Caucase prévoit plusieurs étapes : après avoir assisté à deux réunions et avoir été autorisé par une majorité absolue à présenter sa candidature, l'étudiant souhaitant s'affilier doit présenter une lettre de candidature signée par deux parrains membres actifs. Pour être finalement accepté comme membre, il doit encore obtenir au moins deux tiers des suffrages. Les démissions se font par écrit. Les expulsions peuvent être demandées par un tiers au moins des membres, en cas d'absences non motivées et répétées d'un membre aux séances, suite à une conduite privée portant préjudice à la société, ou pour toute autre raison. Deux tiers des suffrages sont nécessaires pour prononcer une expulsion. Ces processus démontrent qu'il est relativement difficile d'adhérer à la société et donnent de celle-ci l'idée d'une société plutôt fermée. Le processus d'expulsion est décrit de manière beaucoup moins détaillée que celui prévu pour les adhésions. Dans le chapitre II, le règlement décrit le processus qui permet d'accorder la distinction d'honorariat à des membres démissionnaires ou à toute autre personne. Les membres honoraires ne peuvent être ni élus, ni ne peuvent assumer de charge. Ils ont une voie consultative. Le chapitre III expose les droits et devoirs des membres, ainsi que les travaux qui leur incombent. Outre le respect des règlements et des horaires des réunions, les absences doivent être annoncées par écrit. La société demande à ses membres de présenter des travaux oraux et écrits, à remettre un jour avant la séance au vice-président en charge de l'organisation des présentations. Ces présentations apparaissent comme l'activité principale de la société. Les fonctions à la tête de cette dernière sont décrites dans le chapitre IV « les charges et les offices ».<sup>240</sup> Il s'agit du président, du vice-président, du caissier et du secrétaire. En plus des fonctions habituelles (conduite des séances, etc.), le président peut faire partie de toutes les commissions de la société. Le contenu des procès-verbaux des réunions est défini de manière détaillée. Le règlement prévoit dans le chapitre V des séances hebdomadaires. Les décisions concernant les membres (au scrutin secret) et les modifications de règlements (sur proposition écrite d'au moins deux membres) ne peuvent être prises que si la majorité des membres est présente. Le chapitre VI intitulé « Police des séances » prévoit la possibilité,

---

<sup>239</sup> Ibid., pp, 1-14.

<sup>240</sup> Ibid., p.6.

avec un tiers des membres, de demander à ce que les discussions se déroulent à huis-clos et que le Président puisse exclure d'une séance toute personne non membre.<sup>241</sup> Les peines pouvant être infligées vont du rappel à l'ordre à l'expulsion, en passant par l'expulsion de la séance, l'avertissement et le vote de blâme. Le chapitre VII sur les dispositions financières précise que le droit d'entrée est de CHF 3.- en plus d'une contribution mensuelle (dont le montant n'est pas fixé dans le règlement). Un délai maximum de trente jours doit être respecté pour le paiement de toute somme due par les membres à la société. Les présentations faites par les membres lors des séances hebdomadaires sont l'unique activité mentionnée dans les statuts et règlements, à côté d'une soirée annuelle.

Au vu des conditions d'adhésion strictes à la société Caucase, celle-ci apparaît comme une société spécialisée qui s'adresse à des membres soigneusement sélectionnés, ne cherchant pas à devenir une société d'étudiants élargie. Ses règlements montrent une association fermée, règlementée et bureaucratique, définissant la participation de ses membres de manière précise. Malgré une sensibilité pour la place réservée aux femmes qui transparaît à travers la féminisation du langage utilisé : « Société des Etudiantes et Etudiants arméniens Caucase » et une majorité de membres étudiantes, on observe néanmoins que les postes de président et de secrétaire sont occupés par deux des quatre hommes membres.<sup>242</sup> Si les documents d'archives utilisés ne permettent pas d'en savoir plus sur l'identité des membres de cette société ou sur leurs aspirations précises, d'autres sources nous informent que le vice-président de la société Caucase Stefan Chahoumian et son président Aramaïs Erzinkiantz font partie des *leaders* de la jeunesse arménienne qui joueront un rôle central dans les changements politiques intervenant au Caucase pendant la Révolution russe.<sup>243</sup> Suite à son expulsion en 1902 de l'Institut polytechnique de Riga en raison de ses activités révolutionnaires, Chahoumian rejoint Tbilisi (Transcaucasie) où il fonde, entre autres avec Aramaïs Erzinkiantz, l'Union des sociaux-démocrates arméniens et publie le premier journal illégal social-démocrate arménien « *Proletariat* ». Spécialisé sur la question du nationalisme et du fédéralisme, Chahoumian devient « le brillant bolchévik arménien » ; il est remarqué par Lénine pour sa « façon correcte de poser la question nationale. ».<sup>244</sup> En 1903, il participe à la fondation de l'Union caucasienne du Parti ouvrier social-démocrate russe (P.O.S.D.R.), dont le journal

---

<sup>241</sup> Ibid., p. 12.

<sup>242</sup> CH UNIGE/aap/2/5B1/6, Université de Genève, *Correspondance du Recteur novembre - décembre 1903*, p. 1.

<sup>243</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Histoires croisées, Diaspora Arménie Transcaucasie 1880-1990*, Editions Parenthèses, Marseille, 1997, p. 176.

<sup>244</sup> Ibid., p. 186.

« *Proletariati Krive* » (« lutte du prolétariat ») est publié en géorgien, arménien et russe. En 1903 a lieu à Genève sa première rencontre avec Lénine. En 1904, c'est-à-dire possiblement durant son court séjour à Genève, il traduit en arménien le manifeste du Parti communiste.<sup>245</sup> En 1906 à Tiflis, Chahoumian et Erzinkiantz participent au lancement du premier journal bolchevik légal publié en arménien « *Gaitz* » (« étincelle »).<sup>246</sup> La même année, Erzinkiantz rejoint le quotidien menchevik « *Hossank* » (« courant »).<sup>247</sup> En 1907, Chahoumian s'installe à Bakou où il continue à défendre l'idée de l'unification des Azéris, Géorgiens, Arméniens et Russes de Bakou au sein de la classe prolétaire, critiquant les actions purement nationalistes, y compris arméniennes. Arrêté en 1911, il est exilé à Astrakhan (Russie) jusqu'en 1914. Elu en 1917 au Comité central du parti bolchevik, il devient en 1918 président du Conseil des commissaires du peuple de Bakou, qui fait front au danger turc. Il est exécuté par les forces d'intervention britanniques en septembre 1918 avec vingt-cinq autres commissaires.<sup>248</sup>

Ayant identifié le président et le vice-président de la Société des étudiantes et étudiants arméniens « Caucase » de l'Université de Genève, on comprend que le modèle de structure et de fonctionnement de cette société soit similaire à celle d'un parti politique illégal. La visée de Chahoumian, vice-président en charge d'encadrer et d'organiser les travaux présentés par les membres de la société, est vraisemblablement celle de former la jeunesse arménienne de Genève. Très mobile entre le Caucase, Genève et Berlin, il apparaît d'avantage comme un révolutionnaire « professionnel » que comme un étudiant de la Faculté des lettres et sciences sociales de l'Université de Genève. Selon le registre des étudiants de cette Université, Chahoumian et Erzinkiantz n'auraient été immatriculés dans l'institution que durant un semestre à partir de novembre 1903.<sup>249</sup> Le fait qu'il n'ait pas été possible de trouver d'autres traces des activités de la société « Caucase » que ses statuts et son règlement présentés au recteur laisse supposer qu'elle n'aurait pas perdurer en tant que telle au-delà de la durée du séjour des deux leaders politiques.

### **3.3.3. Société des étudiants arméniens de Genève (fondée en 1899)**

Cette société d'étudiants arméniens existe depuis 1899. Son règlement, ratifié en 1903, est présenté au recteur de l'Université au cours de la même séance que les statuts de la Société

---

<sup>245</sup> Ibid., p. 176.

<sup>246</sup> Ibid., p. 189.

<sup>247</sup> Ibid., p. 194.

<sup>248</sup> 35. Lénine, *Le droit à l'auto-détermination (1913-1914)*. In : Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°41-42, 1996. *Nation, nationalités et nationalismes en Europe de 1850 à 1920 (I)* pp. 52.

<sup>249</sup> CH UNIGE/aap/biblio/PU 35/., Université de Genève, *Liste des autorités, professeurs, étudiants et auditeurs, semestre d'hiver 1903-1904*, Imprimerie commerciale, Genève.

des étudiantes et étudiants arméniens « Caucase » présentée ci-dessus, le 11 décembre 1903.<sup>250</sup> La lettre de l'étudiant en médecine Hérante Ebeyan, qui accompagne les statuts, est signée par vingt autres étudiants (dix étudiants en médecine, cinq en lettres et cinq en sciences sociales), dont la moitié de femmes. Ces étudiants viennent majoritairement de Russie, mais aussi de l'Empire ottoman (deux identifiés) et de Perse (un identifié). Le cachet est bien celui que l'on retrouve sur les premières lettres d'invitation à des soirées, adressées à la société Zofingue entre 1909 et 1917.<sup>251</sup>

Le règlement de la Société des étudiants arméniens de Genève ratifié lors de l'assemblée générale du 8 novembre 1903, est composé de cinq chapitres et dix-neuf articles. Le but de la société présenté dans le chapitre A est « d'établir un lien moral entre tous les étudiants arméniens de Genève », de leur faire connaître la « vie arménienne », de « favoriser leur développement » et de soutenir les nécessiteux parmi eux.<sup>252</sup> Trois moyens sont prévus pour atteindre ces buts : entretenir une bibliothèque, organiser des conférences et fonder une caisse. Tout étudiant arménien se trouvant à Genève peut adhérer en payant la cotisation mensuelle de 0.50 cts. Les membres nécessiteux peuvent être dispensés de cotiser. Les séances sont ouvertes aux Arméniens non membres qui peuvent également profiter de la bibliothèque et assister aux conférences.

L'Assemblée générale, présentée dans le chapitre B, a lieu une fois par semestre. Elle est annoncée largement dans les bâtiments de l'Université et considérée comme légale si une majorité absolue des membres est présente. Dans le cas contraire, elle est reportée à dix jours et a lieu quel que soit le nombre de membres présents lors de cette deuxième convocation. Le Comité de cinq membres est élu (au vote secret) par l'Assemblée générale. Le principe de la majorité absolue concerne toutes les décisions de l'Assemblée générale. Un Comité secondaire de trois personnes est élu au début de chaque semestre pour orienter les nouveaux étudiants en ce qui concerne les « exigences locales et académiques ».<sup>253</sup>

Le chapitre C explique le fonctionnement du Comité, élu pour un semestre. La fonction de président est remplie à tour de rôle par les cinq membres du Comité. Celui-ci est chargé du fonctionnement des activités de la société : annoncer les séances, gérer la bibliothèque, faire

---

<sup>250</sup> CH UNIGE/aap/2/5B1/6, Université de Genève, *Correspondance du Recteur novembre - décembre 1903, Règlement de la société des étudiants arméniens de Genève.*

<sup>251</sup> CH AEG Archives privées 192.8.62, lettres de la société des étudiants arméniens, 1909-1917.

<sup>252</sup> CH UNIGE/aap/2/5B1/6, Université de Genève, *Correspondance du Recteur novembre - décembre 1903, Règlement de la société des étudiants arméniens de Genève*, p. 3.

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 4.

venir livres et périodiques en langues arménienne et étrangères, prendre soin des boursiers et organiser conférences (si possible bimensuelles) et soirées (annuelles). Les conférences traitent de la vie arménienne et de questions communes et scientifiques. La société fonctionne grâce aux souscriptions de ses membres, aux dons et aux bénéfices des soirées organisées. Les fonds sont utilisés en priorité pour la bibliothèque, les bourses d'études, les prêts et les situations de « besoins immédiats de secours ». Si chaque membre du Comité est responsable individuellement vis-à-vis du Comité, celui-ci est responsable collectivement vis-à-vis de l'Assemblée générale. La société prévoit un cachet, un insigne et un drapeau (rouge, blanc et vert), mentionnés dans le chapitre D. Le cachet utilisé pour la correspondance officielle porte l'inscription « La société des étudiants arméniens de Genève » en français et arménien.<sup>254</sup> Le chapitre E sur l'Avenir de la société précise enfin que les trois quarts de tous ses membres sont exigés pour dissoudre la société. Dans un tel cas, tous les biens de la société devront être donnés à une société d'étudiants arméniens d'une autre ville.

De par la constitution d'une bibliothèque ouverte à tous et la solidarité affichée avec les étudiants arméniens de Genève (accueil des nouveaux étudiants, bourses d'études, aides financières), cette société semble rechercher un réel encrage dans la vie estudiantine de la ville. La promotion de la culture arménienne est accompagnée d'une ouverture aux autres communautés : les conférences sont ouvertes à tous, de même que la bibliothèque proposant des ouvrages en différentes langues. On note une possible influence du système politique suisse sur l'organisation interne du comité, notamment avec le tournoi prévu pour le siège de président. De manière générale, le fonctionnement de cette société apparaît comme plutôt souple et ouvert. On apprend qu'elle tisse des liens avec la société d'étudiants « Zofingue », à qui elle adresse des courriers entre 1909 et 1917, l'informant des changements au sein du comité et des événements organisés, comme les soirées annuelles.<sup>255</sup>

Certains membres de la Société des étudiants arméniens de Genève sont liés à la Fédération révolutionnaire arménienne (FRA) établie à Genève. Ce parti politique arménien est présent dans les trois empires, en Europe et aux Etats-Unis. Genève en est la plaque tournante de 1891 à 1914, avec la maison d'édition du journal *Droschak* (« Drapeau ») au no 7, rue Pictet-de-Bock.<sup>256</sup> Selon Anahide Ter Minassian, la FRA a trouvé à Genève un « espace de liberté

---

<sup>254</sup> Ibid., p. 6.

<sup>255</sup> CH AEG Archives privées 192.8.62 : *Lettres de la Société des étudiants arméniens (1909-1917)*.

<sup>256</sup> AF, E2 / 14240 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Comité & Colonie Arménienne 1896-1897, *Rapport de la Police politique no 266, daté du 28 octobre 1896*.

presque unique au monde ». <sup>257</sup> Toutefois, plusieurs documents des Archives fédérales et de l'Etat de Genève, nous renseignent sur le fait que la police politique a surveillé de près les activités de cette organisation politique. <sup>258</sup>

Dans le cadre des deux sociétés d'étudiantes et étudiants arméniens présentées en 1903 à l'Université de Genève, la participation féminine est centrale, si l'on s'en rapporte au nombre de femmes parmi les membres. Les disciplines d'études choisies par ces Arméniens à Genève concernent prioritairement la médecine, puis les sciences sociales et le droit. D'après les registres de l'Université de Genève, une grande majorité de ces étudiants provient de Russie, suivie des étudiants de l'Empire ottoman, puis de Perse. <sup>259</sup> La proportion des étudiants arméniens de l'Empire ottoman à Genève augmente autour des années 1910.

Comment expliquer le fait que ces deux sociétés d'étudiants arméniens se soient présentées au même moment aux autorités de l'Université ? Leur existence parallèle n'est probablement pas liée à des questions concernant la vie estudiantine. Elle s'explique davantage par des raisons d'ordres idéologique et politique. Les différentes formations révolutionnaires arméniennes actives internationalement exercent chacune leur influence sur le centre estudiantin de Genève : le parti Hentchakian est fondé dans cette ville par sept étudiants de l'Université en 1887 et le siège du mouvement Daschnaktsoutiun, ou Fédération révolutionnaire arménienne (FRA), y est transféré en 1891 à Genève, très vite après la création du parti en 1890 à Tiflis. Khatchadour Maloumian est inscrit à la faculté des Lettres de l'Université de Genève à partir de 1898 tout en étant rédacteur du « *Droschak* », organe de la FRA. <sup>260</sup> D'après Anahide Ter Minassian, comme mentionné plus haut, c'est lui qui crée à Genève en 1902 l'Union des étudiants arméniens d'Europe. On perçoit donc les liens indissociables entre les mouvements politiques arméniens et la vie estudiantine. Nous supposons que la Société des étudiants arméniens de Genève est liée à la mouvance FRA, alors que la Société des étudiantes et étudiants « Caucase » est créée par les deux leaders arméniens bolcheviks Chouhamian et Erzinkiantz, futurs membres du Parti ouvrier social-démocrate russe (P.O.S.D.R.). On trouve dans les archives des traces de la Société des étudiants arméniens de Genève jusqu'en 1917,

---

<sup>257</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Elites arméniennes en Suisse, Le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle*. In : KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999, p. 48.

<sup>258</sup> AF, E2 / 14240 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Comité & Colonie Arménienne 1896-1897, *Rapport de la Police politique no 266, daté du 28 octobre 1896*.

<sup>259</sup> CH UNIGE/aap/biblio/PU 35/., Université de Genève, *Liste des autorités, professeurs, étudiants et auditeurs, 1880-1943*, Imprimerie commerciale, Genève.

<sup>260</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Histoires croisées, Diaspora Arménie Transcaucasie 1880-1990*, p. 45.

fin de la période d'activités de la FRA à Genève. Concernant la Société des étudiantes et étudiants arméniens « Caucase », il n'existe aucun autre document d'archives que leurs statuts transmis au recteur en 1903. En effet, les deux leaders ayant fondé cette société sont rapidement repartis dans le Caucase.

Notons un parallèle entre le fonctionnement des deux sociétés présentées dans ce travail et les structures des mouvements politiques auxquels elles sont liées. Les étudiants ayant créé la Société des étudiantes et étudiants arméniens « Caucase » reproduisent en quelque sorte la structure verticale et stricte du parti bolchevik. La structure de la FRA, plus souple et plus large, correspond à une structure fédérative qui se retrouve davantage dans la forme et le fonctionnement de la Société des étudiants arméniens de Genève. L'accent mis par cette société sur l'identité et la culture arménienne s'explique également par l'idéologie de la FRA fédérant les Arméniens des différents empires, alors qu'au contraire, les leaders de la Société des étudiantes et des étudiants arméniens « Caucase » défendent l'unification des ouvriers russes, arméniens, azéris et géorgiens au Caucase sous le drapeau du P.O.S.D.R., en opposition aux mouvements nationaux.<sup>261</sup>

Pour conclure la présentation de ces deux sociétés d'étudiants arméniens à Genève, nous tentons ici une hypothèse quant à leurs liens probables entre elles, avec la société d'étudiants apparaissant dans les archives fédérales, la Société anonyme arménienne de Genève fondée en 1897, avec l'Union des étudiants arméniens de l'Europe et avec les partis révolutionnaires arméniens.

N'ayant trouvé aucun autre document d'archive concernant la Société des étudiantes et étudiants arméniens « Caucase », nous pensons que la durée d'existence de cette société a été très brève, probablement le temps du séjour à Genève de son secrétaire, le leader bolchévik Chouhamian, inscrit durant un seul semestre à l'Université.<sup>262</sup>

La communauté arménienne de l'Empire ottoman est caractérisée notamment par un réseau scolaire étendu, soutenu par des missionnaires catholiques et protestants de France, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne et de Suisse. Ces réseaux (liens établis, enseignement des langues étrangères, systèmes de bourses) facilitent la migration estudiantine arménienne en Europe. Ce travail met en évidence le rôle de Genève et de son Université dans la formation des élites arméniennes à la veille du génocide des Arméniens de 1915. Les élites

---

<sup>261</sup> Ibid., pp. 238-246.

<sup>262</sup> CH UNIGE/aap/biblio/PU 35/..., Université de Genève, *Liste des autorités, professeurs, étudiants et auditeurs, semestre d'hiver 1903-1904*, imprimerie commerciale, Genève, p. 20.

arméniennes venant des trois Empires ottoman, russe et perse, sont influencées par les idées fortes avec lesquelles elles sont confrontées en Europe : liberté, égalité, fraternité, nationalisme, socialisme, communisme, internationalisme, anarchisme et concept d'état-nation. Comptant parmi les futurs leaders politiques des changements ayant lieu à la chute des trois empires, ces élites tant russes (Lénine, Trotski), ottomanes (Jeunes-Turcs) qu'arménienne (partis Daschnaktsoutiun et hentchakian notamment), mettent en œuvre les idées et idéaux rapportés d'Europe, non sans donner lieu à des oppositions violentes entre elles et avec les régimes en voie de disparition (guerre civile en Russie et génocide des Arméniens dans l'Empire ottoman).

La recherche d'archives réalisée pour ce travail a permis de démontrer la présence parallèle de deux sociétés estudiantines arméniennes à Genève, qui met en évidence une divergence d'opinions politiques et idéologiques au sein de cette communauté, reflétée par ces deux sociétés d'étudiants, notamment à travers leurs règlements respectifs. Les cursus en médecine, sciences sociales et droit reflètent des choix prestigieux et d'intérêt communautaire et social. La forte présence féminine contraste avec la place des femmes au sein de leurs régions de provenance, sans que cela ne donne d'indication sur leur place effective au sein de ces organisations estudiantines et politiques. Soulignons également la précocité de cette génération d'étudiants qui, pour une partie, s'engage dans des projets politiques importants malgré une courte expérience de vie.

La présence des étudiants arméniens en Suisse, et notamment à Genève, ne laisse indifférents ni le peuple suisse, ni les autorités helvétiques. Alors que celles-ci, comme nous l'indiquent des documents des Archives fédérales, surveillent de près les activités politiques déployées au sein de cette jeune diaspora, la population se mobilise pour soutenir la cause arménienne auprès de son état (par l'organisation d'une pétition fédérale) et directement auprès des Arméniens (en organisant des comités de soutien, des récoltes d'argent et en accueillant des orphelins en Suisse). Les documents des Archives fédérales mentionnent des échanges entre les Arméniens de Suisse et des capitales de plusieurs continents (Le Caire, Constantinople, Tabriz, Damas, Paris, Berlin, Moscou, Tbilissi, New York). La publication à Genève du journal officiel de la FRA *Droschak*, également mentionnée dans les archives fédérales, dévoile le rôle de centralisation et de redistribution des informations qu'a Genève pour ce mouvement. Certains des leaders ne sont enregistrés à l'Université de Genève que pour la durée d'une année. On trouve leur trace en Allemagne l'année suivante, et peu de temps après

dans le Caucase. Cela souligne la forte mobilité des personnes qui accompagne celle des idées au niveau international et transnational.

Comme c'est également le cas à Lausanne, la presse locale relaie les nombreux événements organisés par les étudiants arméniens de Genève : événements de bienfaisance, concerts, bals, événements littéraires, conférences et soirées annuelles. Les événements organisés sont souvent liés à l'actualité tragique concernant le peuple arménien des Empires ottoman et russe. Ils contribuent à sensibiliser l'opinion publique suisse et permettent la récolte de fonds en faveur des victimes arméniennes. La participation d'artistes et de personnalités de renom arméniens, suisses et plus largement européens, aident à promouvoir ces événements. Certains se déroulent avec le concours de professeurs de l'Université et on observe une franche sympathie de la part de l'opinion publique en général : « ...le chant national arménien a été chanté par 30 à 40 exécutants. L'effet a été saisissant. (...) Quelques amateurs distingués, polonais et arméniens, ont joint leurs noms à ceux d'artistes complaisants et fort goûtés de notre ville : nous nous abstenons de citer, de peur d'omissions qui ressembleraient à des injustices. »<sup>263</sup> « La soirée arménienne est pour ainsi dire une institution parmi nous. La raison en est que les malheurs de leur patrie nous ont envoyé un peuple d'Arméniens qui utilisent les ressources de nos établissements publics pour faire leur éducation et préparer l'Arménie du futur. »<sup>264</sup> Une soirée est annoncée dans l'édition du 29 janvier 1917 du *Journal de Genève* sous le patronage de Léopold Favre, grand défenseur romand de la cause arménienne, au profit des réfugiés et des étudiants arméniens de Genève.<sup>265</sup>

D'autres articles du *Journal de Genève* abordent l'implication des étudiants arméniens dans les questions politiques. Dans son édition du 12 octobre 1895, le quotidien publie, « bien qu'il ne soit pas dans ses habitudes de publier des manifestes concernant la politique étrangère », une lettre au rédacteur du journal envoyée par un « groupe d'étudiants arméniens » et qui dénonce les persécutions systématiques du gouvernement turc à l'égard des Arméniens, de même que l'isolement international dans lequel l'Europe laisse les Arméniens.<sup>266</sup> Lors des rapprochements entre Arméniens et Jeunes Turcs à la suite de la révolution Jeunes Turcs en 1908, le *Journal de Genève* relate l'invitation faite au Consul Général de Turquie Haïdar Bey par les étudiants arméniens, à participer à leur soirée annuelle. L'article précise que le Consul

---

<sup>263</sup> *Soirées polonaise et arménienne*, Journal de Genève, 27 avril 1892. <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>264</sup> *Spectacles et concerts*, Journal de Genève, 1er décembre 1906. <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>265</sup> *Pour les Arméniens*, Journal de Genève, 29 janvier 1917. <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>266</sup> *Correspondance*, Journal de Genève, 12 octobre 1895. <http://www.letempsarchives.ch/>

a obtenu du nouveau sultan d'octroyer à cette occasion un don de CHF 1'000.- aux étudiants arméniens de Genève.<sup>267</sup> Des remerciements conjoints des sociétés d'étudiants arméniens de Genève et de Lausanne adressés au Conseil fédéral et relayés par le *Journal de Genève* en 1920, montre que les deux sociétés travaillent de concert. Notons que les étudiants arméniens étaient à l'époque organisés au niveau européen, et avaient leur bureau central à Genève. Le travail d'Anahide Ter Minassian sur la formation des élites arméniennes et leurs activités politiques fait figure de référence en la matière.<sup>268</sup> Il mentionne la création de l'Union des étudiants arméniens de l'Europe en 1902, date largement reprise par d'autres travaux. Néanmoins, nous avons trouvé dans les archives de la Société des Nations, une lettre de cette société portant sur son timbre la date de sa création en 1900.<sup>269</sup> Dans tous les cas, le 5e Congrès européens des étudiants arméniens a lieu à Genève en avril 1902.<sup>270</sup> Un autre congrès européen a lieu à Berne en 1905, tel qu'en témoigne un rapport à la police d'inspection bernoise, dans les Archives fédérales et la presse.<sup>271</sup>

L'existence de trois sociétés d'étudiants arméniens à l'Université de Genève démontre une plus forte présence de cette communauté estudiantine à Genève qu'à Lausanne, dont nous allons parler dans le chapitre suivant. Nous avons vu que cette communauté s'est fait une place de choix au sein de la société genevoise. Elle jouit en effet d'une excellente réputation auprès de l'opinion publique locale qui loue ses artistes et qui se montre sensible à la cause arménienne.

### **3.4. Organisations estudiantines arméniennes à l'Université de Lausanne (1890-1926)**

La présence estudiantine arménienne au sein de l'Académie lausannoise commence tôt. On observe que les premiers étudiants arméniens proviennent de l'Empire ottoman, en particulier de Constantinople. Jusqu'en 1890, les effectifs de l'Académie de Lausanne elle-même sont restreints. On compte entre deux et dix étudiants par semestre dans chaque discipline. Le gymnase fait alors partie de l'Académie. On ne trouve que douze étudiants arméniens dans les registres de l'Académie de Lausanne entre les années 1865 et 1890, tous venant de l'Empire ottoman, dont Le Caire : Tigrane Abro est inscrit à la Faculté des lettres et des sciences en

---

<sup>267</sup> *Le Sultan et la Société des étudiants arméniens à Genève*, Journal de Genève, 11 janvier 1910. <http://www.letempsarchives.ch/>.

<sup>268</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Elites arméniennes en Suisse, Le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle*. In : KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999, p 45.

<sup>269</sup> BvS/28/381-4/1, *Union des Etudiants Arméniens de l'Europe - Genève, 1901.11.29 (File)*, p. 2.

<sup>270</sup> *Congrès arménien*, Journal de Genève, 2 avril 1902. <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>271</sup> AF, E2 / 13954- Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Kongress armenischer Studenten in Bern von 3-10 April 1905, *Rapport An das Polizei Inspektorat des Kantons Bern*, 11. April 1905.

1865-1866, puis dans cette Faculté et celle de droit l'année 1867-1868 et Boghos Nubar à la Faculté des lettres et sciences.<sup>272</sup> Avédis Garbuschian est immatriculé en 1869-1870 au Gymnase, puis en 1871-72 à la Faculté des sciences. La même année, on identifie deux étudiants venant du Caire : Michel Reizian, inscrit au Gymnase et Garabed Reizian inscrit en droit. Nercess Nersessian suit le gymnase durant l'année 1872-1873. Il est rejoint les deux années suivantes, en 1873-1874 et 1874-1875, par trois Arméniens de Constantinople, Aram Nersessian, Bedros Joussouff et Djanik Yadzidjian.<sup>273</sup> Entre 1875 et 1879, Garabed Thoumaïan de Mersovan (Turquie) est immatriculé à la Faculté des lettres. De 1877 à 1883, deux autres étudiants arméniens de l'Académie de Lausanne sont originaires de Constantinople : Diran Abro inscrit à la Faculté technique et Hérante Abro au Gymnase, puis en droit.<sup>274</sup>

C'est en 1890 que l'Académie de Lausanne acquiert le statut d'Université et c'est également à partir de 1891-1892 qu'on observe une présence arménienne en augmentation. Entre 1890 et 1926, on identifie dans les Archives cantonales vaudoises contenant les catalogues d'étudiants de l'Université de Lausanne, 284 étudiants réguliers et auditeurs arméniens inscrits à l'Université de Lausanne, ils représentent une forte catégorie d'étudiants étrangers.<sup>275</sup> Les femmes représentent 25% de l'ensemble des étudiants arméniens. Comme dans le cas de l'Université de Genève, les chiffres présentés ici sont légèrement en-dessous de ceux donnés par Anahide Ter Minassian.

Les registres des étudiants mentionnent diverses origines d'étudiants arméniens. Toutefois, la plupart vient des Empires ottoman, russe et perse (cf. tableau 1). Lorsque les étudiants déclarent venir d'« Arménie », ils viennent très probablement soit de Russie soit de l'Empire ottoman. Dans tous les cas, les villes d'origine indiquées montrent que l'immense majorité des étudiants provient de la région arménienne partagée entre les trois empires. On identifie en outre plusieurs grandes villes de provenance dont Constantinople (28) et Tiflis (16) qui sont les plus représentées.

---

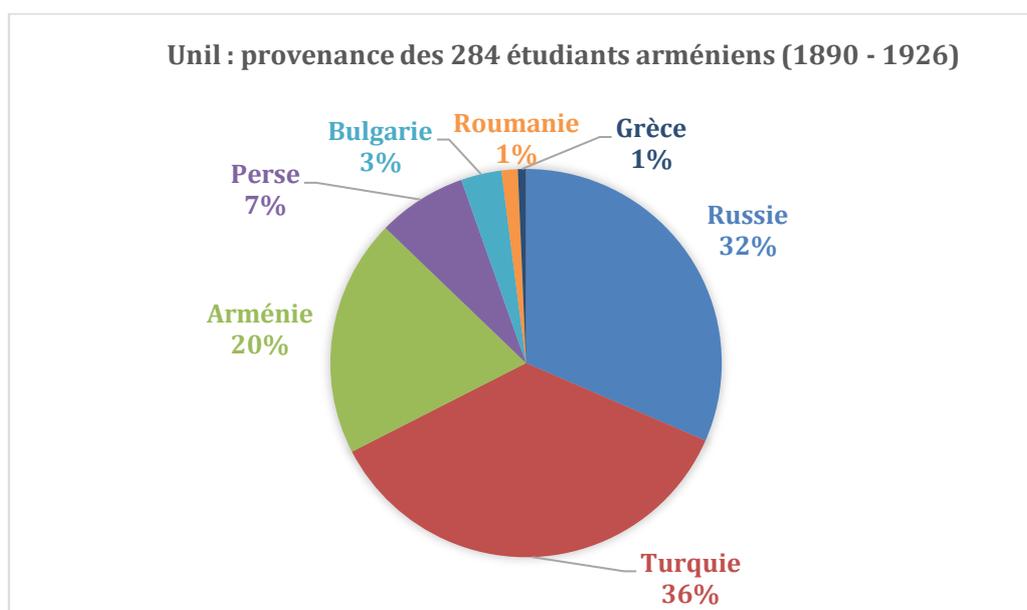
<sup>272</sup> ACV, K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, *Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne, année académique 1865-1866*, Imprimerie Pache, Lausanne, 1865, p. 17.

<sup>273</sup> Ibid., p. 21.

<sup>274</sup> ACV, K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, *Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne, année académique 1880-1881*, Imprimerie Pache, Lausanne, 1880, pp. 17-23.

<sup>275</sup> ACV, K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, *Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne*.

**Tableau 1 :**

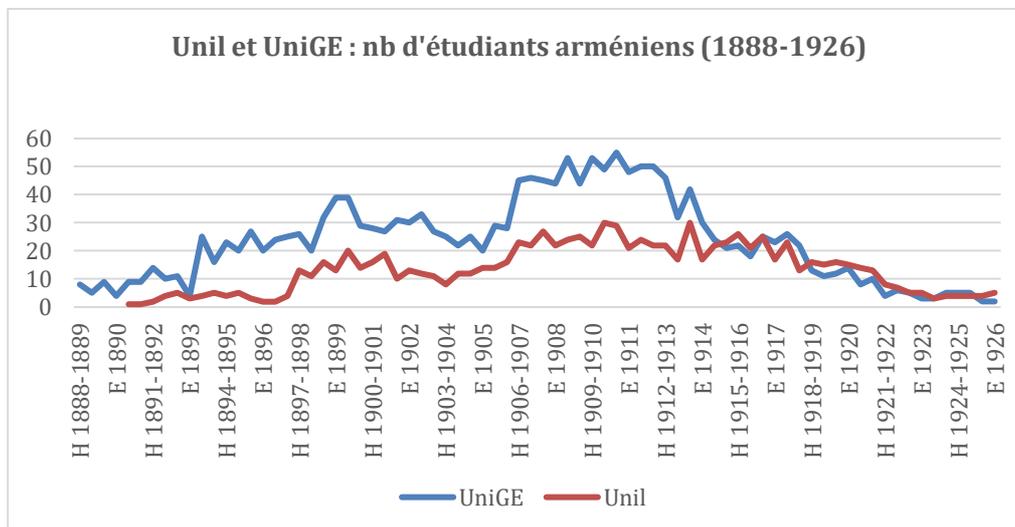


Source : Archives cantonales vaudoises (ACV), K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne.

Le tableau 2 montre que les courbes illustrant la présence des étudiants arméniens dans les universités de Lausanne et de Genève suivent globalement une même dynamique d'évolution, avec une faible présence lors des premières années considérées (entre 2 et 5 étudiants par semestre). Après cette première phase de présence arménienne, on observe une phase d'augmentation, qui commence quatre ans plus tôt à Genève, en 1888. Le nombre d'étudiants arméniens se situe alors entre 13 et 20 par semestre entre le semestre d'hiver 1897-1898 et jusqu'en été 1906 à Lausanne. Il est un peu plus haut, entre 20 et 39 étudiants, pour la même période. Une plus forte présence d'Arméniens est visible dans les deux universités à partir du semestre d'hiver 1906-1907. Cette phase de forte présence concerne également les autres étudiants étrangers des deux universités (cf. tableau 3). La phase suivante allant du semestre d'hiver 1906-1907 jusqu'au semestre d'été 1914, présente les chiffres les plus élevés de la présence arménienne. On comptabilise chaque semestre durant cette période entre 20 et 30 étudiants arméniens à Lausanne et entre 42 et 55 à Genève. On observe le même phénomène pour l'ensemble des étudiants étrangers. S'en suit une chute brutale de fréquentation, occasionnée par la guerre mondiale en 1914 pour l'ensemble des étudiants étrangers. La présence arménienne est en plus affectée par le génocide des Arméniens en avril 1915 (cf. tableaux 2 et 3), la fréquentation diminuant une année plus tôt, en 1913, que pour les autres étrangers. Après quatre ans de fréquentation arménienne stable, celle-ci chute progressivement à partir du semestre d'été 1918, passant de 23 à 13 étudiants à Lausanne et

de 26 à 16 à Genève en un semestre. A partir de là, on observe une diminution progressive jusqu'au semestre d'été 1926 qui ne compte plus que 5 étudiants arméniens à Lausanne et 2 à Genève.<sup>276</sup>

**Tableau 2 :**

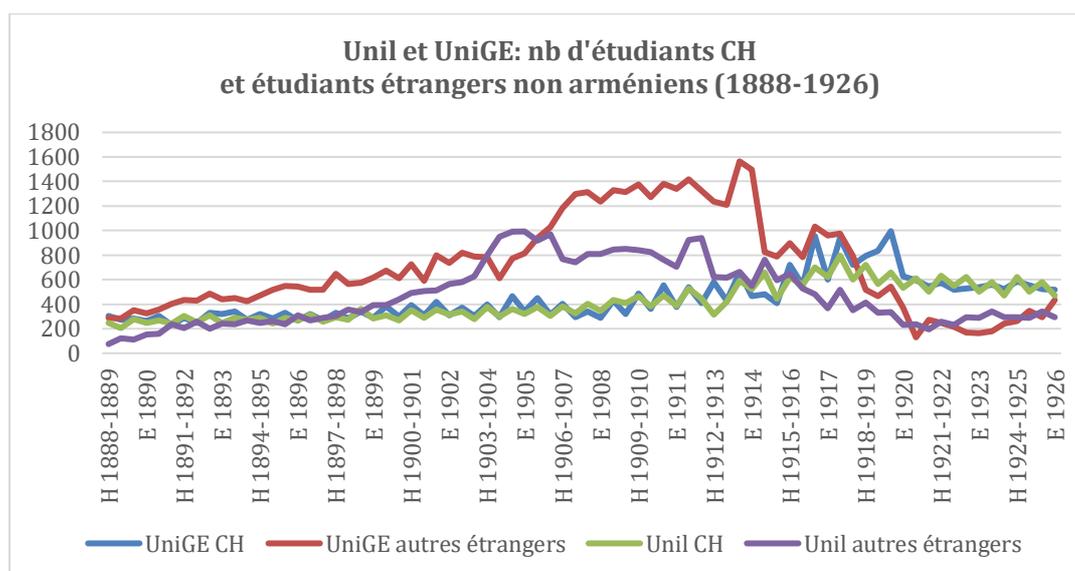


Sources : Archives cantonales vaudoises (ACV), K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne, CH UNIGE/aap/biblio/PU 35/., Université de Genève, Liste des autorités, professeurs, étudiants et auditeurs, 1880-1943, Imprimerie commerciale, Genève.

L'évolution de la courbe du nombre d'étudiants suisses dans les deux universités est bien différente de celle des étrangers. Alors que les étrangers sont en forte augmentation depuis 1888 jusqu'à la guerre, le nombre d'étudiants suisses, plus ou moins identiques dans les deux universités, stagne jusqu'en 1909 entre 250 et 466, ce qui représente dans les deux universités moins de la moitié du nombre des étudiants étrangers. Ce n'est qu'à partir de 1915 que le nombre des étudiants suisses des deux universités augmente fortement, au moment même où celui des étudiants, appelés par la guerre, diminue radicalement. En 1918, le nombre d'étudiants suisse dépasse de plus du double celui des étudiants étrangers. Finalement, la courbe du nombre d'étudiants étrangers se rapproche fortement de celle des Suisses en 1926 (cf. tableau 3).

<sup>276</sup> Archives cantonales vaudoises (ACV), K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne.

**Tableau 3 :**



Sources : Archives cantonales vaudoises (ACV), K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne, CH UNIGE/aap/biblio/PU 35/., Université de Genève, Liste des autorités, professeurs, étudiants et auditeurs, 1880-1943, Imprimerie commerciale, Genève.

Une constante observée pour les étudiants suisses des deux universités : chaque année, les inscriptions baissent systématiquement au semestre d'été. Cela est-il dû au fait que la Suisse, pays agricole, ait besoin de bras à la belle saison ? Cela n'est qu'une hypothèse. Mentionnons que les chiffres concernant les étudiants suisses et étrangers de l'Université de Genève à partir du semestre d'été 1920 ne comprennent plus les auditeurs. En effet, les registres ne distinguant plus les auditeurs suisses des auditeurs étrangers, nous avons pris l'option de ne pas comptabiliser les auditeurs à partir de là. La baisse observée est donc en réalité un peu moins prononcée et la stabilité qui suit se situe en fait légèrement plus haut.

On peut se demander si les événements touchant directement la communauté arménienne au sein de l'Empire ottoman ont eu une influence sur la présence des étudiants arméniens en Europe. En ce qui concerne Lausanne et Genève, on observe une légère baisse durant les événements, suivie d'une augmentation juste après les événements suivants : les massacres des Arméniens durant le règne d'Abdülhamid (1894-1896), la révolution Jeunes Turcs (1905) et le massacre des Arméniens à Adana (1909). Un impact ponctuel, proche de ces événements qui ont déstabilisé la société arménienne, freinant pour un temps l'envoi des jeunes à l'étranger. Une reprise étant perceptible rapidement après les événements. Il en va autrement du génocide des Arméniens en 1915. L'impact de cet événement est difficile à distinguer de celui de la guerre mondiale de 1914-1918. On observe une baisse brutale du nombre de tous

les étrangers à partir du début de la guerre. Par contre, contrairement aux événements antérieurs, on n'observe aucune reprise ultérieure de la fréquentation arménienne des universités de Lausanne et de Genève après la guerre. Les autres étudiants étrangers réinvestissent les deux universités après la fin de la guerre dès 1920. C'est à ce moment-là, avec l'absence des arméniens parmi les étudiants étrangers, que l'on observe un impact radical et à long terme du génocide pour les Arméniens, la société arménienne ne se relevant pas de cette tragédie.

On observe une certaine dynamique de mobilité au niveau de la fréquentation de l'Université par les étudiants arméniens durant la période considérée. En effet, alors que certains suivent des cursus d'études entiers, d'autres ne sont présents que durant peu de semestres. Certains arrivent à l'Université de Lausanne pour commencer un doctorat, alors que d'autres effectuent des diplômes de licences. Des changements de facultés sont également visibles dans le cursus de certains étudiants qui changent de facultés, parfois à plusieurs reprises. Certains étudiants ont suivi leurs études successivement dans les deux universités de Lausanne et de Genève. Les domiciles des étudiants arméniens enregistrés rendent compte d'une forte instabilité au niveau de l'hébergement, les adresses des étudiants variant pour la plupart d'une année à l'autre. Certaines adresses hébergent plusieurs étudiants simultanément et sont transmises d'un étudiant arménien à l'autre au fil des semestres. La vie estudiantine de Lausanne représente une composante économique certaine pour la ville qui accueille de nombreux étudiants. Des privés, des pensions et des hôtels publient des annonces dans le guide des étudiants, offrant des solutions d'hébergement.

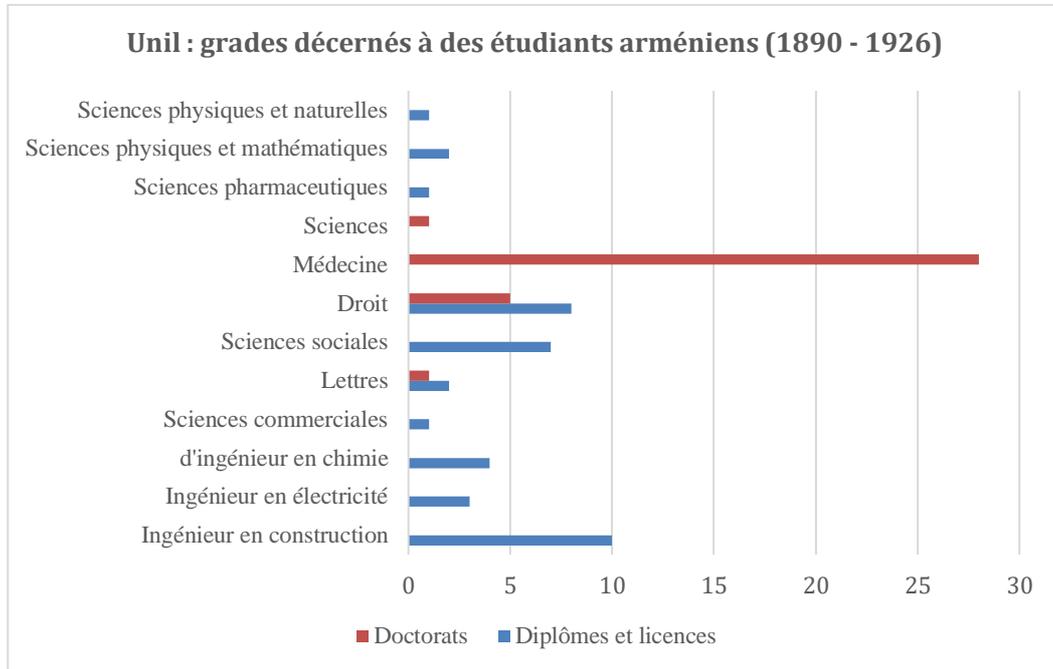
Un quart des étudiants arméniens inscrits à l'Université de Lausanne durant la période entre 1890 et 1926, y terminent un diplôme. Dans les grades décernés par l'Université à des Arméniens, on identifie 75 diplômes répartis sur toute la période, dont 35 doctorats et 40 diplômes et licences.<sup>277</sup> Le nombre de doctorats en médecine (28) traduit à lui seul l'intérêt porté par les Arméniens pour cette discipline. Le droit, les sciences sociales et l'ingénierie représentent également des choix de filières privilégiés par les Arméniens venus étudier à Lausanne. Comme l'observe Anahide Ter Minassian, la théologie une « branche boudée » par

---

<sup>277</sup> ACV, K XIII, 369/69-70, Grades décernés par l'Université de Lausanne 1891-1917 et 1906-1917-1940.

les Arméniens inscrits dans les universités de Lausanne et de Genève. En effet, aucune présence arménienne n'est identifiable dans cette discipline.<sup>278</sup>

**Tableau 4 :**



Source : Archives cantonales vaudoises (ACV), K XIII, 369/69-70, Grades décernés par l'Université de Lausanne 1891-1917 et 1906-1917-1940.

En 1894, Agop Megavorian est le premier étudiant arménien à obtenir un doctorat à l'Université de Lausanne. Sa thèse en droit fait partie des cinq thèses portant sur une problématique arménienne : « Etude ethnographique et juridique sur la famille et le mariage arméniens, précédée d'un aperçu historique. »<sup>279</sup> Ce thème et celui de la thèse en Lettres d'Avétis Aharonian « Les anciennes croyances arméniennes d'après le folklore arménien. » (1913),<sup>280</sup> abordent des questions d'ordre culturel, social et identitaire. « Du pacte politique entre l'état Ottoman et les nations non-musulmanes de la Turquie. » de Télémaque Tutundjian (1904)<sup>281</sup> et « Les traités de garantie au point de vue juridique. » de Mergditch Teopilian

<sup>278</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Elites arméniennes en Suisse, Le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle*. In : KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999, p. 39.

<sup>279</sup> MEGAVORIAN Agop, *Etude ethnographique et juridique sur la famille et le mariage arméniens, précédée d'un aperçu historique*, Imprimerie CH. Pache, Lausanne, 1894.

<sup>280</sup> AHARONIAN Avétis, *Les anciennes croyances arméniennes d'après le folklore arménien*, Imprimerie Jent, Genève, 1913.

<sup>281</sup> TUTUNDJIAN Télémaque, *Du pacte politique entre l'état Ottoman et es nations non-musulmanes de la Turquie*, Imprimerie G. Vaney-Burnier, Lausanne, 1904.

(1904)<sup>282</sup> traitent de sujets juridico-politiques d'actualité concernant l'Arménie de l'Empire ottoman. La cinquième thèse touchant à la situation de l'Arménie concerne la tuberculose, une question de santé publique brûlante pour l'époque et en particulier pour les Arméniens : « Contribution à l'étude de la tuberculose chondrocostale » de Loucenthag Matinian (1905).<sup>283</sup>

La presse locale reflète la présence et les activités des étudiants arméniens à Lausanne et Genève. En parcourant la presse romande, on comprend que la jeunesse arménienne est consciente de l'importance de la communication et qu'elle en fait une utilisation régulière et méthodique. La presse romande semble lui être ouverte en lui donnant régulièrement une bonne place pour faire connaître l'ensemble de ses activités. Les activités de la société d'étudiants Armenia occupent d'ailleurs une place de choix dans le paysage culturel local lausannois, la presse les considérant comme une « véritable institution culturelle ».<sup>284</sup>

De plus, tout comme ailleurs en Europe, la multiplicité de provenances des étudiants arméniens à Lausanne et Genève, favorise le développement d'une conscience nationale commune. Les événements organisés par les sociétés estudiantines arméniennes présentent de nombreux artistes et figures politiques et littéraires. Les programmes des soirées arméniennes intègrent des noms culturels et artistiques de l'élite locale, qui traduisent l'appui reçu en Suisse par les Arméniens, que ce soit de la part des structures (grands hôtels, salles communales), de la presse ou des élites intellectuelles et artistiques. Les artistes arméniens se produisent dans différentes villes européennes, contribuant à faire circuler les idées et la culture autour de la question arménienne et à renforcer les échanges avec l'Europe, attirant l'attention sur la question arménienne auprès du public européen.

Le 16 mars 1897, F. Terrisse agent de l'Union chrétienne de Lausanne, passe une annonce dans le *Journal de Genève*, demandant une aide en faveur d'un étudiant arménien de l'Université de Lausanne dont la famille a été victime des troubles de l'année précédente au sein de l'Empire ottoman. Sont recherchées des personnes charitables qui puissent offrir soit un logement, soit la nourriture ou un soutien financier, dans le but que l'étudiant puisse terminer ses études.<sup>285</sup>

---

<sup>282</sup> TEOPILIAN Mgrditch, *Les traités de garantie au point de vue juridique*, Imprimerie J. Studer, Genève, 1904.

<sup>283</sup>MATINIAN Loucenthag, *Contribution à l'étude de la tuberculose chondrocostale*, Soc. Générale d'imprimerie, Genève, 1905.

<sup>284</sup> *Spectacles et Concerts, soirée arménienne*, Journal de Genève, le 1 décembre 1906.

<sup>285</sup>TERRISSE F, *étudiant arménien*, Journal de Genève, le 16 mars 1897, <http://www.letempsarchives.ch/>

Le 18 juillet 1904, la *Gazette de Lausanne* publie un article concernant le doctorat en droit obtenu par un étudiant arménien à l'Université de Lausanne. La thèse de Mergditch Téopolian porte sur « les traités de garantie au point de vue juridique ». Elle est jugée par le journal comme « fort intéressante et bien faite ». Dans son travail, Téopolian analyse certains aspects du droit international tels que la neutralité d'un peuple, l'indépendance, l'intégrité territoriale, le maintien des gouvernements et la réalisation de telle ou telle réforme. Le sujet est d'actualité, notamment depuis la signature du Traité de Berlin le 13 juillet 1878 par les six grandes puissances européennes et l'Empire ottoman, par lequel la question arménienne prend une dimension internationale. En effet, malgré des garanties précises en faveur de la population arménienne, l'histoire témoigne des massacres des Arméniens de 1894 à 1896 commis par l'Empire ottoman. Ceux-ci resteront impunis et le sort de la population arménienne ira en s'aggravant.

Mergditch Téopolian, lui-même survivant des massacres du 1894-1896 perpétrés par le Sultan Abdülhamid, dédie sa thèse à M. Auguste Bonnard, ancien pasteur et président du comité de secours aux Arméniens persécutés, afin de lui témoigner sa reconnaissance. La *Gazette de Lausanne* rappelle l'histoire du jeune Arménien comme suit : né à Erzeroum, il étudie à l'école centrale arménienne de Constantinople quand les massacres de 1896 surviennent. Il fuit le pays pour la Bulgarie, où se trouve une communauté et une école arménienne. Coupé de tout contact avec sa famille, il enseigne dans cette école quelques mois pour pouvoir survivre et avoir quelques économies qui lui permettent ensuite d'arriver à Lausanne. Ayant en tête un projet d'études, il commence à travailler dans un magasin, tout en étudiant le latin et le grec pendant ses heures libres. Puis il travaille durant deux ans chez un photographe, avant de s'inscrire en droit et de mener des études jusqu'au doctorat.<sup>286</sup>

#### **3.4.1. Arménia : Société des étudiants arméniens de l'Université de Lausanne (1907-1923)**

La société Armenia vise à contribuer au progrès intellectuel et moral du peuple arménien et à développer un réseau de solidarité entre ses membres. Elle aborde les questions sociales et politiques concernant l'Arménie et les Arméniens. Les couleurs de son drapeau sont le rouge, le blanc et le vert (couleurs du drapeau national) et sa devise : Union, liberté, études. Ses

---

<sup>286</sup> *Un nouveau docteur en droit*, Gazette de Lausanne, le 18 juillet 1904, <http://www.letempsarchives.ch/>

locaux sont situés à la Place St-François, 1, une des places centrales de Lausanne.<sup>287</sup> Elle organise des soirées et conférences et reste active jusqu'en 1923. On peut suivre ses activités dans la presse romande dès février en 1899. La Société des étudiants arméniens de l'Université de Lausanne, prend le nom de Société des étudiants arméniens Armenia en 1907. A plusieurs reprises, la presse informe des changements liés à la composition du comité d'Armenia et des activités qu'elle organise à Lausanne jusqu'en 1923. Les soirées, soirées annuelles, conférences, concerts, bals, événements littéraires, sont liées à l'actualité du peuple arménien des deux empires et sont réalisées avec le soutien des autorités locales et celui de personnalités artistiques et culturelles de renom local et international. C'est le recteur de l'Université de Lausanne qui fait l'ouverture de l'événement présentant le Rév. Komitas à l'Aula de l'Université le 12 juin 1907.<sup>288</sup> Les bénéfices récoltés lors de certains événements vont à la caisse de secours de la Ville de Lausanne et aux étudiants arméniens nécessiteux.<sup>289</sup> Ces événements sont organisés dans des lieux prestigieux tels que l'Hôtel de la Paix, l'Hôtel Royal, L'Hôtel Cecil, le Casino de Montbenon et le Lausanne Palace. Parmi les invités de renom, citons le Rév. Komitas, maître chapelle à la Cathédrale d'Etchmiadzin (équivalent du « Vatican arménien ») ayant étudié la musique à Berlin et spécialiste de la poésie et musique arménienne et l'écrivain A. Tchobanian.

Malgré l'intense activité de la Société d'étudiants Arménia relayée par la presse, il n'a pas été possible de trouver des documents d'archives à son sujet (par ex. statuts, rapports). La presse nous donne toutefois la composition du comité d'Armenia pour trois semestres : au semestre d'hiver 1921, il est formé de O. Teminian (président), V. Mardikian (secrétaire) et S. Djvahirdjan (caissier), tous trois étudiants en médecine.<sup>290</sup> Au semestre d'été 1922, les mêmes étudiants composent le comité, dans des fonctions échangées : de S. Djvahirdjian (président) alors étudiant en ingénierie, O. Témimian (caissier) et V. Mardikian (secrétaire).<sup>291</sup> Au semestre d'hiver 1922-1923, le comité comprend S. Djvahirdjan (président), alors candidat en ingénierie, Z. Péhlivanian (secrétaire), étudiant en ingénierie et S. Hovsepien (caissier), étudiant en pharmacie.<sup>292</sup> L'ensemble des membres du comité à la

---

<sup>287</sup> PANDORE, Portail des archives de l'Université de Lausanne, *Livret de l'Etudiant*, publié sous la direction du comité de patronage des étudiants, édité par TH. SACK-REYMOND, Lausanne, 1907-1908, p. 65.

<sup>288</sup> *La poésie et la musique arméniennes*, Gazette de Lausanne, 12 juin 1907, <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>289</sup> *Bal de bienfaisance*, Gazette de Lausanne, 29 avril 1916, <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>290</sup> *Arménia*, Gazette de Lausanne, 24 octobre 1921, <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>291</sup> *Arménia*, Gazette de Lausanne, 21 avril 1922, <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>292</sup> *Arménia*, Gazette de Lausanne, 6 novembre 1922, <http://www.letempsarchives.ch/>

tête de cette organisation fait partie des Arméniens de Constantinople. Ces étudiants ont tous obtenu un diplôme ou un doctorat en médecine, ce qui tend à démontrer qu'ils étaient bien à Lausanne avec un projet d'études, même s'il se sont également adonnés à des activités politiques et culturelles.

### **3.4.2. L'Association Jeunesse Universitaire Arméniennes de Lausanne (1919-1926)**

Le guide de l'étudiant du semestre d'été 1920 mentionne l'existence d'une deuxième organisation d'étudiants arméniens de l'Université de Lausanne, l'Association Jeunesse Universitaire Arménienne de Lausanne. Elle est fondée le 13 décembre 1919 par un groupe d'étudiants arméniens des deux sexes, afin de cultiver les connaissances scientifiques et littéraires de ses membres, de renforcer les liens entre les étudiants arméniens, en développant « en eux le véritable esprit national arménien ». L'association affiche les couleurs rouge, bleu et orange, ainsi que le slogan « Science et Patrie ».<sup>293</sup> On ne trouve aucune source pouvant expliquer les raisons de la courte existence de cette deuxième association d'étudiants d'arméniens. La dernière mention de son nom dans le guide de l'étudiant de l'Université apparaît au semestre d'hiver 1925-26, période durant laquelle la présence arménienne parmi les étudiants à Lausanne a fortement diminué.<sup>294</sup>

### **3.4.3. Institut Mont Ararat (1902-1908)**

Trois étudiants de l'Université de Lausanne durant les années 1904-1906 sont domiciliés à l'Institut arménien « Mont Ararat » sur la route menant à Pully. Deux articles de la *Gazette de Lausanne*, en 1905 et 1908, mentionnent cette pension pour jeunes arméniens fondée en 1902 par le pédagogue Martiros Nalbandian.<sup>295</sup> L'objectif poursuivi par Nalbandian est d'offrir une « éducation nationale sérieuse » à de jeunes Arméniens appartenant à différentes couches sociales et de former de futurs enseignants pour leur pays qui ne possède aucune formation pour instituteurs. « Ils sont nombreux déjà venus de Perse, d'Egypte, d'Asie-Mineure, de Constantinople... L'institution est assez inédite pour mériter une mention au milieu de tant d'autres. »<sup>296</sup> Les plus jeunes pensionnaires (8-15 ans) suivent l'enseignement dispensé par

---

<sup>293</sup> PANDORE, Portail des archives de l'Université de Lausanne, HAESCHEL-DUFEY F., *Guide-Programme de l'Etudiant fondé en 1905 par Th. Snack-Reymond, Semestre d'été 1920*, F. Haeschel-Dufey, Lausanne, 1920, p. 63.

<sup>294</sup> PANDORE, Portail des archives de l'Université de Lausanne, HAESCHEL-DUFEY F., *Guide-Programme de l'Etudiant fondé en 1905 par Th. Snack-Reymond, Semestre d'hiver 1925-1926*, F. Haeschel-Dufey, Lausanne, 1925, p. 72.

<sup>295</sup> *Le Mont Ararat*, Gazette de Lausanne, 12 août 1905, *Un institut arménien*, Gazette de Lausanne, 4 juin 1908, <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>296</sup> *Le Mont Ararat*, Gazette de Lausanne, 12 août 1905, <http://www.letempsarchives.ch/>

Nalbandian, alors que d'autres plus âgés (15-19 ans) fréquentent l'école publique lausannoise. Une troisième section comprend des étudiants à l'Université. La presse nous apprend que Nalbandian, lui-même docteur ès sciences de l'Université de Genève et ancien professeur au collège Barberian à Constantinople (principal collège arménien de l'Empire ottoman), a constitué un comité d'institut formé de personnalités influentes telles que l'archiprêtre Kibarian à Paris (président), J. Bonnard, professeur et ancien recteur de l'Université de Lausanne (vice-président) et M. Knudtzon, directeur de la Banque nationale de Danemark, à Copenhague (trésorier). « Plusieurs autres professeurs de Lausanne et de Genève, des amis de l'œuvre à Lausanne, Genève, Copenhague, Vienne, Le Caire, Tiflis, en font partie. »<sup>297</sup> La presse relaie dans cet article un appel à soutenir l'institut et son projet d'agrandissement et traduit ainsi le soutien général de la société suisse à la cause arménienne. Aucune autre trace au sujet de cet institut n'a été trouvée dans les archives consultées. Manoukian, dans son ouvrage sur la communauté arménienne de Suisse, mentionne l'existence de cet institut et donne son année de fondation par Nalbandian en 1904 (deux ans après la date de fondation donnée par la presse). Selon lui, l'existence et l'utilité de cet institut et d'un autre similaire fondé en 1896 à Genève, ont été de courte durée, par manque de nombre suffisant d'élèves arméniens et d'organisation de la communauté arménienne établie en Suisse.<sup>298</sup>

Nous avons vu que la présence d'étudiants arméniens à Lausanne démarre très tôt, avant que l'Académie ne prenne le statut d'Université en 1890. Les premiers étudiants arméniens proviennent de l'Empire ottoman, contrairement à ceux de Genève qui sont d'abord majoritairement des Arméniens de Russie dans les premières années. Bien que moins nombreux à Lausanne qu'à Genève, leurs activités sont néanmoins constantes et ils se font également une bonne place au sein de la société lausannoise, développant des liens solides avec les institutions locales et des réseaux d'entraide. Membres de l'Union des étudiants arméniens d'Europe, ils sont également en réseau avec les autres étudiants arméniens de Suisse.

#### **4. Vers la guerre mondiale : massacres de 1909 à Adana et génocide des Arméniens de 1915**

En 1899, quatre jeunes étudiants de l'école militaire de médecine d'Istanbul fondent le Comité Union et Progrès (CUP). Notons l'absence de Turcs parmi les fondateurs du premier

---

<sup>297</sup> *Un institut arménien*, Gazette de Lausanne, 4 juin 1908, <http://www.letempsarchives.ch/>

<sup>298</sup> MANOUKIAN Abel-Hratch, *La communauté arménienne de Suisse, Le présent et une histoire de plus de 100 ans*, Araz Printing Press, Genève-Toronto-Beyrouth, 2009, p. 29.

cercle du CUP. En effet, les fondateurs du mouvement sont l'Albanais Ibrahim Temo, les deux Kurdes Abdullah Cevdet et Ishak Sukuti, et l'Azeri Hüseyinzade Ali. L'armée ottomane, qui a recours aux Français pour réformer son système de formation, constitue un espace de circulation des idées occidentales. Il s'installe une certaine tension permanente entre l'armée et l'autorité, entre la jeune génération des étudiants et les militaires traditionnels.

Au XXe siècle, les Jeunes-Turcs forment différentes formations exilées, opposées au sultan Abdülhamid. Ils tentent d'unir l'ensemble de ces formations lors de deux congrès à Paris en 1902 et 1907, mais sans y parvenir. Regroupés sous le nom de « Comité Union et Progrès » (CUP), ils s'unissent au nouveau mouvement de Thessalonique baptisé « Organisation ottomane pour la liberté » sous le nom commun de « Comité Union et Progrès ».<sup>299</sup> Toutefois, l'Organisation ottomane pour la liberté, que les luttes opposaient aux Grecs, Albanais, Bulgares, Macédoniens et Serbes, prend la direction et domine cette nouvelle organisation commune. Les leaders sont issus de l'école militaire et sont sous l'emprise du Darwinisme social qui se traduit par un fort nationalisme turc. Ils recherchent également le maintien de l'état. Opposés à toute intervention militaire étrangère contre l'empire, ils veulent renverser le régime d'Abdülhamid avec leurs propres forces militaires, tout en conservant l'empire. Sous la pression de la menace russo-anglaise liée aux problèmes dans les Balkans, le Comité Union et Progrès organise une insurrection ouverte en Macédoine pour obtenir la promulgation de la constitution suspendue depuis trente ans et la convocation d'une assemblée.<sup>300</sup> Le sultan ne parvient pas à réprimer cette révolte, son envoyé sur place en Macédoine est exécuté et son armée adhère au mouvement du Comité Union et Progrès. Pour la deuxième fois de son règne, le Sultan Abdülhamid est contraint de proclamer la Constitution le 23 juillet 1908. Cet événement se voit attribuer le nom de « Proclamation de la liberté » ou « Révolution jeune-turque ». Du fait qu'il s'agisse d'une révolte militaire et non populaire, Bozarслан la qualifie de *pronunciamiento*, c'est-à-dire de coup d'état ou de « révolution conservatrice », « obsédée par la question de la survie de l'Etat et de l'ordre qui lui est consubstantiel ».<sup>301</sup> Il s'agit d'un coup d'état de forme unique puisqu' « accompli par les chefs malgré les soldats. »<sup>302</sup> Soulignons que le sultan conserve sa place après cette révolte, se voyant forcé à réintroduire la constitution qu'il avait suspendue. Il règne une courte atmosphère de démocratie et de liberté, accueillie triomphalement par toutes les minorités de l'empire. Cette effervescence appelle au

---

<sup>299</sup> BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie, de l'Empire à nos jours*, Editions Tallandier, Paris, 2015, pp. 251.

<sup>300</sup> Ibid., pp. 251-252.

<sup>301</sup> Ibid., p. 263.

<sup>302</sup> Ibid., p. 269.

retour l'ensemble des opposants au sultan en exil. Les journaux sont réouverts, les partis politiques autorisés, les mouvements ouvriers, les clubs de solidarité des communautés ethniques, les groupes féministes, s'organisent. Le CUP se maintient depuis là et durant toute son existence sous une double forme officielle et clandestine. Le 24 novembre 1908, le Parti Social-Démocrate Hentchakian devient un parti légal, avec quelques modifications du programme.<sup>303</sup> Il s'organise dans les villes principales et participe à ces premières élections. Contrairement aux Daschnaktsoutioun qui font alliance avec les Jeunes-Turcs, le Parti Hentchakian se montre prudent face à eux. Il collabore avec le parti *Ahrar Firkasi* (Parti libéral), principal adversaire des Jeunes-Turcs face au sultan toujours en place. Des élections législatives sont organisées le 17 décembre 1908. Le nouveau parlement de 226 députés compte 142 Turcs, 60 Arabes, 25 Albanais, 25 Grecs, 12 Arméniens, 5 Juifs, 4 Bulgares, 3 Serbes et 1 Roumain. Une grande majorité des députés appartient aux Unionistes.<sup>304</sup> Nous sommes face à une imprécision dans le nombre total de députés du nouveau parlement. De plus, les différentes sources à disposition ne s'accordent pas sur les nombres précis des représentants arméniens de ce parlement. Il s'agit donc ici avant tout d'un ordre de grandeur. Après les élections de 1908, deux autres élections sont organisées en 1912 et 1914. Selon Karacakaya la présence arménienne au parlement résultant de chacune des élections est la suivante : 9 députés arméniens en 1908, 13 en 1912 (11 d'après la liste des noms) et 11 députés arméniens en 1914. Selon le même auteur, Arméniens et Grecs forment une alliance pour se présenter aux premières élections. Lors des deux élections suivantes, cette alliance est modifiée, puisque seuls deux partis se présentent officiellement : le parti Daschnaktsoutioun ainsi que d'autres organisations arméniennes ont rallié la liste du CUP, alors que le parti Hentchakian s'aligne avec *Ahrar Firkasi* (Parti libéral).<sup>305</sup>

En 1909, deux événements viennent perturber la situation politique : l'« incident du 31 mars » est une révolte contre le pouvoir des Jeunes-Turcs, regroupant les officiers sortis des rangs et des opposants religieux, *ulémas* et *cheiks* et d'autres opposants politiques. L'improbabilité de ces divers opposants à s'allier est interprétée, par certains historiens, comme le fait d'une manœuvre de la diplomatie britannique pour déstabiliser le CUP. En effet, le CUP venait de forcer à la démission le cabinet de Kâmil Pacha, un « protégé » britannique.<sup>306</sup> Ce mouvement d'opposition hétéroclite chasse pour quelques jours le CUP du pouvoir, détruisant leurs

---

<sup>303</sup> AVAGYAN Arsen, MINASSIAN Gaïdz F., *Ermeniler ve Ittihat ve Terakki - Isbirliginden çatismaya*, Ed. Aras, Istanbul, 2013, p. 43.

<sup>304</sup> Ibid., p. 254-255.

<sup>305</sup> KARACAKAYA Recep, *Meclis-i mebusan secimleri ve Erméniler (1908-1914)*, pp. 127-142.

<sup>306</sup> KÉVORKIAN Raymond, *Le génocide des Arméniens*, p. 97.

journaux et le centre du parti. Les leaders Jeunes-Turcs sont contraints à se cacher, notamment chez des Arméniens. C'est par exemple Maloumian (Akouni) qui cache chez lui Mehmed Talât, Krikor Zohrab qui cache Halil bey (Mentese) et le militant Azarig qui donne refuge au Dr. Nâzim. D'autres se réfugient au centre de la FRA et chez des privés arméniens.<sup>307</sup> Rapidement, des troupes de Roumélie menée par le général Mahmud Sevket pacha, arrivent à Constantinople pour réprimer les insurgés. Il restaure le pouvoir du CUP en quelques jours, déclare l'état d'urgence et met en place une cour martiale pour juger les insurgés. Le CUP utilise cet incident comme opportunité pour instaurer un système oppresseur, fermant les journaux, emprisonnant journalistes et hommes politiques ou les forçant à l'exil. De nombreuses personnalités de tous bords sont étiquetées comme « réactionnaires » anticonstitutionnels et réprimées. Le CUP renverse et emmène en exil forcé à Salonique le Sultan Abdülhamid, qu'il soupçonne d'être à l'origine des révoltes contre le nouveau pouvoir. Il met à sa place sur le trône son frère Mehmed V.

L'autre « incident » venant troubler le climat politique et mettant en difficultés les relations Jeunes-Turcs et FRA, sont les massacres d'Adana les 14-16 et 25-26 avril 1909. En effet, les Jeunes Turcs ont construit leurs bases au sein de l'Empire sur le système existant du régime d'Abdülhamid. C'est pourquoi, malgré l'éloignement du sultan et la place faite aux Arméniens comme aux autres minorités au sein du nouveau parlement, les tensions entre communautés se perpétuent au sein du parlement et dans les diverses régions de l'empire. Sur la base de la tension existante, un premier massacre perpétré à Adana contre la population arménienne, favorisé par les journaux turcs nationalistes, par les clubs jeunes-turcs locaux et les réactionnaires islamistes, se propage à toute la province en une flambée de violence anti-arménienne. Selon le rapport du vali d'Adana Mustafa Zihni pacha Babanzâde, ces massacres ont fait 20 200 (20 020 ?) victimes, dont 19 400 chrétiens et 620 Musulmans. Selon le Patriarcat arménien de Constantinople, le chiffre de 25 000 victimes paraît plus juste.<sup>308</sup> A la suite du massacre d'Adana, l'alliance FRA et Jeunes-Turcs est remise en cause par la FRA. Elle prend fin définitivement lors de son 7<sup>ème</sup> congrès qui se réunit à Genève le 17 août 1913.<sup>309</sup>

Au fil des années, le CUP élargit son influence en Anatolie et contrôle l'entier de l'appareil étatique. Il renforce sa propre organisation qui compte 83 sections et 2250 membres en 1908

---

<sup>307</sup> Ibid., p. 100.

<sup>308</sup> Ibid., pp. 122-123.

<sup>309</sup> AVAGYAN Arsen, MINASSIAN Gaïdz F., *Ermeniler ve Ittihat ve Terakki - Isbirliginden çatismaya*, pp. 118-119.

et qui passe à 360 sections et 850 000 membres en 1910.<sup>310</sup> Sa politique turque et islamiste devient claire, le pouvoir éliminant petit à petit les minorités ethniques et religieuses, de même que ses adversaires politiques. Au niveau de l'organisation étatique, le parti remplace de nombreux fonctionnaires par des hommes du régime : les *vali* (gouverneurs régionaux) des 29 *vilayet* formant l'empire sont remplacés, 93% des directeurs régionaux des Télégraphes, 93% des recteurs d'académie, 100% des ambassadeurs et 94% des chargés d'affaires sont démis de leurs fonctions.<sup>311</sup> Bozarслан mentionne également les purges qui ont lieu au sein de la police « pour mieux réprimer les opposants au régime » et au sein de l'armée où 800 officiers sont remplacés par des jeunes unionistes après la première guerre balkanique.<sup>312</sup> Au niveau idéologique, plusieurs associations, souvent paramilitaires, sont fondées à la gloire de la patrie turque et de la suprématie turque : l'Association de la Patrie turque (Türk Yurdu Cemiyeti, 1911), les Foyers turcs (Türk Ocaklari, 1912), la Force turque (Türk Gücü, 1913). Le CUP lance également un projet d'économie nationale, se positionnant à la tête d'un empire économique propre comprenant des dizaines d'entreprises dans divers domaines, boycottant par là même les acteurs économiques grecs et arméniens.<sup>313</sup> La propagande fondée sur l'identité raciale turque est sur l'Islam monte en puissance, laissant progressivement moins de place à l'ottomanisme.

Les guerres balkaniques dans les années 1912 et 1913 marquent un tournant décisif pour l'Empire ottoman qui, lors de la première des deux guerres des Balkans, perd plus de 83% de ses territoires européens et 63 % de sa population européenne.<sup>314</sup> Dans le bilan des pertes pour l'empire, on trouve Salonique, une des plus grandes villes européennes de l'empire et lieu du siège du CUP. 300 000 immigrants musulmans se réfugient à Istanbul après ces guerres. Cette guerre génère une crise politique et économique au sein du gouvernement et une crise sociale à Istanbul. Le CUP opère un coup d'état le 23 janvier 1903, renversant le gouvernement et mettant en place un gouvernement du parti. C'est le début de triumvirat des trois pachas Enver, Talât et Cemal. Ceux-ci vont assumer l'ensemble des décisions stratégiques de l'empire, y compris l'entrée en guerre aux côtés de l'Allemagne et l'exécution du plan de génocide contre les Arméniens. A peine au pouvoir, la deuxième guerre des Balkans éclate entre les nations balkaniques. Cela donne l'occasion aux Jeunes-Turcs de mener une offensive

---

<sup>310</sup> BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie, De l'Empire à nos jours*, p. 279.

<sup>311</sup> KÉVORKIAN Raymond, *Le génocide des Arméniens*, p. 79.

<sup>312</sup> BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie, De l'Empire à nos jours*, p. 280.

<sup>313</sup> Ibid., p. 283.

<sup>314</sup> AKIN Kadir, *Ermeni Devrimci Paramaz - Abdülamid'den Ittihat Terakki'ye Ermeni sosyalistleri ve soykirim*, p. 117.

sur Andrinople, ancienne capitale ottomane, et de la reprendre, se donnant par là un rôle de libérateurs et de héros. Pourtant, l'empire perd définitivement sa position de puissance européenne.

L'Allemagne prend en effet une place grandissante au sein de l'Empire ottoman. L'influence de l'Allemagne sur la nouvelle génération de Jeunes-Turcs issus de l'école militaire est marquée, non seulement au niveau de l'organisation de l'armée, mais aussi aux niveaux idéologique et économique. Un premier consortium en 1888 entre l'Allemagne et l'Empire ottoman concerne la construction de la ligne de chemin de fer Haydarpasa (Constantinople)-Izmit-Adapazari et son exploitation. Dans un deuxième temps, le consortium assumera la construction de la ligne jusqu'à Bagdad. En 1887, les échanges commerciaux avec l'Allemagne représentent 6% de l'ensemble des échanges commerciaux de l'empire. Ils passent à 21% en 1910. Dans le même temps, les échanges avec l'Angleterre passent de 61% à 35% et ceux avec la France de 18% à 11%. En 1887, la dette envers l'Allemagne correspond à 7,5% du total de la dette extérieure de l'empire. Elle passe à 21% en 1914. Celle envers l'Angleterre passe de 33,2% à 14% durant la même période. Les investissements étrangers suivent la même tendance, les investissements allemands passant de 0,3% à 20,6% entre 1880 et 1913, alors que les investissements anglais baissent de 48,1% à 22,2% pour la même période. La langue allemande devient la langue la plus importante, après le français.<sup>315</sup> Akin explique que l'Allemagne investit principalement dans l'industrie militaire et les équipements stratégiques utiles à l'armée turque. Le maréchal Von der Goltz, surnommé Goltz Pacha, un des idéologues de l'Empire allemand, est envoyé par l'empereur Guillaume I<sup>er</sup> en 1883 comme commandant de la mission militaire allemande dans l'Empire ottoman pour une mission de deux ans consistant à reconstruire l'armée et l'école militaire ottomanes. Il y reste treize ans jusqu'en 1896, puis revient en 1908 comme conseiller militaire. Promu au grade de maréchal de l'armée ottomane et directeur général des écoles militaires, il est surtout influent avec sa théorie de la « Nation armée », qui est également le titre de son livre devenu l'une des références principales de l'idéologie jeune-turque.<sup>316</sup> Selon l'ambassadeur allemand Hans Freiherr von Wangenheim, « La force qui contrôle l'armée sera toujours la plus puissante en Turquie. Si nous contrôlons l'armée, aucun gouvernement antiallemand ne pourra jamais se maintenir au pouvoir. »<sup>317</sup> Ce sont en effet des raisons stratégiques qui expliquent l'investissement allemand dans l'Empire ottoman. De son côté, l'empire bénéficie

---

<sup>315</sup> Ibid., pp. 110-111.

<sup>316</sup> Ibid., pp. 108-109.

<sup>317</sup> BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie, De l'Empire à nos jours*, pp. 297-298.

du soutien d'un autre empire ne cherchant pas son démantèlement, comme le font la France, l'Angleterre et la Russie.

Lors de la première guerre mondiale, la Turquie entre en guerre aux côtés de l'Allemagne. La présence militaire allemande dans l'empire augmente significativement : on compte 10 généraux et 70 officiers au début de la guerre, puis 640 officiers et 6000 soldats et personnels techniques en 1916. La marine ottomane comprend également 150 officiers et 2300 soldats allemands. On trouve un commando spécial allemand de 1000 soldats pour la zone des détroits de Dardanelles et du Bosphore.<sup>318</sup> Le général allemand von Sanders est de facto chef d'état-major bis des armées turques pendant la grande guerre.<sup>319</sup> Le CUP renforce sa vision d'un Etat-nation turc et musulman. Cette période de guerre favorise la planification et l'exécution pas à pas du génocide des Arméniens comme « solution finale » à la question arménienne.

La nuit du 24-25 avril 1915 marque la date de la première action de répression visant des Arméniens de Constantinople. Lors d'une perquisition du bureau Azatamart de la FRA, la police arrête les personnes présentes et ferme les locaux. Dans la nuit, ce sont 235 Arméniens membres dirigeants de la nation qui sont arrêtés par la police, parmi lesquels se trouvent Akouni, Vartkès (député d'Erzeroum) et Heratch. Les jours suivants, d'autres arrestations ont lieu et finalement, ce sont 600 intellectuels arméniens de Constantinople qui sont emprisonnés. Pour répondre aux interrogations que suscite cette arrestation massive chez Vartkès, Talât évoque une occupation de Van par des Arméniens descendus des montagnes. Les députés au parlement Varktès et Zohrab entreprennent de nombreuses démarches auprès des autorités et de la police pour clarifier la situation et obtenir la libération des notables arrêtés et calmer la colère et la peur grandissante parmi les Arméniens. Une des dernières explications de Talât à Varktès rapportée par Lepsius s'articule ainsi : « Aux jours de notre faiblesse, après la reprise d'Andrinople, vous nous avez sauté à la gorge et avez ouvert la question des réformes arméniennes. Voilà pourquoi nous profitons de la situation favorable dans laquelle nous nous trouvons, pour disperser tellement votre peuple que vous vous ôterez de la tête, pour cinquante ans, toute idée de réformes. » Varktès réplique à cela : « Vous avez donc l'intention de poursuivre l'œuvre d'Abdul-Hamid ? » A quoi Talât répond : « Oui ! »<sup>320</sup>

---

<sup>318</sup> AKIN Kadir, *Ermeni Devrimci Paramaz - Abdülamid'den Ittihat Terakki'ye Ermeni sosyalistleri ve soykirim*, p. 124

<sup>319</sup> BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie, De l'Empire à nos jours*, p. 298.

<sup>320</sup> LEPSIUS Johannes, *Rapport secret sur les massacres d'Arménie (1915-1916)*, Payot, Paris, 1987, p. 220.

Les notables arrêtés sont envoyés dans trois destinations distinctes près d'Ankara. Ceux ayant occupé une position politique sont envoyés au village d'Ayache et les intellectuels non politiciens sont enfermés à Tchangri et à Tchorum. Un conseil de guerre devait siéger à Angora pour juger les déportés. Celui-ci n'a pas lieu et les prisonniers sont déplacés plus loin à l'intérieur du pays, vers Adana, Alep et Diarbékir.<sup>321</sup> Ils sont tous exécutés vraisemblablement en chemin, à l'exception de huit personnes relâchées, un en tant que sujet non ottoman et deux religieux, dont Komitas, savant et musicien de renommée, libéré sur intervention du prince Youssouf Izzeddine, appartenant à une famille impériale musicienne. Quant à Varktès et Zohrab, restés à Istanbul, ils sont arrêtés et déportés à Konia, avant d'être exécutés.<sup>322</sup>

C'est le projet de réformes prévues par le Traité de Berlin, invoquées maintes fois sans succès et à nouveau à l'ordre du jour à la fin de la guerre des Balkans qui fait monter la tension et qui est considéré par les Jeunes-Turcs comme une trahison des Arméniens. En effet, après six mois d'intenses négociations entre les puissances européennes et la Porte, un accord concernant des réformes en Anatolie est signé. L'accord prévoit que son application doit être surveillée par deux inspecteurs provenant d'états européens « neutres ». Les discussions concernant ces accords au sein du gouvernement Jeunes-Turc entre Turcs et Arméniens n'aboutissent à aucune solution, les propositions arméniennes étant refusées par Talât. Le travail du premier inspecteur arrivé sur place est retardé et ce dernier rentre peu après, avec le commencement de la guerre. Comme l'observe Dadrian, de la même manière que les massacres des Arméniens de 1895-1896 surviennent après la guerre russo-ottomane de 1878 et le premier projet de réformes en faveur des Arméniens dans le Traité de Berlin, le génocide des Arméniens en 1915 fait suite, comme un résultat inévitable, aux guerres balkaniques et au projet de réformes arrêté en 1914 par les puissances européennes.<sup>323</sup>

On note une absence claire de volonté depuis le règne d'Abdülhamid et jusqu'aux Jeunes-Turcs, de mettre en œuvre un projet de démocratisation comprenant les réformes dans plusieurs domaines, notamment le domaine agraire, et concernant l'ensemble des populations. Les Arméniens partisans de ces réformes ne parvenant pas à faire bouger les choses de l'intérieur, amènent à plusieurs reprises sur la scène internationale cette question cruciale pour la communauté arménienne. Cela intervenant à plusieurs reprises dans des moments de

---

<sup>321</sup> Ibid., pp. 212 et 217-218.

<sup>322</sup> Ibid., p. 215.

<sup>323</sup> DARDIAN Vahagn, *Ermeni Soykirim Tarihi Balkanlardan Anadolu ve Kafkasya'ya Ethnik Catisma*, Belge Yayinlari, Istanbul, 2008, p. 291.

défaites pour l'empire, les Jeunes-Turcs y voient une trahison arménienne susceptible de se répéter inexorablement. C'est pour résoudre cette question de manière définitive qu'ils engagent le projet d'extermination des Arméniens. Précisons encore que les déportations et exécutions, sans faire mention explicite des Arméniens, sont inscrites dans la Loi sur la déportation (*Tehcir Kanunu*) du 27 mai 1915, élaborée par les Jeunes-Turcs, et visant à « réprimer immédiatement et avec violence » toute résistance à l'ordre public en période de guerre. La loi autorise alors à « déplacer et installer dans d'autres localités, individuellement ou ensemble, les populations des villes et des villages soupçonnées de trahisons ou d'espionnage » en fonction des besoins militaires.<sup>324</sup> L'organisation des déportations et de l'extermination de la population arménienne en 1915, se réfère à cette base « légale ». « Les ordres de déportation sont communiqués aux autorités locales soit par des courriers, soit par des télégrammes qu'elles ont l'obligation de détruire après lecture. »<sup>325</sup> Le désormais célèbre « Cahier noir » de Talât Pacha, Grand Vizir (premier ministre) et ministre de l'intérieur, publié récemment par l'historien nationaliste turc Murat Bardakçi, fait mention de 924 158 personnes déportées en quelques mois, les chiffres étant transmis par les autorités locales. Ce cahier démontre l'implication des autorités turques locales et centrales, ainsi que celle personnelle du Grand Vizir.<sup>326</sup> Ces chiffres ne couvrant toutefois pas toutes les régions concernées (Van, Edirne, Kastamonu, certaines zones de l'Anatolie centrale et de la région d'Egée sont omises), on ne connaît pas le nombre réel de déportés. Dans les conclusions de son rapport, Lepsius parle de 1 200 000 personnes concernées par la déportation, soit deux tiers environ de la population arménienne. « Un tiers de la population arménienne tout au plus aurait pu échapper à la déportation par la fuite, l'islamisation, ou en restant dans leur pays ». Il estime donc qu'un tiers des déportés est resté en route, disséminé dans les villages kurdes ou se cachant dans les montagnes. 600 000 personnes seraient arrivées au but de la déportation dans les déserts de Mésopotamie.<sup>327</sup>

Bozarslan, Duclert et Kevorkian, dans leur ouvrage collectif « Comprendre le génocide des Arméniens, 1915 à nos jours » distinguent deux phases dans la réalisation du plan d'extermination des Arméniens: une phase de destruction qui concerne les déportations et les massacres d'avril à octobre 1915 et une phase de destruction dans les camps de Syrie et de

---

<sup>324</sup> BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie, De l'Empire à nos jours*, pp. 320-321.

<sup>325</sup> Ibid., p. 323.

<sup>326</sup> Ibid., p. 322.

<sup>327</sup> LEPSIUS Johannes, *Rapport secret sur les massacres d'Arménie (1915-1916)*, p. 326-327.

Mésopotamie de février à décembre 1916.<sup>328</sup> La première phase comprend les faits suivants : l'élimination des conscrits arméniens (désarmement des soldats arméniens pour les assigner aux bataillons des soldats ouvriers) ; l'arrestation des élites arméniennes et le procès des henchakistes ; l'arrestation et l'exécution des hommes (mai-juin 1915) ; les massacres, déportations et marches de la mort. Quant à la deuxième phase, elle concerne, comme nous l'avons dit plus haut, la destruction dans les camps de Syrie et de Mésopotamie. Au total, d'après ces auteurs, près de 1,5 million d'Arméniens sont tués lors du génocide des Arméniens en 1915 et 1916.<sup>329</sup>

A l'initiative de la Russie, une réaction des puissances européennes (France, Angleterre, Russie) tombe trois mois après l'arrestation et l'exécution des 300-400 intellectuels arméniens d'Istanbul, le 24 mai 1915. Une déclaration des trois puissances de l'Entente est transmise par l'ambassadeur des Etats-Unis à Constantinople, Henry Morgenthau, au Grand Vizir Said Halim Pacha, avertissant le gouvernement unioniste de sa pleine responsabilité dans le « crime de la Turquie contre l'humanité et la civilisation » et condamnant la tolérance et l'appui des autorités ottomanes dans les massacres. Le texte avertit que les puissances considéreront les responsables des massacres collectivement et individuellement et annoncent leur intention de les poursuivre pour ces crimes. Cette missive est considérée par Said Halim Pacha comme une ingérence étrangère inacceptable, le gouvernement n'étant pas en situation de devoir rendre des comptes à des gouvernements étrangers. La notion de crime contre l'humanité est utilisée pour la première fois comme nouvelle incrimination dans le droit pénal.<sup>330</sup> Toutefois, en l'absence d'un droit international à cette époque, cette Déclaration de l'Entente reste sans effet.

A la fin de la guerre mondiale, de par la défaite allemande, l'allié ottoman est également considéré comme vaincu. Le cabinet de Talât démissionne le 8 octobre 1918. C'est la fin du pouvoir unioniste en place depuis 1913. Sept principaux dirigeants unionistes fuient le pays sur un navire allemand dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 1918.<sup>331</sup> Les troupes de l'Entente ne parviennent pas franchir le détroit des Dardanelles pour pénétrer à Istanbul. Ce n'est qu'avec la signature du traité de Moudos le 30 octobre 1918 qu'ils y parviennent. Istanbul est sous occupation des forces françaises, britanniques et italiennes du 12 novembre 1918 au

---

<sup>328</sup> BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent et KEVORKIAN H. Raymond, *Comprendre le génocide des Arméniens, 1915 à nos jours*, Talandier, Paris, 2015.

<sup>329</sup> Ibid., pp. 103, 129.

<sup>330</sup> Ibid., pp. 284-285.

<sup>331</sup> Ibid., p. 309.

23 septembre 1923. Le nouveau sultan Mehmed VI et son gouvernement mettent en place des cours martiales pour juger, parmi les cabinets au pouvoir durant la guerre, les coupables des crimes de guerre. C'est dans ce cadre que les responsables CUP, alors en grande partie en fuite, sont jugés comme responsables du plan d'extermination et de son exécution. Le verdict final rendu le 5 juillet 1919 condamne à la peine capitale les trois principaux responsables du CUP Talât, Enver et Cemal, ainsi que le docteur Nazim. Les autres ministres et fonctionnaires sont condamnés à quinze ans de travaux forcés. La culpabilité porte sur la trahison des idéaux de la révolution jeune-turque, sur la mise en place dès 1913 d'un régime arbitraire et tyrannique fonctionnant sur une « quatrième instance d'autorité » durant toute la guerre, sur le crime contre la paix et sur l'organisation et l'exécution du crime de masse. La cour précise que ce dernier fait a été prouvé et vérifié par l'instruction. Seuls les ministres des postes et du commerce sont acquittés.<sup>332</sup>

L'occupation d'après-guerre par les alliés à Istanbul (zone dominée par les Britanniques), sur la côte de la mer Egée par les Grecs, sur la côte méditerranéenne par les Italiens (Antalya) et en Cilicie et en Syrie par les Français, engendre un mouvement de soulèvement en Anatolie, mené par Mustafa Kemal. Les kémalistes ne reconnaissent pas l'occupation étrangère, ni le Traité de Sèvres. Leur résistance est menée par des réseaux unionistes, seuls à être organisés et disponibles. Les Britanniques sont les plus impliqués dans l'organisation d'un jugement des responsables unionistes, proposant la mise sur pied d'un tribunal international. Devant les réticences de la France et les problèmes de partages de territoires entre les deux puissances, les Britanniques montent leur propre tribunal et déportent leurs prisonniers à Malte. Cela renforce la résistance à leur égard, même à Istanbul. De leur côté, la France et l'Italie s'allient secrètement aux Kémalistes. Cela affaiblit les Britanniques, qui finissent par rendre les prisonniers aux Kémalistes contre des otages britanniques. Les Kémalistes renforcent leur pouvoir, en s'appuyant en Anatolie et à Istanbul sur les anciens unionistes qui tiennent encore les administrations clés de justice pénale et de police, ainsi que les services de renseignement et le ministère de la Défense. Les Kémalistes organisent plusieurs congrès dans différentes villes d'Anatolie, dont les principaux ont lieu à Erzeroum du 23 juillet au 7 août 1919 et à Sivas du 4 au 11 septembre 1919. Ces congrès débouchent sur la convocation d'une assemblée nationale à Ankara, qui adopte le « Pacte national ». Celui-ci prévoit la constitution d'un Etat-nation turc correspondant à peu près aux frontières actuelles de la Turquie, plus les villes de Mossoul et Kirkuk en Irak actuel. Le gouvernement au pouvoir durant l'occupation

---

<sup>332</sup> Ibid., pp. 346-347.

démissionne et laisse la place au nationaliste Tevfik Pacha, proche des Kémalistes. Ce dernier procède à l'abolition des cours martiales en janvier 1921, sans que les grands chefs du CUP aient pu être jugés. Cela met un terme définitif à l'action menée par la justice ottomane pour juger les auteurs du génocide.<sup>333</sup> Les frontières prévues par le Pacte national convenant aux puissances, et celles-ci ne parvenant pas à se partager l'empire, face également au nouvel acteur de l'Union soviétique qui entre en jeu de manière plus claire à partir de 1921 et qui soutient les Kémalistes, les puissances passent tour à tour des accords bilatéraux avec les Kémalistes. L'Arménie, prise entre les Bolchéviks d'un côté et les Kémalistes de l'autre, signe, le 13 octobre 1921, le Traité de Kars qui fixe la frontière russo-arménienne et devient une République soviétique. Finalement, c'est le Traité de Lausanne le 24 juillet 1923 qui donne une reconnaissance internationale à l'Etat-nation de la Turquie kémaliste, annulant par là même l'ensemble des Traités antérieurs, et avec eux la question arménienne. Trois mois plus tard, les alliés quittent Istanbul. Comme le prévoit le Traité de Lausanne, un échange de populations conduit au départ forcé de 1,6 millions de Grecs d'Asie mineure et de 400 000 Musulmans de Thrace occidentale.<sup>334</sup>

C'est le Haut-Commissaire de la Société des Nations pour les réfugiés, le Dr. Nansen qui, dès octobre 1922 est chargé de préparer les conditions de l'échange de populations de telle sorte à mettre d'accord les deux gouvernements helléniques et d'Angora (Ankara). L'échange de populations comprend l'évacuation des réfugiés de Constantinople ainsi que ceux d'Asie mineure et de Thrace orientale. La ville de Constantinople est sous l'autorité des Haut commissaires français, britannique, italien et japonais. Selon le rapport Nansen, trois vagues successives de 170 000 réfugiés russes, 75 000 turcs et 155 000 grecs et arméniens sont venus y chercher refuge. Ils s'y trouvent dans une grande misère humaine, installés dans 13 camps, ravagés par les épidémies et faisant face à une très forte mortalité (env. 1500 décès hebdomadaires). Nansen mentionne la présence de prostitution parmi les populations réfugiées (40 000 prostituées dénombrées en 1922), qui ne peuvent accéder à de quelconques activités économiques. Différentes organisations humanitaires internationales sont présentes telles que la Croix-Rouge américaine, le All British Appeal, le Near East Relief et Save the Children Fund. La tâche des humanitaires est décrite par Nansen comme surhumaine. Le Haut-Commissariat collabore principalement avec les grandes organisations

---

<sup>333</sup> Ibid., pp. 348-349.

<sup>334</sup> Ibid., p. 332.

de secours américaines.<sup>335</sup> En ce qui concerne le nombre de réfugiés concernés par les échanges de populations, une annexe du rapport de Nansen donne des chiffres incomplets, qui fournissent un ordre de grandeur, basés sur les registres des débarquements en Grèce et ceux des localités dans lesquelles sont arrivés les réfugiés. Les arrivées de réfugiés en Grèce depuis septembre 1922 sont dénombrées ainsi : 730 000 d'Asie mineure, 180 000 de Thrace orientale, 50 000 de Constantinople, 100 000 de Pontos (Mer noire). Total : 1 060 000 réfugiés. Parmi eux, 280 000 personnes ont assumé les coûts de leur transfert, 250 000 ont reçu une aide ponctuelle et 620 000 personnes sont enregistrées comme dépourvues de toutes ressources. Le rapport de Nansen mentionne « au moins 50 000 réfugiés arméniens » pris en charge par le gouvernement grec.<sup>336</sup> Toutefois, le dossier du Haut-Commissariat ne donne pas de chiffres précis concernant le nombre total d'Arméniens évacués vers la Grèce. Ils sont généralement comptabilisés avec les réfugiés grecs. Les données les plus complètes à notre disposition sont donc celles de Bozarslan, Duclert et Kevorkian cités plus haut. Quoi qu'il en soit des chiffres précis, l'objectif d'une homogénéisation de la population en Anatolie est réalisé en très grande partie et « ratifié » par le Traité de Lausanne en 1923. De nos jours, signalons une nouvelle problématique sociologique et identitaire en Turquie : celle des personnes revendiquant une origine arménienne perdue au cours de cette tragédie, effacée par les phénomènes d'islamisation et de turquisation des populations cherchant à sauver leur vie. On parle aujourd'hui de « crypto-Arméniens », ou « Arméniens cachés » pour désigner ces descendants d'Arméniens ottomans, aujourd'hui islamisés, turquifiés ou kurdifiés.

En 1919, le nombre d'orphelins arméniens est évalué à quelques 250 000. Le génocide des Arméniens provoque de vives réactions d'indignation en Suisse et en Europe. Selon Krafft-Bonnard, 1800 des 2000 orphelins secourus par des comités suisses notamment à Sivas, sont décimés adultes au moment du génocide, dans les massacres et les déportations.<sup>337</sup> Installés en pleine Anatolie, les orphelinats suisses de Sivas et Ourfa sont en grandes difficultés. La communication entre la Suisse et les missionnaires sur place est également rendue difficile. Dans un premier temps, l'orphelinat de Sivas est déplacé à Samsun sur la Mer noire, recherchant un soutien auprès du consulat anglais, puis à Constantinople, où le comité central

---

<sup>335</sup> ILO-BIT : R 226/1, Refugees, Greek refugees, Refugees from the thrace and Asia minor (10/1922-09/1923), *Société des Nations, Rapport sur les travaux du Haut-Commissariat pour les réfugiés présenté à la quatrième assemblée par le Dr. Fridtjof Nansen*, Genève le 4 septembre 1923.

<sup>336</sup> ILO-BIT: R 226/1, Refugees, Greek refugees, Refugees from the thrace and Asia minor (10/1922-09/1923), League of Nations, *Annex I, Present situation of the refugees giving estimated number to be provided for*.

<sup>337</sup> KRAFFT-BONNARD Anthony, *Dix ans après l'ouverture du foyer arménien de Begnins*, Imprimeries réunies SA, Lausanne, 1931, p. 8.

de Genève entend développer son foyer suisse. Cependant, des offensives kémalistes pour évacuer Grecs et Arméniens de Turquie, notamment l'incendie du quartier chrétien de Smyrne, poussent les Chrétiens et l'ensemble des œuvres humanitaires étrangères à fuir vers la Grèce. Les responsables de l'orphelinat suisse repliés à Istanbul se voient donc contraints de quitter le pays avec les orphelins. Les comités en Suisse réorganisent leurs activités afin de poursuivre en Suisse l'œuvre accomplie en Anatolie. Un comité spécial est formé sous le nom de « Société immobilière du foyer arménien en Suisse » pour acquérir une deuxième maison à Begnins (VD) et y loger, à partir du 13 juillet 1921, une cinquantaine de rescapés arméniens, en provenance de Turquie et de Russie. En 1922, grâce à un crédit du Conseil fédéral de CHF 100'000.- à 3% d'intérêts, le comité ouvre une maison à Genève (Champel), pour y transférer les plus âgés à partir de l'âge de quinze ans et leur permettre de se former professionnellement. Le foyer de Genève a une capacité de 60 à 70 pensionnaires. En 1931, 55 élèves dont 45 garçons et dix filles suivent leur formation dans divers établissements genevois. Begnins se dédie à l'accueil et la formation primaire supérieure des enfants de 6 à 14 ans, répartis en cinq classes (1931 : 30 enfants, 18 garçons et 12 filles). En 1924, le comité acquiert un troisième immeuble à Begnins. Les comités gardent l'espoir que ces jeunes puissent retourner un jour en Arménie. C'est pourquoi ils les élèvent dans la culture arménienne, privilégiant la solution du foyer avec un encadrement et un enseignement en langue arménienne, à celle des familles d'accueil. Parmi les enseignants arméniens de Begnins, certains, comme Boghos Kevorkian et Elisabeth Rostom-Zorian, sont diplômés de l'Université de Genève. Le foyer emploie également quatre « mamans » arméniennes qui participent à l'encadrement et à l'éducation.<sup>338</sup> Dans les dix premières années après son ouverture, le foyer de Begnins accueille 242 personnes, 46 femmes, 33 hommes et 163 enfants. Jusqu'en 1935, ce sont environ 250 jeunes Arméniens qui achèvent une formation en Suisse. La « Société immobilière du foyer arménien en Suisse » parvient à rembourser toute l'hypothèque. Au village, le comité compte CHF 900.- de dépenses annuelles par enfants et à au foyer de Genève CHF 1'300.- annuels.<sup>339</sup> Bégnins ferme en 1933, du fait que la totalité des enfants accueillis ont atteint l'âge de commencer l'école secondaire ou un apprentissage.<sup>340</sup>

Le pasteur Krafft-Bonnard, très investi dans la cause arménienne en tant que président de la « *Société Suisse d'immigration et de patronage d'orphelins arméniens* », fonde le foyer de

---

<sup>338</sup> KRAFFT-BONNARD Anthony, *Ecole arménienne. Begnins et Genève*, Imprimerie La Concorde, Lausanne, 1928, pp. 41-66-67.

<sup>339</sup> KRAFFT-BONNARD Anthony, *Dix ans après l'ouverture du foyer arménien de Begnins*, pp. 5-6.

<sup>340</sup> KRAFFT-BONNARD Anthony, *Sans Patrie, Seules sur la terre !*, Victoria Hall, A. Pflirter, Genève, 1934, p. 1.

Begnins pour accueillir les orphelins des foyers suisses en Turquie. Ce pasteur apparaît comme une des grandes figures de défense de la cause arménienne en Suisse, tant sur le front humanitaire, que comme militant auprès des autorités politiques et diplomatiques en Suisse et au niveau international, dénonçant la politique internationale. Il est l'instigateur et ensuite le président de *La Ligue internationale philarménienne*, créée en 1920 à Paris. Pour réveiller l'opinion publique, Krafft-Bonnard rédige une trentaine de brochures et d'ouvrages au sujet de la question arménienne. Dans son bilan après dix ans d'accueil des réfugiés arméniens, Krafft-Bonnard résume ainsi les trois principes guidant l'aide apportées par les comités en faveur des Arméniens depuis 1896 : protester, abriter, aider l'enfant.<sup>341</sup>

Les difficultés financières surviennent avec le décès de Léopold Favre, principal financeur de l'œuvre. Le pasteur Krafft-Bonnard fait son possible, durant plus de vingt ans, pour continuer à faire exister ce projet dans des conditions matérielles difficiles, que la crise économique accentue. A cet égard, les pensionnaires en formation, participent à leur entretien en effectuant divers travaux rémunérés. Une fois formés, le retour en Arménie n'est plus d'actualité et la recherche de travail s'avère difficile. Celle-ci est pratiquement limitée au canton de Genève, les autres cantons exigeant le dépôt d'une garantie impossible à fournir (pour l'éventualité où le réfugié perdrait son emploi et devrait avoir recours à une aide sociale). Certains jeunes s'installent à l'étranger (Brésil, Espagne, Bulgarie, France). Le pasteur Krafft-Bonnard meurt en 1945. Le comité poursuit son activité jusqu'en 1963, avec son siège à Genève. Il ferme le « Foyer arménien en Suisse » en 1963, attribuant le solde des comptes à l'Association des anciens élèves du Foyer arménien restés en Suisse.

Les foyers genevois et de Begnins étant l'œuvre des comités romands, d'autres comités suisses-allemands viennent en aide à des projets de secours à l'étrangers, dont : un home pour aveugles arméniens à Ghazir près de Beyrouth, des camps de réfugiés au Proche-Orient, une institution pour enfants arméniens tuberculeux à Kastri près d'Athènes, un home pour vieillards à Kokkinia près du Pirée, un autre à Beyrouth (qui s'ouvre aux handicapés en général à partir de 1965) et un autre à Salonique. En parallèle, quelques initiatives sont entreprises pendant l'entre-deux guerres par les comités suisses sur le plan diplomatique, d'abord auprès de la Société des Nations, puis à l'occasion du Traité de Lausanne. A partir des années 1980, la direction des institutions à l'étranger sont transmises petit à petit à des Arméniens.

---

<sup>341</sup> KRAFFT-BONNARD Anthony, *Dix ans après l'ouverture du foyer arménien de Begnins*, p. 3.

## 5. Conclusion

Les tout premiers étudiants arméniens à Genève et Lausanne proviennent de l'Empire ottoman et sont inscrits à l'Académie de Lausanne à partir de 1865. Notre recherche rattache en effet la genèse de cette présence arménienne en Suisse à la migration estudiantine en provenance des trois Empires ottoman, russe et perse. Dans un contexte de réforme des empires, la bourgeoisie envoie sa jeunesse se former en Occident. Celle-ci est chargée de rapporter les connaissances techniques et théoriques nécessaires à la modernisation en cours au sein des empires. Au fil des années, l'origine socio-économique des étudiants arméniens va en se diversifiant, incluant un nombre croissant de jeunes provenant de couches sociales plus populaires et également une plus grande diversité de villes d'origine.

Notre travail éclaire la place occupée par la communauté arménienne au sein de l'Empire ottoman. L'organisation sociale de ce dernier en *millet* donne une certaine autonomie aux minorités, qui leur permet de conserver leurs identités propres. En ce qui concerne la nation arménienne, son identité se définit principalement autour de la langue et de la religion. Avec les réformes en cours dans l'empire et au sein de la communauté, le maintien de cette identité est renforcé par une forte scolarisation communautaire. On pourrait voir dans le système ottoman un système pluriel et tolérant vis-à-vis des minorités religieuses, leur laissant la possibilité de s'organiser au niveau communautaire (église, état civil, éducation, hôpitaux, justice, impôts). Il n'en reste pas moins, comme le rappelle Bozarслан, que le système ottoman est marqué par une forte stratification de la société, qui place les minorités non musulmanes en situation de subordination et les limite dans leurs droits.<sup>342</sup> Cette organisation place en particulier l'église arménienne dans une position ambiguë. En effet, en tant que représentante de la communauté arménienne auprès de l'empire, elle se voit d'abord contrôlée par l'*amira* (« bourgeoisie ») arménienne, avant que n'apparaisse une constitution arménienne et des partis politiques venant disputer ce pouvoir à conquérir. De plus, en tant que responsable de l'ordre au sein de la communauté, celle-ci peut être amenée à voir dans les dignitaires religieux des agents du sultan. Dans ces conditions, le patriarcat devient la première cible des éventuelles réprimandes du sultan. Ces conditions génèrent également des violences internes visant directement le patriarche. C'est le cas du Patriarche Ourmanian qui tente de calmer le niveau de répression exercée par le Sultan Abdühamid envers les Arméniens à travers le pays et qui n'est pas moins victime d'une tentative d'assassinat par les militants de la FRA le 6 janvier 1903. Lorsqu'une délégation arménienne menée par Minas

---

<sup>342</sup> BOZARSLAN Amit, *Histoire de la Turquie, De l'Empire à nos jours*, p.72.

Tchéraz participe à la conférence de La Haye en mai 1899, présentant un mémorandum au nom des Arméniens sans être mandatée par le patriarche, celui-ci se voit contraint, devant les menaces de représailles du sultan, de faire savoir à la conférence que cette délégation ne représente pas les Arméniens de Turquie.<sup>343</sup>

Bien qu'historiquement concentrées dans certaines régions, on trouve également des communautés arméniennes dans les grands centres urbains tels que Constantinople ou Smyrne, qui sont les centres de l'autorité communautaire, représentée auprès des autorités de l'empire par le patriarcat ou d'autres organisations. Il s'agit donc d'une communauté nationale non territoriale. Insistons sur le fait que la communauté arménienne est non seulement plurielle au niveau de la religion, avec la présence d'une minorité d'Arméniens catholiques et protestants aux côtés d'une majorité appartenant à l'Eglise apostolique. Elle comprend également diverses couches sociales bien distinctes, avec une immense majorité de population campagnarde réprimée et en situation de pauvreté et une catégorie restreinte mais influente de bourgeois très intégrés au système de l'empire et vivant dans les grands centres. La minorité religieuse catholique et protestante arménienne est quant à elle très influente en ce qui concerne les réformes touchant à l'éducation, à la langue, à la presse et à la diffusion de livres.

Le système de scolarisation arménien entre en contact avec les nombreux missionnaires chrétiens venus d'Occident, très investis au niveau de la formation et de la scolarisation. Des liens se développent et une division religieuse au sein la communauté arménienne voit le jour, donnant naissance à des Arméniens catholiques et protestants, reconnus en tant que *millets* par l'empire. Ces liens sont l'occasion pour les Arméniens de se former dans les langues occidentales (français, anglais, allemand et italien) ce qui, à son tour, facilite le départ des Arméniens pour poursuivre des formations supérieures en Europe, sachant qu'il existe une limitation des possibilités de formations universitaires au sein même de l'empire.

La volonté de l'Empire ottoman de se réformer est source de nombreux échanges avec l'Occident, notamment en ce qui concerne précisément le secteur de la formation. Cette dynamique de changements dès 1839, apportent une succession de réformes appelées *Tanzimats* (« réorganisations ») sur une période se terminant avec la promulgation de la Constitution ottomane en 1876. Ces réformes concernent plusieurs secteurs tels que l'armée,

---

<sup>343</sup> KEVORKIAN Raymond H., PABOUDJIAN Paul B., *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*, Les Editions d'Art et d'Histoire, Paris, 1992, pp.17 et 19.

l'organisation territoriale et administrative, l'organisation économique et politique. La formation occupe une place privilégiée dans l'ensemble de ces réformes. Dans un premier temps, l'empire a recours à des experts et formateurs occidentaux, au début principalement français, appelés sur place pour former des professionnels, notamment dans les domaines techniques, militaires et administratifs. Puis il envoie étudiants et apprentis, boursiers de l'empire, se former dans les institutions européennes, ainsi que dans les écoles de l'empire ouvertes en Europe : les écoles mekhitaristes à Vienne (1810) et à Venise (Collège Raphaël, 1836), l'Ecole égyptienne à Paris (1826-1835 et 1844-1849), le Collège Muradyan à Padoue (1834-1844) et à Paris (1846-1870), l'Ecole ottomane (1857-1964) à Paris. Plus récemment, Lausanne et Genève voient également s'ouvrir des écoles arméniennes, fonctionnant toutefois relativement peu de temps : l'Institut Berberian à Genève (1896-1898) et l'école Mont Ararat à Lausanne (1902). Ces nombreux contacts avec l'Occident contribuent au développement des réformes qui débouchent notamment, en 1860, sur une Constitution arménienne avec pour effet de redistribuer le pouvoir au sein de la communauté, jusqu'alors aux mains du patriarche. Cette constitution, entrée en vigueur en 1863, amène une laïcisation et une démocratisation du pouvoir au sein de la société arménienne de l'empire et une multiplication des écoles et collèges arméniens. La réforme des langues turques et arméniennes est réalisée la même année, en 1851. Pour les Arméniens, cela signifie une standardisation de la langue à partir du dialecte de Constantinople et son utilisation dans l'éducation et la presse.

Nous montrons dans ce travail que les étudiants arméniens sont confrontés, lors de leurs séjours en Europe, à une variété de nouveaux concepts théoriques et idéologiques. Avec une forte volonté de mise en œuvre de ces idées, les étudiants arméniens en deviennent les vecteurs en les rapportant dans leurs contextes. Il est intéressant d'essayer de comprendre en particulier comment les protagonistes réceptionnent les concepts développés à l'extérieur de leur contexte d'origine, comment ils se les approprient et les interprètent, pour finalement les appliquer dans leurs contextes de provenance, à bien des égards différents de celui de l'Occident. Notre recherche se concentrant principalement sur cette expérience au sein de l'Empire ottoman, elle constate l'existence d'un dilemme difficile à dépasser par les acteurs, dû à cette différence de contextes, dans la mise en œuvre des concepts de référence. L'expérience de cette jeunesse arménienne met également en évidence la force des idées dans le cadre d'une immigration de type intellectuel et à quel point des hommes et des femmes, tant individuellement que collectivement, s'engagent pour des idées et des idéaux et en sont marqués dans leurs destins personnels et collectifs. En ce sens, et à un niveau plus collectif,

on peut considérer que les idées ne sont pas que des concepts abstraits, mais sont bien rattachées à une réalité concrète, pour être finalement matérialisées et contribuer à former une nouvelle réalité, faisant entrer théorie et pratique dans une interaction directe.

C'est dans ce cadre général que notre travail s'intéresse à la présence d'étudiants arméniens en Suisse, et plus spécifiquement dans les Universités de Genève et de Lausanne. La Suisse possède à cette époque déjà un fort réseau d'institutions universitaires. Le plurilinguisme et la situation géographique du pays représentent des avantages pour les étudiants étrangers. Sans oublier l'accès aux universités donné aux femmes. Par ailleurs, la Suisse, dont Genève, tient lieu de centre névralgique des idées politiques et révolutionnaires de l'époque, accueillant plusieurs grandes figures politiques comme Herzen, Bakounine, Lénine, Plekhanov et d'autres. On peut faire figurer cet aspect parmi les raisons qui attirent à Genève certains étudiants arméniens politisés. Deux partis politiques arméniens, le parti social-démocrate Hentchakian et la Fédération révolutionnaire arménienne (FRA) ont leurs sièges à Genève, le premier étant créé par sept étudiants arméniens de l'Université de Genève. Leurs activités politiques se développent à partir de cette ville. Ils y organisent des congrès et y publient leurs parutions. Une concentration de diverses organisations politiques à Genève (russes, arméniennes, bulgares, juives, turques, etc.) favorisent les échanges et influences mutuelles entre elles. Genève offre donc un siège de rencontres entre ces représentants de différentes nations et origines. Pour les Arméniens divisés entre trois empires, Lausanne et Genève, avec leurs institutions, offrent un espace de réunion leur permettant de déconstruire et de reconstruire une identité arménienne commune, influencée par la culture et les références idéologiques du lieu d'accueil. C'est ce qui explique que les fondateurs des deux partis mentionnés ci-dessus, bien qu'originaires du Caucase, s'engagent tout d'abord pour les Arméniens de l'Empire ottoman, où la population arménienne est la plus nombreuse et où elle rencontre le plus de problèmes et de répression. La Suisse représente donc un espace de liberté qui permet à ces organisations politiques de mener leurs activités sans entraves. Néanmoins, les archives de la police politique suisse montrent une surveillance de près de leurs mouvements. Il serait intéressant de s'informer plus complètement sur l'utilisation qui a été faite de ces données, pour savoir si des échanges d'informations ont eu lieu entre les autorités suisses et les empires, au sein desquels les activités de ces partis étaient considérées comme illégales. Soulignons l'influence du système politique suisse sur les étudiants arméniens et leurs organisations politiques et associatives. De nombreuses références au

système suisse apparaissent non seulement au niveau de leurs organisations et de leur fonctionnement, mais aussi dans leurs revendications politiques pour l'Arménie.

Le nombre d'étudiants arméniens à l'Université de Genève est faible avant 1890. Entre 1888 et 1926, on totalise 405 étudiants arméniens provenant des trois empires. Au vu des difficultés pour extraire les noms des étudiants arméniens des registres d'étudiants, il faut considérer ces chiffres comme quelque peu incomplets. Ils montrent tout de même une présence importante pour une population arménienne d'environ 4 millions répartie entre trois empires.<sup>344</sup> La présence d'étudiants arméniens à Lausanne débute avec les étudiants inscrits à l'Académie de Lausanne dès 1865. Cette présence reste faible jusque dans les années 1890. Entre 1890 et 1926, nous avons pu identifier 284 étudiants d'origine arménienne, dont 25% de femmes. Comme dans le cas de Genève, il s'agit de rappeler que ces chiffres sont vraisemblablement inférieurs à la réalité. La médecine apparaît comme la discipline choisie en priorité par les étudiants arméniens de Genève et de Lausanne. L'ingénierie, le droit et les sciences sociales viennent ensuite dans les choix de formation de ces étudiants. A Lausanne, nous comptabilisons, pour la période étudiée, 75 diplômés arméniens, dont 35 doctorats et 40 licences. Selon Anahide Ter Minassian, l'Université de Genève délivre 183 diplômes, entre 1884 et 1919, à des étudiants arméniens.<sup>345</sup> Dans les deux universités, certains de ces étudiants accèdent à des postes d'assistants et de privat-docents. Cette présence arménienne dans les deux universités prend fin avec le génocide de 1915.

Par ailleurs, les étudiants arméniens des Universités de Genève et de Lausanne forment des sociétés estudiantines enregistrées auprès des rectorats respectifs. Les archives à ce sujet étant fort restreintes, les activités de ces sociétés sont rapportées par la presse locale principalement. Les activités de ces sociétés d'étudiants arméniens occupent une place de choix dans la presse, comme dans la société d'accueil suisse. Des soirées culturelles et annuelles sont organisées dans des lieux prestigieux tels que de grands hôtels et des salles communales. Ces événements, présentant des artistes arméniens célèbres sur la scène européenne, enregistrent une forte participation et voient s'associer à eux des personnalités locales reconnues (recteurs, rédacteurs en chef de journaux, conseillers d'état et fédéraux). Ils permettent de nombreuses rencontres et de multiples échanges culturels et sociaux entre la

---

<sup>344</sup> V<sup>TE</sup> DE LA JONQUIERE A., *Histoire de l'Empire ottoman depuis les origines jusqu'au traité de Berlin*, sous la direction de M. V. Duruy, Librairie Hachette, Paris, 1881, p. 37.

<sup>345</sup> TER MINASSIAN Anahide, *Elites arméniennes en Suisse, Le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle*, p. 37.

société suisse et la culture arménienne. Cela contribue à établir des liens d'amitié privilégiés entre Suisses et Arméniens.

La guerre russo-ottomane de 1877-1878 est un tournant important dans l'histoire de l'empire, ainsi que pour les relations entre les Arméniens et l'empire. Celui-ci perd une partie de ses territoires européens et d'Anatolie orientale. La question arménienne apparaît pour la première fois au niveau international avec le traité d'Ayastefanos du 3 mars 1878, entre les Empires russe et ottoman. Ce traité prévoit des réformes en faveur des Arméniens, élaborées par le patriarche Nerses, ainsi qu'une garantie de protection de cette population contre les attaques kurdes et circassiennes. La concurrence entre les puissances européennes est mise à jour avec ce traité. La France, l'Angleterre et l'Allemagne obligent la Russie à revoir les acquis du traité d'Ayastefanos, considérés comme trop favorables pour la Russie et portant une menace sur l'équilibre européen. La conférence de Berlin débouche sur un nouveau traité, le Traité de Berlin du 14 juillet 1878, qui reformule la question arménienne dans son article 61. Dans ce nouveau traité, les exigences de réformes qui doivent être accordées par l'Empire ottoman sont maintenues, et la garantie de protection prévue par la Russie est élargie en étant reprise par six puissances (dont fait toujours partie la Russie). Le Traité de Berlin, moins favorable pour les Arméniens que celui d'Ayastefanos, est néanmoins au centre de toutes les revendications arméniennes ultérieures. Quant aux Arméniens, de « peuple fidèle » à l'Empire ottoman, ils en deviennent l'« ennemi interne ».

En lieu et place de réformes, le Sultan Abdülhamid forme dès 1890 les « bataillons hamidiens », chargés de mieux contrôler les frontières ottomanes avec la Russie et la Perse, d'intégrer les Kurdes au système central de l'empire et de l'armée et de réprimer les révoltes arméniennes pressenties. Des activités révolutionnaires sont effectivement développées par les Arméniens ottomans et du Caucase au sein de l'Empire ottoman. Plusieurs manifestations sont organisées entre 1890 et 1896 par le parti Hentchakian. Le parti Dachnaktsoutioun est l'auteur de l'occupation de la Banque ottomane à Constantinople le 26 août 1896. Chacune de ces manifestations se terminent par des massacres de populations. Pour réprimer ces mouvements arméniens, le Sultan Abdülhamid lance entre 1894 et 1896 une série de massacres perpétrés contre les Arméniens dans plusieurs villes de l'empire, dont Constantinople, provoquant 300 000 morts et l'exil de 150 000 Arméniens au Caucase et de 150 000 - 200 000 vers les Balkans, en Egypte et aux Etats-Unis.

Relayés par les ambassades européennes sur place et dans la presse occidentale, ces massacres suscitent une forte indignation en Europe et Suisse. Des initiatives de sensibilisation voient le

jour en Suisse romande, portées dans un premier temps par des cercles de l'église et par la presse. Cette mobilisation s'élargit rapidement pour devenir un mouvement de soutien romand, puis national à la cause arménienne. Une conférence publique à Lausanne le 7 septembre 1896 apporte une nouvelle dimension qualitative et quantitative à ce début de mouvement qui s'élargit à divers milieux tant confessionnels que politiques et à toutes les couches sociales. Des comités locaux sont formés dans 21 cantons, regroupés en « Comité suisse de secours en faveur des Arméniens persécutés ». Des activités sont menées en Suisse (sensibilisation, collectes de fonds et pétition adressée au Conseil fédéral) et également au sein de l'Empire ottoman à travers une aide matérielle et l'ouverture de deux orphelinats (Sivas et Ourfa). Une dizaine d'orphelins sont adoptés par des familles en Suisse, d'autres sont pris en charge sur place également dans d'autres orphelinats. Léopold Favre en tant que figure centrale du mouvement, rapporte de plusieurs voyages dans l'empire, des rapports détaillés sur la situation des Arméniens. L'aide suisse collabore sur place principalement avec des organisations humanitaires américaines, françaises, anglaises et allemandes. Au total, le comité suisse soutient 650 orphelins arméniens. En Suisse, la pétition adressée au Conseil fédéral munies de 454 290 signatures (soit 13% de la population suisse, dans le canton de Vaud 44,2% des habitants) est l'une des activités majeures du comité de soutien aux Arméniens. Elle donne notamment à voir le décalage significatif entre le soutien massif de la population et la position officielle du Conseil fédéral. En effet, ce dernier n'entre pas en matière sur la revendication de l'initiative demandant une intervention diplomatique de la Suisse auprès des puissances européennes pour faire cesser les massacres. Le Conseil fédéral invoque la neutralité de la Suisse pour justifier son refus de répondre à la demande du peuple suisse. Une position de neutralité interprétée au contraire comme favorable par les pétitionnaires, qui se réfèrent à des interventions antérieures de la Suisse en matière de conflits internationaux.

Le travail du comité suisse est renforcé lors des massacres d'Adana en 1909 et lors du génocide de 1915. Sur 2000 orphelins arméniens ayant été soutenus par le comité suisse en Anatolie, 1800 perdent la vie, devenus adultes, dans le cadre des déportations et du génocide. Tentant de déplacer son œuvre à Samsun puis à Constantinople, le comité se voit contraint par les autorités turques à quitter le pays, à l'instar des autres organisations d'aide humanitaire présentes sur place. Le comité suisse opte pour l'accueil de réfugiés en Suisse et planifie l'ouverture d'un orphelinat à Bégnins, dans le canton de Vaud, ouvert en 1921. Un deuxième site à Genève ouvre en 1922 pour accueillir les orphelins en âges de scolarité secondaire et de

formation professionnelle. Ce sont environ 250 jeunes arméniens qui achèvent une formation à Genève. Une partie de ces jeunes reste en Suisse et y fondent des familles venant s'ajouter à la diaspora arménienne de Suisse. D'autres immigreront vers diverses destinations.

La dernière période abordée dans ce travail est celle de la fin de l'Empire ottoman, qui se déroule depuis la période d'avant-guerre et jusqu'à la fin de la première guerre mondiale et le Traité de Lausanne. Cette période couvre la prise de pouvoir jeune-turque, les massacres de 1909 à Adana, ainsi que le génocide des Arméniens de 1915. D'abord favorable à l'identité ottomane et à l'empire, le mouvement jeune-turc ne comprend d'ailleurs qu'une minorité de Turcs parmi ses fondateurs, des étudiants en médecine de l'école militaire de Constantinople. Une diversité de sensibilités forme ce mouvement qui évolue au fil des années vers des idées nationalistes attachées à l'identité turque et islamique, sous l'influence du Darwinisme social. A ses idées de droite nationalistes cherchant à sauver l'état, s'opposent les idées révolutionnaires socialistes des mouvements révolutionnaires arméniens. Malgré cette différence, les deux mouvements s'allient pour renverser le sultan et réinstaller le système constitutionnel suspendu par Abdülhamid après la guerre russo-ottomane de 1878. On voit clairement dans cette alliance que les Jeunes-Turcs sont majoritairement opposés à toute forme de violence contre l'empire, de même qu'à toute intervention militaire et diplomatique étrangère. Ainsi, ils exigent de façon répétée le retrait de la question arménienne du niveau international. La « Révolution » jeune turque, dont nous avons expliqué qu'il ne s'agit pas à nos yeux d'une révolution en tant que telle, oblige le sultan à réinstaurer la constitution tout en conservant son statut de sultan. C'est d'ailleurs lui qui fait le discours d'ouverture du parlement constitutionnel. Les Jeunes-Turcs s'approprient l'appareil de l'état et renforcent leur influence à Constantinople puis en Anatolie en fonctionnant avec un double niveau d'organisation légale et illégale, le centre du parti se maintenant à Salonique. Malgré la permanence de l'appareil d'état qui passe des mains du sultan à celles des Jeunes-Turcs, une brève période de liberté entre 1909 et 1913 permet aux Arméniens une intégration dans le système. Ceux-ci rentrent en masse de l'étranger et établissent des partis légaux, entrant par là-même dans le champ de contrôle des Jeunes-Turcs. La confiance déployée par les Arméniens envers les Jeunes-Turcs se manifeste lors de la tentative de soulèvement de 1909 durant laquelle les leaders jeunes-turcs, chassés du pouvoir, se réfugient chez les leaders des partis arméniens. Ces derniers sont loin d'imaginer que ces mêmes personnes décideront de leur exécution six ans plus tard.

Devant la perte de ses territoires européens lors de deux guerres balkaniques (1912 et 1913), ajoutée à celle de l'Afrique du Nord et de l'Arabie occupées par la France, l'Angleterre et l'Italie, les Jeunes-Turcs se trouvent devant l'impossibilité de sauver leur empire. Ils intensifient leur idée de création d'un empire turc musulman allant de Constantinople au Caucase, voir plus loin encore en Orient, reliant l'ensemble du « monde turc ». La présence de Grecs et d'Arméniens aux identités nationales et religieuses différentes et chrétiennes apparaît, dès lors, comme l'obstacle physique à dépasser pour atteindre le but d'un empire turc islamique. Cette nouvelle volonté renforcée de turquisation aboutit à rechercher l'élimination des Arméniens et des Grecs. Les premiers sont victimes du génocide organisé par les Jeunes-Turcs en 1915 dans le contexte favorisant de la guerre mondiale et les seconds sont envoyés en exil forcé par les kémalistes, héritiers des Jeunes-Turcs, dans le cadre des échanges de populations entre la Grèce et la Turquie durant les négociations du Traité de Lausanne. Ce traité légalise ces échanges de populations allant dans le sens d'une purification ethnique de l'Anatolie et enterre définitivement la question arménienne en rejetant et supprimant l'ensemble des revendications concernant les Arméniens et invalidant tout ce que les traités internationaux antérieurs leur accordaient. Alors que les Jeunes-Turcs échouent à sauver l'empire et à construire un nouvel empire turc islamique, leurs héritiers kémalistes parviennent à fonder un Etat-nation turc musulman, ou se débarrassant des Arméniens, de la question arménienne et des Grecs. Dans une Anatolie qui reste néanmoins plurielle avec une forte présence de populations kurdes, la thématique ethnique marquera également l'histoire de la jeune République kémaliste de Turquie.

Concernant la dynamique qui prévaut durant la guerre mondiale, précisons que les Jeunes-Turcs s'allient avec l'Allemagne dont l'influence va grandissante au sein de l'empire, en particulier en ce qui concerne l'armée et l'économie. Durant la guerre, l'impact de la Révolution bolchévique d'Octobre en 1917 vient renverser l'équilibre international. Se mettant à dos l'ensemble des pays occidentaux, la Russie bolchévique soutient les Kémalistes nationalistes dans leur guerre contre l'occupation occidentale. Cette alliance avec les Bolchéviques permet aux Kémalistes de gagner la guerre sur le terrain contre les Arméniens et les Grecs et d'amener la France à signer l'accord d'amitié franco-turc d'Angora, par lequel la France accepte de se retirer de la Cilicie. L'alliance avec les Bolchéviques leur donne également la marge de manœuvre souhaitée pour négocier dans le cadre du Traité de Lausanne. Il s'agit là d'une des premières manifestations de la guerre idéologique désignée sous le nom de « Guerre froide ».

Soulignons un aspect qui vient en partie répondre aux incompréhensions relatives aux causes des massacres et du génocide des Arméniens : il s'agit de l'impact sur la population arménienne qu'ont les conflits et les traités signés à l'issue de ces conflits, mis en évidence par Dadrian : « De la même manière que les massacres des Arméniens de 1895-1896 surviennent après la guerre russo-ottomane de 1878 et le premier projet de réformes en faveur des Arméniens dans le Traité de Berlin, le génocide des Arméniens en 1915 fait suite, comme un résultat inévitable, aux guerres balkaniques et au projet de réformes arrêté en 1914 par les puissances européennes. »<sup>346</sup> Cette succession schématique de « guerre - projet de réformes - massacre » se répète à deux reprises et révèle les informations suivantes : premièrement, l'empire n'a pas la volonté de mener des réformes profondes répondant aux besoins de ses populations, notamment ceux des Arméniens ; deuxièmement, les Arméniens, n'ayant pas les moyens de faire la pression suffisante sur l'empire pour obtenir un changement interne, sollicitent de façon répétée l'intervention des puissances étrangères pour arriver à leur fin. Enfin, les grandes puissances, en maintenant cette contradiction, en tire simplement profit pour exercer des chantages sur l'empire et obtenir des bénéfices propres, ainsi qu'une situation d'équilibre de la concurrence entre elles, sans exercer de protection réelle envers la population arménienne auprès de laquelle elles se sont engagées. Le prix à payer de cette incapacité de l'empire à résoudre une question interne, se reporte finalement sur la population arménienne et sur l'empire lui-même. On constate en effet, la disparition tragique de la population arménienne et celle de l'empire. On peut donc supposer que l'élément clé de la solution se trouvait du côté de l'empire et que l'engagement des grandes puissances n'était pas, contrairement aux apparences, du côté des revendications arméniennes.

L'expérience des Arméniens soulève de nombreuses questions dont celle, essentielle, des peuples sans état. Comme nous l'avons vu, les Arméniens sont répartis entre trois empires. Ils n'ont donc bénéficié ni de la protection, ni de la continuité qu'offrent les institutions étatiques établies. Ainsi, Jeunes-Turcs, Bolchéviques, révolutionnaires perses et arméniens, bien qu'appartenant à une même génération et bien qu'étant confrontés aux idées véhiculées par une même époque, ne parviennent pas aux mêmes résultats. Ceux qui héritent d'une forme d'état et de ses institutions parviennent, schématiquement parlant, à réaliser un projet dans la continuité, même s'il faut relativiser certains aspects des réalités et des résultats obtenus.

---

<sup>346</sup> DARDIAN Vahagn, *Ermeni Soykirim Tarihi Balkanlardan Anadolu ve Kafkassya'ya Ethnik Catisma*, p. 291.

La question des nations réparties entre plusieurs empires, puis états-nations, doit être envisagée sous aux moins deux angles : d'abord, celui d'une évolution distincte du peuple situé dans des contextes qui différent les uns des autres. Cela divise le peuple et empêche une construction identitaire commune. Lorsqu'il s'agit d'états non démocratiques, cette situation représente en plus un obstacle aussi bien à une intégration complète au sein de l'état même, qu'au développement d'une identité « entière ». On constate ainsi le développement d'identités « hybrides », qui se retrouvent à ne pouvoir être ni Turcs, ni « Kurdes », dans le cas des Kurdes, et dans l'obligation de développer une sorte d'identité « grise » propre à leur réalité, qui se manifeste dans plusieurs domaines (culturel, linguistique, etc.).<sup>347</sup> Etant mal intégrées au sein du système où elles se trouvent, ces populations évoluent dans des situations d'insécurité permanente et apparaissent à notre avis comme plus exposées que d'autres, en fonction des conditions qui prévalent, à d'éventuels massacres de populations et génocides. Que ce soit vis-à-vis de leur propre état qui ne leur garantit aucune protection, ou vis-à-vis d'un état voisin. C'est précisément le cas des Kurdes de Syrie actuellement, menacés par l'Etat turc. Des états en principe rivaux sur d'autres questions, peuvent s'allier contre ces peuples, comme on l'a vu à plusieurs reprises dans le cas des Kurdes d'Irak. Ainsi, ce type de situation est source de déstabilisation permanente, pouvant déboucher sur des conflits régionaux entre états, sur des interventions étrangères, voire même sur des conflits internationaux. Les états concernés sont maintenus en situation de faiblesse permanente, et conservent des systèmes anti-démocratiques et répressifs. Une issue à ce type de cercle vicieux, passe par la mise en place de systèmes pluriels et démocratiques, animés par une volonté de cohabitation dans la pluralité, visant à garantir un développement libre des identités présentes et à dépasser les frontières actuelles imposées sans respect des réalités sociales existantes.

Cette discussion amène à nous poser la question de la validité du concept d'état-nation, selon le modèle français, en lien avec des régions multiethniques, multiconfessionnelles et multilinguistiques comme les Balkans, le Caucase et le Moyen-Orient, que ce soit en Turquie ou dans d'autres pays issus de l'empire. Ce modèle se traduit au Moyen-Orient par une uniformisation aux niveaux linguistique, religieux et ethnique. Outre les problèmes qui en découlent pour les populations « éclatées » géographiquement, ces nouveaux pays états-nations sont mis en situation d'être exploités par les puissances dans une nouvelle forme de

---

<sup>347</sup> IRIYE Akira, *Réflexions sur l'histoire globale et transnationale*, Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique (121), 2013, pp. 89-106, <https://journals.openedition.org/chrhc/3174>, consulté, le 01.08.2018.

colonisation et d'assujettissement, ces dernières utilisant les antagonistes locaux (religieux, économiques, politiques et nationaux) pour dominer et gérer ces états en fonction de leurs propres intérêts. Toutefois, les modèles et concepts initialement imposés par les grandes puissances (par exemple en ce qui concerne les frontières et les systèmes politiques) ont été réappropriés par les nouveaux états-nations et sont régulièrement « sacralisés » par eux. Cela les mène à une impasse, en les y enfermant. Ils se retrouvent en quelque sorte prisonniers de leur propre situation. Ainsi, une remise en cause de l'évolution historique par ces nouveaux états, qui ont opéré une coupure volontaire avec leur passé, ne semble guère envisageable par eux. Toute tentative interne de remise en cause, est vivement réprimée par ces états. Rappelons à cet égard que, même si l'histoire récente apparaît comme brève en comparaison à celle des empires, elle semble néanmoins « éternelle » dans l'imaginaire des pouvoirs en place et, progressivement, dans celui de leurs peuples.

Une voie possible pour tenter de sortir de toutes ces impasses est posée par Albert Bonnard, porte-parole du comité suisse de soutien aux Arméniens et directeur de la *Gazette de Lausanne*, qui l'exprime lors de la conférence du 7 septembre 1896 à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne. Il insiste alors sur le rôle que peuvent et doivent jouer les peuples au niveau international pour initier « un procédé nouveau dans le droit international, procédé qui fera peut-être date : l'initiative des peuples venant au secours des peuples et imposant leur volonté à travers les minuties diplomatiques et les ambitions rivales où ces peuples ne sont pour rien. »<sup>348</sup> L'Histoire a montré que la solidarité effectivement manifestée au niveau européen, n'a pas suffi à empêcher ni le génocide, ni par la suite deux guerres mondiales. Cette voie reste néanmoins un idéal à réaliser.

On constate finalement que les états et les populations qui peuvent être vus actuellement comme fragilisés dans les processus décrits plus haut, sont à notre sens dépossédés de leurs héritages historiques. D'une part, en adoptant la technique occidentale sans sa culture ou la démocratie qui l'accompagne, on constate qu'ils s'approprient des modèles européens de façon partielle et éclectique. D'autre part, ils rejettent également une partie de leur propre histoire et culture. En cherchant par exemple à se débarrasser des Chrétiens ou des Juifs au Moyen-Orient sous prétexte qu'il s'agirait de valeurs étrangères, les états renient par là-même le fait que le Christianisme et le Judaïsme, au même titre que l'Islam, sont des produits d'une même terre. Lorsque le Sultan Mehmet II conquiert Constantinople en 1453, il se voit

---

<sup>348</sup> ACV, P, Arméniens 3-4, no :19430, *Lausanne pour les Arméniens*, Gazette de Lausanne, le 8 décembre 1896.

l'héritier de l'Empire romain, une assertion qui paraîtrait invraisemblable et même injurieuse aujourd'hui dans le cadre de la Turquie moderne, coupée de son histoire. Une déconstruction de l'histoire pour la réhabiliter et la reconstruire sur une base plurielle permettrait d'envisager un avenir commun dans ces régions divisées et en situations de conflits permanents.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **ARCHIVES**

#### **Archives fédérales suisses, Minorités nationales, mouvements nationaux et nationalistes**

- AF, E2 / 14240 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Comité & Colonie Arménienne 1896-1897.
- AF, E2 / 14240 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Armenier in Genf 1902, no:204.
- AF, E2 / 13954- Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Kongress armenischer Studenten in Bern von 3-10 April 1905.

#### **Archives fédérales suisses imprimables**

- *Rapport présenté à l'Assemblée fédérale par le Conseil fédéral suisse sur sa gestion pendant l'année 1897*, p. 328-329, [www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch](http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch).

#### **Archives administratives et patrimoniales de l'Université de Genève**

- CH UNIGE/aap/2/5B1/6, Université de Genève, *Correspondance du Recteur novembre - décembre 1903*.
- CH UNIGE/aap/biblio/PU 59/..., Université de Genève, *Discours prononcés à la séance solennelle 1881-1906*.
- CH UNIGE/aap/biblio/PU 35/..., Université de Genève, *Liste des autorités, professeurs, étudiants et auditeurs*.

#### **Archives d'Etat de Genève**

- CH AEG Justice et Police Ga 157, *Nazarbékian, 1889-1891*.
- CH AEG Archives privées 192.8.62 : *Lettres de la Société des étudiants arméniens (1909-1917)*.

#### **Archives de la Ville de Genève**

- CH AVG 540.A. 2/39, Ville de Genève, *Registres des mariages et des divorces, année 1888, acte de mariage, no : 175 Nazarbékian et Wartanoff*.

#### **Archives cantonales vaudoises**

- ACV, P Arméniens : Comité vaudois de secours en faveur des Arméniens persécutés.
- ACV, K XIII, 369/69-70, Grades décernés par l'Université de Lausanne 1891-1917 et 1906-1917-1940.
- ACV, K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne.

#### **PANDORE, Portail des archives de l'Université de Lausanne**

- Université de Lausanne, *Livret de l'Etudiant*, publié sous la direction du comité de patronage des étudiants, édité par TH. SACK-REYMOND, Lausanne, 1907-1908.
- HAESCHEL-DUFEY F., *Guide-Programme de l'Etudiant fondé en 1905 par Th. Snack-Reymond, Semestre d'été 1920*, F. Haeschel-Dufey, Lausanne, 1920.
- HAESCHEL-DUFEY F., *Guide-Programme de l'Etudiant fondé en 1905 par Th. Snack-Reymond, Semestre d'été 1920*, F. Haeschel-Dufey, Lausanne, 1925

## **Collections numérisées des trois prestigieux quotidiens : le Journal de Genève, la Gazette de Lausanne et Le Nouveau Quotidien.**

- <http://www.letempsarchives.ch/>

### **Archives des Nations Unies**

- BvS/28/381-4/, *Union des Etudiants Arméniens de l'Europe - Genève, 1901.11.29 (File)*, <http://biblio-archives.unog.ch/detail.aspx?ID=42472>, consulté le 10.07.2017.

- ILO-BIT : R 226/1, *Refugees, Greek refugees, Refugees from the thrace and Asia minor (10/1922-09/1923)*, *Société des Nations, Rapport sur les travaux du Haut-Commissariat pour les réfugiés présenté à la quatrième assemblée par le Dr. Fridtjof Nansen*, Genève le 4 septembre 1923.

### **OUVRAGES**

- AHARONIAN Avétis, *Les anciennes croyances arméniennes d'après le folklore arménien*, Imprimerie Jent, Genève, 1913.

- AKIN Kadir, *Ermeni Devrimci Paramaz - Abdülamid'den Ittihat Terakki'ye Ermeni sosyalistleri ve soykirim*, Ed. Diptnot, Ankara, 2015.

- ARTINIAN Vartan, *Osmanli Devleti'nde Ermeni Anayasasi'nin Dogusu 1839-1863*, Aras, Istanbul, 2004.

- AVAGYAN Arsen, MINASSIAN Gäidz F., *Ermeniler ve Ittihat ve Terakki - Isbirliginden çatismaya*, Ed. Aras, Istanbul, 2013.

- Comité central de la Fédération des comités suisses amis des Arméniens, *Suisse et Arménie, Le passé et l'avenir de l'œuvre suisse en Arménie*, Genève, 1919.

- BARSOUMIAN Hagop L., *Istanbul'un Ermeni Amiralar Sinifi*, Aras, Istanbul, 2013.

- BEYLERIAN Arthur, *Les grandes puissances l'Empire ottoman et les Arméniens dans les archives françaises (1914-1918)*, Publication de la Sorbonne, Série « Documents » -34, Paris, 1983.

- BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie – De l'Empire à nos jours*, Editions Tallandiers, Paris, 2013.

- BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent et KEVORKIAN H. Raymond, *Comprendre le génocide des Arémniens, 1915 à nos jours*, Talandier, Paris, 2015

- DADRIAN Vahakn, *Autopsie du génocide arménien*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1995.

- DARDIAN Vahakn, *Ermeni Soykirim Tarihi Balkanlardan Anadolu ve Kafkassya'ya Ethnik Catisma*, Belge Yayinlari, Istanbul, 2008,

- DE LA GARDE DE DIEU L., *Histoire de l'Islamisme et de l'Empire ottoman*, Société Belge de Librairie, Bruxelles, 1892.

- D'OHSSON Ignace Mouradgea, *Tableau général de l'empire Othoman, divisé en deux parties, dont l'une comprend la Législation Mahométane ; l'autre, l'Histoire de l'Empire Othoman. Dédié au roi de Suède*, Tome second, De l'imprimerie de Monsieur, Paris, 1788.

- DÜNDAR Fuad, *Ittihat ve Terakki'nin Müsulmanlari Iskân politikasi (1913-1918)*, Iletisim Yayinlari, Istanbul, 2001

- FAVRE Edouard, *Léopold Favre 1846-1922*, Imprimerie Albert Kundig, Genève, 1923.

- GEORGEON François, *Abdülhamid II. Le Sultan-Calife (1876-1909)*, Fayard, Paris, 2003.

- HENGELHARDT Edouard Philippe, *La Turquie et le Tanzimat ou Histoire des réformes dans l'Empire ottoman depuis 1826 jusqu'à nos jours*, A. Cotillon et Cie, Imprimeurs-Editeurs, Paris, 1882.
- KEVORKIAN Raymond H., PABOUDJIAN Paul B., *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*, Les Editions d'Art et d'Histoire, Paris, 1992.
- KEVORKIAN Raymond, *Le génocide des Arméniens*, Odile Jacob, Paris, 2006.
- KIESER Hans-Lucas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999.
- KRAFFT-BONNARD Anthony, *Ecole arménienne. Begnins et Genève*, Imprimerie La Concorde, Lausanne, 1928.
- KRAFFT-BONNARD Anthony, *Dix ans après l'ouverture du foyer arménien de Begnins*, Imprimeries réunies SA, Lausanne, 1931.
- KRAFFT-BONNARD Anthony, *Sans Patrie, Seules sur la terre !*, Victoria Hall, A. Pfrirter, Genève, 1934.
- LEPSIUS Johannes, *L'Arménie et l'Europe, Un acte d'accusation contre les grandes puissances chrétiennes*, Payot, Lausanne, 1896.
- LEPSIUS Johannes, *Rapport secret sur les massacres d'Arménie (1915-1916)*, Payot, Paris, 1987
- MANOUKIAN Abel-Hratch, *La communauté arménienne de Suisse. Le présent et une histoire de plus de 100 ans*, Ataz Printing Press, Beyrouth, 2009.
- MATINIAN Loucenthag, *Contribution à l'étude de la tuberculose chondrocostale*, Soc. Générale d'imprimerie, Genève, 1905.
- MEGAVORIAN Agop, *Etude ethnographique et juridique sur la famille et le mariage arméniens, précédée d'un aperçu historique*, Imprimerie CH. Pache, Lausanne, 1894.
- MINASSIAN Gäidz, *Guerre et terrorisme arméniens*, Paris, PUF, 2002.
- MINASSIAN Gäidz, *Le rêve brisé des Arméniens*, Ed. Flammarion, 2015.
- MOURAVIEFF Boris, *L'alliance russo-turque au milieu des guerres napoléoniennes*, Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1954
- NORADOUNGHIAN Gabriel Efendi, *Recueil d'actes internationaux de l'Empire ottoman, tome deuxième, 1789 – 1856*, Librairie Cotillon, F. Pichon, Successeur, 1900.
- SISMAN Adnan, *Tanzimat döneminde Fransa'ya gönderilen Osmanlı öğrencileri (1839-1876)*, Türk Tarih Kurumu, Ankara, 2004.
- TEOPIILIAN Mgrditch, *Les traités de garantie au point de vue juridique*, Imprimerie J. Studer, Genève, 1904.
- TER MINASSIAN Anahide, *La question arménienne*, éditions Parenthèses, Roquevaire, 1982.
- TER MINASSIAN Anahide, *1918-1920 La République d'Arménie*, éditions Complexe, Bruxelles, 1989.
- TER MINASSIAN Anahide, *Histoires croisées, Diaspora Arménie Transcaucasie 1880-1990*, Editions Parenthèses, Marseille, 1997.

- TUTUNDJIAN Télémaque, *Du pacte politique entre l'état Ottoman et es nations non-musulmanes de la Turquie*, Imprimerie G. Vaney-Burnier, Lausanne, 1904.
- VARANDIAN Mikaël, *L'Arménie et la question arménienne, avec une préface de Victor Bérard*, Laval imprimerie moderne, G. Kavanagh Cle, Paris, 1917.
- V<sup>TE</sup> DE LA JONQUIERE A., *Histoire de l'Empire ottoman depuis les origines jusqu'au traité de Berlin*, sous la direction de M. V. Duruy, Librairie Hachette, Paris, 1881.

## ARTICLES

- ALISHAN, P. Lèon. *Tableau succinct de l'histoire et de la littérature de l'Arménie*, In. Sous la direction de M. A. BONNETTY, *Annales de Philosophie chrétienne*, recueil périodique, Vème série, tome II, n°8, aout, Bureau des annales de philosophie chrétienne, Paris, 1860.
- AYDIN Mahir, *Karabet tomayan : un pion arménien de l'imperialisme occidental*, consulté le 30.06.2018. <http://turksandarmenians.marmara.edu.tr/fr/karabet-tomayan-un-pion-armenien-de-limperialisme-occidental/>.
- DORRONSORO Gilles, *Les politiques ottomane et républicaine au Kurdistan à partir de la comparaison des milices Hamidiye et korucu : modèles institutionnels, retribalisation et dynamique des conflits*, *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue N°5, Power, ideology, knowledge - deconstructing Kurdish Studies, [En ligne], 5 | 2006, mis en ligne le 05 mars 2015, consulté le 10.07.2018. <http://www.ejts.org/document778.html>.
- ETENSEL ILDEM Arzu, *La formation des enseignants de français en Turquie : le cas du département de français de l'université d'Ankara*, *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, [En ligne], 55 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2018, consulté le 04.08.2018, pp. 2-3, URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/4312>,
- GASPARD Armand, *Le traité de Lausanne, la question arménienne et la Suisse*, In : KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999, p 269-272.
- GEORGEON François, *La formation des élites à la fin de l'Empire ottoman : le cas de Galatasaray*, In : *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, no 72, 1994.
- IRIYE Akira, *Réflexions sur l'histoire globale et transnationale*, *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique* (121), 2013, pp. 89-106, consulté, le 01.08.2018. <https://journals.openedition.org/chrhc/3174>.
- LENINE, *Le droit à l'auto-détermination (1913-1914)*. In : *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°41-42, 1996. *Nation, nationalités et nationalismes en Europe de 1850 à 1920 (I)* pp. 52-53.
- NALBANDIAN Louise, *Le Parti révolutionnaire Huntchakian 1887-1896*, chapitre 4 de *The Armenian Revolutionary Movement - The Development of Armenian Political Parties through the Nineteenth Century (Berkley and Los Angeles, 1963)*, consulté le 28.04. 2018, [http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical\\_nalbandian.html](http://www.hunchak.org.au/aboutus/historical_nalbandian.html).
- TER MINASSIAN Anahide, *Le mouvement révolutionnaire arménien, 1890-1903*. In : *Cahiers du monde russe et soviétique*, vol. 14, no. 4, Octobre - décembre 1973. pp. 536-607.
- TER MINASSIAN Anahide, *Élites arméniennes en Suisse, Le rôle de Genève dans la formation des élites arméniennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle*. In : KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999.

- TER MINASSIAN Taline, *Genève : « Capitale » de l'édition arménienne ? La presse et les éditions arméniennes en Suisse avant la première guerre mondiale*. In : KIESER Hans-Lukas, *La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Chronos, Zürich, 1999, pp 53-65.
- TIMUR AGILDERE Suna, *L'éducation de l'élite féminine dans l'Empire Ottoman au XIXe siècle : Le Pensionnat de filles de Notre-Dame de Sion d'Istanbul (1856)*, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, [En ligne], 47-48 | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 05.03.2018, p. 2, URL : <https://journals.openedition.org/dhfles/3163>.
- VAHDETTIN Engin, *L'établissement des régiments de cavalerie légère Hamidiye*, consulté le 07.07.2018. <http://turksandarmenians.marmara.edu.tr/fr/letablissement-des-regiments-de-cavalerie-legere-hamidiye/>.

## **SITES INTERNET**

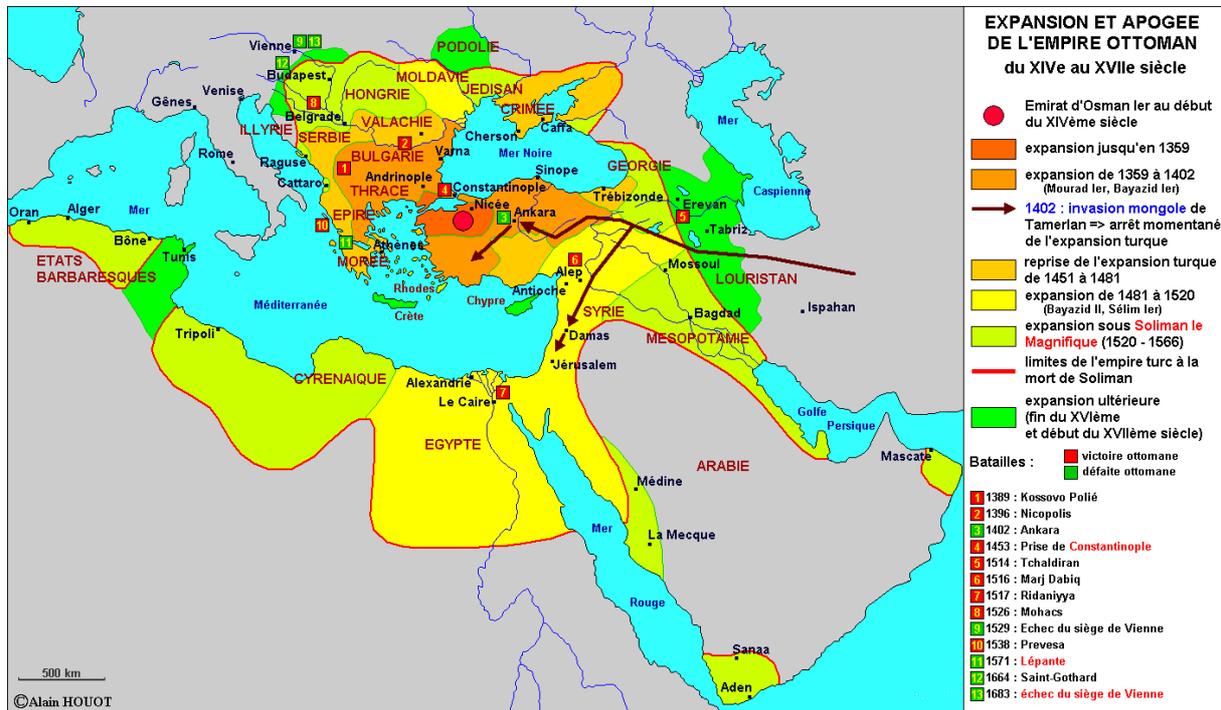
- <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch>
- <http://biblio-archive.unog.ch>
- <http://mjp.univ-perp.fr>
- <http://www.hunchak.org.au>
- <http://turksandarmenians.marmara.edu.tr/fr>
- <http://journals.openedition.org>
- <http://www.hls-dhs-dss.ch>
- <http://sepharadesdlevant.fr>
- <http://www.armenica.org>

## REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont au Prof. Matthias Schulz, dont j'ai apprécié l'enseignement et l'encadrement efficace. Je remercie également la Prof. Valentina Calzolari Bouvier, responsable de l'Unité d'études arméniennes à l'Université de Genève, pour son enseignement et les contacts avec les responsables de la communauté arménienne de Genève. Merci à M. Daniel Papazian, Président de la Fondation St. Grégoire l'Illuminateur pour son aimable collaboration et à Mme Nevrik Azadian, responsable de la bibliothèque du Centre Arménien Hagop D. Topalian, pour son accueil et sa disponibilité. Merci également à Mme Dominique Torrione-Vouilloz, archiviste aux Archives administratives et patrimoniales de l'Université de Genève pour son aimable collaboration, ainsi qu'aux archivistes des Archives cantonales vaudoises. Merci à la Fondation Hélène et Victor Barbour et à la Fondation atDta pour leur aide financière durant mes études de maîtrise à Genève. Merci à Anne-Claude Gerber pour sa disponibilité et son soutien en matière de relecture et de correction et à Maxime Estoppey pour la réalisation du drapeau arménien.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Cartes



Source : <http://sepharadesdulant.fr/page-3/l'empire-ottoman/>, consulté le 07.09.2018



Source : <http://sepharadesdulant.fr/page-3/l'empire-ottoman/>, consulté le 07.09.2018

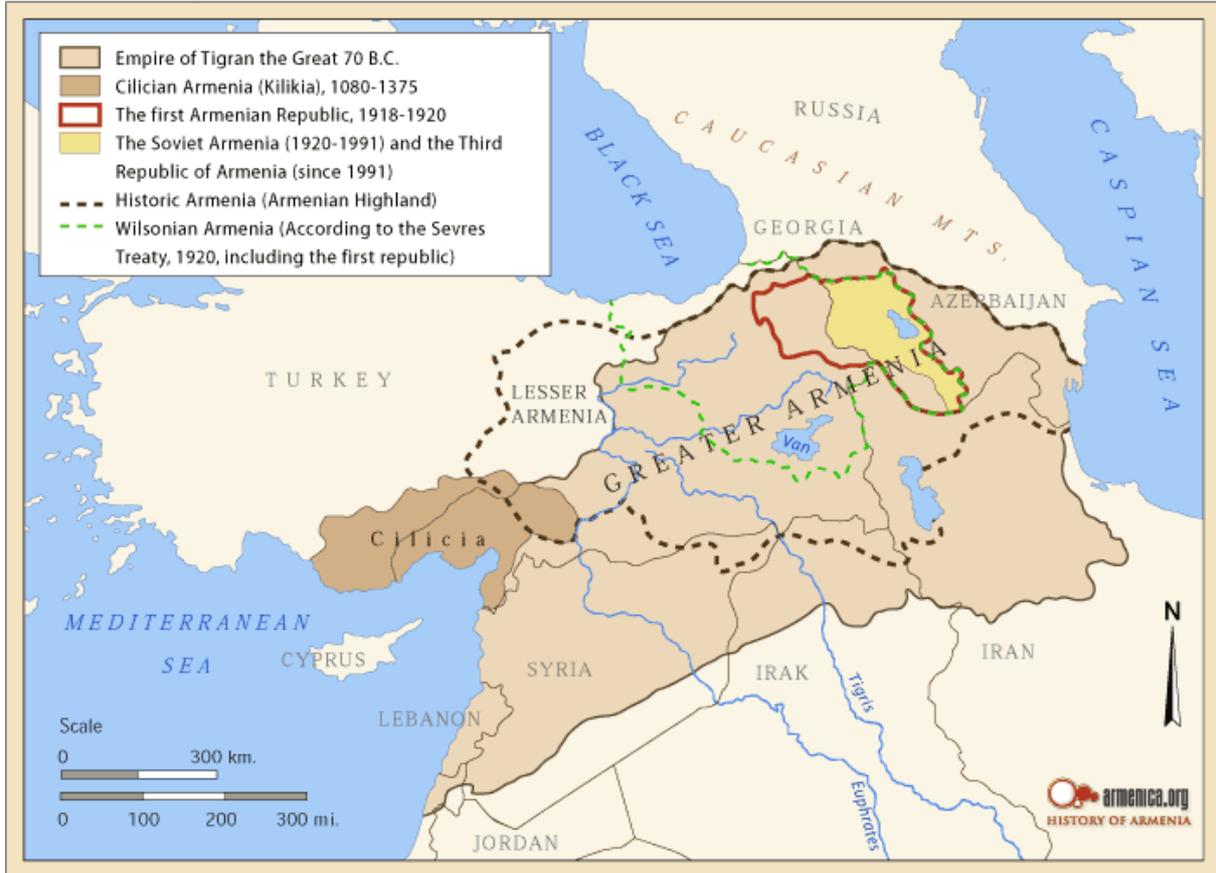


Source : <http://sepharadesdulant.fr/page-3/empire-ottoman/>, consulté le 07.09.2018



Source : <http://sepharadesdulant.fr/page-3/empire-ottoman/>, consulté le 07.09.2018.

### Armenia through out the history



Source :

<http://www.armenica.org/cgi-bin/armenica.cgi?25742644509223=1=3==Armenia==1=3=AAA>,  
consulté le 06.09.2018.

### Annexe 2 : Drapeau arménien

Nous présentons ci-dessous le drapeau arménien tel qu'il a été utilisé par les étudiants arméniens d'Europe lors de leurs congrès en 1902 à Genève et en 1905 à Berne. Ilsa Frapan, étudiante venue de Hambourg pour participer au 5<sup>ème</sup> Congrès des étudiants arméniens d'Europe qui se réunit à l'Hôtel des Alpes à Genève du 29 mars au 6 avril 1902, décrit le drapeau ainsi : « Rouge-blanc-vert, traversé par deux bandes de deuil et marquant, par six étoiles, les vilayets de ce malheureux et noble pays. Le rouge, c'est le sang versé ; le blanc indique la pureté des intentions ; le vert, l'espérance ; les bandes noires disent le deuil – que portent les Arméniens – de la patrie opprimée. »<sup>349</sup> Le 11 avril 1905, un rapport de police bernois fournit une coupure de journal qui mentionne également l'utilisation de ce drapeau par les étudiants arméniens lors de leur congrès se déroulant à l'Hôtel Eiger à Berne, du 3 au 10 avril 1905 : « *Eine fremdartige Flagge ist seit einigen Tagen auf dem Balkon des Hotels*

<sup>349</sup> AF, E2 / 14240 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Armenier in Genf 1902, no:204, *Congrès des Arméniens*, Tribune de Genève, le 01.04.1902.

« Eiger » aufgepflanzt. Grün, weiss, rot – man könnte meinen, es seien die Neuenburger Farben, wenn nicht zwei braune Streifen mit je drei Sternen schräg dadurch geführt wären. Es ist die Fahne der armenischen Studenten. (...) Wer also die armenische Nationalfahne sehen will – in der Türkei wäre deren Aufpflanzung mit Gefahr verbunden – der komme in das Mattenhofquartier, wo man also gegenwärtig auch etwas Weltgeschichte macht.»<sup>350</sup>



Sources: Drapeau réalisé par Maxime Estoppey le 12.09.2018, sur la base des indications trouvées dans les AF, E2 / 14240 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Armenier in Genf 1902, no : 204 et AF, E2 / 13954 - Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Kongress armenischer Studenten in Bern von 3-10 April 1905.

---

<sup>350</sup> AF, E2 / 13954- Bundesanwaltschaft, Politische Polizei, Kongress armenischer Studenten in Bern von 3-10 April 1905.

### Annexe 3 : Liste des étudiants arméniens à l'Université de Genève (1890-1926)<sup>351</sup>

	NOM	PRENOM	GENRE	ORIGINE	PAYS	FACULTE	ADRESSE	SEMESTES
1	ABOVIANTZ	Alexandre	H	Arménien	Arménie	Médecine	Chemin de la Roseraie, 19	1890-97/1900-02
2	ABOVIANTZ	Marie	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Chemin de la Roseraie, 19	1895-96
3	ACHDJIBACHIAN	Vagharchak	H		Turquie	Médecine	Rue Beau-Séjour	1913-14
4	ADAMIAN	Mkritsch	H	Arménien	Arménie	Sciences	Boulevard de Plainpalais, 20	1894-95
5	ADAMIAN	Nikita	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de Saussure, 6	1893-97
6	ADAMIAN	Nina	F	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de Carouge, 94.	1901-02
7	ADAMIAN	Hélène	F	Russie	Russie	Lettres et Sciences sociales	Rond-Point de Plainpalais, 7	1901-04
8	ADAMIAN	Eugénie	F	Russie	Russie	Lettres et Sciences sociales	Rond-Point de Plainpalais, 7	1900-04
9	ADJEMIAN	Ghévont	H	Bilédjik	Turquie	Médecine	Rue John-Grasset 12	1909-14
10	AFRIKIAN	Pogos	H	Arménien	Arménie	Médecine	Rue de l'Université, 3	1890-91
11	AFTANDIAN-BOULIGUINE	Zoé	F	Stavropol	Russie	Sciences	Rue des Peupliers, 17	1908-09/1911-13
12	AFTANDILIAN	Arménak	H	Tauris	Perse	Médecine	Roseraie, 37	1910/1912-13
13	AFTANDILIAN	Ervand	H	Tauris	Perse	Médecine	Roseraie, 37	1908-12
14	AFTANDILIAN	Nvart	F		Perse (Arménie)	Sciences	Boul. de la Cluse, 23	1918-20
15	AGHADIAN	Stephania	H	Arménien	Arménie	Médecine	Hôtel de Genève	1897-98
16	AGHAYAN	Alexandre	H	Téhéran	Perse	Droit	Chemin Sautter, 34	1907-08/1910-12
17	AGHAYAN	Haïk	H		Perse	Sciences	Chemin Sautter, 3	1911-13/1920-22
18	AGHAYAN	Sophie	F		Perse	Lettres et Sc. Sociales	Chemin Sautter, 3	1911-12
19	AGHAYANTZ	Vartanouch	F	Tauris	Perse	Sciences	Chemin Sautter, 3	1910-11
20	AHARONIAN	Arpénin	H		Arménie	Médecine	Bd Georges-Favon, 10	1920
21	AÏVASIAN	Elisabeth	F		Russie (Caucase)	Lettres	Rue de Carouge, 29	1909-12
22	AÏVASIAN	Minass	H	Akhalchicha	Russie	Médecine	Rue Gourgas, 10	1909-13
23	AKHOUMIAN	Mariam	F		Russie	Lettres et Sciences sociales	Rue de Candolle, 6	1906-09
24	AKOPIAN	Nektariné	F	Russie	Russie	Lettres et Sciences sociales	Rue de Candolle, 36	1902-05/1911-12
25	AKOPIAN	Aznive	H	Tiflis	Russie	Lettres et Sciences sociales	Rue de l'Université, 3	1905-06/1908-10
26	ALADJALIAN	Léon	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue Dancet, 15	1891-96
27	ALOYAN	Harountioun	H		Turquie	Droit	Bd Pont d'Arve 11	1913-14
28	ALVASIAN	Elisabeth	F		Russie (Caucase)	Lettres et Sc. Sociales	Boul. Carl-Vogt, 71	1911-12
29	AMBROUMIAN	Marie	F	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de l'Ecole-de-Médecine, 2	1894-1902
30	AMIRAGUIAN	Artachès	H		Russie	Lettres et Sciences sociales	Rue St-Léger, 2 bis	1909
31	AMIRCHANIAN	Lida	F	Russe	Russie	Sciences	Rue des Chaudronniers, 16	1900-01
32	ANAINTZ	Haïkanouche	F		Russie	Sciences	Rue Caroline, 44	1909
33	ANOPIAN	Gregoire	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de Carouge, 25	1899-1901
34	AOUTSCHIANZ	Véra	F		Russie	Droit	Boulevard Georges-Favon, 10	1906
35	ARABIAN	Haroutune	H	Arménien	Arménie	Chirurgie Policlinique	Boul. de Plain-Palais, 37	1896-1904
36	ARKHIPIANTZ	Catchatour	H	Arménien	Arménie	Médecine	Boul. de la Cluse, 18	1899-1902
37	ARKISSIANTZ	Arméhak	H	Tauris	Perse	Médecine	Rue de Carouge, 70	1910-11
38	AROUNIANTZ	Achote	H		Russie	Médecine	Boulevard Carl-Vogt, 78	1908-09
39	AROUTJUNIANZ	Chouchanick	F		Russie	Sciences	Avenue du Mail, 18	1907-08
40	AROUTUNIANZ	Léon	H		Russie (Caucase)	Médecine	Rue des Maraîchers, 55	1908-13
41	ARSLANIANZ	Artaches	H		Russie	Lettres et Sc. Sociales	Boulevard de la Cluse, 25	1906-08
42	ASLANIAN	Grégoire	H	Arménien	Arménie	Droit	Rue Lombard, 4	1902
43	ASSADOURIAN	Dziadzian	H	Turc	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Genève	1897
44	ATABEKIANTZ	Alexandre	H	Arménien	Arménie	Médecine	Route de Carouge, 34	1888-96
45	ATABEKIANTZ	Anna	F	Arménien	Arménie	Médecine	Boulevard de la Cluse, 19	1890-1900
46	ATABEKIANTZ	Catherine	F	Russie	Russie	Médecine	Chemin de la Roseraie, 68	1905-07
47	AZAHAPETIAN	Artvart	H		Russie	Médecine	Chemin Gourgas, 10	1904-09
48	AZARAPETIAN	Eugénie	F		Russie	Lettres et Sc. Sociales	Rue des Voisins, 20	1911-12
49	BABAINTZ-BABAEFF	Léon	H		Géorgie	Médecine	Bd Georges-Favon, 26	1921-22
50	BABALIANZ	Artachès	H		Russie	Médecine	Rue de Carouge, 92	1907-09

<sup>351</sup> CH UNIGE/aap/biblio/PU 35/., Université de Genève, Liste des autorités, professeurs, étudiants et auditeurs, 1880-1943, Imprimerie commerciale, Genève.

51	BABIKIAN	Danio	H		Bulgarie	Droit	Bd des Philosophes 23	1909-10
52	BABIKIAN	Diran	H	Adana	Turquie	Droit	Boul. du Pont d'Arve, 8	1907-10
53	BAGDASARIAN	Samuel	H		Turquie	Lettres et Sc. sociales	Rue des Eaux-Vives, 77	1907-10
54	BAGDASSARIAN	Alexandre	F	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Roseraie, 68	1902
55	BAGDASSARIAN	Tigran	H	Tauris	Perse	Médecine	Roseraie, 39	1907/1909-13
56	BAGHDASWIAN	Emma	F		Turquie	Lettres et Sc. sociales	Rue du Port-Franc, 1	1908-09
57	BAGRAMIAN	Ahot	H		Arménie	Sciences	Passage Rd-Pt-Plainp. 3	1922-23
58	BAHATRIAN	Gabriel	H	Arménien	Arménie	Sciences	Route de la Cluse, 39	1893-98
59	BAHATRIAN	Bahatour	H	Arménien	Arménie	Sciences	Boulevard de la Cluse, 15	1895-96
60	BAHTIARIAN	Archag	H	Constantinople	Turquie	Droit	Passage des Lions, 6	1916-17
61	BAÏBITCHIAN	Louseguen	H	Nakitchévan	Russie	Médecine	Rue de Candolle, 4	1908-15
62	BALAÏAN	Marie	F		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue du Centre. 25	1907-08
63	BALASSARIAN	Vahan	H		Russie	Médecine	Rue du Rhône, 23	1907-08
64	BARSEGUIAN	Berdjouki	H	Constantinople	Turquie	Lettres et Sc. Sociales	A venue de Lancy, 5	1911
65	BASMADJIAN	Khorène	H	Aintab	Turquie	Droit	Av. de Lancy 13	1914-15
66	BAZIRGUIAN	Yervant	H	Turquie	Turquie	Droit	Avenue de Lancy, 2.	1901-04
67	B EGLARIAN	Nina	F		Russie	Lettres et Sc. sociales	Hôtel de la Métropole	1906-08
68	B EGLARIAN	Tigrane	H	Maragha	Perse	Sciences	Rue des Peupliers, 17	1908-10/1012-14
69	BEKIAN	Katchatour	H		Russie	Droit	Boulevard de la Cluse, 21	1904-08
70	BEKIAN	Nuchan	H		Turquie	Sciences	Villereuse, 16	1916-18
71	BERBERIAN	Rubin	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue du Stand, 11	1890-92
72	BLEDJIAN	Hampartzoum	H		Turquie	Lettres et Sc. Sociales	Rue du VIont-Blanc, 16	1910-12
73	BODOURIAN	Araxie	F		Turquie	Lettres	Av. Jules-Crosnier, 12	1923-25
74	BOGHOSSIAN	Krikor	H		Turquie	Lettres	Boul. de la Cluse, 23	1915-18
75	BOHDJALIAN	Haroutioun	H		Turquie	Médecine	R. des Anonymes, 4 bis	1914-19
76	BOLADIAN	Achkène	F	Erzérourm	Turquie	Lettres et Sc. Sociales	Boul. de la Cluse, 25	1911-13
77	BOOZOFF	Léon	H	Arménien	Arménie	Médecine	Boul. des Philosophes, 19	1897-99
78	BORIAN TZ	Arménak	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard Carl-Vogt, 4	1905-06
79	BOUDAGHIAN	Hrand	H		Perse	Sciences écon. et soc.	Ch. de Miremont, 25	1924-26
80	BOUDAGUIAN	Annette	F	Russie	Russie	Sciences	Rue de l'Ecole-de-Médecine, 8	1904-05
81	BOYADJIAN	Edouard	H		Turquie	Lettres et Sc. sociales	Rue de la Violette 9	1914-19
82	BOYADJIAN	Cyranouche	F		Russie	Lettres	Avenue Calas, 8	1921
83	BZDIGUIAN	Zacharie	H	Arménien	Arménie	Droit	Rue de l'Arquebuse, 22	1899-1901
84	CALOUSDIAN	Cricore	H		Turquie d'Asie	Médecine	Rue John-Grasset, 12	1913-14
85	CARAPETIAN	Arshak	H	Perse	Perse	Médecine	Boulevard de la Cluse, 23	1903
86	CHAHNAZARIAN	Sarkis	H	Mouch	Turquie	Sciences	Rue Bernard-Dussaud, 6	1910-14
87	CHAMLIAN	Missak	H	Arménien	Arménie	Médecine	Chemin des Pitons, 10	1899-1900
88	CHAUMIAN	Stéfan	H	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard de la Cluse	1903-04
89	CHEKHIAN TZ	Siméon	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue de Carouge. 56	1893-98
90	CHEKIAN TZ	Archak	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rond-point de Plainpalais, 1	1896-97
91	CHERIDJIAN	Zareh	H	Arménien	Arménien	Chirurgie Policlinique		1897-1905
92	CHOUKIAN	Berthe	F		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boul. Carl-Vogt, 37	1910
93	CHOUKIAN	Glika	H	Vilna	Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulev. de la Cluse, 9	1908-12
94	CHUZORIAN TZ	Miron	H	Russe	Russie	Sciences	Boul. du Pont-d' Arve	1893-94
95	DANDOURIAN	Astin	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard Georges-Favon, 25	1907
96	DANDOURIAN	Achkik	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue Verte, 11	1906-08
97	DAVTHIAN TZ	Honan	H	Arménien	Arménie	Sciences	Grands-PhiJosophes, 14.	1893-96
98	DEMIRIAN	Michel	H		Turquie	Médecine	V-G 2	1908-15
99	DÉMIRTSCHOGLIAN	Dérénik	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard de la Cluse, 19	1905-07
100	DER GARABEDIAN	Garaud	H		Arménie	Droit	Tranchées de Rive, 19	1920-21

101	DER GRDJIKIAN	Nersès	H		Arménie	Sciences	Rue de la Ferme, 14	1920
102	DER NERSESSIAN	Sirarpie	F		Turquie	Lettres	Boul. de la Cluse, 9	1918-19
103	DER-STEPANIAN	Edouard	H	Mam-ul-Aziz	Turquie	Médecine	Rue de la Synagogue, 35	1909-14
104	DIRADOURIAN	Kévork	H			Médecine, Chef de laboratoire dermatologie	Chemin du Square, 3	1915-20/1922-23
105	DIRRAU DEDEYAN	Emma	F		Smyrne	Lettres	Hôtel Beau-Séjour, Champel	1919
106	DJAMHAZIAN	Joseph	H		Turquie	Sciences	Rue Lesehot, 4	1918
107	DJERRAHIAN	Barouyr	H	Turquie	Turquie	Ecole Dentaire	Champel	1900-02
108	DJEZVEDJIAN	Aram	H		Turquie	Lettres et Sc. sociales	Rue Michel-Chauvet, 8	1918-19
109	DOUBIANSKI	Georges	H	Niejine	Russie	Sciences	Acacias, villa Fornasari	1910
110	DRAMPIANT	Tateros	H		Russie	Sciences	Boulevard de la Cluse, 21	1908-09
111	DROUIAN	David	H		Russie	Médecine	Av. du Mail 3	1913-18
112	DVOUMIANTZEFF	Serge	H		Russie	Sciences	Rue Blanche, 3	1912-14
113	EBEYAN	Hérante	H	Constantinople	Turquie	Médecine	Rd-Pt de Plainpalais, 6	1901-05
114	EGHIAYAN	Archak	H		Perse (Arménie)	Médecine	Rue de Berne, 32	1918-22/1924-25
115	EIRANOFF	Louis	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de l'Université, 5.	1901
116	EMÉLIANOFF	Olga	F	Russie	Russie	Médecine	Boulevard de St-Georges, 1	1902-03
117	ENGUIBARIANTZ	Ripsimé	F		Russie	Médecine	Rue de Carouge, 19	1906-08
118	ERAMIAN	Kégam	H		Turquie	Sciences	Rue des Bains, 39	1916-20
119	ERZINKIAN	Sourenne	H			Lic. en droit. Privat-docent	Boulevard de la Cluse, 20	1910-11/1913-14
120	ERZINKIANTZ	Aramais	H	Russie	Russie	Droit	Rue Leschet, 4	1903-04
121	ESSAYAN	Hermine	F		Turquie	Sciences	Chemin cle Roches, 2	1918-19
122	ESSAYANTZ	Benjamin	H	Tiflis	Russie	Médecine	Avenue de Lancy, 15	1906-10
123	ETERIAN	Wahan	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue de la Ferme, 12	1906-07
124	EYERDJIAN	Khatchadour	H	Van	Turquie	Médecine	R. des Deux-Pont, 19	1915-16
125	FETVADJIAN	Aram	H	Arménien	Arménie	Sciences	Boul. des Philosophes, 2	1896-1900
126	FOLIANZ	Abraham	H		Russie (Caucase)	Médecine	Rue de Carouge, 51	1908-10
127	FUNDUKLIAN	Paul-H.	H	Turc	Turquie	Droit	Rue de Carouge, 7	1896-97
128	FUNDUKLIAN	Krikor	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de Carouge, 36	1897
129	GAÏGAILIAN	Georges	H	Tiflis	Russie (Caucase)	Sciences	R. Vieux-Grenadier, 2	1910-13
130	GALANDJIAN	Arménak	H	Erzeroum	Turquie	Sciences	R. des Bains, 14	1910-13
131	GALLADJANTZ	Gaïané	F	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Boul. du Pont-d'Arve, 19	1902-03
132	GARABEDIAN	Manouk	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de Saussure, 6	1899-1901
133	GARABEDIAN	Mihran	H		Turquie	Sciences	Rue de Saussure 6	1914-15
134	GARABET	Bionian	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de la Violette, 18	1895-96
135	GASARIAN-LANGE	Anna	F	Russie	Russie	Médecine	Rue de la Violette, 17	1904
136	GASPARIAN	Archavir	H	Arménien	Arménie	Sciences	Route Caroline, 11	1895-97/1899-1900
137	GASPARIAN	Argos	H		Perse	Lettres	Avenue du Mail, 27	1916-17
138	GASPARIAN	Michel	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Chemin de l'Ecole, 7	1893-95
139	GBAJAROSSIAN	Angèle	H		Turquie	Sciences écon. et soc.	Rue du Sland, 46	1917-18
140	GHAZARIAN	Haroutune	H	Birédjick	Turquie	Médecine	Boul. de la Cluse, 53	1912-14
141	GHAZARIAN	Missac	H	Téhéran	Perse ( Arménie)	Sciences	Rue du Stand, 53	1911-16
142	GHAZAROSSIAN	Angèle	H		Turquie	Sciences	Boul. Carl-Vogt, 99	1917-18
143	GOLANDJIAN	Armenak	H	Erzeroum	Turquie	Médecine	R. Ecole-de-Médecine, 1	1911-14
144	GOUKASSIAN	Rose	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Avenue du Mail, 18	1899-1905
145	GOUKASSIAN	Alexandre	H	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue Général-Dufour, 13	1902-03
146	GOUKASSIAN	Vahan	H	Astrakhan	Russie	Droit	Rue Leschet, 2	1912-13
147	GOUKASSOFF	Vardouhy	H	Arménien	Arménie	Sciences	Genève	1898-99
148	GOULOYANTZ	Hagot	H		Perse	Médecine	Maraîchers 42	1914-15
149	GRIGORIAN	Mania	F	Tauris	Perse	Lettres et Sc. Sociales	Rue des Peupliers, 17	1909-11
150	GRIGORIAN	Haïk	H	Tauris	Perse (Arménie)	Médecine		1913-1918

151	GUEORGUIAN	Tatevos	H	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard de la Cluse, 21	1902-05
152	GUEORKIAN	Gaïané	F		Russie (Caucase)	Médecine	Rue des Maraîchers, 46	1907-13
153	GURUNLIAN	Herant	H		Turquie	Lettres	Hôtel Métropole	1915-16
154	HACOBIAN	Siméon	H	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Roseraie, 68.	1902-04
155	HADJIAN	Karapet	H	Rostof s. D.	Russie	Médecine	Rue de Carouge, 91	1908-12
156	HAIRANBAN	Armenschah	H	Arménien	Arménie	Médecine	Rue de Candolle, 4	1901-05
157	HAÏRANIAN	Arthag	H		Turquie	Droit	Boulevard Georges Favon, 35	1908-09
158	HAÏRANIAN	Arshak	H	Sivas	Turquie	Médecine	Rue Ami-Lullin, 14	1910-13
159	HAÏRANIAN	Tatoul	H		Turquie	Droit	Boul. St-Georges 67	1908-09/1912
160	HAKOBIAN	Wardubi	F	Arménienne	Arménie	Lettres	Chemin de la Roseraie, 26	1888-1889
161	HAROUNTUNIAN	Thoros	H		Turquie	Sciences	Boul. Pont-d'Arve, 11	1914-15
162	HOGUIDJANIANZ	Artchak	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue du Pont-Neuf, 8, Carouge	1908-09
163	HOHANNISSIAN	Michel	H	Arménien	Arménie	Lettres	Boul. de Plainpalais, 39	1894
164	HOVSEPIAN	Rispimé	F	Cignach	Russie	Sciences	Av. du Mail 20	1910-14
165	INDJIDJIAN	Haïgazn	H		Turquie	Sciences	Rue des Rois, 14	1917-18
166	IOANESSIAN	Nivarde	H		Russie (Caucase)	Lettres	Avenue du Mail, 15 bis	1909-10
167	IOANESSIAN	Artachès	H		Russie (Caucase)	Sciences	Rue de Bergalonne 10	1907-14
168	IPEKIAN	Caspar	H		Turquie	Lettres et Sc. sociales	Georges-Favon, 25	1907
169	JAVER-HAIRABEDIAN	Bedross	H		Smyrne	Médecine	Chemin Bertrand, 1	1924-25
170	JOHANTSSIAN	Michel	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue de Saussure, 6	1893-99
171	KAFIAN	Marie	F	Arménienne	Arménie	Sciences	Avenue du Mail, 18	1897-98
172	KAIALOFF	Eugénie	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Avenue du Mail, 18	1899-1905
173	KAISSERLIAN	Agop	H		Turquie	Droit	Rue Saint-Léger, 8	1915-18
174	KALANTARIANZ	Véra	F	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue du Mont-Blanc, 6	1905-08
175	KALPAKDJIAN	Haroutune	H	Sivri-Hissar	Turquie	Médecine	Rue du Stand, 52	1912-17/1919
176	KANANIAN	Nina	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Grands-Philosophes, 14	1889-93
177	KANANIANZ	Susanne	F	Russe	Russie	Médecine	Route de la Cluse, 31	1891-93
178	KANDANIAN	Eremei	H		Russie	Sciences	Route Caroline, 27	1906
179	KAPAMADJIAN	Zareh	H	Constantinople	Turquie	Droit	Rue du Stand, 46	1910-14
180	KARADJIAN	Georges	H			Lic. ès sc. soc. Privat-docent	Rue Gourgas, 10	1889/1910-14
181	KARAHANIAN	Missak	H	Arménien	Arménie	Sciences	Boul. De la Cluse, 19	1902-03
182	KARAPETIAN	Arshak	H	Perse	Perse	Médecine	Place des Philosophes, 16	1903-08
183	KASPAROFF-TCHAPRASTIAN	Marianne	H	Nakhitchevan	Russie	Médecine	Boul. de la Cluse, 15	1907-09
184	KATCHAKATCHIAN	Grégoire	H		Russie	Droit	Boulevard du Pont-d' Arve, 7	1906-08
185	KAVOUKDJIAN	Elise	F		Turquie	Sciences	Boul. St-Georges, 60	1915-19
186	KAZANDJIAN	Drtade	H		Turquie	Droit	Boul. St-Georges, 46	1911-14
187	KELEGIAN (KEHIAYAN)	Garab	H	Samsoun	Turquie	Droit	Rue du Conseil-Général 3	1908-12
188	KEODAKIAN	Siranoucbe	F	Bakou	Russie	Médecine	Chemin Sautter, 6	1906-11
189	KERMOYAN	Vahakn	H		Turquie	Médecine	Avenue de Lancy, 12	1908
190	KERTIGHIAN	Haïk	H	Arménien		Chimie analytique	Rue de l'Ecole-de-Médecine, 8	1899-1904
191	KETCHEKIAN	Catherine	F	Russie	Russie	Médecine	Boulevard de la Cluse, 15	1899-03
192	KEVORKIAN	Boghoss	H	Constantinople	Turquie	Lettres et Sc. sociales	Rue de Candolle, 4	1909-10
193	KEVORKIAN	Hayastan	H		Turquie	Médecine	Rue des Bains, 30	1919-20
194	KHAJAKNIAN	Garéguine	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Chemin Neuf, 18	1894-96
195	KHANDAMIRIAN	Marie	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Avenue du Mail, 18	1894-99
196	KHATCHIKIAN	Tigrane	H	Erzeroum	Turquie	Sciences	Av du Mail 20	1912-14
197	KHODJAMIRIANZ	Ervand	H		Russie (Caucase)	Médecine	Boul. Carl-Vogt, 99	1912-13
198	KHODJAMIRIANZ	Migron	H		Russie (Caucase)	Lettres et Sc. sociales	Avenue du Mail ,19	1910-11
199	KHOSSROVIAN	Baghdass	H	Teheran	Perse	Lettres et Sc. sociales	Chemin de la Tour, 4	1910-11
200	KHZMALIAN	Tatevoss	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue de Carouge, 91	1908-09

201	KONGENIANTZ	Achktène	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Avenue de Lancy, 2	1906-07
202	KONALIAN	Assadour	H		Asie mineure	Médecine	Bd Pont-d'Arve, 13	1920-22
203	KOSRÉFF	Nina	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Rue du Rhône, 59	1898-1900
204	KOUTAÏSIAN	Nouné	F		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard du Pont-d'Arve, 6	1907-08
205	KRASSILNIKIAN	Etrociné		Russe	Russie	Lettres et Sc. sociales	Chemin de la Tour, 4	1898-99
206	KUPELIAN	Eflaton	H		Cilicie	Sciences écon. et soc.	Chemin Bertrand, 1	1923-24
207	LALAYANTZ	A.	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Route de Carouge, 26	1892-93
208	LIBARIAN	Manassé	F		Arménie	Droit	Boul. de la Cluse, 39	1919-20
209	LIPOVITCH	Joséphine	F	Arménienne	Arménie	Lettres	Quai des Eaux-Vives, 34	1893-94
210	IOANISSIAN	Nwarde	F	Arménienne	Arménie	Sciences	Boul. de Plainpalais	1897-99
211	IOANISSIAN	Marie	F		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard de la Cluse, 69	1906-07
212	IOANISSIAN	Artachès	H		Russie (Caucase)	Sciences	Rue Bergalonne, 3	1912-13
213	MADJARIAN	Ohannes	H		Turquie	Droit	Rue de Carouge, 92	1913-15/1917
214	MAHOKIAN	Bedros	H	Arménien	Arménie	Médecine	Boulevard de Plainpalais, 26	1888-89
215	MAÏLIANTZ	Eguiazar	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de Saussure, 6	1895-96
216	MAÏLIANTZ	Michel	H		Russie	Droit	Rue de la Muse, 3	1919-20
217	MALOUMIAN	Katchatour	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue de l'Ecole-de-Chimie, 2	1899-1904
218	MAMIGONIAN	Ara	H		Turquie	Lettres et Sc. sociales	Rue Verte, 11	1908-09
219	MAMIKONIAN	Antigone	H	Arménien	Russie (Caucase)	Médecine	Boul. Georges-Favon, 4	1903-04/1906-10
220	MAMIKONIANZ	Armenak	H		Russie	Lettres et Sciences sociales	Rue des Voisins, 20	1907
221	MANASSIAN	Arschak	H	Arménien	Arménie	Sciences	Genève	1895-96
222	MANAVIAN	Grégoire	H		Bulgarie	Sciences	Boul. Carl-Vogt, 49	1915-17
223	MANDINIAN	Eugénie	F		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard de la Cluse, 19	1905-06
224	MANDINIAN	Mikaël	H		Russie	Médecine	Chemin de la Roseraie, 62	1905-07
225	MANENKIAN	Mélanie	F		Allemagne	Sciences	Rue John-Grasset, 14	1917-18
226	MATCHAVARIAN	Alexandre	H	Arménien	Arménie	Médecine	Chemin Neuf, 13	1889-90
227	MATCHAVARIAN	Militza	F	Batoum	Russie (Caucase)	Lettres et Sc. Sociales	Avenue de Lancy, 12	1909-12
228	MATINIAN	Loucenthag	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Rue de la Violette, 18	1894-1901
229	MELIK-ACHIDJANIAN	Grégoire	H	Elisabetpol	Russie	Médecine	Avenue du Mail, 23	1913-14
230	MELIK-AGAMIRIAN	Hmaïak	H	Elisabetpol	Russie (Caucase)	Sciences	Boul. Carl-Vogt, 55	1908-12
231	MELIK-AVAKIAN	Meguird	H		Arménie	Sciences écon. et soc.	Av. Henri-Dunant, 8	1922-23
232	MELIK-EITCHIAN	Artem	H	Bakou	Russie	Sciences	Rue Gourgas, 8	1908-16
233	MELIKIAN	Paul	H	Arménien	Arménie	Sciences: Chimie analytique et biologique.	Chemin de l'Ecole, 7	1890-96
234	MELIKIAN	Hovhanesse	H	Arménien	Arménie	Sciences	Boulevard de Plainpalais, 33	1894-95
235	MELIKIAN	Thomas	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue Beauregard, 1	1894-97
236	MELIKIAN	Jean	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue Beauregerd	1895-96
237	MÉLIKIAN	Hélène	F		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue de Carouge, 71	1907-08
238	MELKONIAN	Artachès	H		Russie	Médecine	Boulevard du Pont-d'Arve, 6	1909-12
239	MELKONIAN	Goharik	H	Elisabetpol	Russie	Médecine	Avenue du Mail, 20	1909-15
240	MELKONIAN	Léon	H		Serbie	Assistant médecine	Boul. Carl-Vogt	1915-18
241	MELOYIAN	Léon-Gevond	H		Turquie	Sciences	Boul. du Pont-d'Arve, 7	1916-17
242	MEMDJIAN	Roubén	H		Turquie	Médecine	Boul. du Pont-d'Arve 51	1912
243	MIHRANIANZ	Mihran	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Boul. De Plainpalais, 35	1902-03
244	MIKAELIANT	Marie	F		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard des Philosophes, 15	1905-06
245	MIKAELIANT	David	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard des Philosophes, 15	1905-06
246	MIKIRTCHIAN	Eghiché	H	Erzeroum	Turquie	Médecine	Boul. St-Georges, 46	1906-10
247	MINASSIAN	Mimas	H	Arménien	Arménie	Médecine	Rue des Pâquis, 12	1889-90
248	MINASSIAN	Sarkis	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue Pictet-de-Bock	1895-99
249	MINASSIANTZ	Guersélia	F		Russie	Sciences	Avenue du Mail, 27	1906-07
250	MIRANIAN	Ervand	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard Georges-Favon, 37	1906-07

251	MIRIMANOFF	Nina	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Rue du Rhône, 59	1898-1903
252	MIRZAIANTZ	Zaroni	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue de l'Ecole-de-Médecine, 4	1906-07
253	MIRZÖIANTZ	Nathalie	F	Arménienne	Arménie	Lettres	Boul. de Plainpalais, 39	1893-95
254	MIRZÖIANTZ	Sophie	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Rue Goetz-Monin, 12	1892-97
255	MNALZAKANIAN	Tigran	H	Tauris	Perse (Arménie)	Médecine	Rue Bergalonne, 8	1916-18
256	MOMDJIAN	Roubèn	H		Turquie	Sciences	Bd. du Pont-d'Arve, 51	1910-14
257	MOMDJIAN	Robert	H		Genève	Médecine	Boul. Pont-d'Arve, 51	1915-16/1918-21/1923-25
258	MORAWSKY	Catherine	F	Arménienne	Arménie	Lettres	Boul. de Plain palais, 8	1893-94
259	MOURADIAN	Haïk	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de Condolle, 6	1899-1901
260	MOUROUSIAN	Mkrtitch	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard de la Cluse	1906-07
261	NALBAND	Martyr	H	Arménien	Arménie	Sciences	Boul. des Philosophes, 8	1897-1901
262	NALBANDIAN	Haigazoun	H	Kilis	Turquie	Médecine	Rue des Pitons 13 b	1912-13
263	NALBANDIAN	Agop	H	Arménien	Arménie	Sciences	Avenue de Lancy, 2	1900-02
264	NALBANDIAN	Lucie	F		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue Muzy, 20	1907-08
265	NARGUILEDJIAN	Aghavnie	F		Turquie	Sciences écon. et soc.	Rte de Frontenex, 37	1924-26
266	NARGUILEDJIAN	Hnasante	F		Turquie	Lettres	Rue Merle-d'Aubigné, 5	1916-19
267	NASARETIANTZ	Amâiak	H		Russie	Droit	Long.-Semaines, 23 (Gd-Lancy)	1912-13
268	NATHADZE	Grégoire	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue du Conseil-Général, 16	1902-03
269	NAZARBEKIAN	Avetis	H	Armenien	Arménie	Droit	Chemin des Pitons, 1	1888-89
270	NAZARBEK-WARTANOF	Mani	F	Arménienne	Arménie	Lettres	Chemin des Pitons, 1	1888-89
271	NERCESSIAN	Setrak	H		Russie	Sciences	Rue des Maraîchers, 3	1907
272	NERCESSIAN	Amalia	F		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue des Maraîchers, 55	1907
273	NERCISSIAN	Djavahir	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de la Cluse, 7	1901-02
274	NEVROUZ	Max	H	Arménien	Arménie	Sciences	Genève	1901-02
275	NUBAR	Zareh	H	Egypte	Egypte	Lettres et Sc. sociales	Rd-Point de Plainpalais	1904
276	OGANESSIAN	Artachès	H		Russie - Caucase	Dr. ès sciences, assistant		1914-16
277	OHANIAN	Christoph	H	Arménien	Arménie	Médecine	Route de Carouge, 17	1888-89/1893-94
278	OHANIAN	Karnik	H		Turquie d'Asie	Médecine	Rue de Carouge 34	1913-14
279	OUHANIAN	Joseph	H		Russie	Droit	Boulevan Carl-Vogt, 41	1906-09
280	OZANIAN	Miridjan	H		Turquie	Sciences	Bd Saint-Georges 52	1913-15
281	PAHATIAN	Sophie	F	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue Lombard, 4	1901-03
282	PAJDERMADJIAN	Marie	F		Russie	Médecine	Avenue du Mail, 15	1909
283	PALIAN	Erwand	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Roseraie, 47	1895-99
284	PANOSSIAN	Virginie	F		Turquie	Lettres	Boul. Georges-Favon, 29	1920-21
285	PAPASIAN	Vertanesse	H	Arménie	Arménie	Lettres	Rue du Conseil-Général, 14	1891-94
286	PAPAZIAN	Stella	F		Angleterre	Lettres	Hôtel Métropole	1915-16
287	PAPIANTZ	Léontine	F	Russie	Russie	Médecine	Chemin Prévost-Martin, 32	1901-07
288	PASDERMADJIAN	Karekine	H	Arménien	Arménie	Sciences	Avenue du Mail, 18	1899-1900
289	PASTERMADJIAN	Marie	F	Elisabetpol		Médecine Hôpital cantonal	Avenue dn Mail, 15	1908-13
290	PERSIANINOW	Nathalie	F	Russe	Russie	Médecine	Boul. du Pont-d'Arve, 4	1893-94
291	PETROSSIAN	Haïk	H	Perse	Perse	Sciences	Rue Charles-Humbert, 4	1904-06/1909
292	PHILIPPOSIAN	Astina	F		Egypte	Médecine	Chemin Beau-Séjour, 18	1917-18
293	PILOSSIAN	Chapouh	H	Tauris	Perse	Sciences	Rue de Carouge, 77	1909-14
294	PILOSSIAN	Vahram	H	Tauris	Perse	Sciences	Rue de Carouge, 77	1909-12
295	PILOSSIAN	Zareh	H	Tauris	Perse	Médecine	Rue de Carouge, 77	1909-14
296	PILOSSIAN	Schabuh	H		Bâle	Médecine	Rue Verte, 11	1922-23
297	POUGUINIAN	Ripsimé	F	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de Carouge, 12	1900
298	PROSCHIAN	Tatchi	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue Caroline, 9	1906
299	PRROUMIAN	Yervand	H		Turquie	Droit	Avenue de Lancy, 4	1908
300	SAATDJIAN	Mavses	H	Marach	Turquie	Sciences	Grands-Philosophes 18	1913-14

301	SABONDJIAN	Harontun	H		Turquie	Droit	Avenue du Mail, 20	1916
302	SAFARIAN	Victoria	F		Perse	Lettres et Sc. sociales	Rue de l'Université 5	1910-13
303	SAGUINIAN	Zora	F	Tauris	Perse	Lettres et Sc. sociales	Rue de Carouge, 7	1905-10
304	SAMVELIAN	Minas	H	Arménien	Arménie	Sciences	Boulevard du Pont-d'Arve. 6	1902
305	SANAHIAN	Eramouchi	F		Russie	Sciences	Rue Nouvelle, 5	1906-09
306	SANVELIAN	Minas	H	Nakhitchevan	Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue de la Muse 10	1914-15/1917
307	SARKISSIAN	Efemia-S.	F		Russie (Caucase)	Lettres et Sc. Sociales	Rue Bernard-Dussaud, 2	1910-11
308	SARKISSIANTZ	Arménak	H	Tauris	Perse	Médecine	Rue de Carouge, 75	1910-11
309	SARKISSOFF	Anna	F	Arménien	Arménie	Sciences	Rue Petitot, 4	1901-02
310	SAROUMIAN	Elisabeth	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Boulevard de Plainpalais, 25	1897-1901/1903
311	SAROUMIAN	Sophie	F	Russe	Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue St-Léger, 4	1898-1902
312	SATCHLIAN	Léon	H	Arménien	Arménie	Ecole dentaire	Rue de Hesse, 2	1898-1900
313	SATOUNIANZ	Marie	F	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard des Philosophes, 13	1903
314	SCHAHBAZIAN	Péproné	F		Perse	Lettres et Sciences sociales	Rue Vignier, 2	1907
315	SCHAHNASARIANTZ	Elisabeth	F	Arménienne	Arménie	Sciences	Route de Carouge, 36	1894-1897
316	SCHAHNASARIANTZ	Varvara	F	Arménienne	Arménie	Sciences	Grands-Philosophes, 14	1896-1900
317	SCHEKHIANTZ	Siméon	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Genève	1893-1898
318	SCHLEPIANOFF	Anne	F	Russe	Russie	Médecine	Rue Gœtz-Monm, 12	1897-98
319	SCHMOULIAN	Aisyk	H		Russie	Médecine	Hôtel Suisse	1914
320	SEILANIAN	Arkadi	H		Arménie	Sciences écon. et soc.	Rue de l'Aubépine, 3	1920-21
321	SELIAN	Virginie	F		Turquie	Sciences	Boul. de la Tour, 4	1916-17
322	SEREBJAKOFF	Bagrat	H	Arménien	Arménie	Sciences	Grands-Philosophes, 14	1891
323	SÉRÉBRIAKIAN	Nina	F	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue Petitot, 2	1904-05/1907
324	SERGUEEFF	Marguerite	F	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue du Conseil-Général, 3	1901
325	SHAH-PARONIANZ	Serge	H	Elisabetpol	Russie (Caucase)	Médecine	Rue Vieux-Grenadiers, 2	1908-13
326	SINANIAN	Grace	F		Australie	Lettres	Rue de Lyon. 60	1918
327	SIRAMARKIAN	Eranik	H		Turquie	Sciences	Rue de Carouge, 93	1906-08
328	SOGOMONIAN	Haykanouche	F		Perse (Arménie)	Sciences	Avenue Ferrier, 16	1910-12
329	SOUDJAIAN	Serge	H		Russie	Droit	Rue de Carouge, 7	1906-07
330	SOULTANIAN	Georges	H	Arménie	Russie	Droit	Rue Hugo-de-Senger	1899-1903
331	SOUBATIAN	Loussik	F		Russie	Sciences	Boulevard du Pont-d'Arve, 14	1907-09
332	SOUNJAIAN	André	H	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue de Carouge, 25 Bis	1904-05
333	SRAPIAN	Pétros	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue de la Violette, 17	1908
334	STAMBOLLIAN	Méliné	F		Turquie	Sciences	Grands-Philosophes, 2	1918-1921
335	STAMBOLLONIAN	Erame	H		Turquie	Droit	Boulevard du Théâtre, 12	1911
336	STEPANIAN	Mikael	H		Perse	Lettres et Sc. Sociales	R. Ecole-de-Médecinc, 12	1913-14
337	TAKNADJANTZ	Ambartzoum	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue de la Cluse, 10	1906-08
338	TARAYANZ	Sedrak	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue de l'Aubépine, 16	1908
339	TATOMIANZ	Vahan	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Avenue de Lancy, 10	1895
340	TATOSSIANZ	Marie	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Chemin de la Cluse, 14	1889-1895
341	TAVRISIAN	Ripsimi	H	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue Lombard, 4	1903-04
342	TCHAKHMAKHIAN	Karapete	H	Arménien	Arménie	Droit	Rue Neuve-du-Temple, 5	1888-89
343	TCHAPRASTIAN-KAPAREFF	Marie	F	Nahitchevan	Russie	Médecine	Boul. de la Cluse, 15	1910-11
344	TCHÉRAZ	Sarkis	H	Genève	Genève	Ecole Dentaire	Rue de Carouge, 76	1898-1900/1902-05
345	TCHILINKERIAN	Ahot	H	Erzérourm	Turquie	Médecine	Boul. de la Cluse 27	1910-13
346	TCHOUKASSEZIAN	Dicran	H	Arménien	Arménie	Sciences	Boul. de la Cluse, 15	1898
347	TER GAZARIAN	Haykanouche	F		Russie (Caucase)	Lettres et Sc. sociales	Rue de la Cluse, 11	1909-10
348	TER-ACOPIAN	Anna	F	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue du Conseil-Général, 14	1903-05
349	TER-ANANIANZ	Tamara	F		Russie	Lettres et Sc. Sociales	Avenue du Mail, 17	1912-13
350	TER-AROUTIOUNIANZ	Léon	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue de Carouge, 7	1908-13

351	TER-BARSEGHIAN	Haïcanouche	F	Tiflis	Russie	Médecine	Avenue du Mail, 15	1902-05/1911-13
352	TERFAGUIAN	Aghvani	H		Turquie	Lettres et Sc. sociales	Rue Lombard	1905-06
353	TER-GAZARIAN	Gasar	H	Arménie	Russie	Sciences	Boulevard des Philosophes, 11	1899-1903
354	TER-GAZARIAN	Haykan	H		Russie (Caucase)	Lettres et Sc. Sociales	B. Ecole-de-Médecine, 4	1908-09
355	TER-GRIGORIANZ	Achkéna	F		Russie	Médecine	Avenue de Lancy, 1	1906-07
356	TER-GUEVERGUIAN	Haïcanouche	H	Arménienne	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue St-Ours, 5	1897-98
357	TER-GUEVONDIAN	Roubène	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue des Rois, 14	1905-06
358	TER-GUEVORGUIAN	Hakop	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Boul. de Plain palais, 25	1897-98
359	TER-HACOPIAN	Tigran	H		Perse	Lettres et Sc. sociales	Roseraie, 39	1905-09
360	TER-JOANNISSIAN	Avetis	H	Arménien	Arménie	Sciences	Chemin Gourgaz, 16	1898-99
361	TER-KEZAROW	Grégoire	H	Arménien	Arménie	Médecine	Route de la Cluse, 33	1890-92
362	TER-KEZAROW	Sophie	F	Arménienne	Arménie	Médecine	Route de la Cluse, 33	1891-92
363	TER-MARTIROSSIAN	Mikael	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Roseraie, 29	1905-07
364	TER-MIKIRITCHIAN	Srbouki	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard du Pont-d'Arve, 9	1907-08
365	TER-MINASSIAN	Minass	H		Russie (Caucase)	Sciences	Chem. de la Roseraie, 29	1910-12
366	TER-NICHANIANZ	Marie	F	Russie	Russie	Médecine	Rue Leschot, 1	1903-08
367	TER-OHANIAN	Anna	F	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Rond-Point de Plainpalais, 7	1904
368	TERZIAN	Emmanuel	H		Syrie	Médecine	Rue de Candole 2	1924
369	TERZIANZ	Arax	H		Russie	Lettres	Rue de la Pelouse 6	1909-10
370	THAÏRIAN	Mekritch	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue de Carouge, 36	1895-96
371	THOMASSIAN	Thomas	H	Philippopol	Bulgarie	Médecine	Boul. du Pont-d'Arve, 21	1905-10
372	TOKATLIAN	Léon	H	Arménien	Arménie	Médecine	Boulevard de la Cluse, 27	1896-99
373	TOPALIAN	Koharig	H		Turquie	Lettres	Hôtel Richemond	1917-18
374	TOUMANIAN	Grégoire	H		Turquie	Sciences	Avenue Gallatin, 13	1917-18
375	TOUMANIANZ	Roufène	H		Russie	Sciences	Av. de Lancy, 11	1909
376	TOURPAÏAN	Melcon	H		Russie	Sciences	Boulevard Carl-Vogt, 55	1905/1907-08
377	TOURPAÏAN	Pierre	H	Russie	Russie	Sciences	Rue de Carouge, 36 bis	1904-05
378	TRAPESONTZIAN	Catherine	F	Russe	Russie	Médecine	Rue Goetz-Monin, 12	1896-97
379	TUTUNDJIAN	Archag	H		Bulgarie	Ecole dentaire	Avenue du Mail. 18	1905-06
380	UZBACHIAN	Jean	H	Arménien	Arménie	Sciences	Rue de l'Ecole-de-Chimie, 4	1898-1903
381	VAHANIAN	Siran	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard du Pont-d' Arve	1906-07
382	VARDANIAN	Grigor	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Rue de l'Ecole-de-Médecine, 8	1900-01
383	VARDANIAN	Jougabar	H		Perse (Arménie)	Médecine	Boul. de la Cluse, 15	1909-10
384	VARTANIAN	Garabed	H	Arménien	Arménie	Médecine	Rue de Hesse, 2	1898-99
385	VARTANIAN	Yousuf	H		Turquie	Médecine	Boul. Carl-Vogt, 45	1909-10
386	VARTANIAN	Haïk-Henri	H		Perse (Arménie)	Médecine	Rue du Pré-Jérôme, 13	1915-16
387	VARTANIAN	Armais	H		Perse (Arménie)	Sciences écon. et soc.	Av. Florissant, 10	1917-18
388	VARTANIAN	Léon	H		Perse (Arménie)	Sciences écon. et soc.	Rue de Candolle, 17	1917-18
389	VATCHIANZ	A.	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Hôtel du Parc	1906-07
390	VOSKANIAN	Rouben	H	Tauris	Perse (Arménie)	Médecine	Rue Leschot, 6	1910-18/1920-22
391	VOSKERTCHIAN	Hrand	F	Erzeroum	Turquie	Sciences	Boul. Karl-Vogt 41	1913-15
392	WANCIAN	Grigor	H	Arménien	Arménie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard de Plain palais, 37	1898-99
393	YARIM-AGAYAN	Justine	F	Russie	Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard des Philosophes, 23	1902-04
394	ZACCCARIAN	Isaac	H	Alexandropol	Russie	Sciences	Rue des Bains, 14	1911
395	ZAGARTCHIAN	Thomas	H		Montenegro	Sciences écon. et soc.	Ch. Recluses, Pt-Lancy	1918
396	ZAKHARIAN	Barsegh	H	Arménien	Arménie	Lettres	Genève	1891-92
397	ZAPAMADJIAN	Zareh	H	Constantinople	Turquie	Droit	Rue de l'Arquebuse 24	1909-10
398	ZARIAN	Constant	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Boulevard Georges-Favon, 25	1907-08
399	ZATIKIANZ	Anna	F	Kichinef	Russie	Droit	Avenue de Lancy, 3	1908-11
400	ZAVARIAN	Simon	H	Russie	Russie	Sciences	Route de la Roseraie, 39	1902-04
401	ZAVARIAN	Siranouche	F		Russie	Médecine	Rue de Carouge, 92	1907-09
402	ZAVRIAN	Hélène	F	Russie	Russie	Sciences	Roseraie, 2	1901-02
403	ZEYTOUNIANZ	Avak	H		Russie	Lettres et Sc. sociales	Rue des Maraîchers, 42	1908-09
404	ZORIAN	Elizabeth	F	Schoucha	Russie	Sciences	Boul. St-Georges, 77	1915-20
405	ZOURABIAN	Hélène	F	Arménien	Arménie	Médecine	Boul. Des Philosophes, 3	1901-06

**Annexe 4 : Liste des étudiants arméniens à l'Université de Lausanne  
(1890-1926)<sup>352</sup>**

	NOM	PRENOM	GENRE	ORIGINE	PAYS	FACULTE	ADRESSE	SEMESTRES
1	ABOVIANTZ	Alexandre	H	Arménien	Arménie	Médecine	Bugnon, 5	1897 E- 1899 E
2	ABOVIANTZ	Marie	F	Russe	Russie	Médecine		1897 H- 1898 E
3	AFRIKIAN	Paul	H	Arménien	Arménie	Médecine	Beau-Réveil, rte de Berne	1891 H- 1892 E
4	AGAHANIAN	Temia	F	Armavir	Caucase	Lettres	Villa Montbenon, 1	1910 H- 1911 E
5	AGAPHONOFF	Natalie	F		Russie			1904 E -
6	AGHBALIAN	Nicolas	H	Tiflis, Russie	Russie	Droit	Tonnelles, 2	1907 E
7	AGOPIAN	Bogos	H	Hélouan, Egypte	Egypte	Sciences	Villa Victoria, Chailly	1910 E - 1911 E
8	AGOPIAN	Agop	H	Roustchouk	Bulgarie	Médecine	Mont-Blanc, 12	1915 -1916 E
9	AHARONIAN	Avétis	H	Arménien	Arménie	Lettre	Av. de Rumine, 48	1898 H -1901 E
10	AIVAZIAN	Léon	H	Césarée, Asie Mineure	Turquie	Médecine	Ancienne Douane, 2	1913-1914 - H
11	AÏVAZIAN	Vartouhi	F	Karassoubazar	Arménie	Lettres	Ch. des Bégonias, 4	1916 H - 1919 E
12	AKOPIANTZ	Grégoire	H	Elisabethpol, Caucase	Caucase	Droit	R. d'Echallens, 78	1910 E -
13	ALIANCHIKOFF	Mari	F	Russe	Russie	Médecine	Solitude, 1	1900 H - 1901 E
14	ALIKANIAN	Arménak	H	Mousche	Turquie d'Asie	Médecine	Terreaux, 20	1913 H - 1917 H
15	ALTCHIDJIAN	Yervante	H	Constantinople	Turquie	Sciences: école d'ingénieurs	Chailly, Les Fauchelles	1915 H - 1922 H
16	ALTOUNYAN	Tigranes	H	Ottoman	Ottoman	Droit		1897-1898 - H
17	ALYANAKIAN	Gronik	H	Roustchouk	Bulgarie	Sciences	Bergières, 45	1916 H - 1917 E
18	AMADIAN	Karékian	H	Smyrne	Turquie	Médecine	St-Roch, 38, II	1908 H - 1913 E
19	AMBARTZOUMIANTZ	Alexandre	H	Alexandropol	Turquie	Droit	Bellecour, route de la Borde	1906-1907 H
20	AMERKHANIAN	Rose	F		Perse	Sciences	Longeraie, 1	1921-1922 - H
21	AMIRAGUIAN	Artachès	H	Signach, Caucase	Caucase	Lettres	Les Retraites, 3, Prélaz	1913 E - 1914 H
22	AMIRKANIAN	Rose	F	Téhéran	Perse	Sciences	Rumine, 53	1911 H - 1915 E
23	ANDREASIAN	Arménag	H	Arménien	Arménie	Lettres	Villa Laurence, 1	1895 H - 1899 E
24	ANTRANIKIAN	Haïg	H	Le Caire	Egypte	Sciences	Av. Davel, 3	1907 H - 1911 H
25	ARABIAN	Haroutune	H	Arménien	Arménie	Droit	Villa Orama	1895 H - 1896 E
26	ARAKELIAN	Elisabeth	F	Russe	Russie	Lettres		1900-1901 - H
27	ARSLANIAN	Boghos	H	Yozgat	Turquie	Lettres	Chailly, Villa Blanche	1916 H - 1918 H
28	ARZOUMANIAN	Mouchegh	H	Tiflis	Caucase	H-E.-C.	Av. Harpe, 9	1910 H - 1916 E
29	ARZOUMANIAN	Yervante	H	Aghen	Turquie	Médecine	Av. Harpe, 9	1908 H - 1910 E
30	ARZOUMIANTZ	Mouchegh	H	Tauris, Perse	Perse	Droit	Av. Villamont 23, II	1906 H - 1911 E
31	AZADIAN	Haïg	H	Le Caire	Egypte	Droit	Rue Curtat, 4	1907 H - 1909 E
32	AZADIAN	Armenag	H	Le Caire, Egypte	Egypte	Chimie et Bactériologie	Solitude 19	1906 H - 1911 E
33	AZNAVORIAN	Léon	H	Alexandrie, Egypte	Egypte	Sciences	Villa Fair-Field, Av. des Cerisiers	1907 H - 1908 E
34	AZNAVORIAN	Léon	H	Trébizonde, Turquie	Turquie	Sciences	Av. Rumine, 64	1908 - 1909
35	BABAÏAN	Nerses	H	Sehouscha	Caucase	Sciences	R. Bourg, 40	1914-1915 - H
36	BABANASSIAN	Constantin	H	Arménien	Arménie	Sciences	Villa Floresta	1892-1893 - H
37	BABIKIAN	Araksie	F		Arménie	Droit: école sciences sociales	Av.de la Harpe, 1	1919 - 1920
38	BAHATURIAN	Bahatour	H	Arménien	Arménie	Sciences	Pl. du Tunnel, 12	1893-1894 - H
39	BAKIRGIAN	Dirk	H	Smyrne	Turquie	Sciences	Hôtel Cecil	1917-1918 - H
40	BALIOSIAN	Elia	H		Arménie	Droit	Genève, rue des Grd. Philosophes, 12	1926 - E
41	BECHARA	Edmond	H	Arménien	Arménie	Sciences	R. Pépinet, 2	1891 - 1895
42	BECHARA	Eugène	H	Ottoman	Ottoman	Sciences	Pens. Sainte-Luce	1897 - 1901
43	BERBERIAN	Onnig	H	Scutari	Turquie	Sciences	Institut Arménien, av. du Léman	1904-1907
44	BEZAZIAN	Torcom	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Valentin, 19	1909-1910 - H
45	BEZDIKIAN	Vahan	H	Adana	Turquie	Sciences	Av. Riant-Mont, 4	1910-1911 - H
46	BODOURIAN	Araxie	H		Arménie	Lettres	Pré du Marché, 17	1922-1923 - H
47	BOGHOSSIAN	Hadjik	H	Arménien	Arménie	Médecine	R. Madeleine, 3	1897 - 1899
48	BOGHOSSIAN	Vruyr	H		Arménie	Sciences: école d'ingénieurs	Villa Médicis, ch. des Croix-Rouges	1920 - 1921
49	BOGHOSSIAN	Panil	H	Hadjin	Turquie	Lettres	Valentin 10	1915-1916 - H
50	BOLSETZIAN	Kevork	H	Sofia	Bulgarie	Sciences	Riant-Mont, 2	1911 - 1912

<sup>352</sup> Archives cantonales vaudoises (ACV), K XIII, 369/93/1-2, 1819-1906 et 1906-1935, Catalogue des étudiants et des externes de l'Académie de Lausanne.

51	BOSHNAKIAN	Ohannès	H	Van	Turquie	Sc. sociales	Ruchonnet, 30	1917 - 1919
52	CALLOUSTIAN	Yervant	H	Smyrne, Turquie	Turquie	Sciences	R. Morges, 19	1912 - 1913
53	CHAKBASIAN	Marie	F	Elisabethpol	Russie	Lettres	Villa Medicis, Croix-Bouges	1914 - 1917
54	CHAMLIAN	Missak	H	Amasia - Turquie	Turquie	Médecine	Chalet Béthusy	1902 - 1904
55	CHOUKIAN	Amélie	F	Vilna, Russie	Russie	Médecine	Tounelles-dessus. 6	1905 - E
56	DAÏAN	Etienne	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Riant-Mont, 4	1911 - E
57	DAVIDIAN	Thomas	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Av. Rumine, 53	1909-1910 - H
58	DELENIAN	Karekin	H	Trébizonde	Turquie	Lettres	Av. Ch. Secrétan, 14	1918-1919 - H
59	DERBOGHOSSIAN	Boghoss	H	Hadjin	Turquie	Lettres	Les Mouettes, ch. de Villard	1912 - 1914
60	DERDÉKIAN	Alexandre	H	Triboli	Turquie	Médecine	Rumine, 53	1916-1917 - H
61	DERLETHIAN	Georges	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Maupas, 12	1914 - E
62	DEVLETIAN	Miguerditch	H	Andrinople	Turquie	Sciences	Mont-Charmant	1906 - 1908
63	DILENIAN	Karenin	H	Trébizonde	Turquie	Lettres	Cité-Devant, 23, I	1911 - 1912
64	DIRADOURIAN	Kerwork	H		Arménie	Sciences	Montmorency, av. St-Paul	1914-1915 - H
65	DJAGUÉTIANZ	Ephémia	F	Tiflis, Russie	Russie	Médecine	R. Enning, 10	1904 - 1905
66	DJAHANGURIAN	Nasrolah	H	Téhéran	Perse	Droit	Ch. Mornex, 17	1914 - E
67	DJALALIANZ	Nerses	H	Alexandropol	Russie	Sciences	Av. de la Harpe	1913-1914 - H
68	DJEVAHIRDJIAN	Sarkis	H		Arménie	Sciences: Ecole d'ingénieurs	Rue du Lion d'Or, 2	1923 - E
69	DJIRIAN	Haroutioun	H	Adana	Turquie	Lettres	Maupas, 12	1913 - 1918
70	DOBRIAN	Alexandre	H	Roumain	Roumaine	Droit	R. Enning, 4	1901 - E
71	DUNDAHIANZ	Gareguine	H	Tiflis	Caucase	Médecine	R. d'Ecliallens, 46, I	1909-1910 - H
72	DURGHERIAN	Karekine	H	Erzinghian, Turquie	Turquie	Droit	Av. du Léman 71. II	1908 - 1910
73	EGHAYAN	Archak	H	Téhéran	Perse	Droit	Solitude, 26	1917-1918 - H
74	ELIAZARIAN	Archag	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Valentin, 64, I	1908 - 1909
75	EMELIANOFF	Jacques	H	Rostov-s-Don, Russie	Russie	Droit	Montagibert 6, II	1910-1911 - H
76	ENEZIAN	Manichag	H		Arménie	Sciences: Ecole de pharm.	Place du Nord, 2	1924 - 1925
77	ESSABALIAN	Pierre	H	Constantinople, Turquie	Turquie	Sciences	Petit-Rocher, 2	1910 - E
78	ESSAYANTZ	Benjamin	H	Tiflis	Russie	Médecine	Maupas, 71	1905-1906 H
79	FOUTORIANSKY	Simon	H	Kiew, Russie	Russie	Sciences		1904 - E
80	GANDJETZIAN	Artachesse	H	Schouscha	Russie	Médecine	Mont-Ararat, av. Léman	1902 - 1908
81	GAZARIAN	Archak	H	Choulaver	Arménie	Médecine	Villa Montalègre	1905 - 1910
82	GELEBIAN	Tigrane	H	Smyrne, Turquie	Turquie	Sciences	Av. de la Harpe, 5	1911 - 1915
83	GELEBIAN	Serkis	H	Smyrne, Turquie	Turquie	Sciences	Beau-Séjour, 22	1908 - 1913
84	GHAZAUOSSIAN	Torcom	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Av. d'Ecliallens, 78, II	1909-1910 - H
85	GOLANDJIANZ	Arountine	H	Erzeroum	Turquie	Sciences	St-Roch, 12, IV	1907-1908 H
86	GOUKASSIAN	Vahan	H	Tiflis	Caucase	Droit	Villa Italia, av. Léman	1913 - 1914
87	GOURIAN	Balbine	F	Russe	Russie	Lettres		1895 - 1900
88	GOURIAN	Isaac	H	Russe	Russie	Lettres		1895 - 1900
89	GOURIAN	Tatiana	F	Russe	Russie	Médecine	Solitude, 20	1898 - 1900
90	GRANDJETZIAN	Artachesse	H	Odessa - Russie	Russie	Médecin	Les Colondalles, Montreux	1903-1904 - H
91	GURDJIAN	Léon	H	Trébizonde	Turquie	Sciences	Valentin, 24, II	1912 - 1914
92	HACOBIAN	Siméon	H	Elisabetpol	Russie	Droit	Sq. du Théâtre, 2	1904 - 1910
93	HAIRANIAN	Tatoul	H	Divrigui, Turquie	Turquie	Droit	Av. de la Harpe, 9	1910-1911 - H
94	HAMANDJIAN	Antranik	H	Van	Turquie	Sciences	Av. Harpe, 2	1916 - 1921
95	HASRATIANZ	Michran	H	Salmast	Perse	Sciences	Av. Harpe, 9	1913-1914 - H
96	HÉKIMIAN	Stépan	H	Kutahia	Turquie	Médecine	Solitude, 7	1915 - 1919
97	HINTLIAN	Mirtad	H	Arménien	Arménie	Médecine		1898 - 1900
98	HINTRIAN	Eusèbe	H	Roumain	Roumaine	Sciences	R. Terreaux, 4, I	1903 - E
99	HOFSEPIAN	Setrak	H		Arménie	Sciences: Ecole de pharm.	Pl. du Nord, 2	1922-1923 - H
100	HOVHANESSIAN	Eghia	H	Budapest	Bulgarie	Lettres	Villamont, 7	1913-1914 - H

101	IOGSBACHIANZ	Tamara	F	Bacou, Caucase	Caucase	Médecine	St-François 14, III	1908 - E
102	IOUSBASHIAN	Sophie	F	Bakou	Caucase	Lettres		1906-1907 H
103	ISSACHANIANZ	Assanetta	F	Askhabad, Russie	Russie	Médecine	Mont d'Or, Route d'Echallens	1906 -1907
104	IVIANSKY	Sonia	F	Minsk	Russie	Lettres	Pensionnat Bloch, av. J. Olivier	1913-1914 - H
105	IWIANSKY	Beila	F	Wilna, Russie	Russie	Médecine	Solitude, 9	1906 - E
106	KABULIANSKY	Esther	F	Pavolotchi, Russie	Russie	Médecine	R. Solitude, 11	1905 - 1906
107	KAHAN	Léon	H	Libau, Russie	Russie	Médecine	Av. de France 29, III	1910-1911 - H
108	KAHAN	Iliia	H	Russe	Russie	Sciences	R. Martheray, 31	1890 - 1893
109	KALANTARIAN	Vardouni	F	Brousse	Turquie	Sciences	Av. Rumine, 53	1911 - 1912
110	KALANTARIAN	Yardouhi	F	Constantinople	Turquie	Lettres	Av. W. Fraisse, 4, I	1912 - 1913
111	KALLISTRATOFF	Simon	H	Russe	Russie	Sciences	Av. du Simplon	1898 - 1902
112	KANARIAN (Mlle)	Nina	F	Russe	Russie	Médecine		1890- 1891 - H
113	KARAGHEUSIAN	Aram	H	Constantinople	Turquie	Droit	Hôtel Cécil	1915-1916 - H
114	KARAKACHIAN	Ervant	H	Arménien	Arménie	Sciences	Castel d'Orient	1897 - 1901
115	KARAMIAN	Haïkanouche	F	Téhéran	Perse	Sciences	Av. Léman, 34	1911 - 1917
116	KARANFILIAN	Mihran	H	Arménien	Arménie	Médecine	R. St-Martin, 12	1898-1899 - H
117	KARAOGLANIAN	Hamazasp	H	Bitlis	Caucase	H.-E.-C.	Riant-Mont, 13	1912-1913 - H
118	KARAPETIAN	Ohannes	H	Achalkalaky, Caucase	Caucase	Sciences	Villa Comelia,2, II	1908 - E
119	KATCHBÉROUNI	Rouben	H	Bitlis	Turquie	Lettres	Institut Arménien,avenue du Léman	1905 - 1907
120	KATCHIKIAN	Jean	H	Batoum	Caucase	Médecine	Montagibert, G	1915 - 1919
121	KAY-KAÏYAR		H	Harpout, Turquie	Turquie	Droit	R. Valenlin, 60, IV	1905 - E
122	KAZANDJIAN	Drlade	H	Mainourel-ul-aziz	Turquie	Sciences	R. d'Echallens, 78. II	1909-1910 - H
123	KERMOYAN	Vahakn	H	Bayazid, Turquie	Turquie	Droit	P. Grillet, Chailly s. Lausanne	1909 - 1911
124	KERMOYAN	Senékérim	H	Bayazid	Turquie	Droit	Av. de France, 27	1910 - 1919
125	KETCHEKIAN	Cathérine	F	Nachitchevan, Russie	Russie	Médecine	Montagibert, 10, I	1904 - 1906
126	KHANDAMIRIAN	Marie	F	Russe	Russie	Médecine	Solitude, 24	1899-1900 - H
127	KHODJABARONIAN	Zanazan	F	Nachitchevan, Russie	Russie	Sciences	R. d'Echallens, 80, III	1908 - 1912
128	KHODJAMIRIANZ	Ervand	H	Tiflis	Russie	Médecine	Solitude, 11	1913 - 1916
129	KIATIBIAN	Jean	H		Arménie	Droit	Ecole Lémania	1920 - 1922
130	KITABJI	Paul	H	Arménien	Arménie	Droit	R. Pépinet, 2	1892-1893 - H
131	KLAULIAN	Stephan	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Solitude 11	1913-1914 - H
132	KLIAZARIAN	Archag	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Av. Mont-Blanc, 6, I	1909-1910 - H
133	KLIDJIAN	Karnick	H	Diarbekir	Turquie	Sciences	Valentin, 44, III	1908-1909 - H
134	KORASSANDJIAN	Aram	H		Arménie	DROIT - HES	Ch. de Barberine, 9	1925 - E
135	KORGANOFF	Vladimir	H	Arménien	Arménie	Ecl. ING		1900 - 1901
136	KOTCHARIAN	Jacques	H	Erivan	Caucase	Lettres	Villa Sesia, Montriond	1910 - 1912
137	KOTCHARIANZ	Naslou	F	Salmaste, Perse	Perse	Médecine	La Retraite, Montagibert	1909 - E
138	KUHRDJIAN	Jean	H	Trébizonde	Turquie	Droit	Hôtel du Parc, Ouchy	1906-1907
139	KUPELIAN	Garabed	H	Marache	Turquie	Sciences	Valentin, 10	1914 - 1918
140	KUPÉLIAN	Carabed	H		Arménie	Droit: école sciences sociales	Martheray, 10	1919 - 1920
141	LALAYANTZ	Haïkanouche	F	Arménienne	Arménie	Lettres	R. de Bourg, 28	1894 - 1895
142	LASARIANTZ	Sarah	F	Tiflis	Caucase	Lettres		1906-1907 H
143	LAZARIAN	Mariam	F	Bacou, Caucase	Caucase	Médecine	Jumelles, 2, II	1906 - 1912
144	LISSITZIAN	Trdat	H		Arménie	Sciences: Ecole d'ingénieurs	Ch. de Boston, 5	1925 - 1926
145	LOUKIANOFF	Woldemar	H	Vladivostok, Russie	Russie	Lettres	Villa Daniella, Chailly	1911 -1912
146	MANAYIAN	Grégoire	H	Tatar-Bazandjick	Bulgarie	Sciences	Tonnelles-Dessus, 5	1909-1910 - H
147	MANOUKIAN	Aram	H	Arménien	Arménie	Sciences	R. de l'Académie, 2	1899-1900 - H
148	MANSOURIAN	Garabed	H		Egypte	Sciences: Ecole d'ingénieurs	Av. Juste Olivier, 15	1924 - 1926
149	MARDIKIAN	Oskan	H	Erjundian	Turquie	Droit	Hôtel de la Paix	1915-1916 - H
150	MARDIKIAN	Vahram	H		Arménie	Médecine	Pl. du Nord, 2	1919 - 1922

151	MARKARIANTZ	Micliaël	H	Télar	Russie	Sciences	Bois-Gentil	1906 - 1912
152	MASRAFF	Georges	H		Arménie	Sciences: Ecole d'ingénieurs	Grand St Jean, 24	1924 - E
153	MASSEHIAN	Zarouchy	F	Téhéran	Perse	Lettres	Av. Léman, 36	1913 - 1916
154	MASTIKIAN	Mardiros	H	Andrinople, Turquie	Turquie	Droit	Av. de France, 29	1910 - 1911
155	MATCHAVARIANI	Alexandre	H	Russe	Russie	Médecine	R. Caroline, 14	1896-1897 - H
156	MATINIAN	Loucentag	F	Russe	Russie	Médecine	Bugnon, 10 bis	1901 - 1903
157	MAYANZ	Fanny	F	Romy	Russie	Médecine	Av. Mont-Bl. , 10, II	1904 - 1908
158	MEGAVORIAN	Agop	H	Arménien	Arménie	Droit	R. d'Etraz, 24	1892 - 1894
159	MEGHERIAN	Sarkis	H	Constantinople	Turquie	H.-E.-C.	R. Liond'Or, 2	1912 - 1914
160	MEGREDTCHIAN	Hermine	F	Arménienne	Arménie	Lettres		1897-1898 - H
161	MELIK-AROUTUNIANZ	Lucie	F	Salmast, Perse	Perse	Médecine	Les Rossinières, av. Ruchonnet	1910 - 1912
162	MERDJANIAN	Léon	H	Tatar-Pazardjik, Turquie	Turquie	Sciences	Tonnelles-dessus 5, 1	1908 - 1909
163	MEUTEMEDIAN	Georges	H	Le Caire	Egypte	Sciences	Cornelia, 3, av. Cecil	1911 - 1915
164	MICHALITZIANOS	Gerassime	H	Athènes	Grèce	Sciences		1905-1906 H
165	MIGHÉRIAN	Sarkis	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Malley, 5, IV	1913 - E
166	MIKITARIAN	Antranik	H	Constantinople	Turquie	Médecine	Pontaine, 2	1915 - 1919
167	MINASSIAN	Vahan	H		Arménie	Médecine	Rue du Lion d'Or, 2	1919 - 1921
168	MIRAKIAN	Léon	H		Arménie	Sciences: Ecole d'ingénieurs	Villa Médicis, ch. des Croix rouges	1920 - 1921
169	MIRITARIAN	Antranig	H	Constantinople	Turquie	Médecine	Mont-Blanc, Pontaise	1914-1915 - H
170	MIRZÆFF	Mina	F		Arménie	Sciences	av. d'Ouchy, Jordils	1919 - 1921
171	MIRZOÏANTZ	Sophie	F	Arménienne	Arménie	Médecine	La Continentale	1897 - 1898
172	MNATZAKANIAN	Hacop	H	Alexandropol	Russie	Sciences	Clos Julia, Valenlin	1907 - 1908
173	MOSTCHINSKY	Zénaïde	F	Russe	Russie	Médecine	La Continentale, Béthusy	1901 - 1903
174	MOUROUSIAN	Mikirditch	H	Kars	Caucase	Lettres		1905-1906 H
175	NALBANDIAN-COLLIN	Inga	F	Sivas	Turquie	Lettres		1906-1907 H
176	NERCESSIAN	Djanahir	F	Russe	Russie	Sciences		1902-1903 - H
177	NERCESSIAN	Agop	H	Eguine	Turquie	Sciences: école d'ingénieurs	Mauborget, 12	1915 - 1921
178	NEVROUZ	Max	H	Rodosto - Turquie	Turquie	Sciences	Ecole de chimie	1902 - 1904
179	NORADOUNGHIAN	Anna	F	Constantinople	Turquie	Droit	Les Trémières, Montriond	1917-1918 - H
180	NORADOUNGHIAN	Diran	H	Constantinople	Turquie	Lettres	Trémières, Ch. Pré-Fleuri	1914-1915 - H
181	NUBAR	Kohram	H	Egyptien	Egyptien	Sciences	Av. de la Gare, 11	1902 - 1903
182	OGANDJANOFF	Amassasp	H	Arménien	Arménie	Médecine	R. de la Borde, 39	1899 - 1901
183	OHANESSIAN	Ardaches	H	Tauris, Perse	Perse	Lettres	Jolimont, 3, II	1913 - 1914
184	ORMANIAN	Michel	H	Philippopoli	Bulgarie	Médecine	Mornex, 11	1915 - 1916
185	OUFLIAND	Haia	F	St-Petersbourg	Russie	Médecine	La Pervenche, Bellevaux- dessus	1909 - E
186	OURAHIAN	Léon	H	Arménien	Arménie	Sciences	Les Pléiades, A	1899 - 1901
187	OURAHIAN	Tatiana	F	Russe	Russie	Médecine	R. St-Pierre, 9	1900 - 1901
188	PAATIAN	Tamraa	F	Tiflis	Russie	Lettres		1907-1908 H
189	PADMAGRAN	Sandoukte	F	Téhéran	Perse	Lettres	Villa Olivier, av. J.Olivier	1912-1913 - H
190	PAHLAVOVNY	Azate	F	Arménien	Arménien	Médecine	Belle Combe, Caroline	1902 - E
191	PANIGUIAN	Armen	H		Turquie	Sciences: Ecole d'ingénieurs	Beau Séjour, 9	1916 - 1920
192	PANOSSIAN	Kosrow	H	Van, Arménie	Turquie	Médecine	Martheray, 18, II	1910 - 1913
193	PANOSSIAN	Aroussiag	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Béthusy, 30	1913-1914 - H
194	PANOSSIAN-TCHITDJAN		H	Van, Arménie	Turquie	Médecine	Echelettes, 9 111	1909 - 1910
195	PAPAZIAN	Ohannès	H	Rodosto	Turquie	Sciences	Av. Secretan, 1	1916 - 1918
196	PEHLIVANIAN	Zareh	H		Arménie	Sciences: Ecole d'ingénieurs	Pl. Chauderon, 20	1922 - 1926
197	PEKMEZIAN	Marie	F		Arménie	Médecine	Place du Nord, 2	1919 - 1922
198	PEKMEZIAN	Haïgouhi	F		Arménie	Droit: école sciences sociales	Villa Fleur, ch. des Croix-Rouges	1919 - 1921
199	PEKMEZIAN	Archdouise	H		Arménie	Lettres	Ch. Crqix Bouges, villa des Fleurs	1921 - E
200	RUSSYAN	Vladislave	F	Varsovie	Pologne	Sciences	Av. Riant-Mont 2	1910 - 1912

201	SAKIANZ	Vagarchak	H	Elisabethpol	Russie	Médecine	Av. d'Echallens 78, II	1907 - 1910
202	SAFIAN	Archag	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Villa Cornélia, Chemin de Villard	1907 - E
203	SAFIAN	Imma	F	Odessa	Russie	Médecine	Bugnon. 10, a	1906-1907 H
204	SAFIAN	Ita	F	Odessa	Caucase	Médecine	Petit-Rocher, 2	1907 - E
205	SAFRASIAN	Rosalie	F	Bacou	Russie	Lettres	Villa Castanéa, av. Eglantine	1916-1917 - H
206	SALÉRIAN	Ghougas	H		Arménie	Droit	Solitude, 24	1921 - 1922
207	SAMUELIAN	Carlo	H	Kutahia	Turquie	Médecine	Etraz. 10 bis	1913-1914 - H
208	SAMUELIAN	Onnik	H	Constantinople	Turquie	Sciences	R. Centrale, 1, II	1913 - 1918
209	SARKISSIANTZ	Marie	F	Ekaterinodar, Russie	Russie	Sciences	Villa Albion, Montbenon	1907 - 1908
210	SARKISSIANTZ	Mariam	F	Salmast, Perse	Perse	Médecine	St-Pierre, 14	1908 - 1917
211	SARKISSIANTZ	Arménak	H	Salmast	Perse	Clinique oto-laryngologique	Av. Harpe, 9	1911 - 1925
212	SARKISSOFF	Areschak	H	Russe	Russie	Lettres		1899-1900 - H
213	SAROUMIAN	Elisabeth	F	Bakou, Caucase	Caucase	Médecine	R. Bugnon, 11	1903 - 1907
214	SARRAFIAN	Botros	H	Mit Ghamr, Egypte	Egypte	Sciences	Pl. Centrale, 4, III	1912 - 1913
215	SATOUNIANTZ	Marianne	F	Ekaterinodar	Caucase	Médecine	Villa Albion, Montbenon	1908-1909 - H
216	SCHAHBASIAN	Piprone	F	Tauris	Perse	Lettres		1905-1906 H
217	SCHAHNAZAR	Shnorig	F	Tokat	Turquie	Sc. sociales	Av. des Alpes, 34	1918 - 1919
218	SCHALAMIAN	Suzanne	F	St-Petersbourg	Russie	Lettres	Riant-Mont, 10	1913-1914 - H
219	SCHLÉPIANOFF	Anna	F	Tchernigoff, Russie	Russie	Médecine	Mont-Charmant	1904 - 1905
220	SEFÉRIAN	Archag	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Chemin Vinet 16. I	1906 - 1909
221	SÉRAÏDARIAN	Onnik	H		Arménie	Médecine	Ancienne douane, 4	1920-1921 - H
222	SERBOSSIAN	Djavo	F	Constantinople	Turquie	Lettres	R. d'Echallens, 78, IV	1909 - 1914
223	SERBOSSIAN	Djavo	F	Constantinople	Turquie	Lettres	R. d'Echallens, 78, IV	1909 - 1914
224	SEREBRAKIANZ	Hélène	F	Tiflis, Caucose	Caucose	Lettres		1906 - E
225	SEREBRAKIANZ	Nina	H	Tiflis, Caucose	Caucose	Lettres		1906 - E
226	SÉTRAK	Hovsepian	H		Arménie	Sciences: Ecole de pharm.	Place du Nord, 2	1921 - 1922
227	SILBERSCHATZ	Perle	F	Russe	Russie	Médecine	Villa Laurence, 2	1899 - 1903
228	SIMONIAN	Urtanès	H	Alexandropol	Caucase	Lettres	Rue du Midi, 6	1905 - 1907
229	SIMONIAN	Vartanès	H	Tiflis	Caucase	H.-E.-C.	Rumine, 53	1914 - 1915
230	SIMONIAN	Ampartzoum	H		Arménie	H.-E.-C et DROIT : HES	Ancienne Douane, 1	1918 - 1920
231	SMOLIANSKI	Herchon	H	Kieff, Russie	Russie	Médecine	Maupas, 13, III	1912 - E
232	SOGOYAN	Grégoire	H	Batoum	Russie	Médecine	Av. Ouchy, 38	1914 - 1918
233	SOURMATIONZ	Lucique	F	Erivan	Arménie	Médecine	R. Enning, 2, III	1905-1906 H
234	SPOLIANSKY	Mina	H	Elisabethrad, Russie	Russie	Lettres		1906 - E
235	STOIANOVSKY	Sarah	F	Alexandrovsk	Russie	Médecine	Av. Secrétan, 1	1905 - 1911
236	TAMANCHIAN	Alexandre	H	Tiflis	Caucase	Sciences	Hôtel Beau-Séjour	1911 - 1912
237	TARAYAN	Grégoire	H	Bacou	Caucase	Sciences	Beau-Séjour, 27,1	1907 - 1909
238	TCHAPRASTIAN	Marie	F	Nahitchevan, Russie	Russie	Médecine	Maupas, 20, I	1907 - E
239	TCHILINGUIRIAN	Roupen	H	Silivria, Turquie	Turquie	Médecine	Sq. deGeorgette, 3	1906 - 1911
240	TCHIRAICIAN	Diran	H	Trébizonde, Turquie	Turquie	Sciences	Av. de France, 41	1913 - E
241	TCHITDJIAN	Hosrow	H	Van	Turquie	Médecine	Av. du Léman, 71	1907 - 1910
242	TCRLINGUIRIAN	Roupen	H	Constantinople	Turquie	Médecine	Beau Séjour, 27	1907-1908 H
243	TEMINIAN	Ohanis	H		Arménie	Sciences: école d'ingénieurs	Maupas, 18	1920-1921 - H
244	TÉMINIAN	Ohanès	H		Arménie	Médecine	Place du Nord, 2	1921 - 1926
245	TEOPILIAN	Mgrditch	H	Arménien	Arménie	Droit	R. de l'Halle, 8	1900 - 1902
246	TER-AROUTIOUNIAN	Léon	H	Igdin	Caucase	Lettres	Floreny, Montoie	1913-1914 - H
247	TER-IVANISSIAN	Avetis	H	Arménien	Arménie	Médecine		1897-1898 - H
248	TER-MARTIROSSIAN	Michel	H	Erivan, Caucase	Caucase	Lettres	Villa Marie, av. Secrelan	1907 - 1908
249	TER-MIKÉLIAN	Gayane	F	Choucha	Caucase	Lettres		1906 - E
250	TER-MOESSIAN	Eugénie	F	Bacou, Caucase	Caucase	Droit	Av. Rumine 60. II	1907 - 1909

251	TERSIAN	Léon	H	ottoman	Ottoman	Médecine		1899 - E
252	TER-SIMONIANZ	Nicolas	H	Tiflis	Russie	Médecine	Solitude, 11	1905-1906 H
253	TER-ZACHARIAN	Abel	H	Tauris, Perse	Perse	Sciences	Châtillon, Mousquines	1904 - E
254	TGHILINGLIRIAN	Roupen	H	Constantinople	Turquie	Médecine	Av. Rumine, Chaumonl	1908 - E
255	THEODORIAN	Stephan	H	Roumain	Roumain	Droit	Hôtel de France	1899 - 1902
256	THOMAS	Gilbert	H	Van	Turquie	Droit	Av. d'Evian, 5	1918 - 1919
257	THOUMA-AGAIAN	Georges	H	Van, Turquie	Turquie	Lettres	Le Genepi, Pont-Chailly	1907 - E
258	THOUMAIAN	France	F	Marsovan	Turquie	Lettres		1906-1907 H
259	TIRATZIAN	Artasches	H		Arménie	Droit	Valentin, 52, I	1919 - 1920
260	TIRRANEANTZ	Lewon	H	Russe	Russie	Sciences		1892-1893 - H
261	TOUMASIANZ	Wahan	H	Salmast	Perse	Droit	Hôtel Carlton, Montriond	1910 - E
262	TOUMAYEFF	Roubène	H		Arménie	Sciences: Ecole d'ingénieurs	Villamont, 23	1918 - 1921
263	TOVMASSIANZ	Wahan	H	Salmast	Perse	Sciences	Clos-Ouest, r. de Morges	1908-1909 - H
264	TOWMASSIANZ	Walian	H	Tiflis	Russie	Droit et Médecine	Tonnelles-dessus, 6, III	1907-1908 H
265	TRAPESONTZIAN	Catherine	F	Russe	Russie	Médecine	Sq. du Théâtre, 2	1897 - 1900
266	TROJANOWSKY	Lubow	F	Odessa	Turquie	Médecine	Montagibert 10, I	1909 - E
267	TURKIAN	Thomas	H	Trébizonde	Turquie	Sciences	Av. 24 Janvier, 2	1912 - 1913
268	TUTUNDJIAN	Télémaque	H	Arménien	Arménie	Droit	Maupas, 15	1900 - 1902
269	TUTUNDJIAN	Hosrov	H	Van	Turquie	Droit	Av. Druey, 17	1913 - 1917
270	TYAN	Adib	H	Beyrouth	Turquie	Sciences	R. de la Louve 1	1906 - 1908
271	UTUDJIAN	Mihrtad	H	Constantinople	Ottoman	Médecine	R. Enning, 2	1900 - 1904
272	VAHEVAHIAN	Karekin	H	Erzinghian	Turquie	Droit	Av. du Léman, 71	1907-1908 H
273	VARDANIAN	Grégoire	H	Persan	Persane	Sciences		1899-1900 - H
274	VOGELSOHN	Ruben	H	Russe	Russie	Sciences		1900 - E
275	WARTANIANZ	Louis	H	Tiflis	Russie	Sciences		1904 - 1905
276	YAZIDJIAN	Miguerditch	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Sq. Georgette, 3	1902 - 1905
277	YOUSSOUFIAN	Ara	H	Constantinople	Turquie	Sciences	Ch. Clochetons, 17	1915 - 1918
278	ZAMARIAN	Ohanig	H	Tokat	Turquie	Médecine	Solitude 26	1914 - 1916
279	ZAMBACDJIAN	Jean	H	Constantza, Roumanie	Roumanie	Droit		1907 - E
280	ZAPRIANOFF	Karoum	H	Philippopoli	Bulgarie	Médecine	St-Pierre, 14, II	1910 - 1915
281	ZARCHIAN	Simon	H	Vitebsk, Russie	Russie	Médecine	Continental, Bêlhusy	1906 - E
282	ZAVEN	Ciran	F	Tauris	Perse	Lettres		1904-1905 H
283	ZAVIN	Férhadian	H	Téhéran	Perse	Sc. Sociales	Hôtel Métropole	1917-1918 - H
284	ZORIAN	Agop	H		Arménie	Droit: Écoles des sciences sociales, consulaires et pédagogiques	Riant Mont, 1	1919-1920 - H